

Parc naturel régional

d u H a u t - L a n g u e d o c



u r b a n i s m e

////////// Janvier 2015

Document de référence des paysages

partie 01 Paysages en jeu dans le Parc [livret]

partie 02 Les unités paysagères [fiches]

partie 03 Les préconisations [fiches]



En préambule

Le label Parc naturel régional est la reconnaissance « d'une exceptionnelle valeur paysagère et patrimoniale » dont l'équilibre est fragile. Une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux est de mener des actions en faveur de la préservation des paysages. C'est la Charte qui détermine les orientations et les principes fondamentaux pour leur protection sur le territoire du Parc.

A la rencontre des influences méditerranéennes et océaniques, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc offre une palette de paysages particulièrement riche et diversifiée, dont les contours se dessinent sans cesse par le dialogue permanent qu'entretiennent les hommes et leur environnement.

Support du cadre de vie et de développement du territoire, ce sont autant de richesses que le Parc s'engage à conserver mais aussi à valoriser. Aujourd'hui, le territoire est confronté à des évolutions socio-économiques que ne sont pas sans incidences sur ses paysages. Les terroirs agricoles, les forêts et les espaces habités sont concernés par d'importantes mutations qui sont au cœur des défis paysagers du Parc pour les 12 prochaines années. On constate ici comme ailleurs, un étalement urbain qui grignote peu à peu les paysages et les terres agricoles, des parcelles qui s'enfrichent, l'exploitation forestière, l'arrivée de nouvelles infrastructures... Par ailleurs, de plus en plus de villes et de villages du Haut-Languedoc font face au délaissement de leur centre-bourg, à la standardisation des formes d'habitat parfois au détriment de l'identité architecturale locale.

La Charte du Parc, projet du territoire pour la période 2012-2024, affirme la volonté de développer une véritable stratégie qui allie gestion des paysages et développement territorial. Pour y parvenir, le Parc se veut un partenaire des acteurs locaux. Il développe des outils et apporte son appui aux communes et intercommunalités pour accompagner l'évolution du cadre de vie, de l'environnement, des villes et des villages dans un souci de mise en valeur et de préservation.

Parce qu'il est nécessaire de comprendre ce qui façonne les paysages et les défis à venir de notre territoire, pour mieux intervenir, ce document pose les bases de ce qui fait les paysages du Haut-Languedoc.

Ses fiches vous apportent les clés de lecture des différents types de paysage. Elles vous présentent leurs composantes, les dynamiques qui les animent, leurs mécanismes de construction et leurs enjeux pour demain. Elles les révèlent à différentes échelles du territoire : celle du Parc, de ses grands ensembles paysagers appelés « unités paysagères », de ses « structures paysagères » principales (les traits particuliers des unités paysagères) et leurs composantes caractéristiques.

En complément, des fiches pratiques vous apportent des conseils techniques et compilent un recueil documentaire pour mieux prendre en compte le paysage dans les démarches de projet d'aménagement du territoire, de planification (SCOT, PLU...), de valorisation paysagère, ou encore de gestion agricole et forestière...

A travers ce document, nous vous invitons à porter une attention particulière aux paysages, à mieux les connaître afin de pérenniser ce qui fait leur qualité.

Le Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

"Mode d'emploi"

Le document de référence pour les paysages a été pensé pour être à la fois un document d'information sur les données et notions fondamentales relatives aux paysages à l'échelle du Parc (le livret) et pour apporter des éléments à des échelles plus locales ainsi que des pistes de réponses grâce à des préconisations (les fiches).

Pour faciliter sa manipulation au gré des besoins de l'utilisateur, il s'organise principalement sous forme de fiches autonomes.

Ainsi, on peut facilement extraire les parties qui concernent plus particulièrement un secteur (fiche "unité paysagère") ou un thème (fiche "préconisation").

Ce document à la fois complet (mais non exhaustif) s'est attaché à synthétiser des études existantes, à croiser les regards d'acteurs dans sa réalisation et à parler de paysage par de multiples approches.

Ce document est donc conçu comme un outil pour les acteurs du territoire.

partie 01 Paysages en jeu dans le Parc [livret]

partie 02 Les unités paysagères [fiches]

partie 03 Les préconisations [fiches]

Remerciements

Sur la base de sa Charte, des expériences déjà réalisées et par l'ouverture d'un travail commun, l'intention de ce document est de donner à voir et à comprendre, de façon simple, les caractéristiques des paysages du Parc, ce qui forge leurs identités, leurs évolutions et ce qui est en jeu pour demain.

Ce portrait est une base de connaissance et d'une culture commune sur les paysages du Parc. Il ne pouvait donc être fait sans aller à la rencontre d'acteurs du territoire d'horizons différents et partager ensemble les approches du paysage.

Le Parc tient à remercier sincèrement et chaleureusement les personnes qui se sont investies dans l'élaboration de ce document, les participants aux différents groupes de travail (groupe de concertation, groupe technique, groupe de pilotage) qui ont activement contribué à sa construction.

Au travers des ateliers de concertation, chacun, élus, professionnels, associations, agriculteurs, représentants d'organismes institutionnels, a concouru à enrichir les échanges et le contenu du document en amenant ses sensibilités, ses connaissances, son regard, ses outils et son expérience du territoire. Les débats et discussions ont fait émaner un portrait sensible des paysages et la volonté partagée d'engager des démarches concrètes en faveur des paysages.

Le Parc remercie aussi la Direction Départementale des Territoires, les CAUE du Tarn et de l'Hérault pour leur accompagnement et leur avis sur le document ainsi que le Directeur du Service Environnement du Conseil Général du Tarn pour ses relectures patientes et ses conseils éclairés.

Le Parc adresse ses remerciements aux élus et membres de la Commission V « aménagement de l'espace et environnement » du Parc qui ont contribué à l'enrichir et le faire évoluer.

Paysages en jeu dans le Parc

Cette partie dresse un portrait général du contexte paysager du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

Quelle est l'action du Parc en matière de paysage ?

Quels sont les caractéristiques des paysages du Parc ?

Quelles dynamiques connaissent-ils ?

Qu'est-ce qui est en jeu ?

Si l'ambition de ce document n'est pas de donner des réponses toutes faites aux acteurs du territoire, elle s'attache à :

- apporter un socle commun de connaissance des paysages du Parc,
- définir les défis pour demain dans la construction de ces paysages.

01 L'action du Parc en matière de paysage

02 Arrêt sur image - portrait sensible des paysages

03 Les fondements des paysages du Parc

04 Paysages dynamiques

05 Les enjeux paysagers pour le Parc

06 Conclusion



L'action du Parc en matière de paysage

Les principes clés de la Charte du Parc :

Gérer les mutations de l'espace forestières, agricoles, urbaines, préserver la richesse, la diversité et la valeur des paysages du Parc

Engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages et de son architecture.

Les 6 défis paysagers identifiés dans le cadre de la révision de la Charte du Parc :

- Environ 40% du manteau forestier sont des plantations résineuses. Les peuplements arrivant à maturité, ils devraient être exploités dans les 12 prochaines années... Quel renouvellement des plantations et quelle perception des coupes. ?
- Les mutations économiques de l'activité agricole ont des répercussions importantes sur l'évolution des paysages ouverts
- Les espaces habités connaissent une profonde transformation liée à l'évolution des modes de vie.
- Le Haut-Languedoc est un territoire d'exploitation du sous-sol. Cette activité induit des enjeux écologiques, paysagers et de cadre de vie.
- Le contexte politique national, l'environnement, le climat local et certaines activités économiques (agriculture, sylviculture) ont favorisé le développement des énergies renouvelables sur le Parc. Le déploiement des dispositifs de production est aujourd'hui visible dans les paysages.
- La mosaïque des paysages et la présence de sites remarquables sont au cœur de la labellisation Parc naturel régional. L'attractivité résidentielle et touristique, la qualité environnementale du territoire sont aussi liées à la nécessité de les préserver et les valoriser.

Le paysage, une mission du Parc.

L'une des missions fortes du Parc est d'assurer la protection et la valorisation de ses patrimoines (naturels et agricoles, bâtis, paysagers, culturels). Il doit aussi favoriser un développement local inscrit dans une logique exemplaire de développement durable.

La démarche du Parc repose les orientations données par le projet de territoire défini dans la Charte du Parc. En matière d'aménagement du territoire, elle ne consiste pas à une «mise sous cloche», au contraire ! Son rôle est d'accompagner les politiques conciliant le maintien et l'accueil d'activités et de population avec la qualité des paysages et de l'environnement reconnu comme support essentiel d'attractivité et de développement local.

Cette volonté se traduit par des axes de travail qui orientent son action en faveur des habitants et des collectivités locales : la connaissance des paysages agricoles, forestiers et ruraux et l'accompagnement de leur évolution, la préservation et la valorisation des paysages et de l'architecture, la promotion d'un urbanisme durable et économe en espace.

Dans le cadre de la révision de la Charte en 2011, 6 défis paysagers pour les 12 ans à venir ont été identifiés grâce à un travail de diagnostic et de dialogue avec les acteurs locaux.

La Charte du Parc, un cadre d'action pour le Parc et le territoire

La Charte du Parc développe une stratégie qui allie gestion des paysages et développement territorial. Elle définit les orientations politiques en faveur des paysages pour les 12 ans à venir en s'appuyant sur leurs caractéristiques structurantes.

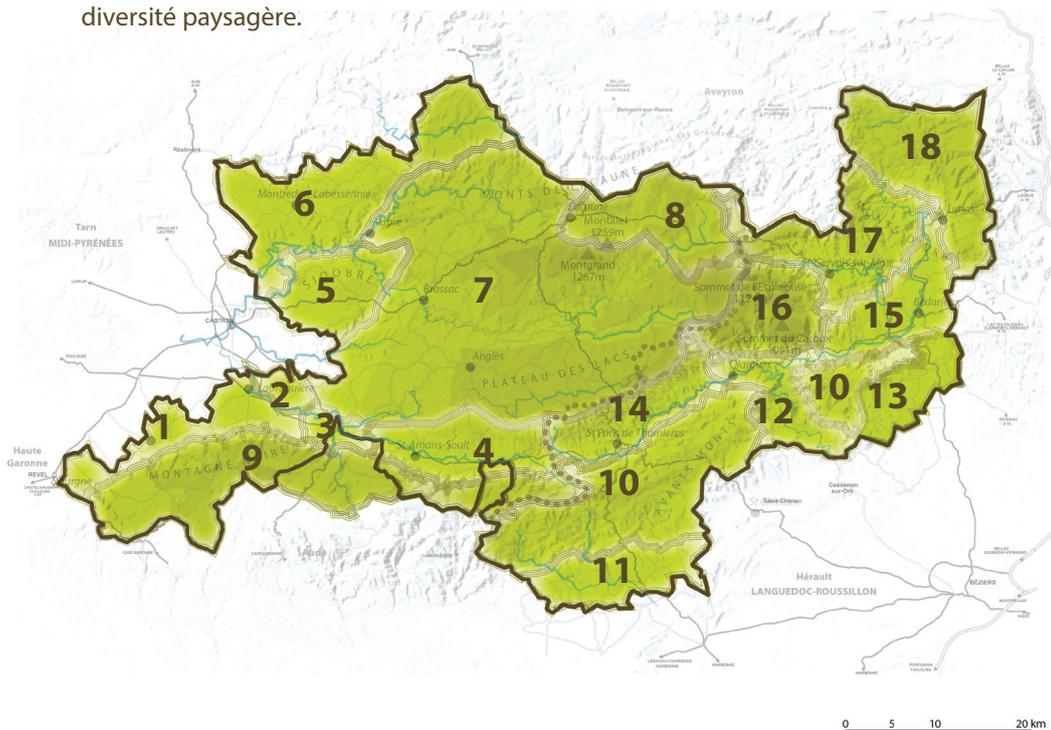
Pour cela, elle utilise comme cadre d'action les «**unités paysagères**» du territoire.

Elle identifie aussi des secteurs à enjeux particuliers sur le plan paysager pour lesquels elle encourage la mise en œuvre de mesures de gestion. Il s'agit tant de lieux reconnus comme remarquables en raison de leur caractère typique, unique ou patrimonial que de paysages du quotidien :

- **Les Ensembles Paysagers Remarquables**
Le Parc accompagne la mise en place d'orientations spécifiques de gestion pour préserver et valoriser ces espaces dont la qualité paysagère et l'identité sont à conserver.
- **Les espaces de respiration du Sillon-Médian-Est-Ouest**
Dans le fond des vallées du Thoré, du Jaur et de l'Orb et sur le piémont du versant Nord de la Montagne Noire, des espaces de respiration ont été identifiés pour symboliser des coupures d'urbanisation qui participent au maintien des corridors écologiques et de la structure paysagère.
- **Les villages et hameaux patrimoniaux**
Ces sites sont reconnus pour leur qualité et leur valeur identitaire. Pour permettre leur évolution tout en respectant leur caractère patrimonial, le Parc encourage la réalisation de cahiers de prescriptions architecturales.
- **Les villages et agglomérations des fonds de vallées**
Pour préserver les paysages, il est nécessaire d'organiser le développement de l'urbanisation en respectant la forme des villages et en assurant la qualité architecturale et paysagère des nouveaux quartiers. Les opérations de réinvestissement des centres anciens, de requalification des espaces publics et des entrées de bourg sont à poursuivre pour améliorer le cadre de vie dans ces villages.
- **Les routes paysagères**
Ces routes traversant le Parc naturel régional offrent une vitrine sur ses paysages. Des mesures de mise en valeur de leurs abords sont prévues pour améliorer leur insertion paysagère et valoriser les vues depuis ces axes.

Les 18 unités paysagères, un portrait de la mosaïque des paysages du Parc

Lors de l'élaboration du Plan du Parc qui accompagne la charte, les unités paysagères du Parc ont été identifiées et caractérisées grâce à un diagnostic paysager. Au nombre de 18, ces "grands paysages" sont le socle du territoire, permettent de mieux comprendre sa diversité paysagère.



C'est quoi une "unité paysagère" ?

Une unité paysagère correspond à un ensemble de :

- composants spatiaux,
- perceptions sociales,
- dynamiques paysagères,

qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Extrait de «*Les Unités Paysagères dans les Atlas de paysages*»

publié en 2007 par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable.

- 1** Plaine de Castres
- 2** Causse de Caucalières-Labruguière
- 3** Agglomération Mazamétaine
- 4** Sillon du Thoré
- 5** Massif du Sidobre et Marges
- 6** Collines et ravins du plateau de Montredon
- 7** Serres, vallées et bassin du Plateau des Lacs
- 8** Puechs bocagers du Lacaunais
- 9** Echine et versant Nord de la Montagne Noire
- 10** Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants Monts
- 11** Causse, canyons et vignobles du Minervois
- 12** Terrasses viticoles et chênaies d'yeuses du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb
- 13** Coteaux viticoles du Faugérois
- 14** Versant du Somail et vallée du Jaur
- 15** Plaine et coteaux de l'Orb moyen
- 16** Massif du Caroux et de l'Espinouse
- 17** Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb
- 18** Petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène



Parc naturel régional
du Haut-Languedoc
Parque natural regional de Lengadoc Naut

Charte 2011-2023 Rapport



La Charte encourage la mise en œuvre de politiques et d'actions :

- Pour un urbanisme économe en espaces agricoles et naturels**
Face à la progression globale de l'artificialisation des sols, la gestion rationnelle de l'espace est devenue un enjeu fort pour le territoire. L'objectif est de maîtriser la consommation de l'espace.
Par exemple, sur le piémont de la Montagne Noire et dans les vallées du Thoré, du Jaur et de l'Orb, la pression foncière et l'étalement urbain se sont accentués depuis 1999. Ici, l'objectif est de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels et agricoles par l'habitat neuf, grâce à une planification judicieuse de l'urbanisation.
- Pour un urbanisme de qualité**
L'attractivité d'un territoire dépend en partie du cadre de vie qu'il offre à ses habitants. Or, le développement standardisé et décousu de l'urbanisation entraîne parfois une perte de qualité. L'enjeu est donc de maîtriser le développement urbain.
- Pour un urbanisme de projet**
La Charte encourage la mise en œuvre des documents d'urbanisme et notamment les démarches supra communales (SCOT, PLUI) car elles permettent d'initier une réflexion à l'échelle d'un bassin de vie et construire un projet d'avenir pour un territoire, planifier son aménagement et maîtriser son développement
- Pour une gestion des panneaux publicitaires, des pré-enseignes et des enseignes**
La prolifération de panneaux publicitaires abîme le paysage de certaines routes, entrées de bourg et de ville. Le Parc accompagne les communes et acteurs concernés à poursuivre l'effort de gestion des enseignes et des pré-enseignes en trouvant des solutions alternatives pour les intégrer dans le paysage, et faire disparaître les panneaux de publicité illégaux.

De la Charte à l'action du Parc

Les paysages constituent une ressource transversale dans l'action du Parc. Leur préservation et leur valorisation est l'un des « cœurs de métier » du Parc.

COMPRENDRE LES PAYSAGES ET LEURS ÉVOLUTIONS ET MIEUX LES ACCOMPAGNER

Le Parc développe la connaissance des paysages en réalisant des études et en mettant en place des outils d'analyse : Observatoire Photographique du Paysage, observatoire de la tâche urbaine, cartographie de l'occupation du sol, diagnostic paysager.

Il partage une vision commune du paysage, participe à la réalisation des politiques paysagères locales et met en place des outils d'aide à la décision (document de référence pour les paysages, chartes architecturale et paysagère, cahier de recommandations...).

Il contribue aussi à mieux connaître le patrimoine bâti et le protéger en co-réalisant des inventaires, en accompagnant certains projets («villages et hameaux patrimoniaux», AVAP, sites classés, Opération Grand Site...) et en participant aux démarches de valorisation (panneaux, circuits...).

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES POUR FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ

Le Parc met en place des actions pour favoriser une qualité exemplaire dans tout projet d'aménagement et de développement en insistant notamment sur les enjeux paysagers, énergétiques et de biodiversité.

Sa mission forte est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'urbanisme et de paysage.

Le calendrier des animations et les publications sont disponibles sur le site Internet du Parc :

<http://www.parc-haut-languedoc.fr/>
et au centre de ressources situé à la Maison du Parc.

Il apporte, à la demande, un appui technique pour la réalisation d'études urbaines, documents de planification ou projets d'urbanisme divers (aménagement d'espaces publics, rénovation de bourgs, entrées de ville...)

Le Parc est une **Personne Publique Associée** pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, Carte Communale). Il transmet un Porter-à-Connaissance apportant des données et des informations utiles sur le territoire et la Charte, participe aux réunions de travail, apporte une aide aux élus et vérifie la compatibilité avec la Charte du Parc, etc.

Il met en place des outils et des projets au service des paysages et d'un développement urbain de qualité : les visites d'éco-quartiers, les publications, les stages « pierres-sèches », les animations et conférences. Il porte des actions innovantes de projets urbains via les « ateliers d'urbanisme durable », qui initient les élus et les étudiants en architecture à l'urbanisme autour d'un projet concret, et une action d'appui à l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les plans locaux d'urbanisme. Ces démarches ont participé à une meilleure prise en compte des paysages dans l'aménagement du territoire.

Le Parc est consulté sur des schémas stratégiques, les documents d'urbanisme devant être compatibles avec la Charte (SCOT, PLUi, PLU, Carte Communale, règlement local de publicité) et les projets soumis à des études d'impact. C'est dans ce cadre qu'il rend des avis consultatifs. Il fait aussi partie des Commissions Départementales de la Nature, des Sites et des Paysages du Tarn et de l'Hérault.

Et le document de référence dans tout cela...

Si les grandes orientations pour les paysages sont inscrites dans la Charte du Parc, le Parc avait besoin d'un document qui mette le paysage au cœur de son propos, qui partage une culture paysagère commune dans une vision dynamique et de projet adapté au territoire local.

Afin de «coller» au mieux aux contextes du territoire, ce document a été réalisé avec la participation des acteurs locaux : élus, acteurs socio-professionnels, techniciens du Parc et des collectivités partenaires.

Avec ce document de référence, il s'agit de :

partie 1 : LES PAYSAGES EN JEU
DANS LE PARC (le présent document)

partie 2 : FICHES «UNITÉS
PAYSAGÈRES»

partie 3 : FICHES «PRÉCONISATIONS»

• se doter d'un **outil synthétique** permettant de partager et transmettre une vision des **fondements et enjeux paysagers** sur le territoire du Parc

• **affiner et décliner les constats et grandes orientations au regard des réalités locales**, à l'échelle des unités paysagères

• **accompagner et faciliter le passage à l'action stratégique et/ou concrète** grâce à des clés méthodologiques ou de préconisations thématiques s'appuyant sur des exemples de projets réalisés sur le territoire du Parc ou ailleurs en France.

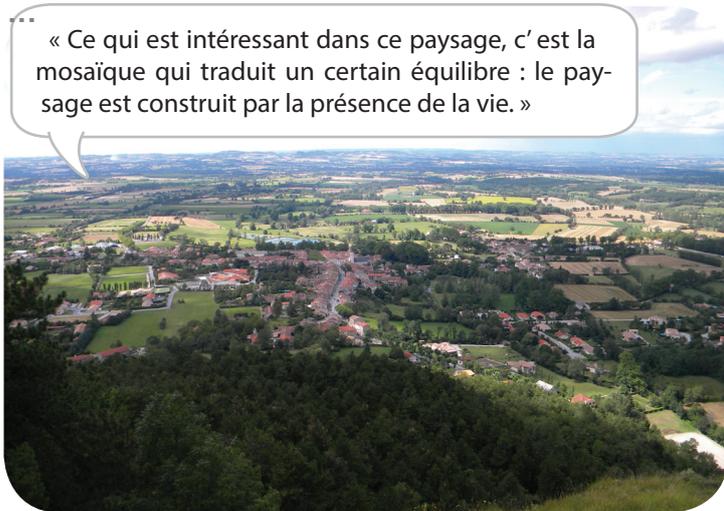
Les paysages du Parc se côtoient dans une grande diversité...

« Les deux faces de la diversité des paysages du Parc : méditerranéenne/ atlantique. Dans les deux cas, alternance de zones agricoles, zones boisées, villages concentrés. »



Ils offrent des motifs, des couleurs, des textures typiques à chaque territoire...

« Ce qui est intéressant dans ce paysage, c'est la mosaïque qui traduit un certain équilibre : le paysage est construit par la présence de la vie. »



Ils s'ouvrent à celui qui les regarde depuis de nombreux points de vue...



Voici le portrait du Parc tiré d'un travail mené avec le groupe de concertation du projet. Il donne à voir les facettes des paysages du Parc et les impressions et représentations qu'elles procurent.

Le caractère "sauvage" et "naturel" des lieux les rend "exceptionnels"...



« Paysage de crête, ligne qui se découpe avec une vue lointaine, sans habitations. Sauvage, calme, pas de bruit, verdure, pierre, regard à l'infini. »



Les ambiances, les perceptions de l'eau, du sol et du soleil varient beaucoup d'un territoire à l'autre, selon les saisons, les heures de la journée...



« Du minéral, un point de vue, du relief, des perspectives... ce sont de réels atouts du territoire. »



« J'aime ce côté nature sans humain de ce chaos naturel »



Tous ces paysages, sont, dans cette richesse, très différents, et contrastés ...



« Il n'y a pas de présence humaine mais ce n'est pas abandonné. »



« Fraîcheur, bruit... l'eau : un élément paysager à préserver »

Les paysages du Parc sont des lieux habités depuis longtemps...

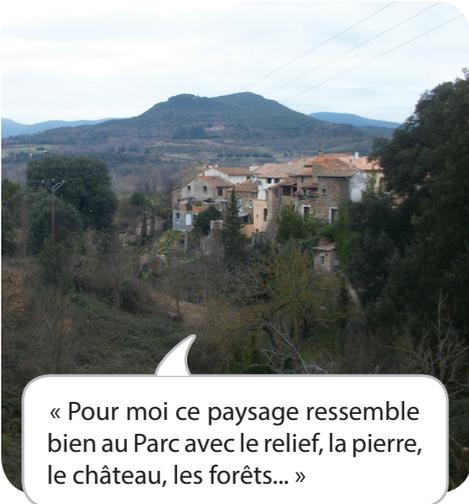


« Deux témoins de l'enjeu de la conservation du patrimoine architectural, bâti : les pierres plantées et un corps de ferme traditionnel. »



« Ce bâtiment montre le challenge qu'il y a dans le Parc en terme de patrimoine : c'est une usine désaffectée mais réutilisée avec le photovoltaïque. »

Les héritages du passé forment un patrimoine souvent reconnu et vivant... on a dû mal à faire la continuité entre les héritages du passé et la société actuelle (mode de vie, économie...)



« Pour moi ce paysage ressemble bien au Parc avec le relief, la pierre, le château, les forêts... »



« Pierre sèche : symbole du développement durable : sans ciment ni liant + savoir-faire avec le lieu + fonction de drainage et de soutènement + lien social + attrait touristique. »

Des témoins essentiels d'une culture commune, des liens étroits au territoire... avec lesquels il est parfois difficile de composer dans la société actuelle...



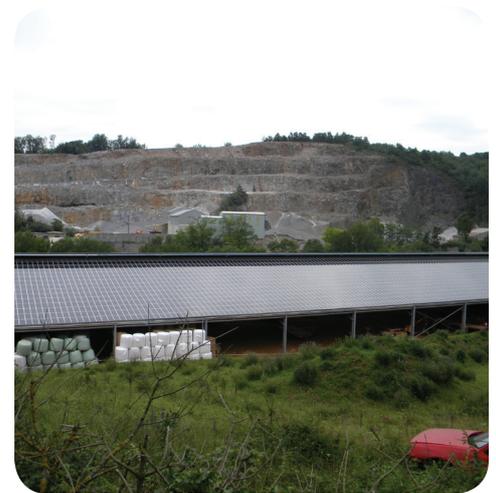
« Une friche industrielle comme il y en a beaucoup ici. »

Des paysages qui continuent à accueillir les Hommes...



« Des villages typiques et bien conservés en parallèle desquels l'urbanisation continue de progresser. »

Pour lesquels le paysage est à la fois un cadre de vie, mais aussi un lieu de ressources économiques, vivrières, touristiques...



Les paysages de demain se construisent et s'inventent aujourd'hui avec les hommes, les femmes, et leurs activités...

« Une urbanisation nouvelle... comme dans le slogan du Parc, il faut inventer une autre vie ici et réfléchir à la manière d'habiter ici. »

« C'est une des dernières parcelles agricoles : on voit que les hommes changent d'activités et de paysages... »





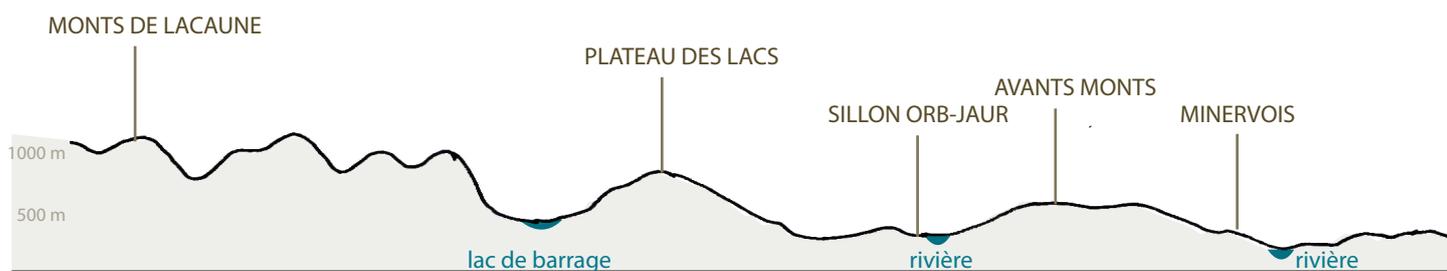
Les fondements des paysages du Parc

Situé sur les derniers contreforts du Massif central, à cheval sur deux régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et sur deux départements, Hérault et Tarn, le Haut-Languedoc est un territoire de moyenne montagne habité, vivant et possédant une forte identité culturelle occitane.

Implanté de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre Océan Atlantique et Mer Méditerranée, c'est un véritable balcon dominant les plaines viticoles du Languedoc et les étendues céréalières du Lauragais.

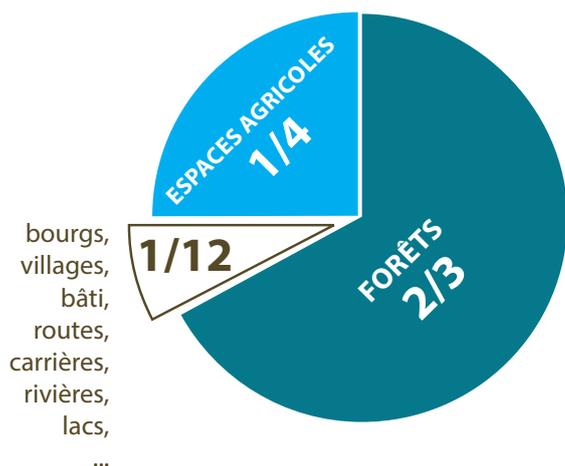
Recouvert de vastes forêts et de grands lacs, animé par une agriculture encore très présente, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc offre un espace privilégié avec des paysages exceptionnels, de larges horizons mais aussi des gorges profondes, un monde souterrain très riche et un patrimoine reconnu... une grande diversité de paysages et d'ambiances qui représente la plus grande richesse du Parc.

Repères



NORD

Coupe schématique nord-sud indicative du relief du Parc des Hauts-Languedoc



90 000 HABITANTS

18 UNITÉS PAYSAGÈRES



Des paysages structurés par le relief, l'eau et le climat

Le Haut-Languedoc constitue le prolongement sud-ouest du Massif Central et fait la transition avec les plaines languedociennes et castraises. C'est à cette échelle géographique que se lit sa cohérence. Il reçoit une triple influence climatique : méditerranéenne au sud et à l'est, atlantique à l'ouest et montagnarde au nord. Il est également traversé du nord au sud par la ligne de partage des eaux entre les versants méditerranéens et atlantiques. Les cours d'eau façonnent les paysages : les grandes rivières structurant les vallées (Thoré, Orb, Jaur, Agout, Gijou, Mare, Cesses...), les gorges entaillées (Héric, Arn...), les chaos, torrents et lacs de barrages Avec des altitudes fréquemment supérieures à 1 000 m, le Haut-Languedoc est une terre de moyenne montagne, entourée de zones de plaines. L'organisation générale du relief, dont le rôle est prépondérant dans la distribution des paysages, est assez simple. Elle se fait autour d'un ample sillon médian est-ouest, guidé par une longue ligne de faille.

Des paysages couverts au 2/3 par une forêt multiple

Le manteau forestier du Parc recouvre les 2/3 du territoire, devenant un élément dominant dans le paysage.

Même si les feuillus constituent les essences forestières majoritaires, le Haut-Languedoc a fait l'objet de reboisements résineux intenses, initiés dans les années 1950, qui arrivent aujourd'hui à maturité. L'imbrication de ces différents couverts végétaux et leurs dynamiques d'évolution, qui posent notamment la question du renouvellement des essences, font du Haut-Languedoc une mosaïque d'espaces ouverts et fermés, à l'équilibre fragile.

Des paysages façonnés par l'agriculture et les terroirs

Les espaces consacrés à l'activité agricole représentent encore 1/4 de la surface du Parc, et ce malgré les bouleversements générés par le programme forestier des années 60 et la déprise agricole.

On retrouve à l'intérieur du Parc une agriculture diversifiée et localisée par terroirs avec : l'élevage dans la zone atlantique du Parc associée aux cultures céréalières et aux pâturages, la vigne dans la partie sud méditerranéenne, et des productions plus diversifiées dans l'ensemble du Parc avec en particulier des vergers et du maraîchage. Ces différentes agricultures sont soutenues par les AOC, les IGP et le développement des circuits courts.

Des paysages habités très différemment

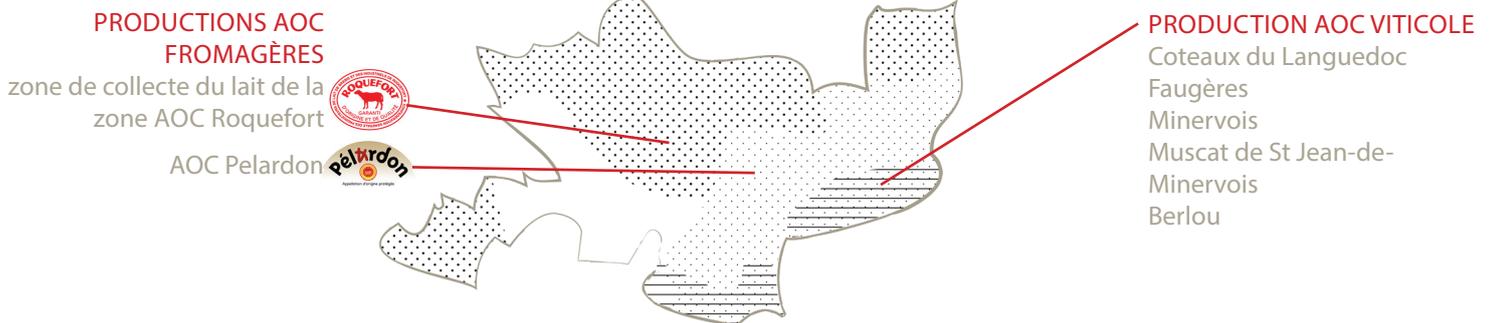
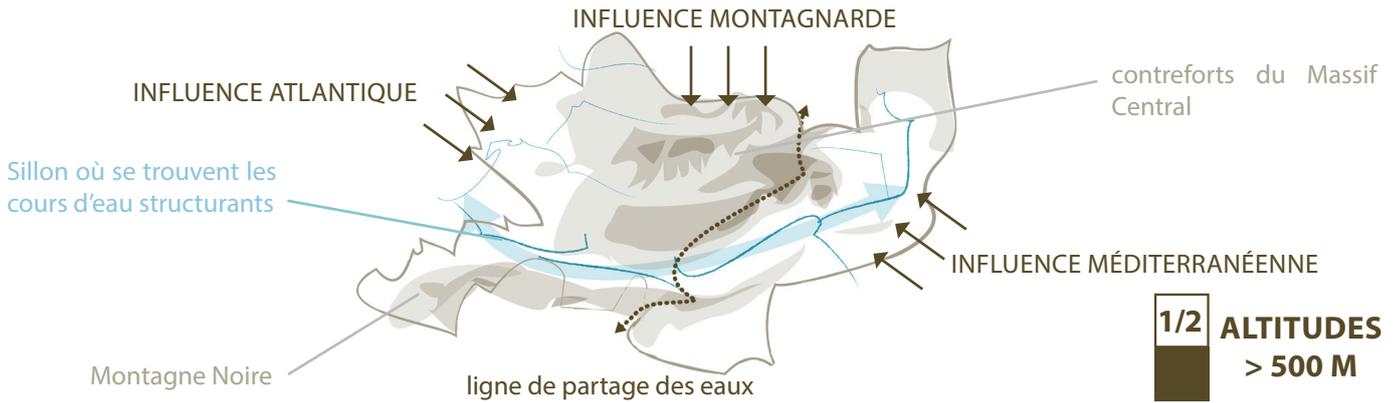
Le territoire est, dans son ensemble, un espace très rural, avec une densité moyenne de 31 habitants/km². L'essentiel de la population et des services est regroupé dans le sillon médian couramment nommé «est-ouest» dont les deux agglomérations principales concentrent presque 1/3 de la population du Parc (32 000 habitants sur 100 000).

Le reste du territoire (plateaux et zones de montagne) est jalonné de bourgs, de nombreux hameaux ou petits villages qui présentent un important patrimoine bâti. Ce sont des éléments structurants de l'identité du Haut-Languedoc et de ses paysages. L'urbanisation nouvelle, principalement sous forme pavillonnaire et de zones spécialisées (d'activités, commerciales...) s'y inscrit difficilement.

Des paysages transformés par l'exploitation des ressources

La diversité géologique, le climat et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles.

Très tôt, les aménagements et les infrastructures sont venus en tirer partie, exploiter ces ressources et transformer les paysages, donnant lieu à des espaces particuliers tels que les grands lacs de barrage, les carrières et les mines (aujourd'hui fermées) et l'implantation d'importantes usines devenues des héritages plus ou moins valorisés. Aujourd'hui, ce sont les éoliennes et le solaire qui se développent sur le Parc ; la maîtrise de leur implantation devenant un enjeu majeur pour les paysages en transition.





Les paysages ne sont pas figés. Ils sont en perpétuel mouvement notamment du fait de l'évolution de l'une ou l'autre de leurs composantes, en lien avec l'évolution des modes de vie et des pratiques humaines, de l'économie locale ou mondiale, des différentes politiques publiques, depuis l'Europe jusqu'au territoire communal... la liste pourrait être longue.

Dans un paysage peuvent s'observer les évolutions passées, récentes et en cours. Plusieurs temporalités se superposent. La dimension dynamique des paysages est incontournable pour appréhender un projet paysager.

Afin de pouvoir définir les défis prioritaires pour le Parc et les spatialiser, il est donc nécessaire d'analyser les dynamiques en cours sur le territoire.

A l'échelle du Parc, 3 sujets connaissent les plus grandes mutations :

- l'urbanisation,
- l'agriculture,
- le couvert forestier.

Elles s'accompagnent bien souvent d'une transformation importante, plus ou moins rapide, des paysages.

Les dynamiques de ces mutations sont variables sur le territoire du Parc.

Aussi, pour dresser un portrait des dynamiques du Parc, plusieurs degrés sont déclinés :

- des dynamiques de développement plus ou moins fort en fonction du rythme ou de la vitesse du phénomène, de sa gestion, de son impact sur le paysage (surface couverte, visibilité, intensité de la transformation, réversibilité ou non...);
- des dynamiques de fragilisation plus ou moins grande, pouvant aller jusqu'au déclin, en fonction de l'ampleur du phénomène, de la capacité d'inverser la tendance (réversibilité ou non), de son impact sur le paysage.

A ces dynamiques peuvent être associés des risques quant à la poursuite des évolutions. Le document se concentre sur les risques pour les paysages sans toutefois s'y restreindre. En effet, une dynamique peut avoir des impacts paysagers mais également économiques, sociaux, environnementaux...

Enfin, au-delà de l'analyse des dynamiques pour chaque thématique, il est important de les croiser. En effet, dans un paysage, comme sur un territoire, se superposent plusieurs dynamiques dont les effets combinés peuvent s'annuler ou au contraire s'amplifier. C'est la carte des dynamiques croisées qui illustre cela et constitue un des éléments-clés du portrait du territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Les dynamiques urbaines

Certes, le développement urbain sur le Parc n'est pas celui des secteurs sous influence des agglomérations albigeoise, toulousaine, montpelliéraine ou encore bitteroise. Mais, à l'échelle du Parc, l'évolution urbaine n'est pas négligeable et les changements sont bien visibles dans les secteurs les plus accessibles ou à proximité de l'agglomération castraise ou des bourgs les plus attractifs.

Un développement urbain fort est marqué par...

- un rythme continu des permis de construire (en moyenne > 5 / an)
- un réinvestissement des centres-bourgs majoritairement par des résidences principales
- des extensions nombreuses et importantes : opérations groupées (ZA, lotissements), implantation d'équipements, de bâtiments d'activités et de maisons individuelles isolées.



Les maisons individuelles, les zones d'activités, les routes principales se développent sur les terrains plats facilement



constructibles et autrefois préservés des constructions car destinés à l'agriculture ou aux jardins potagers.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- mitage : paysage ponctué, "mité" de maisons
- uniformisation et banalisation des paysages notamment aux abords des villes et villages (entrées, quartiers récents...)
- "bétonnisation": parkings, routes, hangars des zones commerciales

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- imperméabilisation
- pertes d'espaces verts nécessaires à la biodiversité
- fragilisation des commerces de cœur de bourgs

Un développement urbain important se caractérise par...

- un rythme continu des permis de construire (en moyenne 5 / an)
- un réinvestissement du centre ancien (majoritairement par des résidences secondaires)
- quelques extensions importantes : lotissements, implantation de bâtiments d'activités isolés et éparpillement de maisons individuelles



Les maisons individuelles s'implantent au coup par coup sur les versants pour bénéficier de la vue et de l'ensoleillement.



Dans une recherche de "nature" ou de "campagne", elles se sont construites sur des grands terrains, dans les bois ou les champs.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- mitage : paysage ponctué, "mité" de maisons
- les structures et les formes des villages sont perdues, qu'on les regarde de loin ou qu'on s'en approche

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- perte du lien social
- risque incendie pour les maisons qui s'implantent sur des terres anciennement agricoles et qui s'enrichissent autour de la maison et de son jardin

Un développement urbain faible se traduit par...

- un rythme faible voire nul des permis de construire (en moyenne < 5 / an)
- un réinvestissement du bâti ancien (majoritairement par des résidences secondaires)
- des extensions limitées : rares lotissements, implantation de bâtiments d'activités et de maisons individuelles isolées ou en greffe



Petit à petit, une maisons individuelle ou un hangar puis une/un autre puis... s'implante au coup par coup à côté des villages, sur les



versants ou sur les terrains agricoles. Dans le même temps les volets des maisons au cœur du village se ferment.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- perte des formes et structures des villages
- "point noir paysager" : élément isolé mais fortement visible dans le paysage car non intégré de par sa localisation, taille, forme, couleur, matériau...

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- le changement de destination d'une parcelle cultivée en parcelle construite (hangar ou maison) morcelle la surface agricole et ainsi nuit à une reprise future de l'exploitation

Les dynamiques agricoles

Le Parc est encore un territoire agricole - en témoignent ses paysages - même si, comme partout en France, il l'est moins qu'au siècle passé. Mais les paysages laissent à peine transparaître la fragilité, variable d'un bout à l'autre du Parc. Cependant, des forces vives, des initiatives existent et sont visibles à l'échelle locale. L'agriculture aurait-elle encore du potentiel ?

Une activité dynamique grâce à trois phénomènes différents...

- un quasi-maintien de la SAU (surface agricole utile) et une baisse limitée du nombre d'exploitants
- des contributions importantes des espaces agricoles au paysage
- une activité économique qui se développe, soutenue par les labels, et qui a tendance à jouer la carte de la spécialisation et/ou de l'intensification



Par le remembrement, un seul exploitant cultive une plus grande surface, ici pour des céréales ou du fourrage.



Ici, sur un parcellaire peu modifié, la viticulture, ou l'oléiculture s'appuient sur les qualités du terroir valorisées par des appellations.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- destruction d'éléments structurants du paysage : trame parcellaire, haies, bois, murets...
- homogénéisation des paysages
- le paysage peut être lié à 1 ou 2 exploitations. Et si l'une disparaît ?

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- les exploitations basées sur une agriculture spécialisée peuvent se retrouver en situation de fragilité en cas de changement du marché agricole

Une activité fragilisée mais dont l'impact n'est pas à négliger, marquée par...

- une baisse de la SAU et du nombre d'exploitants
- des espaces agricoles minoritaires dans le paysage mais des espaces -clés (ex : les clairières de la Montagne Noire)
- une activité économique qui globalement se maintient grâce à un petit nombre d'exploitants dynamiques, des démarches innovantes et une pluriactivité de plus en plus présente au sein des exploitations



La culture de quelques parcelles joue un rôle clé pour le paysage ou l'écologie, comme ici une clairière, une vigne et une oliveraie.



La culture de parcelles en bas de pente et fond de vallée, couplée aux jardins privés, maintient un paysage diversifié.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- disparition progressive des surfaces agricoles
- perte d'éléments-clés caractéristiques de certains paysages : une combe cultivée, un plateau pâturé...

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- l'écart entre le prix du foncier constructible et le prix du terrain agricole peut entraîner le changement de destination d'une parcelle qui joue un rôle-clé dans la pérennité économique d'une petite exploitation

Une activité très fragilisée dont l'avenir est hypothéqué par...

- une baisse de la SAU et du nombre d'exploitants ancienne
- une part des espaces agricoles minoritaire à l'échelle du paysage
- une activité économique qui décroît avec différentes crises successives des cultures (châtaigneraies, fruitiers...)



Les terrasses ont ici été reprises par... des maisons individuelles et leurs jardins. Si elles se maintiennent dans le paysage, leur usage agricole premier est compromis.



Des terrains autrefois cultivés ou pâturés sont passés du stade de friche à celui de bois. L'effort pour une remise en culture à l'identique serait immense mais des potentiels restent peut-être à découvrir.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- perte des éléments structurants des paysages (murets, mosaïque de cultures...)
- développement d'une vaste friche puis d'une forêt

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- grande difficulté pour remettre en culture les terres abandonnées
- risque incendie pour les maisons qui s'implantent sur des terres anciennement agricoles et qui s'enrichissent autour de la maison et de son jardin

Les dynamiques forestières

Une majorité du territoire est aujourd'hui couverte par la forêt. Mais celle-ci n'est pas unique et ses dynamiques sont très diversifiées : cycliques du fait de son exploitation quand la forêt est gérée, constantes quand elle est laissée à son propre développement ... Trois grandes tendances peuvent être observées à l'échelle du Parc.

Un développement croissant et géré du fait de...

- une progression spontanée limitée du couvert forestier
- une part des forêts exploitées importante à l'échelle du paysage
- une activité économique liée au bois qui se développe, notamment du fait de forêts arrivées à maturité



Dans ce paysage sont visibles les multiples visages de la forêt : au loin, une forêt plantée et exploitée, au plus près un développement naturel du couvert forestier.



Le plateau des lacs est marqué par une sylviculture importante. Le paysage peut être rapidement transformé au gré des coupes.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- coupes rases visibles depuis des lieux sensibles,
- banalisation des paysages par les plantations de résineux
- impact des aménagement liés à l'exploitation (chemin d'accès aux forêts...)

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- perte de biodiversité

Un développement croissant induit par...

- une progression et/ou une densification spontanées du couvert forestier relativement importantes
- une part des forêts exploitées minoritaire à l'échelle du paysage
- une activité économique liée au bois limitée, notamment du fait de nombreuses forêts privées et de petites tailles et des essences d'arbres non adaptées



La couvert forestier domine le paysage, et la tendance se poursuit sans maîtrise ni gestion malgré quelques parcelles cultivées.



Ici, sur les causses autrefois pâturés, la friche s'est installée et tend peu à peu à devenir un bois comme en arrière-plan.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- enrichissement et banalisation des paysages

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- risque incendie

Un développement faible de part...

- une progression spontanée limitée du couvert forestier
- une part des forêts exploitées très minoritaire à l'échelle du paysage
- une activité économique liée à la forêt quasi inexistante



Dans les secteurs où l'agriculture est encore bien présente, où les villages ou bourgs sont implantés et se développent encore, la forêt n'est que peu présente. Elle occupe



les sommets et flancs pentus des collines abandonnées par l'agriculture ou, çà et là, des parcelles plantées ou en friche depuis plusieurs années.

> PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PAYSAGES :

- enrichissement de certaines parcelles

> AUTRES PRINCIPAUX RISQUES :

- absence d'espaces boisés qui peuvent être des lieux-clés pour la biodiversité et la trame verte du territoire

Le croisement des dynamiques

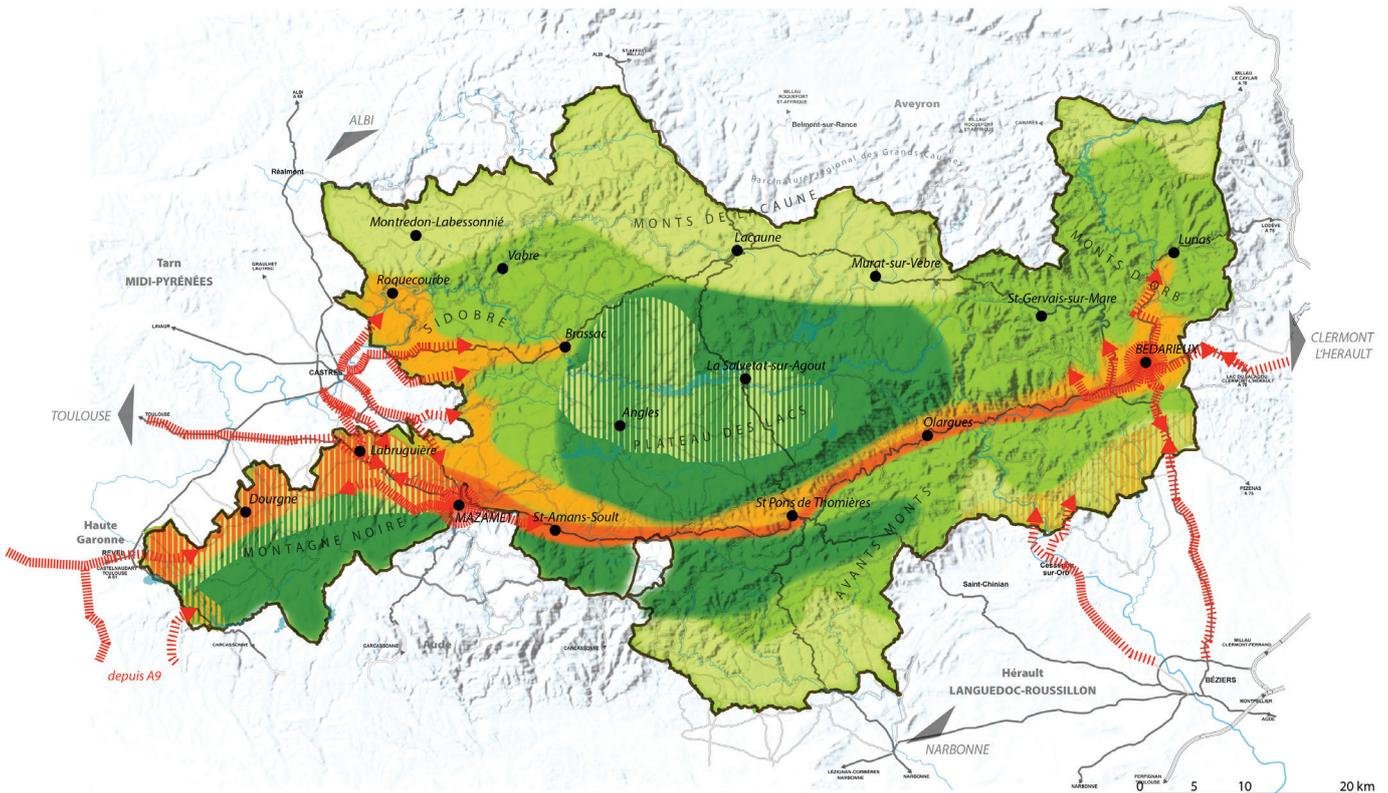
Le croisement des dynamiques amène à observer deux types de secteurs :

- des secteurs où une dynamique forte prédomine. Cela couvre la majorité du territoire.
- quelques secteurs où deux dynamiques fortes cohabitent. Ces secteurs se situent au cœur du territoire ou sur les franges.

L'interprétation de cette carte nous indique plusieurs phénomènes :

- l'évolution urbaine se fait essentiellement dans le sillon médian est-ouest et le long des principaux axes de l'agglomération castraise. Cette urbanisation est couplée à une activité agricole importante dans la plaine de Castres.
- grâce entre autre aux appellations, l'agriculture est dynamique au nord et au sud du territoire : AOC Roquefort, IGP jambon de Lacaune, viticulture (AOC Muscat de Saint Jean de Minervois, Faugères, Saint Chinian), IGP Haute-Vallée de l'Orb....
- sur les plateaux, au cœur du territoire ou sur la Montagne Noire, l'agriculture garde une place non négligeable malgré la prédominance de la forêt, parfois grâce aux AOC et à l'installation de jeunes agriculteurs.
- la forêt gérée et exploitée se concentre sur la Montagne Noire et le plateau des grands lacs.
- le reste du territoire, moins accessible ou marqué par des pentes plus raides, a connu une nette baisse de l'activité agricole qui se traduit aujourd'hui par un enrichissement important et le développement spontané de la forêt.

Carte des dynamiques croisées : urbaines / agricoles / forestières



rayonnement de l'attractivité des agglomérations environnantes et des villes du territoire générant de la pression urbaine le long des axes routiers

- urbaine : développement fort** / agricole : activité très fragilisée / forestière : développement faible
- urbaine : développement important** / agricole : activité fragilisée / forestière : développement faible
- urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant**
- urbaine : développement faible / **agricole : activité dynamique** / forestière : développement croissant
- urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant et géré**

- urbaine : développement fort / agricole : activité dynamique** / forestière : développement faible
- urbaine : développement important / agricole : activité dynamique** / forestière : développement croissant
- urbaine : développement important / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant**
- urbaine : développement important / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant et géré**
- urbaine : développement faible / **agricole : activité dynamique / forestière : développement croissant et géré**



Derrière le mot "enjeux", parfois difficile à interpréter, il est ici entendu les **défis** à relever en matière de paysage sur le territoire du Parc.

Ces défis sont nombreux. Aussi, suite au travail de concertation avec des maires et conseillers municipaux nouvellement élus ou de plus longue date, pour certains acteurs professionnels du territoire, avec des techniciens du Parc ou de ses partenaires, les principales problématiques ont été identifiées.

Certains enjeux concernent l'ensemble du Parc et n'ont pas été localisés sur la carte :

- la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes,
- l'évolution du patrimoine bâti : cœurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelles, murs et murets...
- la perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements,
- l'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»,
- la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager,
- la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt,
- le devenir des espaces et des pratiques agricoles,
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire.

Et d'autres sont plus spécifiques à certains secteurs et ont pu être localisés sur la carte.

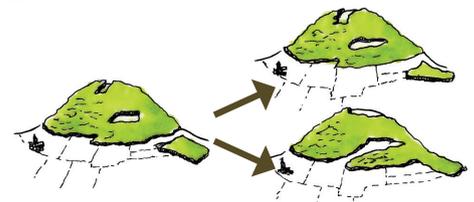
Ils concernent tous une interaction entre le paysage et d'autres domaines :

- Paysage, urbanisation et bâti,
- Paysage, infrastructures et équipements,
- Paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue,
- Paysage, forêts et biodiversité,
- Paysage, infrastructures et perceptions.

Ces enjeux sont présentés plus en détails dans les pages suivantes.

Il n'existera pas une seule bonne réponse à ces enjeux.

Plusieurs réponses seront possibles. Des pistes sont proposées dans les fiches préconisations. Elles présentent également des sources d'inspirations.



Paysage, urbanisation et bâti

Dans un territoire composé de paysages remarquables et dans un contexte de consommation de l'espace agricole, de dévitalisation des centres-bourgs, de pression foncière, touristique ou financière, l'urbanisme peut constituer un levier pour :

- un développement urbain s'appuyant sur les potentialités des bourgs (limiter les extensions, réinvestir les bâtiments anciens, préserver des espaces typiques comme les jardins, améliorer les espaces publics)
- trouver l'équilibre entre des paysages habités et préservés,
- penser le patrimoine en termes de préservation mais aussi d'adaptation contemporaine.

Un enjeu est donc de doter les territoires d'outils de gestion à la fois simples, adaptés, souples et structurants.

Paysage, infrastructures et équipements :

Le territoire du Parc est riche en ressources naturelles : roches, eau, vent, soleil, bois. Si celles-ci sont depuis longtemps exploitées, il s'agit aujourd'hui, à l'heure où la gestion des impacts environnementaux et paysagers est de plus en plus encadrée par les règlements et correspond à une demande sociale, de prendre en compte l'intégration de l'activité (aménagements, bâtiments, accès) avant, pendant et après l'exploitation (réversibilité, mutation...).

Cet enjeu d'intégration des nouveaux aménagements vaut aussi pour les équipements, les espaces publics et les lieux touristiques. En effet, ces aménagements créent de nouveaux paysages et doivent être pensés en lien étroit avec les valeurs et l'avenir du territoire.

Paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :

Les enjeux de la trame verte et bleue, à l'échelle du Pnr du Haut Languedoc sont de maintenir et reconstituer :

- un équilibre entre la trame des « milieux ouverts » (zones humides, causses...) et celle des « milieux fermés » (forêts, garrigues),
- la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment dans les vallées,
- un réseau d'échanges afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... A ce titre les haies bocagères, notamment dans les secteurs très cultivés sont un élément-clé, tout comme les vergers, les jardins potagers ou d'agrément dans les secteurs urbanisés

Paysage, forêts et biodiversité :

Par sa présence dans le paysage, la forêt est un sujet majeur et les enjeux relèvent :

- des représentations de la forêt : elles sont nombreuses entre la forêt « sauvage » et la forêt exploitée... et de nombreuses incompréhensions en résultent.
- de la gestion de la forêt : quel équilibre entre productivité et objectifs écologiques en lien avec la trame verte et bleue ? Et cela dans un territoire habité et visité (diversité des essences, gestion des coupes...)?
- de la cohabitation des usages de la forêt : c'est à la fois un lieu à vocation économique (sylviculture, agro-sylvo-pastoralisme), accueillant des loisirs multiples (balades, cueillette, chasse...) et un milieu de vie pour de nombreuses espèces...

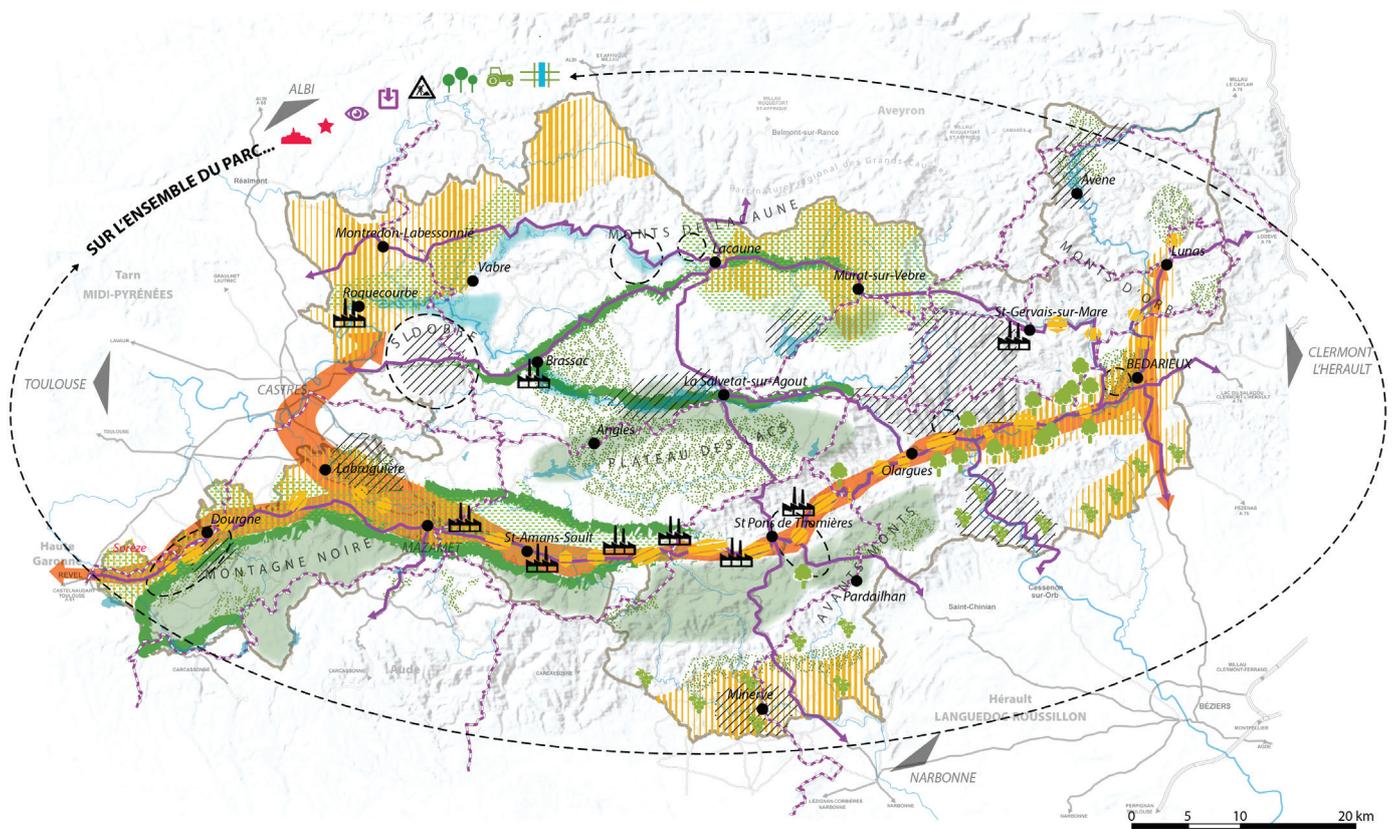
Face à ces usages souvent bénéfiques mais dont certains sont ou semblent conflictuels, un enjeu est également la pédagogie et le dialogue.

Paysage, infrastructures et perceptions :

Le paysage étant étroitement lié à la perception, la découverte des paysages depuis les voies de circulations (à pied, à vélo, en voiture, en train ou bus) et l'accès à des sites particuliers sont des enjeux qui se déclinent :

- au niveau de la gestion des paysages en co-visibilité des lieux de passage utilisés par les habitants comme les visiteurs
- en termes de réseaux de chemins ou de voies qui permettent de parcourir la diversité des paysages tout en sortant des sentiers battus et des sites « fléchés » pour découvrir des lieux insolites.

Ce qui est en jeu en termes de paysage sur le territoire du Parc



SUR L'ENSEMBLE DU PARC...

- la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes
- l'évolution du patrimoine bâti : coeurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelles, murs et murets...
- la perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements
- l'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»
- la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager
- la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt
- le devenir des espaces et des pratiques agricoles
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire

ET PLUS PARTICULIÈREMENT LOCALISÉS :

- paysage, urbanisation et bâtis :

- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâtis / non bâtis
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers

- paysage, infrastructures et équipements :

- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites

- paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :

- l'évolution de la trame bocagère en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- la gestion des vallées remarquables
- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières

- paysage, forêts et biodiversité :

- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité

- paysage, infrastructures et perceptions :

- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes

Quelques mots sur la carte des enjeux

Les enjeux liés au développement des villages et des bourgs se concentrent là où les pressions démographique et foncière sont les plus grandes (sillon Est-Ouest, proximité de l'agglomération castraise) mais également là où il y a une forte co-visibilité avec des chemins ou des voies de circulations très empruntés sur le territoire ou à proximité de paysages et sites emblématiques. Cela va notamment concerner les villages implantés sur les versants. Mais le développement des villages traversés par les principaux axes est également un enjeu notamment pour les habitants qui se déplacent tous les jours.

L'enjeu patrimonial industriel est très important dans les secteurs qui ont concentré l'activité industrielle (mines, usines pour la laine, le cuir, le textile...).

C'est également en relation avec les paysages et sites emblématiques que les enjeux liés aux aménagements relatifs à l'exploitation des ressources ou aux équipements touristiques vont être les plus forts à l'échelle du territoire du Parc.

Les enjeux relatifs à la biodiversité ou aux milieux naturels sont présents sur une grande partie du territoire, dans des contextes différents :

- l'enjeu de la trame bocagère là où le remembrement est pratiqué,
- l'enjeu des causses et des zones humides là où la friche et la forêt ont tendance à gagner du terrain,
- l'enjeu de la mosaïque des cultures là où la monoculture a tendance à progresser ou au contraire l'agriculture est en perte de vitesse, se traduisant par un développement des friches.

Les enjeux forestiers liés à la gestion de l'exploitation forestières vont être les plus forts là où la visibilité depuis le lointain est la plus grande (versant de la Montagne Noire) ou au contraire dans des vallées étroites, remarquables, et fréquentées au quotidien par les habitants ou de façon plus ponctuelle par les visiteurs.

Par contre, les enjeux liés à la biodiversité forestière vont être les plus forts là où les surfaces exploitées sont les plus grandes.

Pour les enjeux qui concernent l'ensemble du Parc ou de grands secteurs du Parc, une réflexion thématique à l'échelle de l'ensemble du territoire ou de grandes intercommunalités peut être intéressante pour mutualiser les idées et adopter une stratégie commune qui pourra se traduire par des actions intercommunales ou plus locales.

Mais certains enjeux n'existent qu'à des niveaux plus locaux. Les fiches unités paysagères sont là pour aider à les identifier.

Dans ce cas, des actions à l'échelle de quelques communes voisines ou de la commune peuvent permettre de saisir des sujets prioritaires et d'agir pour choisir les paysages de demain.

Aux fondements des paysages du Parc, il y a sa géologie, l'eau, la végétation, les climats et l'occupation humaine. Ils les façonnent, les font évoluer. On y perçoit les traces du passé, on y lit nos pratiques, les modèles économiques, on y entrevoit les enjeux d'avenir.

Fortement contrastés à l'échelle du Parc, les paysages constituent le socle identitaire du territoire et un des éléments déterminants de son classement. Leur variété et leur qualité sont à préserver.

Le patrimoine paysager et architectural est considéré comme un des atouts majeurs du Haut-Languedoc. C'est un facteur de développement et d'attractivité à la fois touristique et résidentiel.

La Charte du Parc, projet du territoire pour les 12 ans à venir, a pour objectif « d'engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages », elle encourage la mise en œuvre d'un urbanisme soucieux de préserver et de valoriser les atouts du territoire, l'accompagnement des évolutions forestières, agricoles et d'exploitation des ressources naturelles.

Pour y parvenir, le Parc se veut un partenaire des acteurs locaux. Il développe des outils de connaissance et d'aide à la décision et apporte son appui aux communes et intercommunalités pour accompagner l'évolution du cadre de vie, des villes et des villages.

Le paysage est un indispensable préalable à la mise en place de démarches d'aménagement du territoire. Concevoir des projets avec le paysage, c'est garantir leur insertion dans le territoire.

Le présent document est à destination des décideurs, des aménageurs, porteurs de projet ou même toute personne s'investissant dans les politiques d'aménagement du territoire du Parc.

Sans ambition d'en donner une vision exhaustive, il donne à comprendre les paysages du Haut-Languedoc en livrant une connaissance et un regard partagé sur leurs structures et sur ce qui est en jeu à l'avenir, sous le prisme des ambitions de la Charte.

Le document part d'un premier regard partagé sur les paysages du Parc pour offrir un décryptage de leurs caractéristiques et leurs enjeux, depuis l'échelle du Parc jusqu'à celle de ses « unités paysagères ».

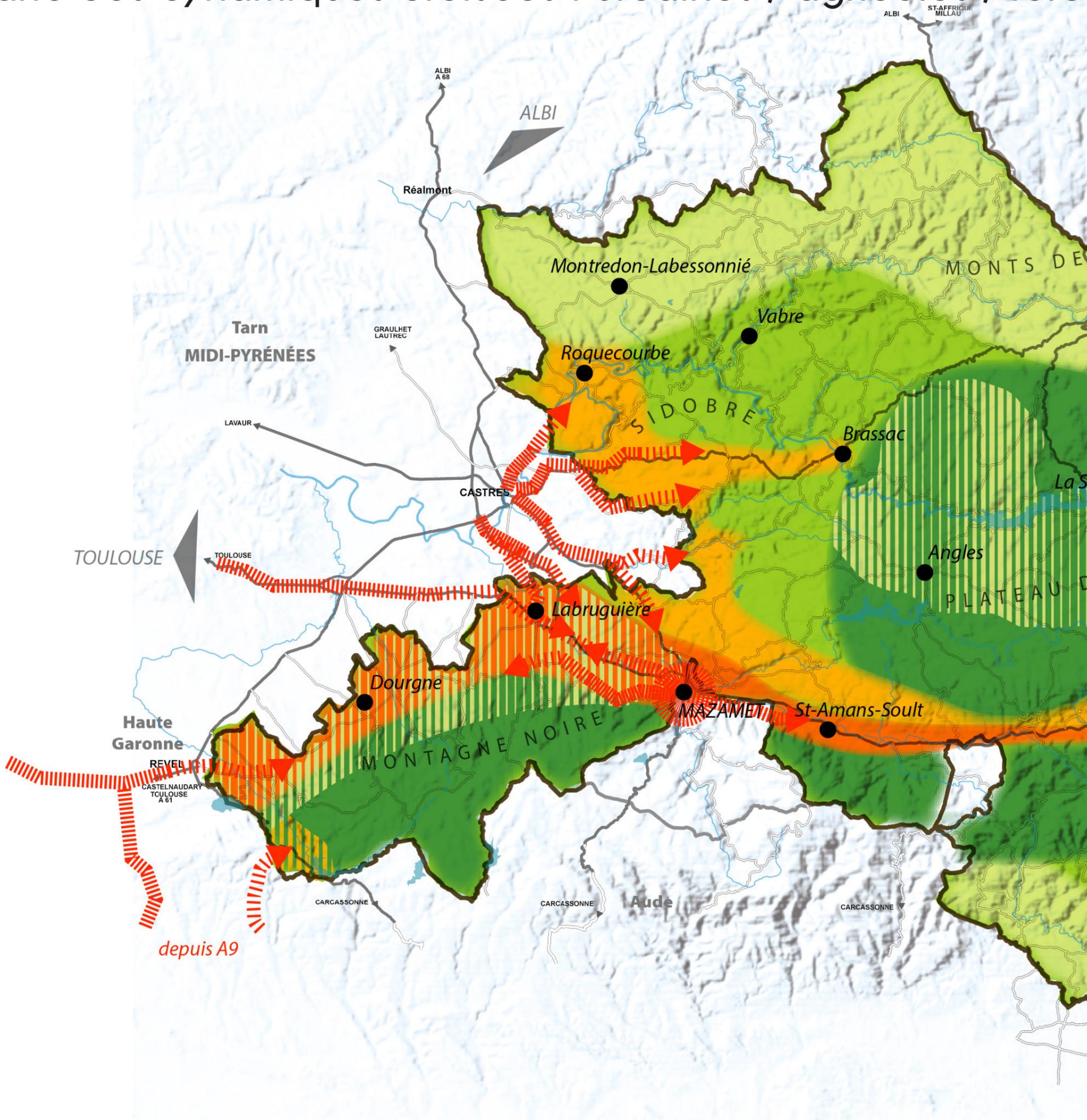
En posant les bases d'une culture commune sur le paysage à l'échelle du Parc, le document de référence pour les paysages invite à construire un débat et un regard partagé aux échelles locales.

Il invite à construire des projets de paysage et avec le paysage...

Les parties suivantes, sous forme de fiches, ont pour objectif d'aider le passage à l'action :

- la partie 2, avec les **fiches par unité paysagère**, permet de décliner les constats, dynamiques et enjeux à une échelle plus locale, afin d'ancrer les projets dans des échelles de proximité tout en gardant le lien à une vision d'ensemble
- la partie 3, avec les **fiches préconisations**, apporte des clés, des exemples et des outils pour la conception et la mise en œuvre des projets.

Carte des dynamiques croisées : urbaines / agricoles / forestières

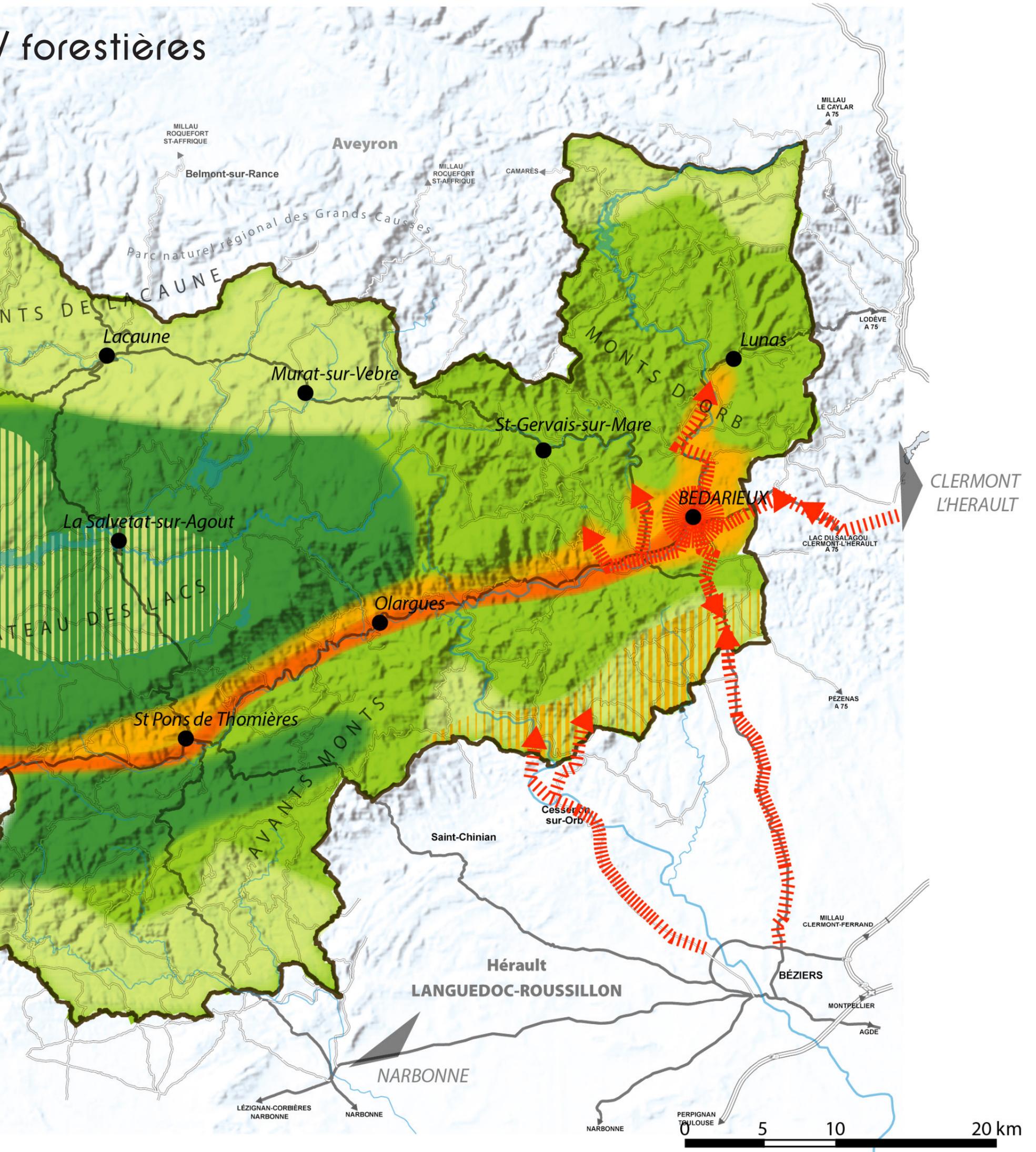


 rayonnement de l'attractivité des agglomérations environnantes et des villes du territoire générant de la pression urbaine le long des axes routiers

-  **urbaine : développement fort** / agricole : activité très fragilisée / forestière : développement faible
-  **urbaine : développement important** / agricole : activité fragilisée / forestière : développement faible
-  urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant**
-  urbaine : développement faible / **agricole : activité dynamique** / forestière : développement croissant
-  urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant et géré**

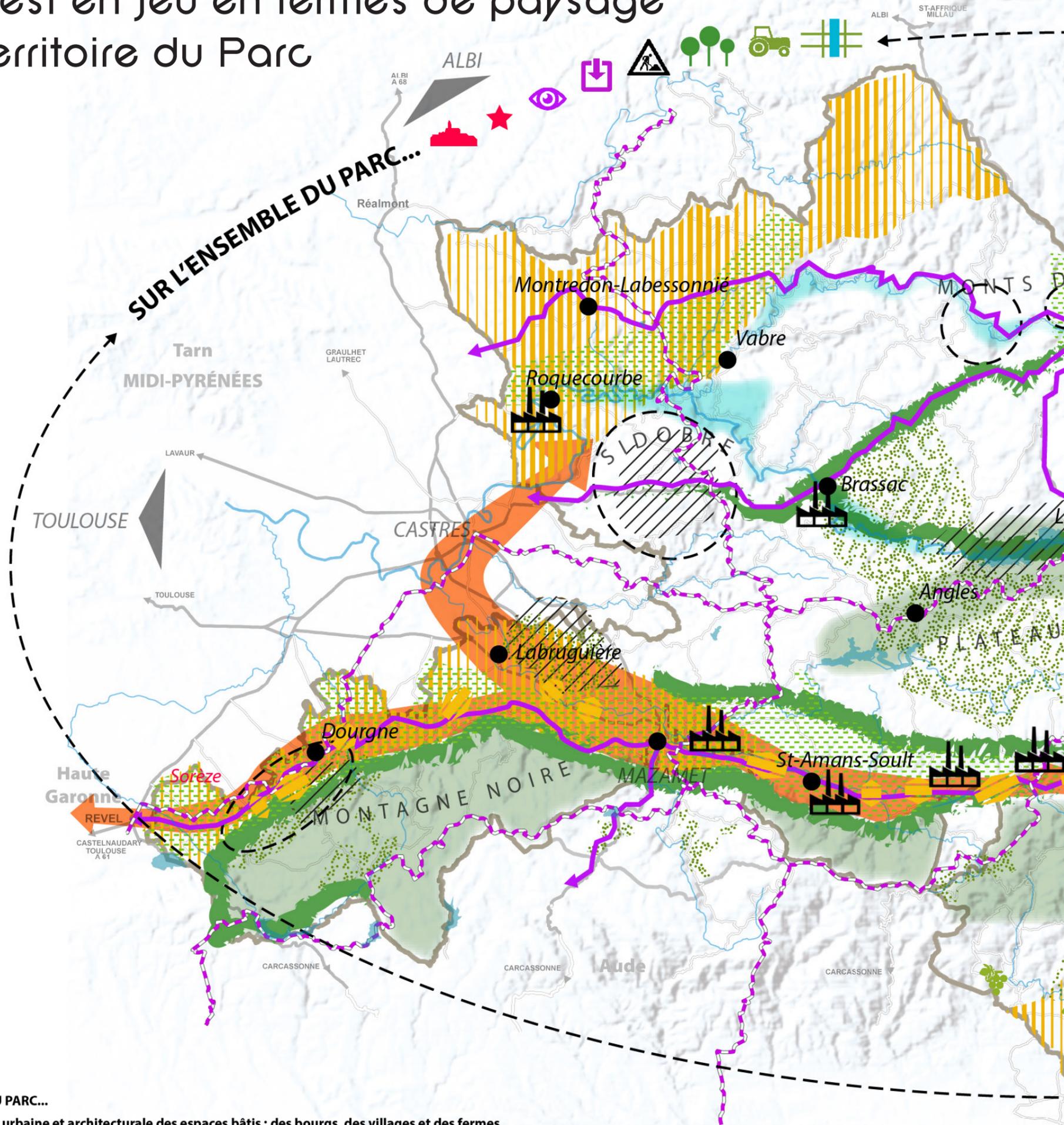
-  **urbaine : développement fort** / agricole : **activité dynamique** / forestière : développement faible
-  **urbaine : développement important** / agricole : **activité dynamique** / forestière : développement croissant
-  **urbaine : développement important** / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant**
-  **urbaine : développement important** / agricole : activité fragilisée / **forestière : développement croissant et géré**
-  urbaine : développement faible / agricole : **activité dynamique** / forestière : **développement croissant et géré**

/ forestières



es axes routiers

Ce qui est en jeu en termes de paysage sur le territoire du Parc



SUR L'ENSEMBLE DU PARC...

- la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes
- l'évolution du patrimoine bâti : coeurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelles, murs et murets...
- la perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements
- l'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»
- la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager
- la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt
- le devenir des espaces et des pratiques agricoles
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire

ET PLUS PARTICULIÈREMENT LOCALISÉS :

- paysage, urbanisation et bâtis :

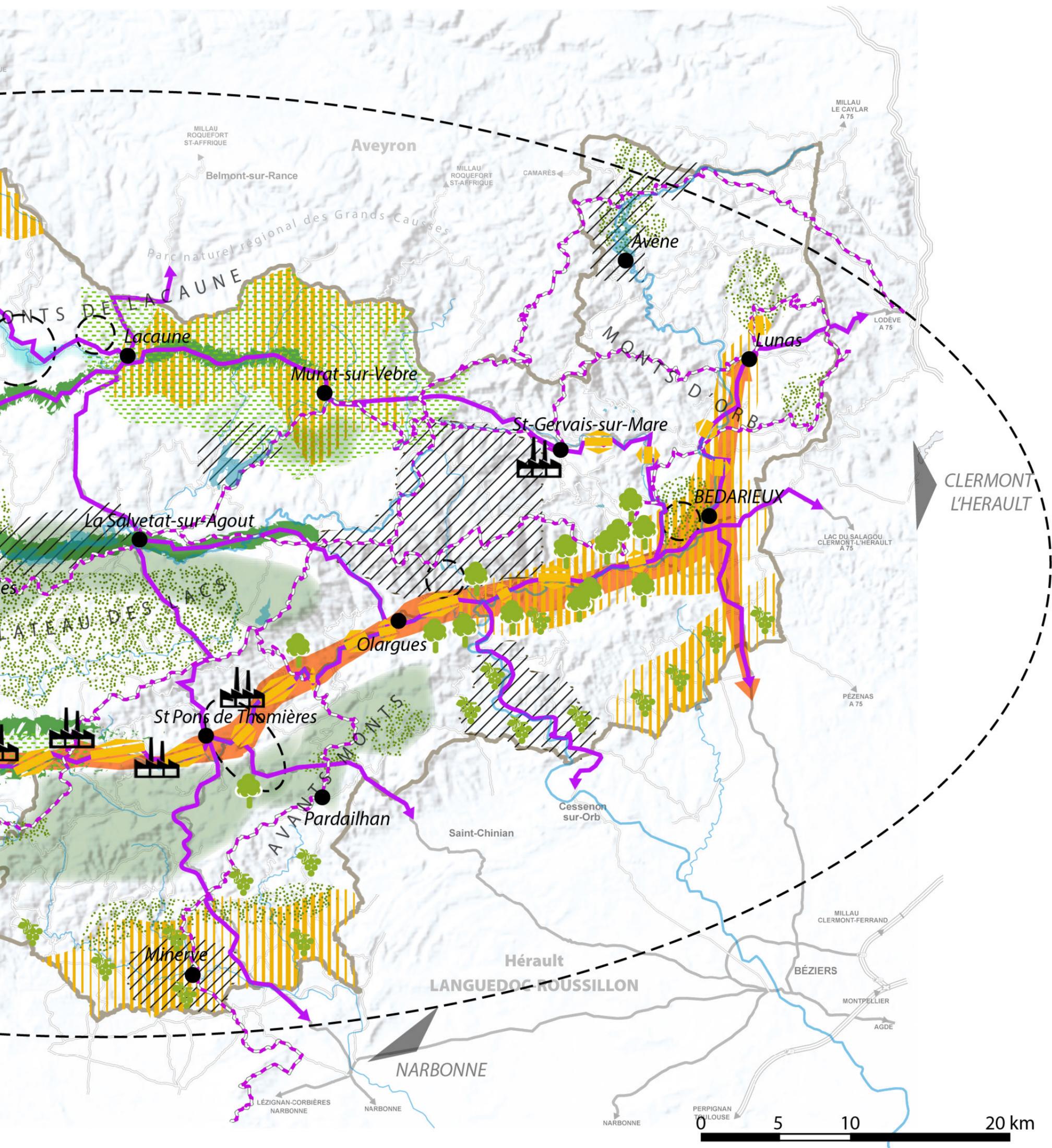
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâtis / non bâtis
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers

- paysage, infrastructures et équipements :

- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites

- paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :

- l'évolution de la trame bocagère en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- la gestion des vallées remarquables
- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières



- paysage, forêts et biodiversité :

-  la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
-  la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité

- paysage, infrastructures et perceptions :

-  le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
-  le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes

Cette seconde partie est composée de 18 fiches détaillant pour chaque unité paysagère les éléments suivants :

- ses grandes caractéristiques : ce qui la structure (géologie, hydrographie, reliefs...), ce qui l'occupe (espaces forestiers, agricoles, urbains), ce qui la compose (motifs tels que les types de cultures, les formes des villages, les infrastructures),
- ses grandes dynamiques : ce qui se développe, ce qui apparaît / disparaît...
- les risques et les opportunités engendrés par ces évolutions,
- ses enjeux paysagers : les défis pour demain, les vigilances à avoir comme les cartes à jouer pour y répondre.

Ces fiches - par unité paysagère - démontrent de la diversité des paysages du Parc et de la spécificité de chaque contexte. Elles doivent permettre à tout territoire du Parc, tout acteur, tout projet, de contribuer à préserver, valoriser, voire renforcer ces différentes identités.

- 01 Plaine de Castres
- 02 Causse de Caucaillères Labruguière
- 03 Agglomération Mazamétaine
- 04 Sillon du Thoré
- 05 Massif du Sidobre et Marges
- 06 Collines et ravins du plateau de Montredon
- 07 Serres, vallées et bassin du Plateau des Lacs
- 08 Puechs bocagers du Lacaunais
- 09 Echine et versant Nord de la Montagne Noire
- 10 Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants Monts
- 11 Causses, canyons et vignobles du Minervoïs
- 12 Terrasses viticoles et chênaies d'yeuses du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb
- 13 Coteaux viticoles du Faugérois
- 14 Versant du Somail et vallée du Jaur
- 15 Plaine et coteaux de l'Orb moyen
- 16 Massif du Caroux et de l'Espinouse
- 17 Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb
- 18 Petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène



Ma commune est-elle concernée par cette unité paysagère ?... Voici la liste !

- 01 Plaine de Castres** : Durfort, Sorèze, Saint-Amancet, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Caucalières.
- 02 Causse de Caucalières Labruguière** : Labruguière, Caucalières, Payrin-Augmontel.
- 03 Agglomération Mazamétaine** : Aussillon, Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Bout-du-Pont-de-l'Arn.
- 04 Sillon du Thoré** : Bout-du-Pont-de-l'Arn, Mazamet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Albine, Rouairoux, Anglès, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans.
- 05 Massif du Sidobre et Marges** : Burlats, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez, Ferrières, Vabre, Castelnau-de-Brassac.
- 06 Collines et ravins du plateau de Montredon** : Montredon-Labessonnié, Vabre, Roquecourbe, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le-Masnu-Massugiès, Saint-Salvi-de-Carcavès.
- 07 Serres, vallées et bassin du Plateau des Lacs** : Boissezon, Pont-de-l'Arn, Vabre, Cambounès, Le Bez, Le Rialet, Le Vintrou, Lasfaillades, Brassac, Castelnau-de-Brassac, St-Amans-Valthoret, Anglès, Le Margnès, Lamontélaré, Lacaune, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout, Nages, Murat-sur-Vèbre, Cambon-et-Salvergues, Riols, Lacaze, Viane, Senaux, Escroux, Gijounet, Berlats, Esperausses.
- 08 Puech bocagers du Lacaunais** : Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre.
- 09 Echine et versant Nord de la Montagne Noire** : Les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Aussillon, Saint-Amans-Soult, Albine, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Ferrals les-Montagnes, Cassagnoles.
- 10 Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants Monts** : Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojols.
- 11 Causses, canyons et vignobles du Minervois** : Minerve, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Aigues-Vives, Agel.
- 12 Terrasses viticoles et chênaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb** : Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Julien-d'Olargues, Olargues, Mons-la-Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vieussan, Roquebrun, Berlou.
- 13 Coteaux viticoles du Faugérois** : Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Saint-Nazaire-de-Ladarez.
- 14 Versant du Somail et vallée du Jaur** : Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Fraïsse-sur-Agout (Coustorgues), Saint-Vincent-d'Olargues.
- 15 Plaine et coteaux de l'Orb moyen** : Colombières-sur-Orb, Les Aires, Le-Poujol-sur-Orb, Combes, Lamalou-les-Bains, Hérépian, Taussac-la-Bilière, Le Pradal, Villemagne-L'Argentère, Bédarieux, Lunas, Le Bousquet d'Orb, La Tour sur Orb, Dio et Valquières.
- 16 Massif du Caroux et de l'Espinouse** : Saint-Julien-d'Olargues, Mons-La Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Combes, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues.
- 17 Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb** : Murat-sur-Vèbre (Canac), Castanet-le-Haut, Saint-Géniés-de-Varensal, Rosis, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Bilière, Graissessac, Avène, Le Bousquet d'Orb, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Camplong, La Tour-sur-Orb.
- 18 Petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène** : Avène, Ceilhes-et-Rocozeles, Roqueredonde, Romiguières, Lunas, Dio-et-Valquières, Joncels.

Légende - Dans la partie "repères" de chaque fiche, une carte sommaire de l'unité paysagère a pour légende :

-  hameaux et villages patrimoniaux
-  ensembles paysagers remarquables
-  sites multifonctionnels
-  altitudes > 900 m
-  altitudes > 700 m
-  altitudes > 500 m
-  routes principales
-  bourgs principaux



Plaine de Castres

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% FORÊTS

20% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 75%

Motifs paysagers dominants :

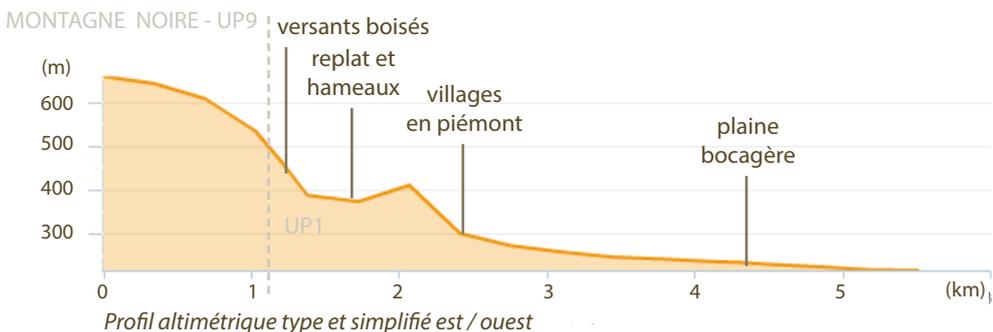


Communes concernées :

Durfort, Saint-Amancet, Dougne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Sorèze, Aiguefonde, Caucalières.

Portrait

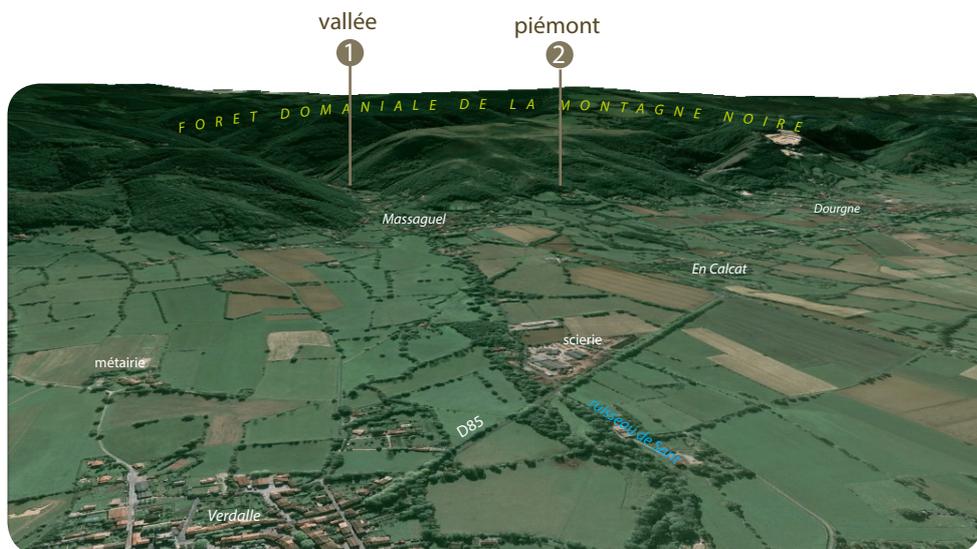
La Plaine de Castres est «un paysage carrefour», située à la rupture de pente des versants boisés de la Montagne Noire et s'ouvrant sur les agglomérations de Castres, Mazamet et Revel, dans un territoire qui évolue rapidement. Cette ample plaine est dominée par une mosaïque agricole essentiellement composée de prairies et de cultures encadrées par une trame bocagère. Paysages urbains et périurbains se succèdent le long des axes de circulation.



La Plaine de Castres est modelée par :

- 1 des vallées encaissées et profondes, telles que la vallée du Sor, qui occupent les contreforts de la Montagne Noire ;
- 2 des piémonts vallonnés et habités par un chapelet de villages ;
- 3 un espace de transition à l'Est avec les grandes plaines tarnaises.

Le paysage à l'intérieur de la plaine offre des vues cloisonnées par les haies bocagères, mais aussi de nombreuses vues lointaines vers le piémont et la Montagne Noire. Les émergences (reliefs, silhouettes des villages, abbayes, fermes isolées et clochers) apparaissent ici comme des repères.



Regards...

D'UN AGRICULTEUR : «Le maintien des haies est un enjeu paysager fort mais aussi une nécessité environnementale»

DU PARC : «La sensibilité des paysages de la plaine de Castres tient aux mutations rapides liées aux infrastructures et à l'urbanisation. L'enjeu est de lutter contre la banalisation des paysages, en particulier des piémonts, et maîtriser la consommation des espaces agricoles.»

Héritages et dynamiques en cours



1. Une agriculture diversifiée qui s'intensifie

A grande échelle, la plaine, dominée par l'agriculture, est une véritable « mosaïque » de textures et de couleurs soulignées par les linéaires de haies, qui se déploie sous le balcon de la Montagne Noire et crée une identité paysagère forte.

Cette mosaïque tient de la variété des cultures (maïs, blé, oléagineux, maraîchage) et de l'élevage mixte, du croisement de grandes cultures et d'ambiances plus champêtres (forêts de chênes, pâtures, petites cultures) et de la trame bocagère. De grandes fermes isolées typiques viennent ponctuer ce paysage agricole.

Ces marqueurs tendent à s'estomper avec une agriculture intensive qui a généré d'importants remembrements donnant lieu à de grandes parcelles, une disparition progressive des haies et de grands bâtiments agricoles isolés.



2. Un développement, sous l'influence des agglomérations, qui reste relativement contenu autour des bourgs anciens

La plupart des villages sont installés au pied de la Montagne Noire et sur les premiers piémonts, laissant la Plaine à très forte dominante agricole, bien que ponctuée de quelques éléments : des fermes isolées toulousaines, des anciens ateliers (scieries, moulins, forges...), de nombreux ruisseaux accompagnés de leur ripisylve et un réseau routier dense, souvent planté d'arbres.

La Plaine, très accessible et avec peu de contraintes topographique, est un secteur de forte pression urbaine liée à la proximité des villes de Castres et de Mazamet (renforcée par un réseau routier dense) mais aussi à l'influence du bassin toulousain.

La dynamique de l'urbanisation se ressent par le déploiement des constructions individuelles isolées ou sous la forme de lotissements, la concentration des activités en linéaire le long des axes de communication, et le déploiement des infrastructures. A l'est, cette dynamique est encore plus marquée dans le sillon du Thoré, où la N112 / RD612 est ponctuée d'activités, de pavillons et de grandes friches industrielles.

Si l'extension des villages reste concentrée autour des bourgs denses, elle tend à se dilater depuis les hameaux agricoles, le long des axes. Cette urbanisation « en doigts de gant » crée des effets de ruptures avec les silhouettes très marquées des villages. L'arrivée de l'autoroute reliant Castres à Toulouse, dont la réalisation est prévue entre 2020 et 2030, pourrait renforcer l'attractivité de ce secteur.



3. Un patrimoine valorisé comme richesse culturelle et économique

Des efforts importants de restauration et de mise en valeur, tant publics que privés, ont été déjà accomplis dans la plupart des centres anciens, ainsi que sur certaines bâtisses isolées d'architecture traditionnelle. Ce travail, qui porte sur l'architecture (arcades, colombages), le petit patrimoine (fontaines), les revêtements, les réseaux (Sorèze), l'information du public, améliore le cadre de vie et contribue à l'attractivité touristique et résidentielle de l'ensemble du secteur.



4. Un paysage marqué par les infrastructures

Particulièrement habitée, la Plaine de Castres a très vite été équipée par des infrastructures qui marquent le paysage.

La rigole de la Plaine, alimentant le Canal du Midi par les eaux de la Montagne Noire, et le réseau routier dense, souligné par des alignements d'arbres viennent compléter les linéaires du maillage bocager.

Les carrières Sorèze, Saint-Amancet et Dourgne sont visibles depuis la plaine. Celle de Dourgne impacte fortement le paysage des versants. Leur accompagnement et leur réhabilitation, au fur et à mesure de son exploitation restent une problématique particulière.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la pression urbaine :

- mitage du paysage et banalisation de l'architecture et des paysages ;
- continuités bâties entre les villages et perte d'identité ;
- abandon progressif des centres-bourgs.

Liés à l'intensification des pratiques agricoles :

- pertes écologiques liées à la disparition de la trame bocagère (donc au vent, à l'apport d'eau et à l'érosion notamment) ;
- bâtiments agricoles en rupture architecturale avec les fermes typiques existantes et le paysage environnant.

Liés au développement des infrastructures routières :

- aménagements «routiers» en rupture avec le paysage ;
- délaissés importants ;
- amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine.

Le développement agricole «en phase» avec la typicité du territoire :

- reconnaissance et diffusion des valeurs paysagères et environnementales des haies bocagères ;
- circuit court ;
- diversité des cultures.

Le développement urbain pensé globalement :

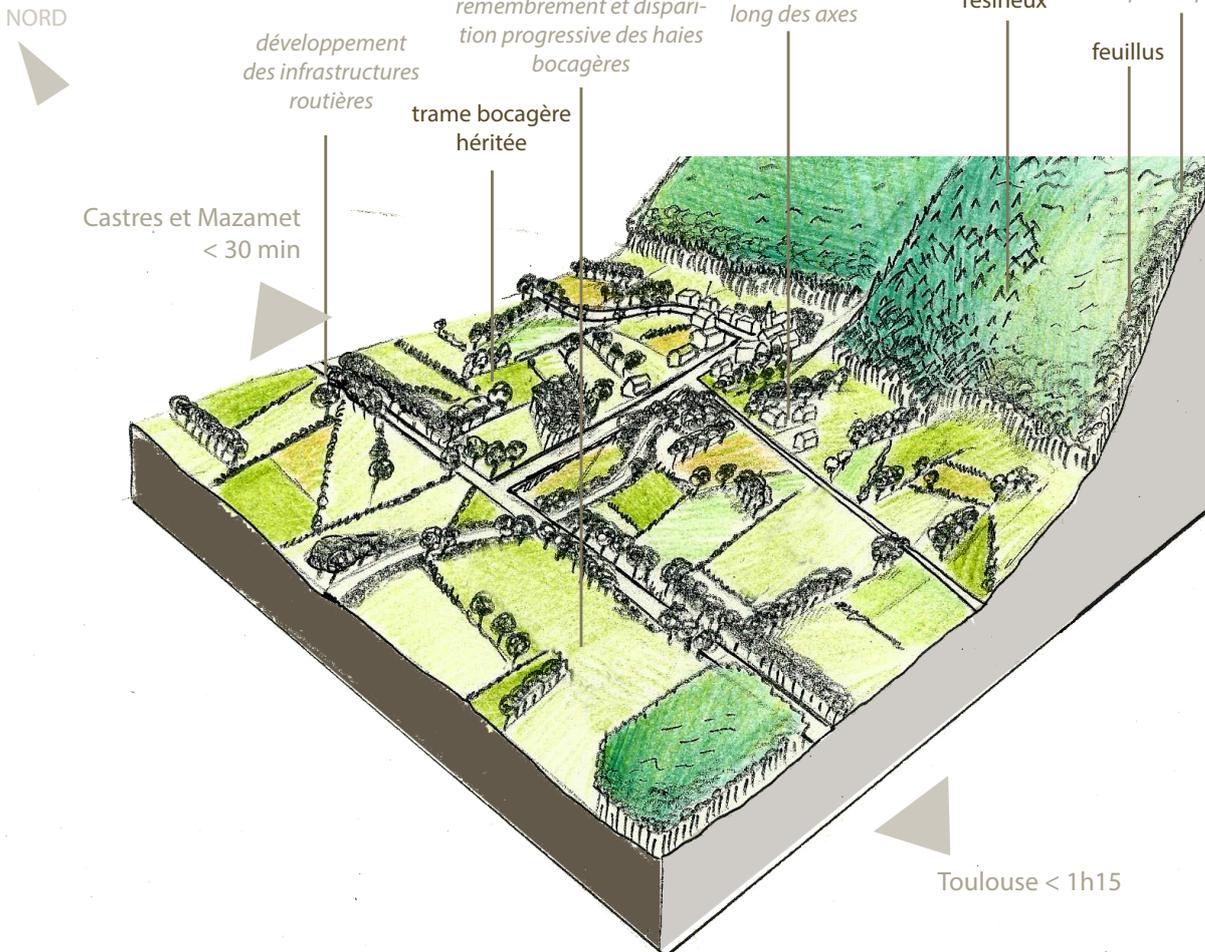
- démarches intercommunales (PLUi, SCoT...) en cours ;
- diagnostic fin de la qualité des terrains agricoles en amont des documents d'urbanisme ;
- revalorisation des centres-bourgs et des traversées de village.

La valorisation du patrimoine bâti et naturel :

- valorisation du patrimoine lié aux activités du territoire (lavandières, cuivre, agriculture...) ;
- sensibilisation du public sur sites
- nouvelles vocations à certains éléments de l'héritage industriel et pré-industriel.



les dynamiques sur les versants,
une composante des perspectives
depuis la plaine



Enjeux et orientations

Un développement maîtrisé des villages

- Maintenir une enveloppe compacte et cohérente des bourgs et limiter le mitage par le pavillonnaire et les constructions isolées
- Réinvestir prioritairement le bâti et le patrimoine ancien (centres-bourgs, bâtiments industriels...)
- Maintenir les coupures d'urbanisation, en particulier des piémonts et le long de l'axe routier et ferroviaire Castres-Mazamet
- Inscrire les extensions des villages en relation avec les qualités paysagères, urbaines et architecturales existantes, notamment en accompagnant le bâti de haies

Une agriculture de bocage en lien avec le territoire

- Inciter au maintien et à la replantation des haies bocagères et d'arbres isolés pour leur valeur paysagère et environnementale
- Favoriser la diversité agricole garante des motifs paysagers
- Travailler sur la complémentarité des espaces agricoles de la Plaine et de la Montagne Noire (Cf enjeux fiche unité paysagère 9)

Une exigence paysagère vis-à-vis des infrastructures

- Favoriser une qualité paysagère le long la RD 85 : prise en compte des éléments structurants du paysage (alignements d'arbres, vues...), encadrement de l'affichage publicitaire, aménagements paysagers, accompagnement paysager des entrées de ville
- Encadrer les aménagements routiers liés à l'arrivée de l'autoroute
- Gérer l'intégration paysagère des carrières, en particulier celles de Dourgne et Sorèze, particulièrement visibles depuis la plaine

Une entrée du Parc spécifique

- Aménager un arrêt d'accueil et d'information du Parc sur la RD 85
- Développer les chemins de randonnée en particulier via un itinéraire transversal de piémont

A voir aussi...

- les entités paysagères **Plaine Castraise et Plaine du Sor** de l'Atlas des Paysages du Tarn
- «**Plaine et collines de l'Albigeois et du Castrais**», fiche pratique du CAUE du Tarn
- la **fiche de l'unité paysagère 9** (enjeux des Causses de Dourgne et de Sorèze, proche de cette unité)

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site « Montagne noire occidentale » (I.1)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Zone Humide autour de Verdalle et Massaguel (II.2)** - Cf Charte p.145

Les fiches préconisations :

- 1. **Trame Verte et Bleue et éco-paysages en particulier sur le bocage et la haie**
- 2. **Evolution urbaine cohérente**
- 4. **Aménagements des paysages du quotidien et remarquables**
- 5. **Bâtiments d'activités**

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





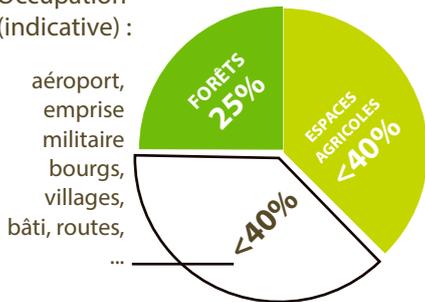
Causse de Caucalières - Labruguière

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :



Motifs paysagers dominants :



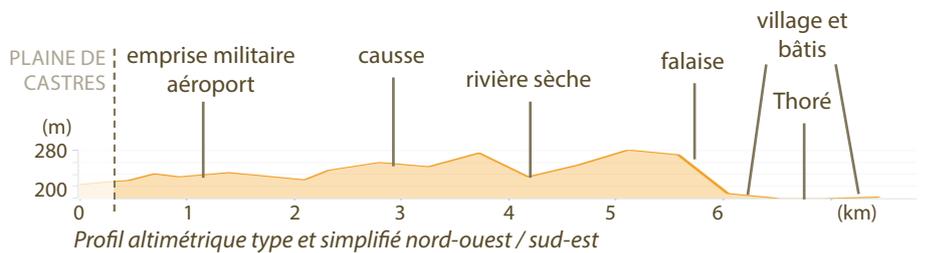
Communes concernées :

Labruguière, Caucalières, Payrin-Augmontel

Portrait

Cet ensemble constitue un paysage original et reconnu du Parc. Plateau calcaire marqué de falaises au sud et à l'ouest, il surplombe la Plaine Castraise et la Vallée du Thoré et forme le dernier versant du plateau d'Anglès.

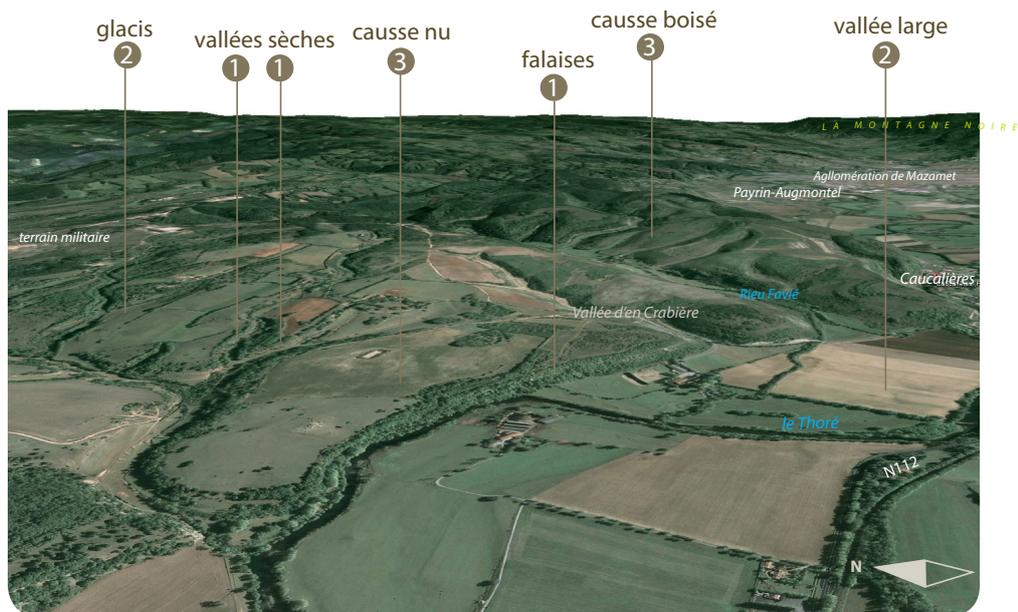
Une grande partie du causse est occupée par un terrain militaire et l'aéroport de Castres-Mazamet. Aussi, son accès est limité : seules la RN112 et la RD621 qui longent le relief permettent la découverte de ce paysage à l'ambiance typiquement caussenarde à dominante agricole (pelouses sèches, dolines, troupeaux et fermes isolées).



Ce causse calcaire légèrement vallonné se caractérise par :

- 1 des modelés karstiques (dolines, vallées sèches, corniches et falaises) ;
- 2 des falaises et des pentes fortes à l'est et au-dessus du Thoré et une pente douce de glacis vers la plaine côté ouest et nord-ouest ;
- 3 un contraste entre causse boisé (est) et causse nu (ouest), ambiances fermées et ouvertes.

Le calcaire, sous-jacent, est présent partout, sous multiples formes (affleurements, clapas, corniches...), et imprime, avec son association au végétal, l'ensemble du paysage.



Regards...

DU PARC : «Cet espace remarquable doit sa qualité paysagère à son caractère naturel, au contraste et aux points de vue qu'il offre sur le paysage environnant. Ce site est fragile, son équilibre tient à la préservation des milieux ouverts liés à l'activité agricole, à la gestion des usages liés aux loisirs et du développement urbain sur ses lisières.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un "spot de biodiversité" géré collectivement

Le Causse de Caucalières présente un intérêt écologique et communautaire principalement lié à l'habitat naturel «pelouses sèches et milieux associés» ainsi que par sa grande diversité de milieux (pelouses sèches en mosaïque avec des landes à buis et genévriers, prairies de fauche, bois de chênes verts, falaises...). Cette diversité des milieux entraîne une grande richesse de sa flore et de sa faune ainsi que de ses paysages.

Les exploitations d'élevage extensif jouent un rôle essentiel dans la construction et l'entretien de cet équilibre écologique et dans la préservation des paysages ouverts.

Leur nombre se maintient sur la causse mais dans la partie orientale, en lisière de la zone militaire, la baisse de l'élevage contribue à l'enfrichement et au développement de pins noirs.

Plusieurs contrats ont déjà été signés avec des éleveurs du causse, avec pour objectifs environnementaux la sauvegarde des pelouses sèches, d'un cortège de plantes messicoles, et des habitats privilégiés. Cette démarche partenariale découle du classement de ce secteur en site Natura 2000, qui, au-delà de l'enjeu de pérennisation d'une agriculture basée sur l'élevage extensif, met l'accent sur celui de la gestion de la fréquentation du site.

2. Un site à la rencontre des usages

Ce paysage est marqué par le multi-usage, à la fois par la présence de l'aéroport et de l'emprise militaire, l'agriculture, l'habitat et les activités mais aussi par des usages de loisirs et de dépôts.

Une partie du site étant occupée par un aéroport et un camp militaire, il n'est que partiellement accessible ; les chemins de randonnées y sont aujourd'hui peu nombreux.

Pourtant s'y côtoient de nombreux usages et le causse est plébiscité par les habitants de l'agglomération castraise et mazamétaine pour qui cet espace est un vrai terrain de jeux :

- ball trap, stands de tir et club d'aéromodélisme y ont été implantés pour sa tranquillité et son éloignement des habitations,
- la chasse y est pratiquée,
- les promeneurs locaux (80% d'entre eux résident dans la communauté d'agglomération de Castres Mazamet) à pied ou à VTT y circulent pour de courtes balades.

La surfréquentation du site amènerait des dégradations.

S'ajoutent à ces fréquentations de nombreux «points noirs» (cabanes ruinées, dépôts d'ordures ou de matériaux...) qui se trouvent dans le secteur nord-est du Causse.

3. Des marges sous influences urbaines

Le Causse de Caucalières-Labruguière est au coeur de la dynamique de l'agglomération de Castres-Mazamet et est d'ailleurs traversé par les deux axes majeurs de circulations que sont la RN112 et la RD612.

Entre Castres et Labruguière, les extensions urbaines, sous forme de zones d'activités et de lotissements, tendent à rapprocher les deux villes. De l'autre côté, vers Caucalières, ce sont des implantations plus ponctuelles, d'activités et d'habitats, qui viennent ponctuer de part et d'autre les paysages routiers.

Si ces dynamiques se situent en marge de l'ensemble paysager, elles gagnent du terrain et ont déjà participé à modifier les silhouettes villageoises comme à Caucalières où les habitations récentes «ont franchi la rivière». Des zones d'activités à proximité de l'aéroport et en lisière de l'espace protégé du causse ont vu le jour.

Si les aménagements paysagers de ces projets ont permis d'inventer des extensions urbaines en relation avec le paysage exceptionnel qui les jouxte, la maîtrise du développement urbain dans ce secteur est un enjeu majeur.



causse nu vers Labruguière
PNR HL / L. Engel



bâtiment agricole en contrebas du causse
PNR HL / David Huguenin



un lotissement, en pied de versant à
Payrin-Augmontel
PNR HL / David Huguenin



falaises dominant le Thore
PNR HL / David Huguenin



vallée sèche à Caucalières
PNR HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés au recul de l'élevage extensif :

- dégradation des habitats naturels ;
- fermeture des paysages par du reboisement spontané.

Liés à une fréquentation mal maîtrisée du site :

- détérioration des milieux ;
- perturbation des usages agricoles ;
- développement des usages motorisés.

Liés au développement urbain :

- mitage du paysage ;
- ruptures avec les silhouettes villageoises ;
- un enclavement d'un espace naturel dans un espace urbain plus large ;
- fragilisation des corridors écologiques.

Le site NATURA 2000 :

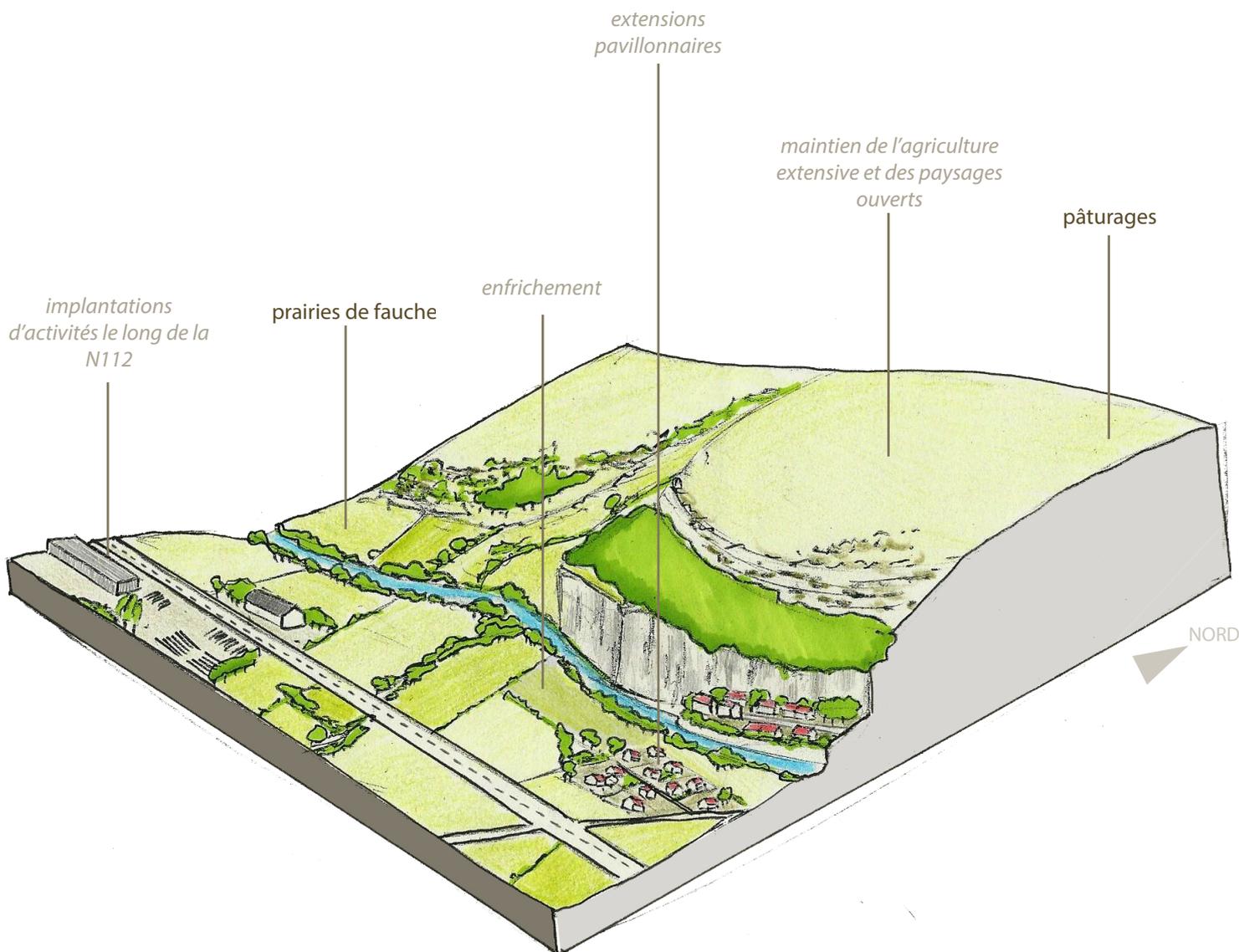
- une gestion partenariale pouvant être renforcée entre agriculteurs, propriétaires, collectivités locales et services de l'État ;
- une veille foncière pérenne notamment en faveur des terrains agricoles.

La proximité de l'agglomération Castres-Mazamet :

- les circuits-courts ;
- la reconnaissance de ce site comme «paysage exceptionnel» ;
- un lieu de découverte du paysage privilégié avec des points de vues exceptionnels.

La fréquentation :

- le développement de la sensibilisation auprès du public ;
- l'aménagement du site.



Enjeux et orientations

Un site aux multi-usages

/// Concilier les différents usages du site à travers une gestion concertée et partenariale (Cf DOCOB)

Maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés (Cf Charte)

--- Poursuivre la gestion des usages liés aux loisirs (itinéraires, chemins pédestres, information et sensibilisation...)

— Préserver et mettre en valeur les vues depuis et vers le causse, notamment depuis la RD 612 et la N 112

Des paysages caussenards ouverts d'intérêt écologique

☒ Soutenir l'agriculture et l'élevage extensif sur le causse tant dans la reprise du foncier agricole que dans la commercialisation

Un paysage préservé de la pression urbaine de l'agglomération

■ Limiter les extensions urbaines des villages et les constructions le long de la N112 en privilégiant une certaine compacité

■ Accompagner l'urbanisation dans le sens de la qualité paysagère



A voir aussi...

• Le DOCOB (DOCument d'OBjectifs) de la Zone Spéciale de Conservation «Causse de Caucalières et Labruguière»

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• Site « Causse de Caucalières et Labruguière » (I.2) - Natura 2000 - directives habitat - Cf Charte p.133

Espaces naturels remarquables :

• ZNIEFF de type 2

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages en particulier sur les causes
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

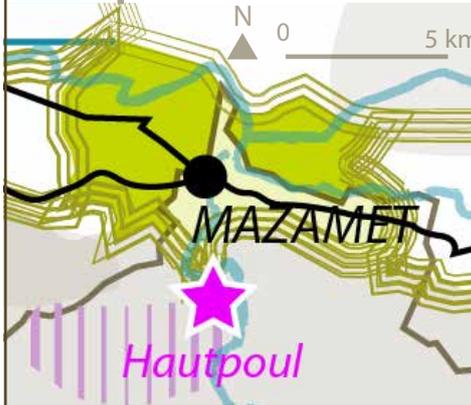
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Agglomération mazamétaine

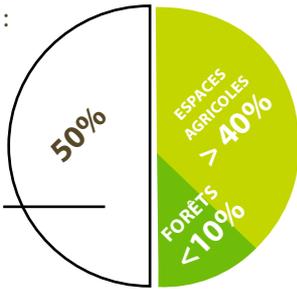
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :

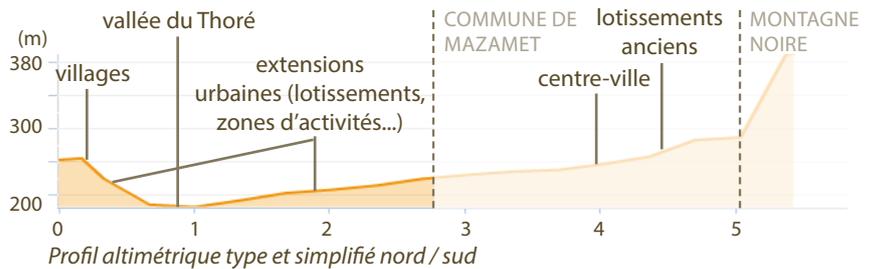


Communes concernées :

Aussillon, Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Bout-du-Pont-de-l'Arn

Portrait

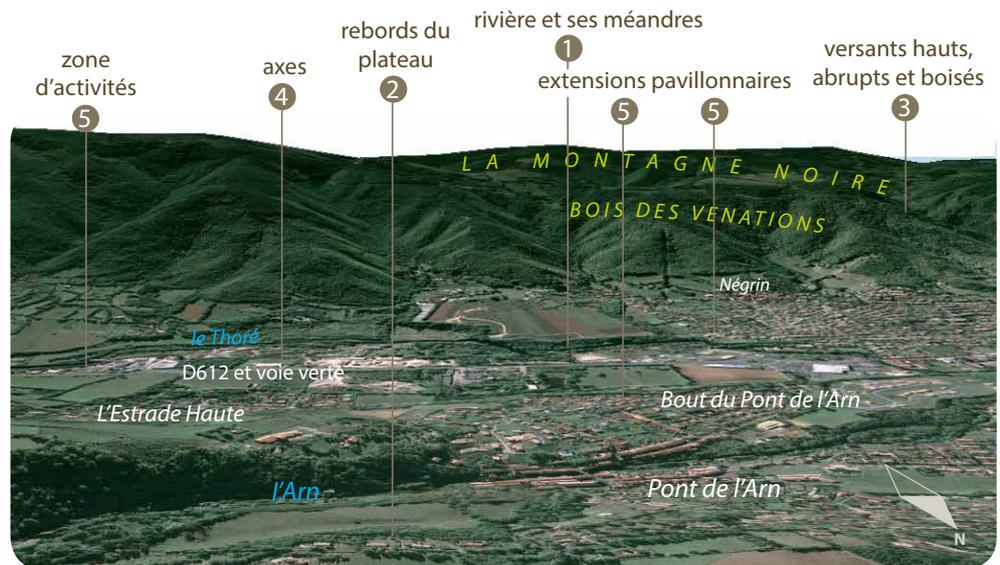
L'agglomération mazamétaine, entre Montagne Noire et plateau d'Anglès est la porte d'entrée de la vallée humide et bocagère du Thoré. Ce paysage offre une ambiance urbaine dans le fond de vallée, à la confluence des trois rivières du Thoré, de l'Arn et de l'Arnette. Adossée aux deux versants, l'agglomération s'étend aujourd'hui sur les coteaux agricoles et s'étire le long de l'axe de la RN112.



Positionné dans une large vallée, le paysage de l'agglomération mazamétaine se caractérise par :

- 1 les amples méandres du Thoré, de l'Arn et de l'Arnette bordés d'une étroite ripisylve ;
- 2 les rebords doux du plateau, au Nord, mêlant agriculture, forêt et habitat ;
- 3 des versants hauts, abrupts et boisés de la Montagne Noire ;
- 4 les axes de la RD 612, de la voie verte et de la route de piémont dans le sens de la vallée ;
- 5 un coeur d'agglomération ancien et des extensions pavillonnaires et de zones d'activités.

C'est un des seuls ensembles urbains du Parc (avec l'agglomération de Bédarieux) qui offre des ambiances contrastées associant des formes urbaines variées (demeures mazamétaines, maisons ouvrières, petits et grands immeubles collectifs, lotissements plus ou moins lâches, zones d'activités...) à la présence agricole et forestière.



Regards...

DU PARC : «La qualité des paysages de l'agglomération mazamétaine est fondée sur un fond de vallée doté d'ambiances urbaines et industrielles pris dans un cadre rural, entouré par des versants montagnards. Le développement et la revitalisation vont de pair avec la maîtrise de l'urbanisation et la valorisation des espaces bâtis et du paysage des infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un développement pavillonnaire qui se poursuit

L'agglomération a grandi en étendant des zones pavillonnaires dans le sillon du Thoré et sur son versant nord. Sur ce dernier, le degré de dispersion des pavillons modernes est déjà relativement élevé ; cet étalement a été favorisé par la dispersion de l'habitat rural préexistant, sur laquelle il prend appui en l'amplifiant.

Dans le sillon lui-même, les grands lotissements dominent. Ils ont laissé subsister des coupures agricoles importantes, notamment aux approches du Thoré (zone inondable), qui contribuent au caractère de l'agglomération. Certaines sont cependant en cours de «remplissage» par de nouveaux lotissements (secteur de la métairie du Château entre Aussillon-Village et Aussillon-Ville).

2. Réhabilitation du centre-ville et reconquête des friches

Depuis une dizaine d'années, dans le cadre d'une O.P.A.H., un effort considérable a été accompli en matière de réhabilitation urbaine à Mazamet et Aussillon, avec la rénovation de plusieurs centaines de façades et de bâtiments publics, mais aussi le réinvestissement du patrimoine industriel.

L'ampleur du patrimoine bâti légué par l'industrie textile (délainages, mégisseries, filatures...), et aujourd'hui délaissé, en fait un enjeu de premier plan pour le développement «intra-muros» de l'agglomération. Cet héritage offre différents choix :

- la réaffectation des bâtiments avec une nouvelle vocation pour de nouveaux locaux d'entreprises (tels que le Centre Bradford d'Aussillon) ou pour des logements,
- la mise en patrimoine de vestiges industriels particulièrement remarquables ou emblématiques,
- la destruction éventuelle des bâtiments désaffectés, là où ils ne présentent pas un intérêt architectural particulier et permettent de dégager des surfaces intéressantes au plan urbanistique, parfois en centre-ville.

3. Une «ville-jardin» ?

Mazamet bénéficie d'un environnement et d'un héritage lui permettant de revendiquer une image de «ville-jardin»:

- ponctuée de parcs,
- structurée par des alignements de maisons anciennes aux jardins généreux, des cœurs d'îlots plantés, des vergers et des jardins potagers,
- traversée par les cours d'eau et leurs berges
- et aujourd'hui étant le terminus de la «Voie Verte» (l'ancienne voie ferrée Bédarieux - Mazamet).

Si de nombreuses actions ont déjà été entreprises et sont en cours, le potentiel de développer des usages et une identité urbaine en lien avec cette trame «verte et bleue» reste important, à l'instar de la valorisation de ses cours d'eau pour des usages de circulations alternatives.

En effet, longtemps intensément pollués par l'activité industrielle, le Thoré, l'Arn et l'Arnette bénéficient aujourd'hui à la fois des efforts faits en matière de traitement des effluents urbains, et de la disparition d'une grande partie des activités industrielles polluantes. Ils restent encore peu mis en valeur dans leur traversée de part en part du centre de Mazamet.

4. De la ville-jardin à la périurbanisation

Le développement urbain, le long des axes et en lisière de l'agglomération, a donné lieu à un étirement de l'espace urbain de façon relativement désordonné, donnant lieu à des enclaves agricoles et des entrées de ville pauvres en espaces de vie et de rencontre car basées sur des principes fonctionnels et routiers.

Les zones d'activités font l'objet de projets importants d'extension et de réaménagement qui sont l'opportunité d'une réhabilitation paysagère des sites déjà occupés et de requalification des entrées de ville.

Le projet d'autoroute reliant l'agglomération Castres-Mazamet à Toulouse va encore renforcer l'attractivité de ce territoire, la volonté de création de nouvelles zones de développement économique et est donc également une opportunité pour repenser les entrées de ville et la répartition des activités dans le territoire.



Pour demain : risques & potentialités

Liés au développement urbain par extensions successives :

- consommation de l'espace agricole ;
- éloignement entre les lieux des lieux du quotidien (habitat / services, commerces...);
- banalisation de l'architecture et des paysages ;
- spécialisation de zones fonctionnelles notamment le long de la RN112 et la RD 612 ;
- dégradation des centres anciens et paupérisation des quartiers.

Liés au recul des activités industrielles :

- développement de friches en cœur d'agglomération ;
- si démolition, perte du patrimoine industriel.

Liés à la construction de la ville :

- perte du rapport aux rivières : peu visibles et accessibles.

Un renouvellement de la ville :

- à travers le renouvellement urbain des espaces occupés par des anciens bâtiments industriels ;
- à travers la densification des tissus pavillonnaires existants qui peut se penser dans un projet global associant : réhabilitation, nouvelles constructions et travail sur les espaces publics de l'agglomération.

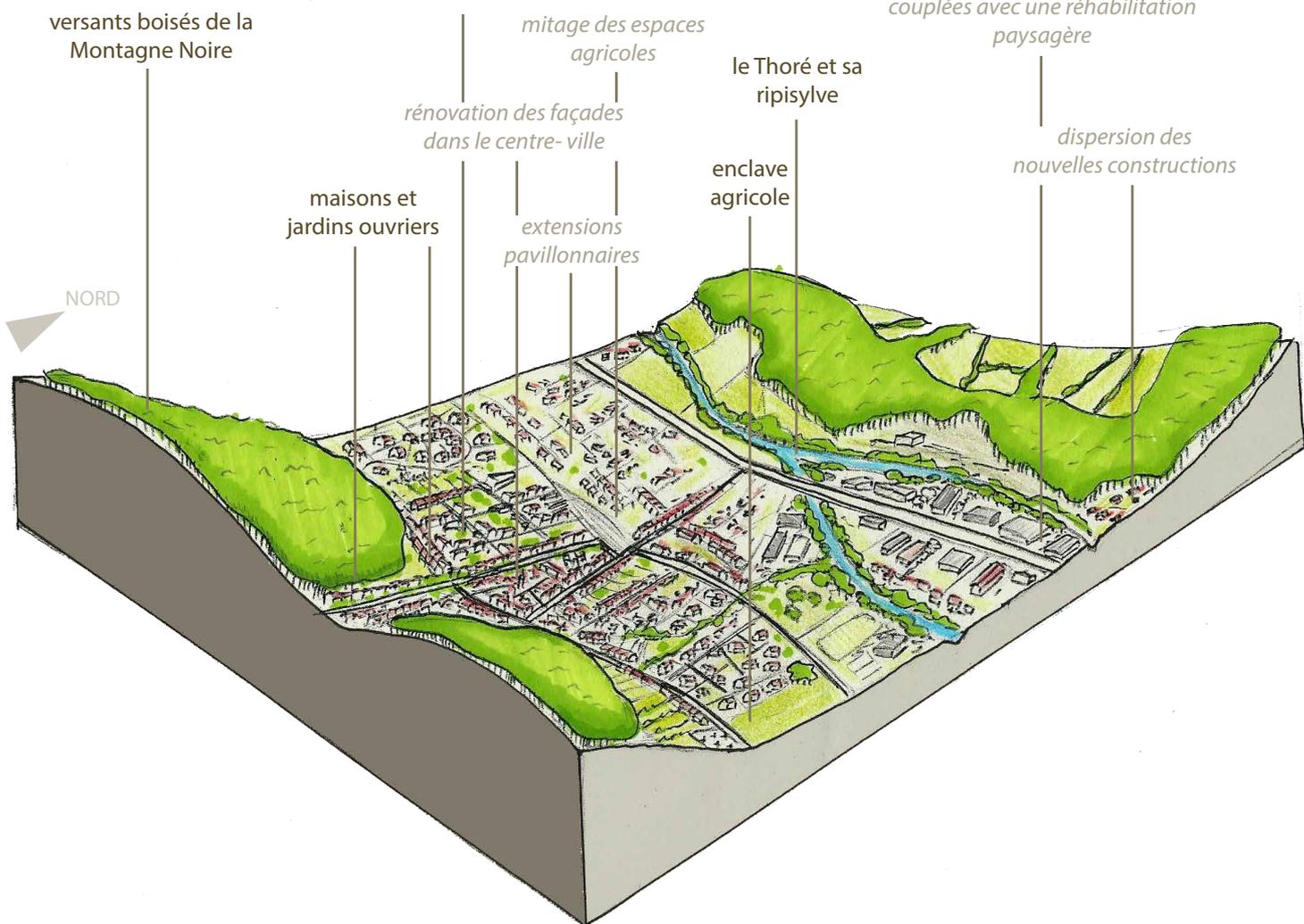
Une identité forte de «ville-jardin» :

- la valorisation des berges par une intervention paysagère et par l'usage ;
- les jardins comme élément fédérant bâti ancien et nouveau
- la proximité avec les paysages ruraux.



quartier composé de friches industrielles en mutation : réhabilitation, patrimonialisation, démolition...

extensions des zones d'activités couplées avec une réhabilitation paysagère



Enjeux et orientations

Un territoire qui se développe sur lui-même

■ Maîtriser les extensions des villages, en particulier le long des axes routiers

▢ Eviter un continuum bâti le long de l'axe routier et ferroviaire Castres –Mazamet et privilégier un aménagement paysager de l'axe

▮ Travailler sur les transitions paysagères des entrées de ville et de villages, en particulier sur le traitement des espaces d'activités
Organiser le développement des constructions individuelles dans des projets groupés ou dans une prise en compte de leur insertion dans les silhouettes urbaines ou villageoises

Encadrer les extensions sur les versants en évitant le mitage et en travaillant sur les lignes bâties existantes

🏭 Poursuivre la reconquête des friches industrielles : réhabilitations architecturales, nouvelles vocations, reconversion ou démolition-reconstruction, notamment dans les zones bâties proche du centre de l'agglomération

Une "ville jardin"

⦿ Favoriser l'intégration des espaces non bâtis dans la ville en s'appuyant sur les rivières et leurs ripisylves, les espaces agricoles, les ensembles d'arbres et sur les parcs et jardins publics et privés

Associer une démarche paysagère à une ambition environnementale dans la valorisation de la trame verte et bleue de la ville

--- Développer des circuits en lien avec cette trame et connectés à la voie verte

Un territoire irrigué par des axes de transport structurants

⚠ Accompagner les incidences de l'arrivée de la liaison autoroutière dans le bassin en fixant les grands principes d'évolution des paysages : protection de terrains sous pression foncière, classements d'arbres remarquables, réserves foncières...

— Accompagner l'aménagement de la RD 612, de la RN 112 et de la route de piémont : valoriser les points de vues et qualifier les abords (plantations, verdissement, mobilier, gestion de l'affichage publicitaire)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet (II.4)** - Cf Charte p.146

Espaces naturels remarquables :

• **Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet - ENS du Tarn**
• **ZNIEFF de type 1 et 2**
• **Site inscrit**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 7. Infrastructures énergétiques et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Sillon du Thoré

Repères



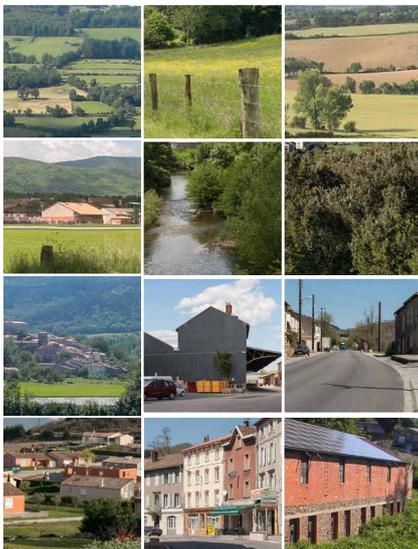
Influence : océanique

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :



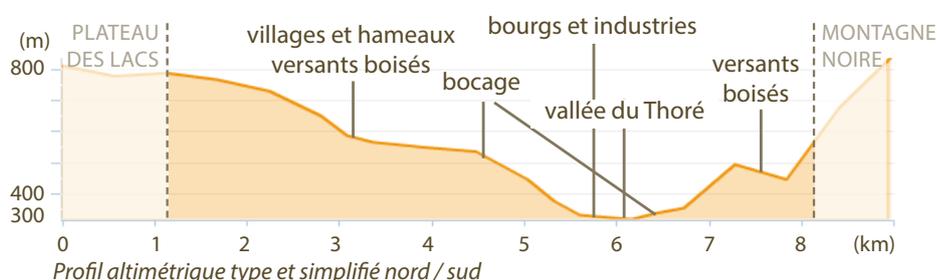
Communes concernées :

Bout-du-Pont-de-l'Arn, Mazamet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Albine, Rouairoux, Anglès, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans

Portrait

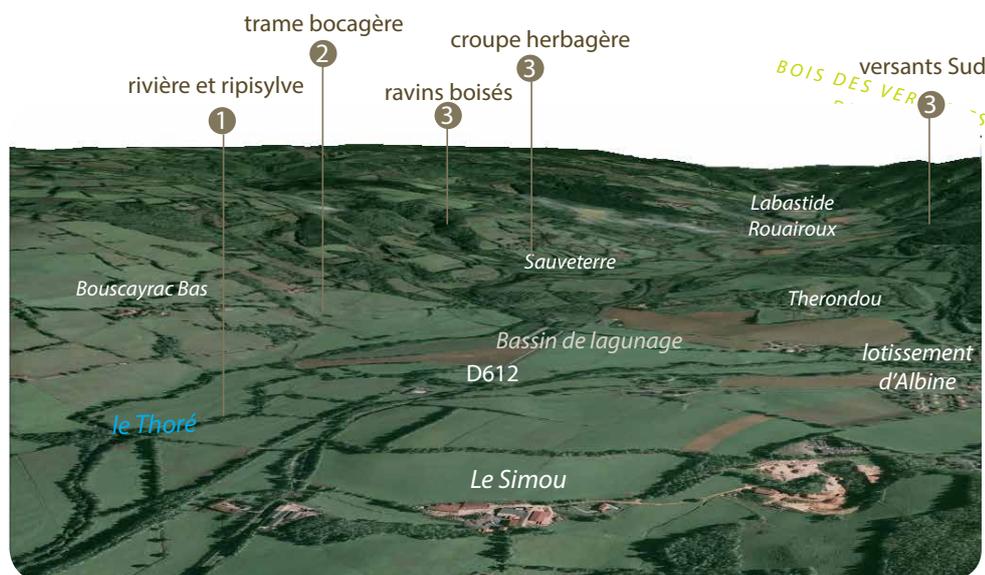
Le sillon du Thoré est une large vallée encadrée des versants de la Montagne Noire et le plateau d'Anglès, se resserrant vers l'amont (à l'est), et où s'individualisent plusieurs bassins successifs. Si la qualité des paysages de la vallée du Thoré apparaît souvent méconnue, c'est avant tout parce qu'elle est généralement perçue par les visiteurs en transit à partir de la RD612, qui la traverse et ménage seulement des vues rapides.

Dans ce paysage bocager, l'occupation s'organise en différents strates : les hameaux et villages se succèdent en fond de vallée, l'agriculture s'étend sur les versants ponctués de fermes jusqu'aux lisières de la forêt qui occupe la partie haute au Nord, la partie médiane au Sud.



Le paysage du sillon du Thoré est structuré par :

- 1 la rivière sinueuse du Thoré plus ou moins visible selon les endroits et jalonnée par une ripisylve discontinue ;
- 2 des bas de versant, et le fond de la vallée où domine un paysage agricole bocager ;
- 3 des versants nord qui prolongent les rebords du plateau d'Anglès via de larges croupes herbagères et des ravins boisés et des versants Sud raides de la Montagne Noire, ravinés et fortement boisés.



Regards...

DU PARC : «Le caractère du paysage de la vallée du Thoré tient à sa dissymétrie et à la mosaïque de milieux créée par la gestion de la forêt, la préservation de l'agriculture, du bocage et des clairières. Le rôle d'espace de passage, l'histoire industrielle et dynamique de la vallée se lisent dans le tissu urbain des villages. Les volets fermés et les friches témoignent de la crise qu'a vécue la vallée. L'enjeu réside dans l'adaptation et la requalification des bourgs et des villages-rues.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un paysage et une activité agricoles continus

Le sillon du Thoré offre l'un des ensembles agricoles les plus continus et du Parc, marqué par une forte dominante des herbages et des activités d'élevage et structuré par une trame bocagère à la densité très variable dans le sillon lui-même et dans les bas de versants. On y retrouve des vestiges de l'ancien système d'irrigation des parcelles (réseau de canaux et fossés).

La consolidation des exploitations d'élevage dans ce secteur s'appuie sur une profession agricole particulièrement structurée : CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et GVA (Groupement Volontaire d'Achats) soutiennent l'agriculture locale dont la tendance est de se diriger vers des pratiques de plus en plus extensives qui nécessitent plus de surface.

Quant à la forêt, elle est relativement diversifiée (plantations résineuses, taillis de châtaignier ou peuplements feuillus plus mélangés) et occupe une large place sur le haut des versants, et jusqu'au fond de la vallée sur les pentes plus fortes. Déjà exploitée, la forêt est gérée de manière à ne pas gagner du terrain spontanément vers le bas des versants qui conservent leur vocation pastorale. Au fil des replantations, un enrésinement des versants est en cours.

3. Une dévitalisation problématique des centres-bourgs

Les villages de la vallée du Thoré sont en prises avec quatre problématiques différentes, qui interagissent dans la dévalorisation relative des centres anciens :

- un bâti aux allures montagnardes parfois austères, complété par des friches industrielles et par des extensions récentes lâches en entrée des noyaux villageois,
- l'organisation en village-rue de quatre villages sur six de part et d'autre de l'axe de la RD612 : si tous ont récemment fait l'objet d'opérations d'amélioration des traversées de bourgs, elles n'en restent pas moins sujettes à une route à grande circulation,
- la persistance d'une baisse démographique, qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des maisons fermées et inhabitées contribuant à une image dégradée des centres anciens.

Pour autant les atouts de ce secteur sont nombreux avec un potentiel bâti existant à revisiter, une offre d'activités et de commerces importante une accessibilité depuis l'agglomération de Castres-Mazamet et la ville de St Pons-de-Thomières, et des paysages typiques.

2. Des micro-paysages industriels : d'une usine à l'autre

Ce paysage à dominante agricole du sillon est ponctué par des installations industrielles, des témoins imposants pour la plupart désaffectés, au sein même des villages, ou isolés, majoritairement en bordure du Thoré...

Le riche passé industriel de la vallée se devine à travers les vestiges des anciennes usines, les cheminées de briques, les systèmes hydrauliques de l'industrie textile qui a laissé une empreinte dans le paysage et dans les mémoires de la vallée. Si la majorité de ces usines ont cessé leurs activités, certaines ont retrouvé une vocation qui participe à développer une économie et un tourisme liés à l'histoire et à la mémoire de ce passé industriel : fabrication et points de vente de tissus, maison de retraite ou Musée du textile à Labastide-Rouairoux.

Aujourd'hui, d'autres bâtiments industriels notamment liés à la filière bois s'installent dans le fond de vallée, et les bâtiments agricoles ponctuent les versants, poursuivant ainsi les motifs de bâtiments imposants dans le paysage.

3. Une reconquête du Thoré engagée

Du fait de l'activité industrielle qui y rejetait ses eaux, le Thoré a été longtemps considéré comme l'une des rivières les plus polluées de France. L'amélioration de la qualité des eaux du Thoré est devenue efficiente à la fois grâce au recul de l'activité industrielle, aux efforts de quelques entreprises en matière de traitement des effluents avant rejet, et surtout à la réalisation de plusieurs équipements publics d'épuration des eaux.

Cette rivière reste cependant assez discrète dans le paysage et peu pratiquée par les habitants, peu visible, accessible et «aménagée», du fait de sa vocation liée aux industries. L'ouverture de la Voie Verte génère de nouveaux regards sur le Thoré, ses paysages bocagers et sur l'arrière des villages peu connus (jardins, pavillons). La Voie Verte est un bon exemple d'aménagement qui permet de contrebalancer la vision de «village rue» un peu banale qu'en ont les usagers de la route et de révéler un de leur plus bel atout : le Thoré.



La trame bocagère structurante
Pnr HL / E. Engel



Champs agricoles et briquetterie vue depuis la Voie Verte
Pnr HL / David Huguenin



traversée de bourg à St-Amans-Soult
Pnr HL / E. Achard



Bâtiment industriel avec toiture en panneaux photovoltaïque
Pnr HL / E. Engel



Usine réhabilitée pour des commerces en coeur de village de Pont-de-l'Arn
Pnr HL / David Huguenin



Vue sur Labastide Rouairoux
Pnr HL / E. Engel

Pour demain : risques & potentialités

Liés à la déshérence du patrimoine industriel :

- perte des lieux de mémoire identitaires de ce secteur ;
- perte d'un patrimoine bâti ;
- points noirs dans le paysage.

Liés à l'enrésinement des versants :

- perte de la diversité des essences présentes.

Liés à la dévitalisation des cœurs de villages :

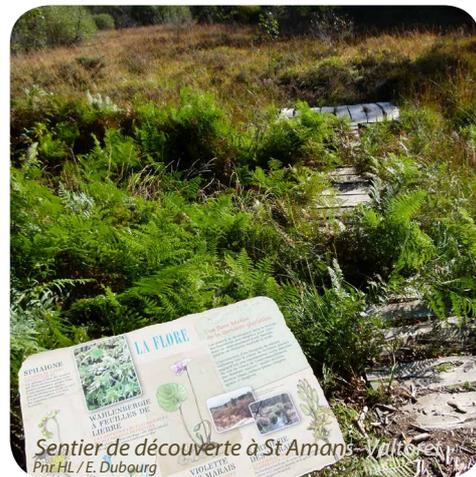
- effet d'entraînement avec de plus en plus de difficultés pour attirer de nouveaux habitants et donc une détérioration du bâti ;
- développement de nouvelles constructions en «périphérie» ;
- image négative des villages ;
- un développement de constructions nouvelles sur des terres agricoles.

Un sillon attractif et relié :

- développement d'activités complémentaires avec les activités de l'agglomération Castres - Mazamet ;
- bâtiments existants à réinvestir ;
- captation d'actifs, notamment des couples pouvant avoir des doubles emplois ;
- agriculture porteuse de la dynamique économique.

Des paysages à découvrir :

- mise en valeur du Thoré et du paysage bocager ;
- circuits liés au patrimoine industriel ;
- petites randonnées de la vallée, jusqu'aux hauteurs boisées en passant par des paysages agricoles préservés ;
- route paysagère et Voie Verte supports d'un autre regard sur le territoire.



boisements à partir de la partie médiane des versants

trame bocagère

friche industrielle en bordure de rivière

le Thoré

installation d'activités de la filière bois / nouveaux bâtiments «industriels»

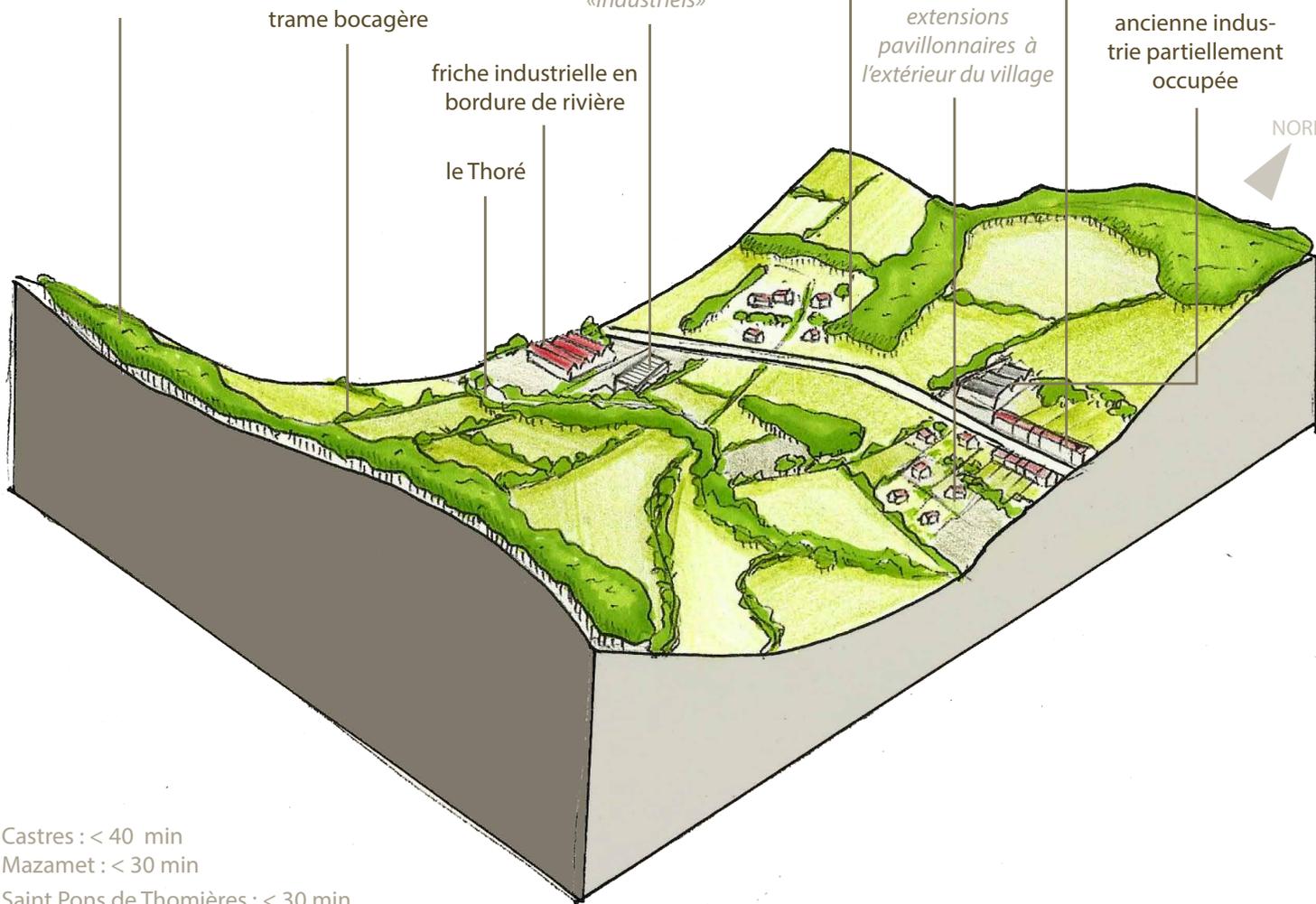
poches forestières

extensions pavillonnaires à l'extérieur du village

aménagement des traversées de village mais tendance à une dévitalisation des cœurs de bourgs

ancienne industrie partiellement occupée

NORD



Castres : < 40 min

Mazamet : < 30 min

Saint Pons de Thomières : < 30 min

Enjeux et orientations

Un patrimoine urbain et industriel valorisés



Poursuivre la reconquête des friches industrielles : réhabilitations architecturales, nouvelles vocations, reconversion économique, circuits de découverte...



Poursuivre la rénovation dans les centres anciens en préservant leur caractère à travers des opérations ciblées (types OPAH) et l'aménagement des traversées par la RD612 (éclairage, mobilier, trottoirs,...)



Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages



Valoriser les entrées et les traversées de village

Une trame agricole cohérente et continue



Sauvegarder la trame bocagère à des fins écologiques et paysagères



Maintenir la ponctuation des arbres isolés (prés-vergers) tout en évitant le développement des forêts sur les versants et le fond de vallée



Maintenir l'activité agricole en soutenant les initiatives locales (CUMA, GVA) et en favorisant les restructurations foncières et faciliter la reprise des exploitations

Des paysages visibles et accessibles

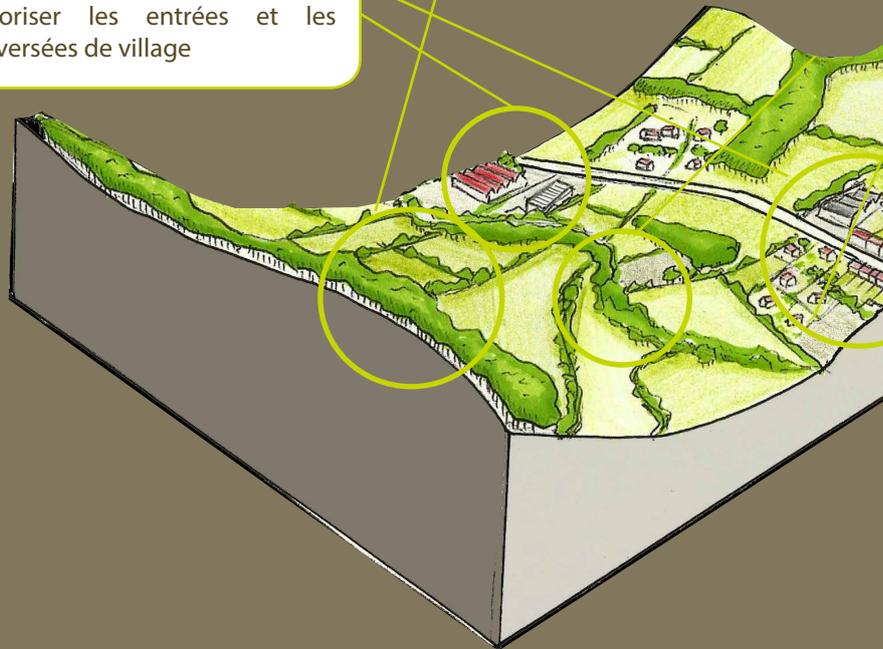
— Valoriser les points de vue sur les paysages depuis la RD612 notamment par la création d'aires à l'écart de l'axe routier, en insistant sur leur ouverture sur le paysage des versants et du fond du sillon, ainsi que sur l'information touristique

-- Valoriser les itinéraires de piémont en balcon, prenant appui sur les boucles existantes et jalonnées par les éléments du petit patrimoine rural (croix, fours verriers, lavoirs, cascades...)

Connecter et valoriser la Voie Verte à travers des lieux spécifiques d'usages et de découverte



Poursuivre la valorisation du Thoré : entretien de la ripisylve, aménagement de sentiers et de bords d'eau, confortement des berges par des techniques biovégétales...



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet** - (II-4) Cf Charte p.146

Espaces naturels remarquables :

- **ZNIEFF de type 2**
- **ENS du Tarn**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energie et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Massif du Sidobre et ses marges

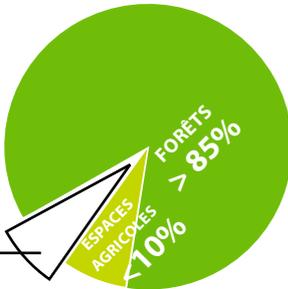
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

<10%
carrières,
bâti, routes,
bâtiments
industriels,
zones de
dépôt...
...



Motifs paysagers dominants :



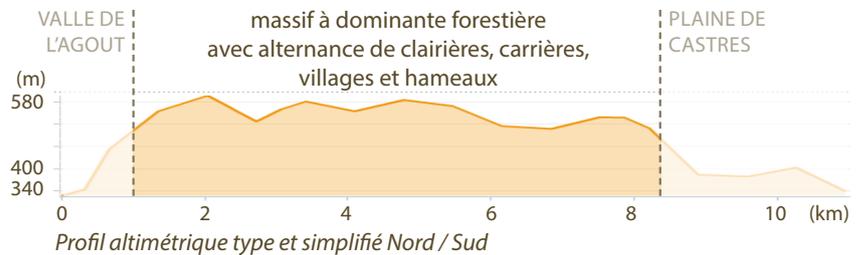
Communes concernées :

Burlats, Lacrouzette,
Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez,
Ferrières, Vabre,
Castelnau-de-Brassac

Portrait

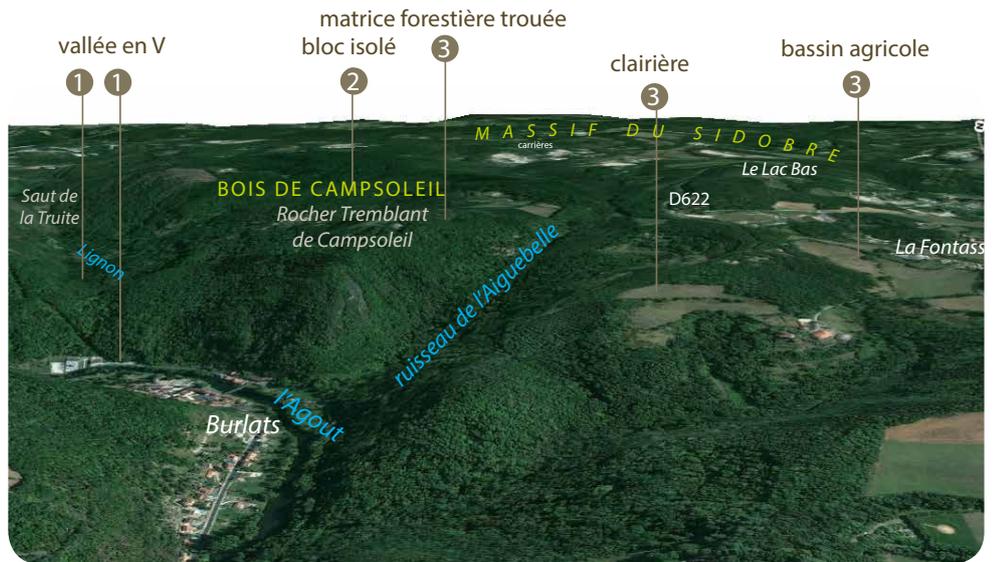
Adossé aux monts de Lacaune et dominant la plaine castraise, le massif du Sidobre constitue un paysage emblématique du Parc et bien au-delà de ses limites : il s'agit d'un massif granitique des plus singuliers d'Europe. Il trouve son origine dans un événement géomorphologique très particulier dans lequel le phénomène d'érosion en boules a donné lieu à des formes étonnantes. L'activité du travail de la pierre, depuis le début du XX^{ème} se traduit par la présence de carrières d'extraction et d'ateliers de transformation.

Vallonnés et dominés par un couvert forestier toujours plus dense (plus de 2/3 du territoire), ces éléments identitaires sont finalement peu visibles sous le couvert boisé et se laissent seulement découvrir au détour de petites routes ou chemins.



Ce plateau granitique vallonné, dont le paysage est très cloisonné et boisé, présente différents composants :

- 1 des vallées « en V » étroites et profondes, aux versants forestiers, incisant le massif ;
- 2 des modelés liés au granite (boules, blocs isolés, chaos...) ;
- 3 une matrice forestière dense, «trouée» par des carrières, des petits bassins agricoles et des villages, sous forme de clairières plus ou moins étendues (replats, fonds de vallons, versants aux pentes plus douces).



Regards...

DU PARC : «Un paysage naturel d'exception et une identité forte liée au granit et dont l'équilibre repose sur la conciliation des usages liés à l'exploitation du granit, le développement de la forêt, l'activité agricole, les pratiques touristique et de loisirs et l'urbanisation.»

D'UN PROFESSIONNEL : «Les carrières sont les néo-paysages du Sidobre.»

Héritages et dynamique en cours

I. Entre paysages "naturels" et paysages "anthropisés"

La majorité des paysages du Sidobre se caractérise par la combinaison :

- des paysages «naturels» très typés par la présence des formes granitiques (rochers, chaos, boules...) et d'une forêt omniprésente,
- des paysages «anthropisés», où la marque de l'homme est importante, notamment au travers d'implantations industrielles (carrières, ateliers, zones de dépôts...) mais aussi d'un mitage pavillonnaire et de boisements en «timbres postes». Cette dualité des paysages engendre des paysages hétéroclites, très fragmentés, dont la difficile lisibilité est accentuée par la densité du manteau forestier.

La partie Nord du Sidobre est à ce titre originale, car elle n'a pas été l'objet d'exploitations à compter des années 1980 ; cette situation a été actée par le «plan de Parc pour le Sidobre» qui conforte le fort caractère naturel de ses paysages.

2. Extension et densification du manteau forestier

La régression de l'ancien système agro-pastoral au profit des activités du granit a favorisé le développement de la forêt par reforestation spontanée de friches ou par replantations, en grande majorité résineuses.

Cette forêt à dominante feuillue comporte des boisements de feuillus de qualité (principalement hêtraies et chênaies) mais aussi des plantations de conifères en unités assez compactes (Sidobre de Ferrières, Ruscauyrolles...), beaucoup sous la forme de micro-boisements réalisés après-guerre. Ils arrivent aujourd'hui à maturité, ce qui interroge le devenir des espaces qu'ils occupent aujourd'hui (opportunité de dégager des vues ? de renouveler leurs essences ?).

La densification du couvert forestier a offert un nouveau cadre aux rochers du Sidobre, les masquant d'une part et d'autre part, créant également des ambiances de sous-bois très particulières liées à l'émergence, partout, des formes énigmatiques des rocs de granit.

3. Vers une "culture de la pierre" intégrant les carrières dans une identité culturelle... et paysagère ?

Après des décennies d'antagonisme entre protection des sites et économie du granit, l'émergence d'une identité territoriale sidobréenne réunifiée autour de la « culture de la pierre » est amorcée. Ce changement est lié notamment à l'intégration des savoir-faire granitiers, à l'image touristique du massif (par exemple la marque Parc «Granit du Sidobre») et une prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exploitation des carrières (concassage et recyclage des matériaux, remise en état des sites...).

Les réalités de la quarantaine de carrières qui ponctuent le Sidobre sont pour chacune d'entre elles différentes, mais leur impact paysager est aujourd'hui mieux pris en compte, en particulier lorsqu'il s'agit de leur réaménagement après fermeture : les initiatives privées sont complétées d'une politique de gestion des carrières orphelines (abandonnées) et témoignent de la réversibilité des sites, qui voient parfois même leur environnement enrichi par la présence de points d'eau créés lors de l'exploitation ou de fronts de taille. A l'instar de l'installation de la Maison du Sidobre de Vialavert, le potentiel de reconversion paysagère n'est plus à démontrer. Quant aux carrières en activités, la tendance est à se montrer, dans le but de faire découvrir leur savoir-faire.

Si les vallonnements et les rideaux de végétation limitent aujourd'hui leur perception, ce sont les industries de transformation, avec leurs hangars et leurs plate-forme de stockage qui impactent le plus les paysages.

4. Vers un appauvrissement architectural ?

Le Sidobre est caractérisé par un important patrimoine bâti : habitations à l'architecture marquée (à étages, petites ouvertures à linteaux, escaliers extérieurs voûtés, auvent en lauzes ou ardoises...), des clôtures de lames de roches, des fontaines et calvaires et dans lesquels le granit tient une place importante jusque dans les espaces publics.

La dilatation en cours de l'aire urbaine de Castres impacte les franges du Sidobre (Burlats, St-Salvy-de-la-Balme...), plébiscitées pour leur bonne exposition, leur cadre de vie et leurs vues... et entraîne le développement des pavillons modernes qui tendent à amoindrir cette typicité architecturale et banaliser les paysages.



Carrière de granit en activité
Pnr HL / David Huguenin



La rivière de rochers (chaos de la Resse)
Pnr HL / David Huguenin



boules de granit et ambiance forestière au bord du lac du Merle
Pnr HL / David Huguenin



dépôts et bâtiments d'activités de transformation du granit (Lacrouzette)
Pnr HL / David Huguenin



carrière de granit en activité
Pnr HL / la manufacture des paysages



un patrimoine architectural riche à Burlats
Pnr HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés aux activités industrielles :

- discontinuité des milieux naturels et perturbation des habitats ;
- mitage du paysage par les carrières et les bâtiments d'activités ;
- carrières orphelines après l'exploitation.

Liés à la densification du couvert forestier :

- des éléments identitaires de moins en moins visibles ;
- irréversibilité des sols.

Liés au développement de pavillons «modernes» :

- rupture avec le bâti ancien ;
- perte des caractéristiques architecturales et banalisation ;
- banalisation et mitage des paysages ;
- consommation de l'espace.

Des «néo-paysages» des anciennes carrières et des ENS du Département :

- qui incitent à l'innovation dans les futures vocations ;
- qui peuvent renforcer la biodiversité sur place (points d'eau, niches...) ;
- qui peuvent être des lieux insolites / des parcours.

Un développement concerté et partagé des usages et des aménagements :

- à travers un plan du Sidobre ;
- à travers une animation co-portée par les différents acteurs du territoire (commission permanente) ;
- une diversification des débouchés pour les carrières.

Une vocation touristique à poursuivre :

- avec des sites reconnus à valoriser ;
- avec une relation encore plus étroite avec l'activité et l'histoire du granit.



installation de bâtiments d'activités et zones de dépôts à proximité de la route

des espaces agricoles enclavés et devenus relictuels

poursuite du développement du couvert forestier

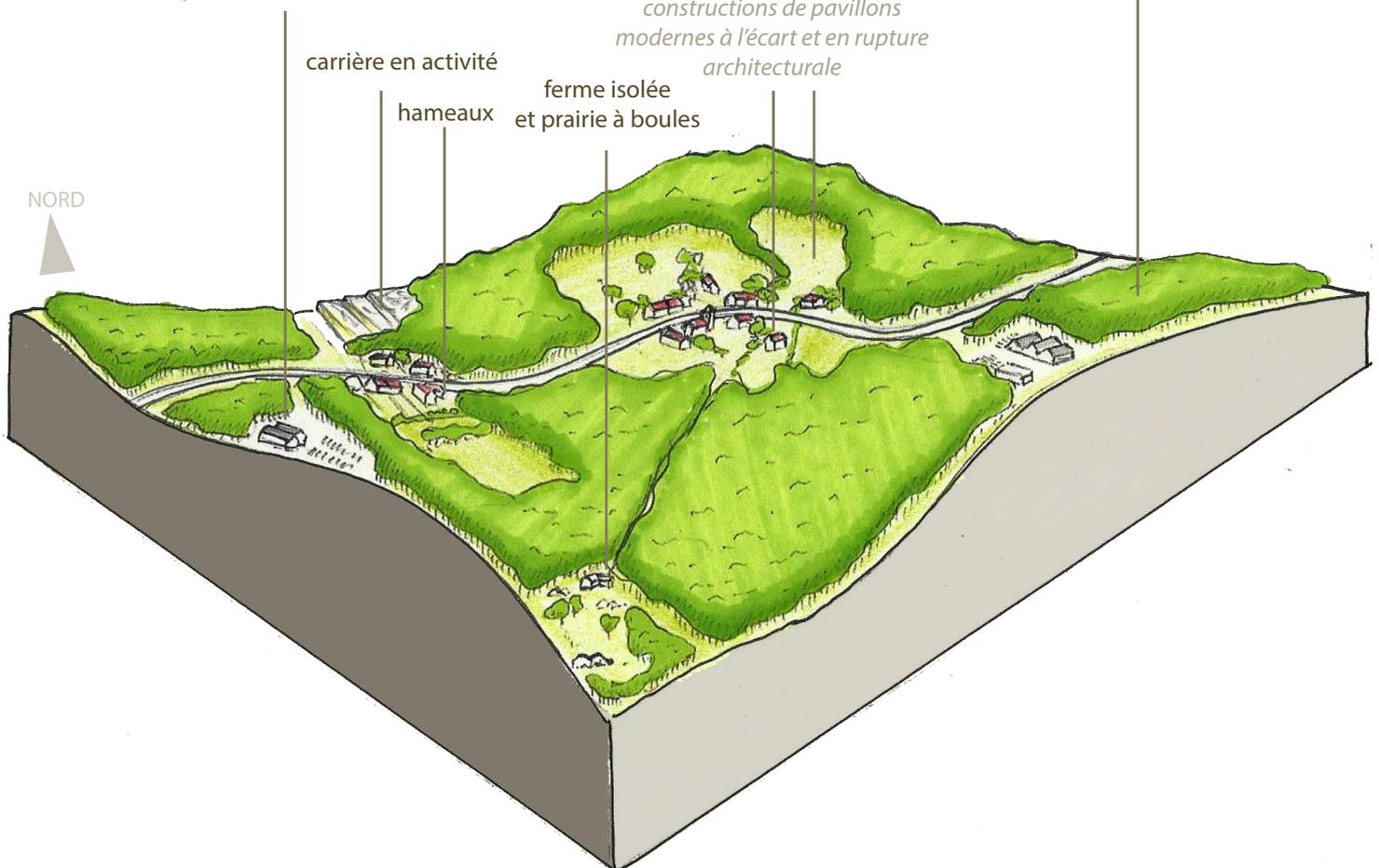
constructions de pavillons modernes à l'écart et en rupture architecturale

carrière en activité

hameaux

ferme isolée et prairie à boules

NORD



Enjeux et orientations

Les sites d'activités granitières, une facette paysagère du territoire

○ Poursuivre la démarche de gestion environnementale et d'insertion paysagère des sites d'activités

⚠ Réaménager les carrières au fur et à mesure de l'exploitation : revégétalisation, nouvelles vocations, mise en valeur des plans d'eau...

Limitier l'impact au sol et visuel des espaces industriels liés aux carrières (zones de dépôt, hangar, usines...)

Donner à voir les multiples facettes du paysage

👁 Valoriser les points de vue et réouvrir certains espaces, tout particulièrement à proximité immédiate de chaos rocheux ou de blocs remarquables tout en valorisant les ambiances forestières

Améliorer l'accès et la signalétique vers les sites remarquables et les carrières qui s'ouvrent au public

/// Poursuivre le développement de circuits de découvertes liés au granit en les associant à une politique de sensibilisation et de gestion de la fréquentation

Un équilibre entre les espaces boisés et ouverts

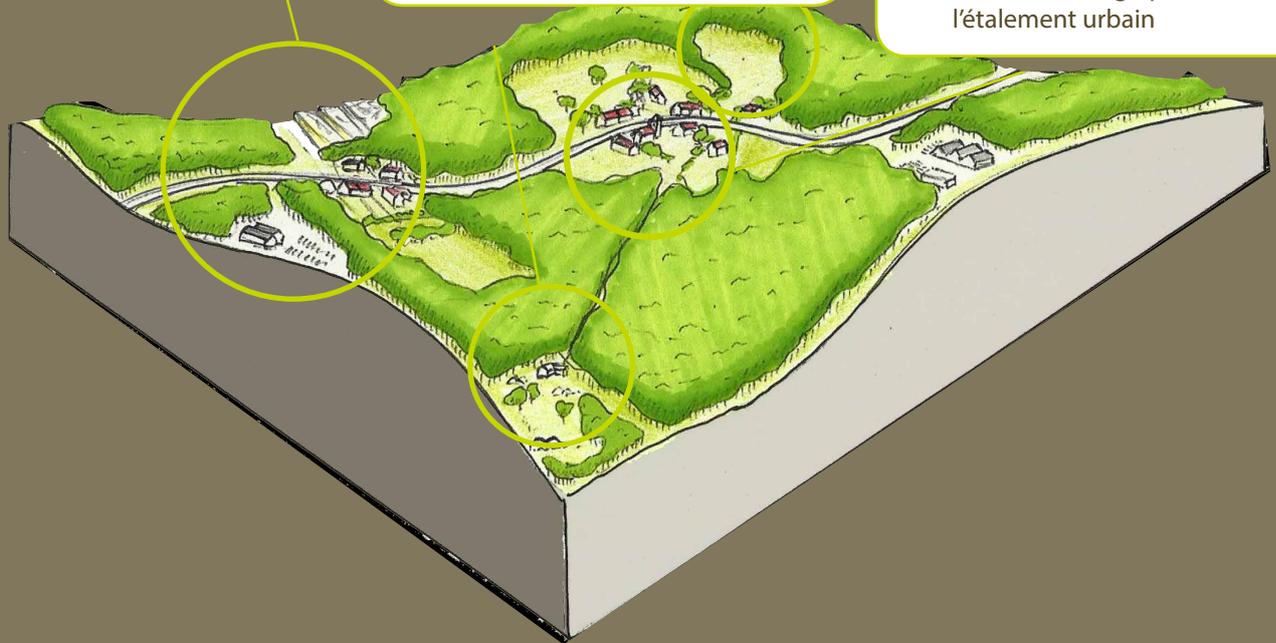
🌳 Maintenir la gestion extensive et domestique de la forêt
Sauvegarder les clairières dont les clairières pastorales

Un caractère architectural reconnu et réinventé

🏠 Reconnaître et diffuser les spécificités architecturales du Sidobre

Inventer des nouvelles relations architecturales avec le bâti récent (matériaux, gabarit, implantation)

Limitier le mitage pavillonnaire et l'étalement urbain



A voir aussi...

• Plan du Sidobre - Charte 2011-2023 du Parc

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Zone d'intérêt patrimonial majeur du Sidobre (I.4)** - Cf Charte p.137
- **Site « Basse vallée du Lignon » (I.3)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Zone sensible du Sidobre (II.6)** - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

- **Réserves biologiques**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**
- **Site inscrit**
- **Espaces naturels Sensibles** : chaos de la Rouquette ; rocher de l'Enclume ; plateau de Crémaussel ; Chapeau du Curé ; vallée de l'Agout ; Saut de la Truite...

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energie et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Collines et ravins du plateau de Montredon

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% espaces imperméabilisés, habitations, bâti agricole, routes, bâtiments industriels, ...



Motifs paysagers dominants :

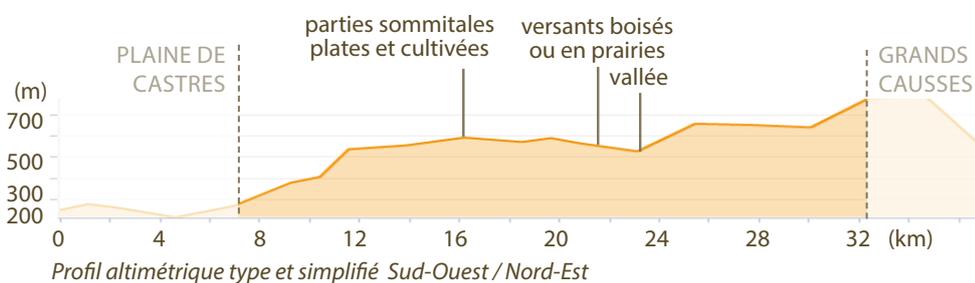


Communes concernées :

Montredon-Labessonnié, Vabre, Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Salvi de-Carcavès

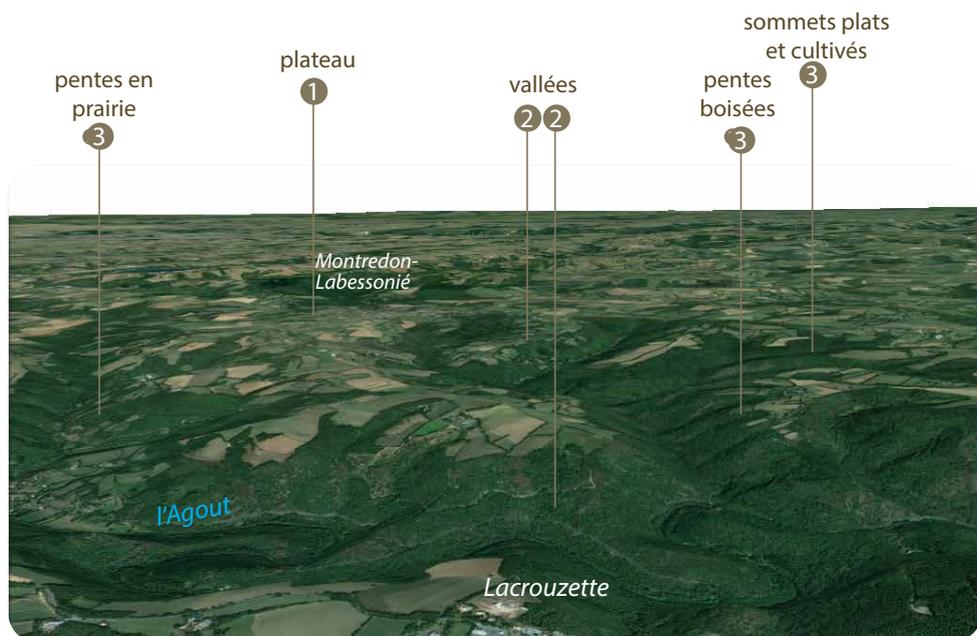
Portrait

Ce vaste plateau élevé (500 m d'altitude en moyenne) offre un paysage de bocage où prairies et céréales se partagent le parcellaire. La qualité de ce paysage procède d'une alternance entre les espaces ouverts et les espaces fermés et boisés (qui s'amorcent dès les premières pentes des ravins et comblent les fond de longues vallées encaissées) et d'une ponctuation du territoire par les bourgs, les hameaux et les fermes isolées. Elle est étroitement liée à l'activité d'élevage dont dépend le maintien de la trame bocagère. Le caractère ouvert et aérien des paysages offre des vues lointaines remarquables et induit une sensibilité importante dans leur visibilité.



Cette unité paysagère se caractérise par :

- 1 le vaste plateau ouvert de Montredon, doucement vallonné ;
- 2 des ravins se traduisant par des entailles de vallées de plus en plus encaissées vers celle de l'Agout en limite du Sidobre, délimitant des promontoires ;
- 3 une alternance entre les parties sommitales assez plates aux larges parcelles cultivées, et les vallées encaissées plutôt boisées.



Regards...

DU PARC : «L'équilibre des paysages réside dans le contraste entre vallées encaissées et boisées et les plateaux vallonnés ouverts par l'activité agricole.

La sensibilité du paysage est liée à sa fragmentation et à l'insertion visuelle des constructions et des infrastructures nouvelles.»

Héritages et dynamique en cours

1. Une trame bocagère qui disparaît peu à peu avec une agriculture dynamique et en mutation

Ce paysage est largement influencé par une activité d'élevage et de cultures fourragères qui est dynamique, comme en témoigne l'arrivée de jeunes agriculteurs et l'agrandissement de certaines exploitations.

S'il permet de maintenir les espaces ouverts, ce dynamisme se traduit à l'Ouest du plateau par l'agrandissement des parcelles, dû à la concentration des terres et à la mécanisation, ayant pour conséquence de faire disparaître de nombreuses haies, arbres isolés et chemins. A contrario, à l'Est et au Nord, les haies et alignement d'arbres se sont largement étoffés pour évoluer peu à peu vers de véritables bosquets qui jointent parfois les massifs forestiers déjà existants.

Une autre conséquence de la vigueur de l'élevage bovin et ovin est le développement de nouveaux bâtiments agricoles qui, à proximité des anciens corps de ferme ou de manière isolée, peuvent impacter négativement les paysages s'ils sont mal intégrés, mais peuvent aussi devenir des vitrines du dynamisme agricole, à travers une implantation et une architecture soignée.

2. Un développement des boisements dans les vallons

Les plantations de résineux (douglas, pins noirs et laricio) marquent surtout le nord-est et le sud-est et font l'objet d'une exploitation qui régule l'extension de ces boisements.

Ailleurs, l'extension naturelle non contrôlée des lisières conduit à la fermeture progressive des vallons. Le paysage y perd en lisibilité, les quelques poches d'habitat et d'activités agricoles se localisent dans des clairières qui semblent être en sursis.

Sont concernés en priorité les versants dominant les gorges de l'Agout et du Dadou.

3. Un développement résidentiel qui prend de l'ampleur

Bien qu'éloigné des principaux centres d'attraction que sont Réalmont et Castres, le bourg centre de Montredon-Labessonnié et les nombreux hameaux dispersés notamment en partie ouest connaissent tous, à des degrés divers, une extension du bâti.

Si à proximité des hameaux et des exploitations agricoles, les maisons individuelles s'installent en continuité du noyau bâti, il n'en est pas de même autour du bourg centre. Les routes et chemins qui partent en étoile, notamment vers le sud, en empruntant les étroites bandes plates du plateau, servent de fil conducteur à la dissémination des maisons individuelles.

4. Vers une valorisation touristique de l'identité rurale du plateau

L'activité touristique du Plateau repose sur différents composants du territoire :

- un zoo, implanté à Montredon-Labessonnié qui s'étend sur 60 ha, et permet la découverte d'animaux du monde entier, ce, dans un cadre privilégié,
- un réseau d'hébergement diversifié et de qualité déjà en place,
- une valorisation de l'activité agricole (vente de produits fermiers, valorisation des fermes équestres, rencontres avec le monde agricole),
- des chemins de randonnées (dont le 36)
- un patrimoine intéressant alliant héritage industriel et rural.

Mais cette offre reste limitée : la découverte de ces paysages est surtout cantonnée à l'Ouest, via les chemins de randonnées existants ou le zoo et elle est peu lisible et organisée, sans communication globale.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de l'agriculture :

- disparition progressive de la trame bocagère ;
- impacts paysagers des bâtiments agricoles.

Liés au développement des boisements :

- fermeture des paysages ;
- enclavement des clairières pouvant favoriser leur abandon
- fragmentation et perte de lisibilité du paysagère ;
- banalisation des forêt par la plantation de résineux.

Liés au développement résidentiel :

- ruptures architecturales ;
- perte des caractéristiques architecturales du bâti, banalisation : compacité des bourgs et hameaux, typicité des fermes isolées...

Un caractère rural prononcé et préservé :

- un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs ;
- un support d'une offre touristique cohérente associant insolite, terroir et patrimoine ;
- le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine.

Une agriculture dynamique :

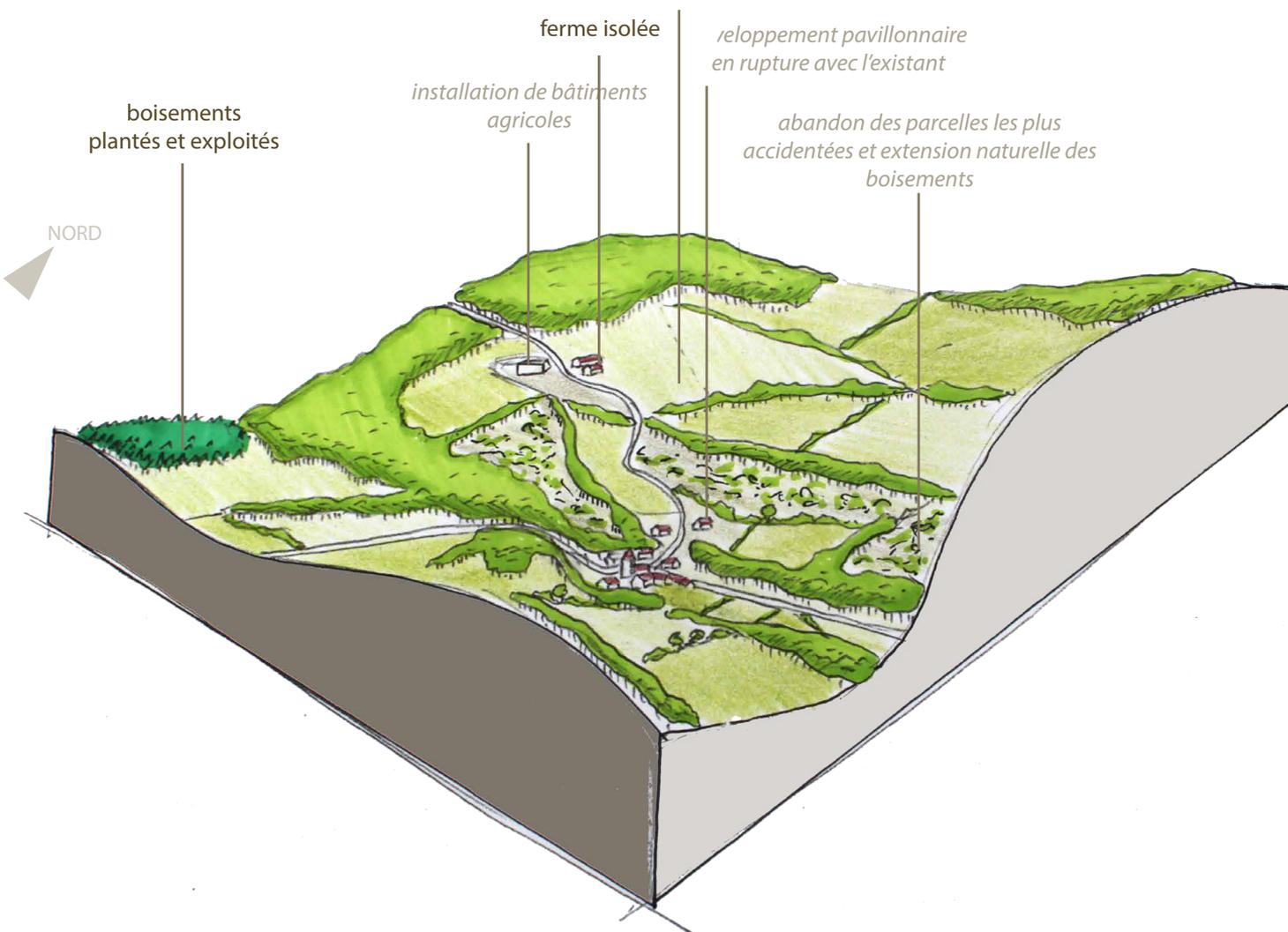
- la reconquête de terres ;
- un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc...).

Une porte d'entrée du Parc :

- l'affirmation et la lisibilité de l'identité du territoire.



*agrandissement des parcelles
agricoles et disparition
progressive du bocage*



Enjeux et orientations

Un paysage avant tout agricole

 Favoriser le maintien des espaces agricoles ouverts voire favoriser l'utilisation de certains terrains, notamment à proximité des bourgs

 Encourager le maintien, l'entretien et la replantation des haies bocagère bocage et sensibiliser à la valeur environnementale et paysagère du bocage

 Favoriser l'exploitation de la forêt, en particulier à l'Ouest du territoire

Une entrée du Parc alliant visibilité et surprises

 Marquer l'entrée du Parc via la D89 et valoriser les points de vue sur le grand paysage

 Valoriser les micro-paysages et de l'offre commerciale et touristique

 Organiser une découverte des paysages par la trame des chemins agricoles et ruraux, en particulier à l'Est du territoire, en concertation avec les acteurs concernés

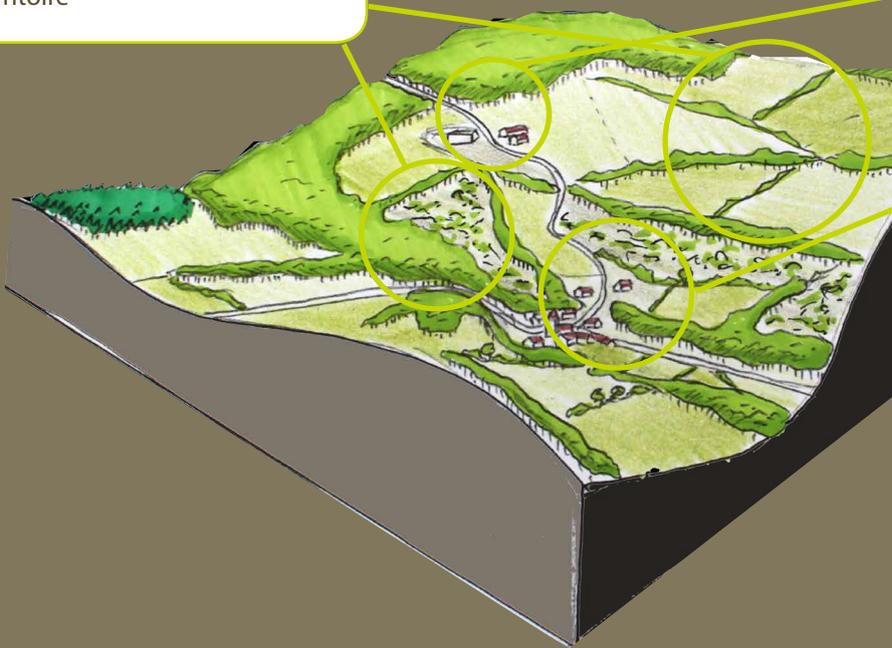
L'insertion paysagère en préalable à tout aménagement

 Limiter la dissémination du bâti : encourager un développement des villages en continuité des silhouettes existantes et l'installation de bâtiments agricoles en lien avec les fermes existantes

Encourager des pratiques architecturales innovantes (éco-construction, matériaux locaux, insertion paysagère...)

 Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire (routier, éolien, urbain...) dans les zones sensibles sur le plan paysager

 Définir un projet concerté sur l'avenir des bâtiments industriels abandonnés de Roquecourbe



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.5)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

Espaces naturels remarquables :

• **Espace Naturel Sensible du Tarn (ENS) ++**
• **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

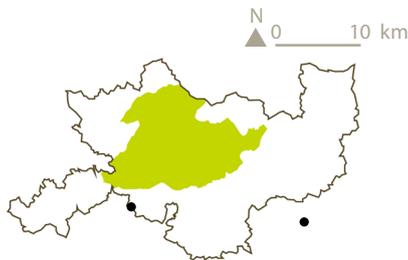
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées et bassin du Plateau des lacs

Repères



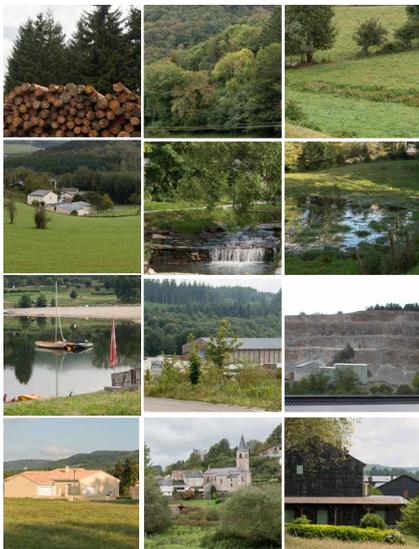
Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% lacs habitations, bâti agricole, routes, bâtiments agricoles, ...



Motifs paysagers dominants :

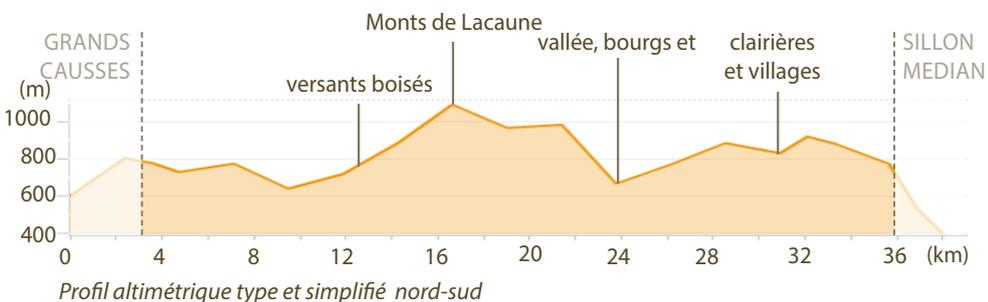


Communes concernées :

Boissezon, Pont-de-l'Arn, Vabre, Cambounès, Le Bez, Le Rialet, Le Vintrou, Lasfaillades, Brassac, Castelnau-de-Brassac, St-Amans-Valthoret, Anglès, Le Margnès, Lamontéliarié, Lacaune, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse sur-Agout, Nages, Murat-sur-Vèbre, Cambon-et-Salvergues, Riols, Lacaze, Viane, Senaux, Escroux, Gijounet, Berlats, Espérausses

Portrait

Ce très vaste plateau vallonné (unité paysagère de loin la plus étendue du Parc) trouve sa limite sud en balcon via les Monts du Somail, au-dessus du sillon médian, se prolonge sur les Plateau d'Anglès à l'ouest et les Monts de Lacaune au nord, et s'ouvre sur la montagne de l'Espinouse à l'ouest. Il s'élève jusqu'à 1200 m d'altitude. Il se caractérise par de vastes boisements mêlant forêts paysannes traditionnelles et plantations de résineux issues du programme de reboisement du F.F.N (1949-1985). Quelques poches agricoles subsistent mais ne dominent plus ce paysage. La présence de quatre lacs résultant de la construction de retenues artificielles a forgé une image de ce territoire alliant «l'eau et la montagne» où l'activité forestière et les activités liées à l'eau semblent dominantes. C'est pourtant un territoire aux multiples facettes.



Ce plateau étendu, vallonné et complexe, incliné de l'est vers l'ouest, présente plusieurs ambiances paysagères :

- des vallées encaissées et sinueuses (Agout, Arn, Vèbre, Gigou) qui accueillent quatre lacs de barrage ;
- des bassins et des clairières agricoles plus ou moins étendus, à dominante herbagère, parfois humides ;
- des chaînons massifs aux sommets arrondis et aux versants parfois raides et principalement boisés (Monts de Lacaune, du Somail).



Regards...

DU PARC : «La sensibilité paysagère du plateau des lacs réside dans le maintien de l'ouverture des milieux et l'équilibre entre les espaces agricoles et les espaces forestiers. La sensibilité du paysage des lacs tient également au développement des activités touristiques et des constructions sur leurs abords.»

Héritages et dynamique en cours

I. un paysage forestier qui entre aujourd'hui dans une phase charnière dans la dynamique d'exploitation

La forêt occupe la majeure partie de ce paysage. En grande partie constituée de peuplements de conifères (sapins, épicéas, pins noirs, Douglas...) plantés durant l'Entre-deux-guerres ou, avec l'aide du F.F.N., après la Seconde Guerre Mondiale. Cette forêt qui arrive aujourd'hui à maturité est, dès aujourd'hui et dans les décennies à venir, sujette aux coupes d'exploitations.

Selon leur forme, et leur position par rapport au relief et aux voies de circulation, les coupes marquent plus ou moins les paysages et s'accompagnent d'un certain nombre d'aménagements induits – pistes élargies, plateformes de stockage, sols aménagés... Cette exploitation forestière induit un paysage en mouvement cyclique où les plantations, les pousses, les éclaircies puis les coupes se succèdent, générant des bouleversements paysagers du fait de ces ouvertures provisoires des milieux.

L'arrivée à maturité de la forêt interroge sa place dans ce paysage et induit des choix en matière de renouvellement des boisements par de nouvelles essences mais aussi en termes d'évolution de la destination de ces sols et de devenir des pistes.

2. Un recul de l'espace agricole mais une activité agropastorale toujours en marche

En dépit de l'ampleur des surfaces forestières, les activités d'élevage sont très présentes sur le Plateau des Lacs, et déterminent, dans leur grande diversité, le maintien de paysages agricoles ouverts à dominante herbagère étendus ou plus fragmentés en particulier des zones humides.

Le maintien de ces activités, sinon même leur développement, et le renforcement de leur rôle dans la gestion des milieux et des paysages, en particulier des prairies humides, s'appuie sur une orientation vers la qualité qui repose à la fois sur la valorisation des produits, de bonnes pratiques environnementales (réductions des intrants, gestion rigoureuse des épandages de lisier, ...) et d'objectifs de préservation des milieux et des paysages (sauvegarde et entretien des haies, conservation des arbres champêtres, préservation des « sagnes », intégration des bâtiments d'exploitation...).

3. Un tourisme tourné vers les activités de pleine nature

Le choix de l'appellation « Plateau des lacs » témoigne de l'importance accordée aux plans d'eau dans l'attractivité touristique du territoire. La vocation touristique tournée vers la baignade, la villégiature et les activités nautiques est clairement affirmée pour les lacs de La Raviège et du Laouzas, alors que les lacs des Saint-Peyres et de Vésoles conservent des usages plus restreints (pêche, randonnée) et un caractère sauvage. Les aménagements de ces lacs et les hébergements qui les accompagnent, assez anciens, posent la question des conditions de leur requalification et de leur renouvellement.

L'importance de la fréquentation touristique et sa diversité s'accompagnent parfois d'un certain nombre de tensions entre les différents usages de l'espace :

- entre randonneurs et éleveurs (fermeture des barrières, clôtures),
- entre randonneurs, utilisateurs d'engins motorisés, forestiers et chasseurs de sanglier (partage de l'espace, information, secteurs spécifiques...)
- problématique complexe de la cueillette des champignons, notables en sous-bois.

4. Entre valorisation et préservation du patrimoine bâti

Le Plateau des Lacs renferme un patrimoine bâti remarquable (dont des villages médiévaux) qui commence à être reconnu et valorisé. La démarche de mise en valeur de plusieurs communes démontre le potentiel des cœurs de villages et sont aujourd'hui reconnus par des labels (« Plus beau village de France » à La-Salvetat-sur-Agout, « village fleuri » à Fraïsse, ...).

L'attractivité touristique a généré une part importante de résidences secondaires sur l'ensemble du Plateau des Lacs, qui atteint des taux souvent supérieurs à 50% du parc immobilier (65% sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc). Ce phénomène a permis la rénovation d'une part conséquente de l'habitat ancien, mais pèse fortement sur les prix, contribuant à favoriser le développement de nouveaux pavillons plus accessibles.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'exploitation intensive de la forêt :

- bouleversements paysagers induits par les coupes ;
- enrésinement du plateau pouvant induire un certain appauvrissement de la couverture forestière.

Liés au recul de l'espace agricole :

- enclavement des terres agricoles ;
- abandon progressif voire disparition des zones humides.

Liés au développement touristique :

- multiplication des équipements à proximité des lacs et perte du caractère sauvage ;
- conflits d'usages ;
- augmentation de la part des résidences secondaires.

Liés au développement des infrastructures notamment éoliennes :

- impacts visuels importants ;
- banalisation des paysages ;
- bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages.

Un moment charnière :

- pour renouveler les équipements touristiques dans une démarche de valorisation paysagère ;
- pour adapter les exploitations forestières : maintien de certains espaces ouverts, réutilisation des pistes...

Un dynamisme des activités forestières et agricoles :

- expérimentation de démarches partenariales / de consensus quant à l'usage du foncier ;
- développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine ;
- orientation vers des pratiques extensives / qualitatives ;
- valoriser des sites de nature et / ou porteurs de la mémoire des terroirs.

Un tourisme très présent :

- développement de dispositifs de sensibilisation ;
- revitalisation des villages ;
- valorisation des lieux fréquentés.



abandon des terres agricoles enclavées

développement d'hébergements touristiques

versant boisé

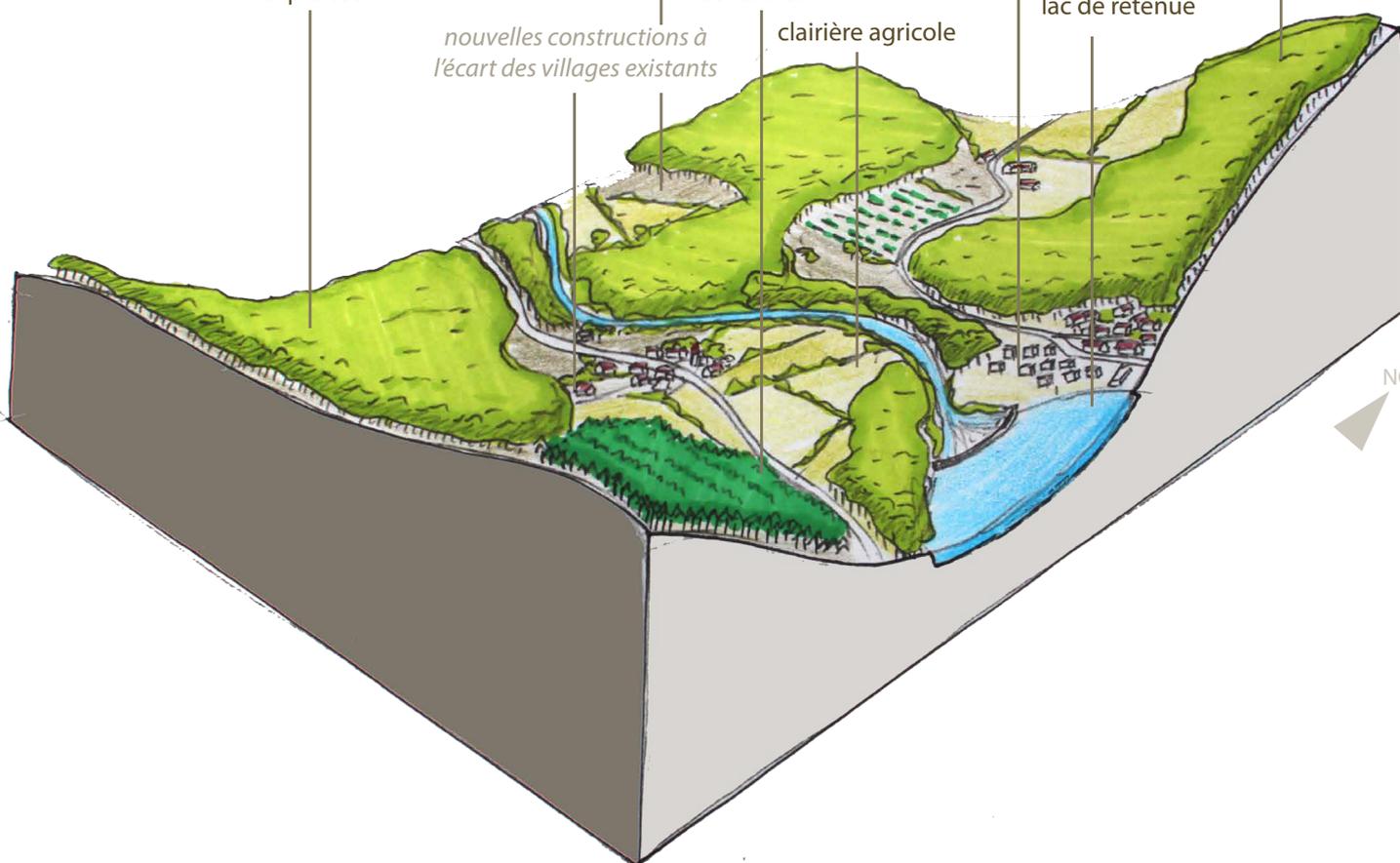
forêt de feuillus exploitée

forêt plantée de résineux

nouvelles constructions à l'écart des villages existants

clairière agricole

lac de retenue



NORD

Enjeux et orientations

L'agriculture et la forêt, piliers du paysage



Favoriser le maintien des espaces agricoles ouverts voire favoriser la réouverture de certains terrains, notamment à proximité des bourgs

Soutenir un élevage extensif et les initiatives concernant la labellisation des produits agricoles qui favorise des pratiques environnementales respectueuses des paysages



Maintenir les zones humides et le réseau de haies via une politique de sensibilisation et de gestion foncière



Intégrer la dimension environnementale et paysagère à l'exploitation forestière, en particulier sur les versants à haute visibilité

Gérer de manière raisonnée les boisements et favoriser la découverte de ces paysages forestiers (parcours mais aussi pédagogie)

Un paysage accueillant tourisme, loisirs et activités



Concilier les différents usages via des démarches d'information et de sensibilisation des différents acteurs et des actions de gestion différenciées des lacs



Inscrire les points de vue pérennes (cols, bords de lacs) et éphémères (lors de coupes) dans la démarche d'information / sensibilisation favorisant la découverte et la compréhension des paysages



Valoriser, via des itinéraires, le paysage des bords de lacs

L'insertion paysagère en préalable à tout aménagement



Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire (routier, éolien, urbain, touristique, liés aux carrières, ...) tant dans leurs aménagements que leurs reconversions

Un patrimoine d'aujourd'hui et de demain



Reconnaître et diffuser les qualités architecturales et urbaines des villages, hameaux et espaces agricoles



Favoriser la réhabilitation des villages et hameaux par une valorisation des espaces publics et une réhabilitation du bâti existant tout en maîtrisant les extensions nouvelles et le développement des résidences secondaires



Définir un projet concerté sur l'avenir des industries textiles et des friches industrielles de Brassac



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.5)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

• **Site « Tourbières Margnès » (I.6)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

• **Site « Vallée de l'Arn » (I.7)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Zones Humides (II.2)** - Cf Charte p.145

• **Bassin versant de l'Arn (II.5)** - Cf Charte p.147

• **Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello (II.8)** - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

• **ENS Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello**

• **ZNIEFF de type 1 et 2**

Orientations particulières :

• **Lacs de St Peyres, de la Raviège, du Laouzas et de Vézoles** - Cf Charte p.153

Les fiches préconisations :

• 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages

• 2. Evolution urbaine cohérente

• 3. Avenir du patrimoine

• 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables

• 5. Bâtiments d'activités

• 6. Paysages forestiers

• 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Puechs bocagers du Lacaunais

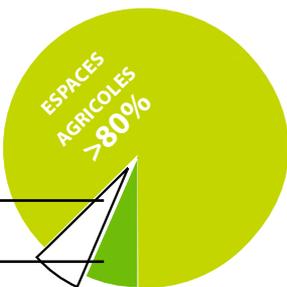
Repères



Influence : océanique et continentale

Occupation (indicative) :

5% carrières, bâti, routes, bâtiments agricoles, aménagements touristiques ...



FORÊT 15%



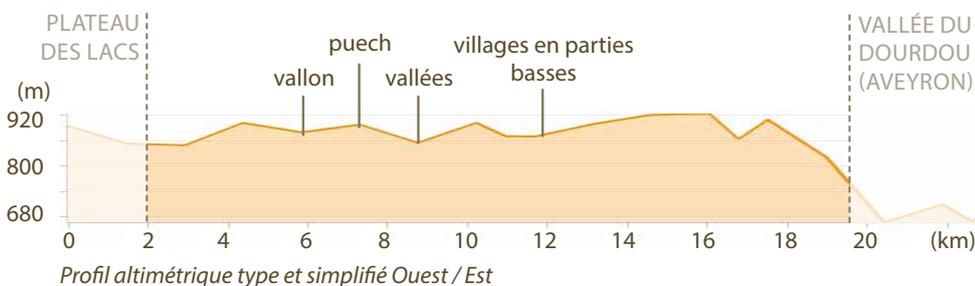
Communes concernées :

Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre

Portrait

Les paysages du Lacaunais se caractérisent par une ambiance de moyenne montagne, en transition avec le Massif Central, et par une agriculture intense, liée à l'AOC Roquefort, qui occupe un bocage lâche soulignant les parcelles de prairies et les champs de céréales. Au gré du relief qui s'organise autour de puechs et qui culmine à une altitude moyenne de 800 mètres, les vues s'alternent tantôt proches et fermées, tantôt lointaines et ouvertes sur le grand paysage, les prairies et les zones humides.

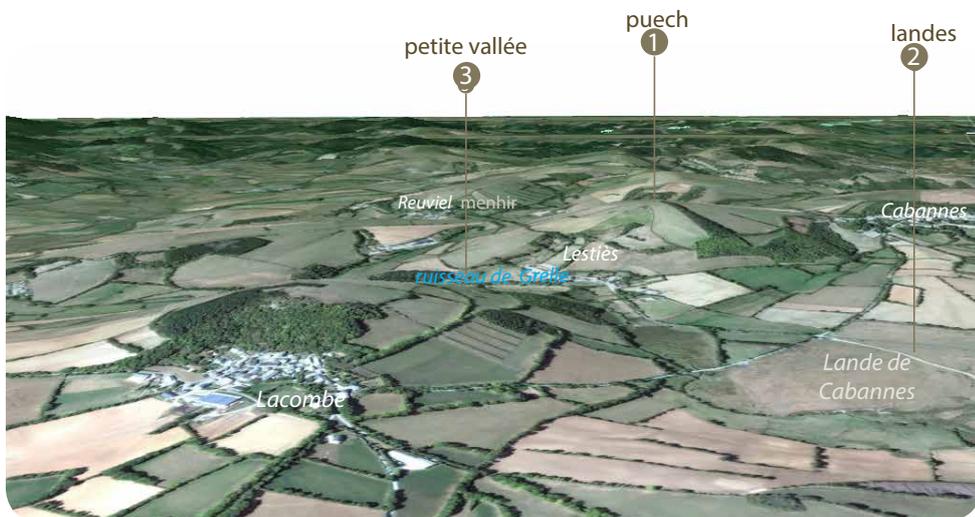
De part son caractère agricole et ouvert dominant, les quelques évolutions en cours marquent très visiblement le paysage : le développement agricole hors-sol, la multiplication de boisements plantés, l'enrichissement et la dissémination pavillonnaire inscrivent de nouveaux motifs paysagers dans ce territoire.



Ce paysage se compose :

- ① d'un ensemble de collines arrondies (puechs) dont les pentes portent des boisements résineux isolés ;
- ② de landes et de zones humides plus ou moins utilisées ;
- ③ de vallons et petites vallées renforçant ce relief alternant entre points hauts et points bas.

Le bourg de Lacaune joue un rôle de pôle de vie et offre une architecture typique où les matériaux locaux (ardoise, granit) marquent l'identité du territoire. Autour, villages, hameaux et ensembles agricoles ponctuent le paysage.



Regards...

DU PARC : «La sensibilité paysagère des Puechs du Lacaunais réside dans le maintien de l'ouverture des paysages liée à la nature et la dynamique agricole, l'insertion de l'urbanisation et des infrastructures. Les paysages habités sont touchés par un déclin démographique progressif, le réinvestissement des bourgs et du patrimoine bâti fait parti edes enjeux phares de ce territoire.»

Héritages et dynamique en cours

I. Une agriculture qui devient de plus en plus "hors sol"

Telle une mosaïque, les parcelles de tailles hétérogènes d'herbages, de prairies artificielles et de champs de céréales sont soulignées par un bocage lâche, irrégulier et discontinu. C'est de cette image que dépend la structure paysagère de ce territoire.

Dans ce contexte, les pratiques d'élevage qui s'intensifient et se développent avec des techniques hors-sols et d'ensilage ont un impact notable sur les paysages :

- ces pratiques tendent à éliminer peu à peu les haies avec la mécanisation,
- de l'utilisation pastorale reculent et induisent envahissement par la végétation spontanée (fougères, genêts...) des pentes les plus fortes, peu ou pas mécanisables.

Compte tenu de la dimension atteinte par certaines exploitations (cheptels importants, stockages de fourrage en grand volume, ateliers hors-sol...), se pose également, avec une acuité particulière, la question de l'intégration paysagère de bâtiments agricoles modernes et de grande taille.

2. Vers une complexification du paysage

Cette entité paysagère se compose d'une répétition de composants : puechs, prairies, champs et haies formant le bocage, villages, hameaux et routes ponctuant le tout. Le développement de la forêt et l'implantation de sites éoliens auxquels s'ajoutent les bâtiments agricoles de grandes envergures viennent bousculer ces motifs traditionnels.

En effet, si la forêt occupe toujours une place très limitée dans le paysage, la dynamique de plantations est en cours. Généralement de résineux, ces boisements occupent des parcelles peu étendues et isolées au milieu des surfaces cultivées (« timbres-poste »). Leur multiplication fragmente et ferme peu à peu ce paysage ouvert.

Depuis quelques années, différents sites éoliens (comme le Puech de l'Homme et le Puech de Cambert) ont été implantés sur le territoire. Compte tenu de l'organisation et la composition générale du paysage, les éoliennes sont particulièrement visibles sur les sommets des puechs qui ont été choisis

3. Un bâti éclaté sur le territoire

Historiquement, le bâti s'est implanté en divers villages, hameaux et fermes disséminés dans tout le territoire, souvent adossés à des boisements et en piémont de puechs ou dans leurs interstices. Cette organisation a favorisé le mitage du paysage par les maisons individuelles nouvelles, en résidence principale ou secondaire, à l'écart des espaces bâtis existants, et en rupture avec l'architecture traditionnelle.

Celle-ci est en effet très marquée, en particulier dans les vastes corps de ferme où auvents et escaliers avec piliers, se marient avec les matériaux d'ardoises (en toiture) et de grès (en encadrements des ouvertures) que l'on retrouve dans les villages.

Ces deux processus participent à un mitage du paysage auquel s'ajoutent les grands bâtiments agricoles.

4. Un patrimoine peu visible dans le paysage

Particulièrement riche dans le P.N.R. du Haut-Languedoc, le patrimoine mégalithique atteint dans le Lacaunais ses bordures une densité et un intérêt archéologique exceptionnels (une vingtaine de statues-menhirs remontant au Bronze ancien, dont celle de la Pierre Plantée, la plus haute d'Europe, des menhirs, et des dolmens).

La majorité de ce patrimoine est située dans des propriétés privées et bénéficie donc d'une visibilité assez limitée.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de l'agriculture :

- abandon des zones de pâtures ;
- enrichissement ;
- impact visuel négatif des bâtiments agricoles.

Liés au développement des boisements et dissémination de l'habitat :

- fermeture des paysages ;
- enclavement d'espaces agricoles favorisant leur abandon ;
- concurrence voire spéculation foncière.

Liés au développement éolien :

- banalisation des paysages ;
- bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages (chemins coupés, arrêt de l'agriculture, aménagements...).

Liés aux constructions nouvelles :

- perte des caractéristiques architecturales ;
- dévitalisation du bâti ancien et des cœurs de bourgs.

Un caractère rural prononcé et préservé :

- un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs ;
- un support d'une offre touristique cohérente associant terroir et patrimoine rural et mégalithique ;
- le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine.

Une agriculture dynamique en lien notamment avec l'AOC Roquefort :

- un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc...);
- actions communes avec le Pnr des Grands Causses ;
- maintien de la richesse écologique et paysagère (en particulier des causses et des zones humides).



disparition progressive des haies bocagères

boisements en «timbre-poste»

nouvelles constructions à l'écart des villages et en rupture architecturale

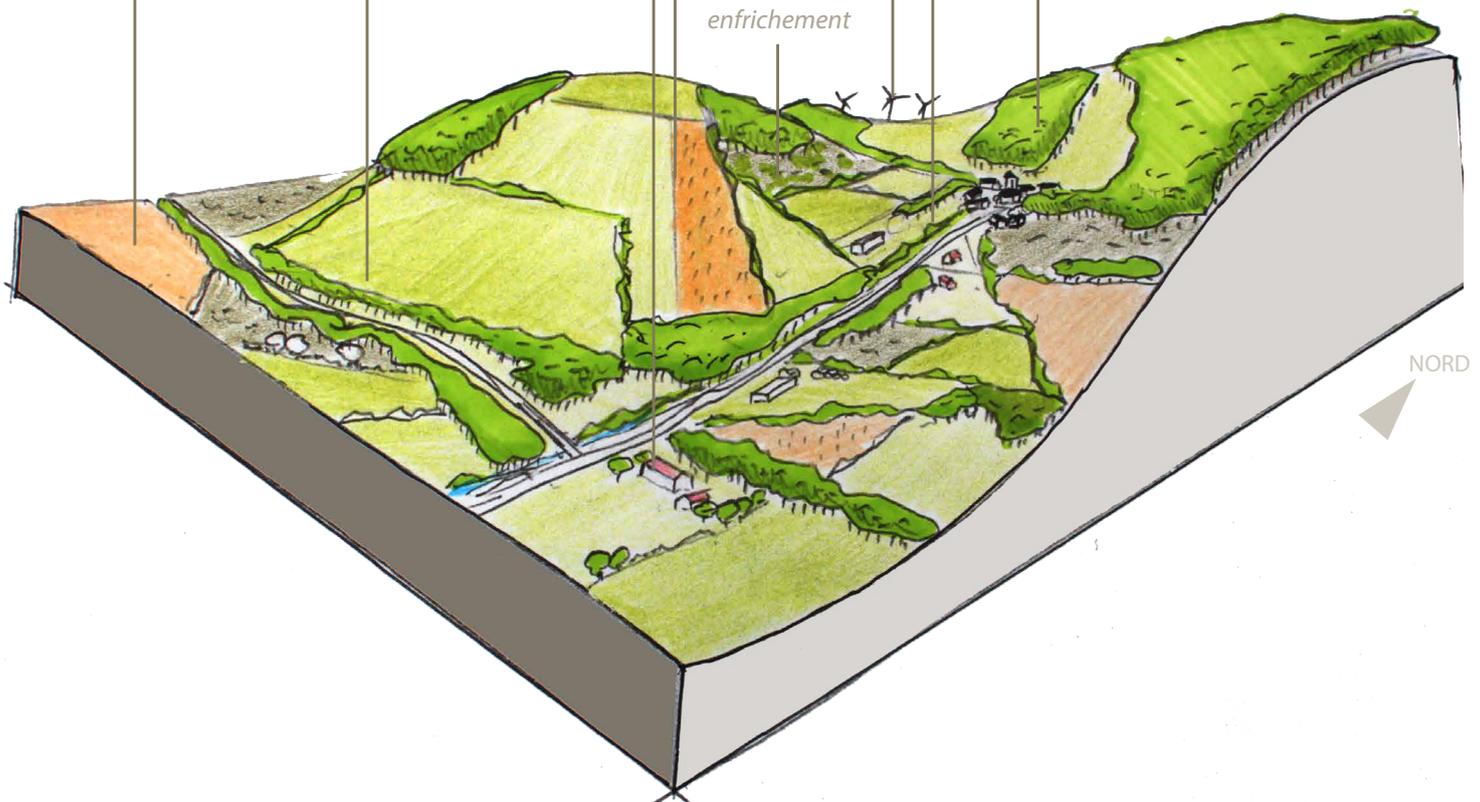
développement de bâtiments agricoles pour des pratiques «hors-sols»

champs de céréales

landes

éoliennes

enrichissement



Enjeux et orientations

Un paysage de bocage ouvert

 Encourager le maintien, l'entretien et la replantation des haies bocagères et sensibiliser à la valeur environnementale et paysagère du bocage et des zones humides

 Maîtriser le développement de la forêt

Des aménagements intégrés

 Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire en particulier sur les sites d'implantation éolienne avec des efforts de «cicatrisation» (revégétalisation des abords, replantation des haies, voire mise en pâture des sites)

Un bâti contemporain réinventant l'architecture traditionnelle

 Définir les caractéristiques architecturales et patrimoniales à partir desquelles peuvent s'intégrer les constructions nouvelles

Favoriser l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et de leurs abords

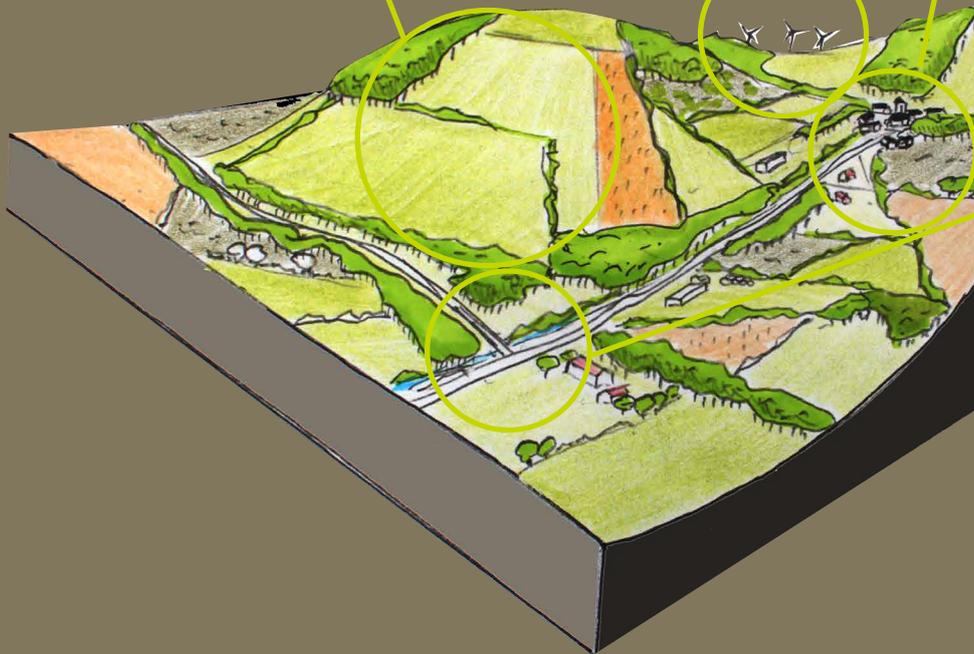


Veiller à la valorisation urbaine, architecturale et paysagère des traversées de centres bourgs

Des paysages visibles et accessibles

 Poursuivre les efforts de mise en valeur des points de vue sur le paysage depuis la D622

 Rendre visible et accessible le patrimoine, en particulier mégalithique (conventionnement avec les propriétaires, accès, ouverture, signalisation, information)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.5) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137
- Site « Tourbières Margnès » (I.6) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137
- Site « Vallée de l'Arn » (I.7) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- Zones Humides (II.2) - Cf Charte p.145
- Bassin versant de l'Arn (II.5) - Cf Charte p.147
- Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello (II.8) - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

- ENS Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello
- ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Echine et versant nord de la Montagne Noire

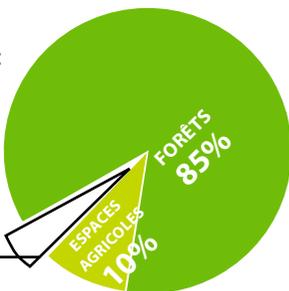
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :

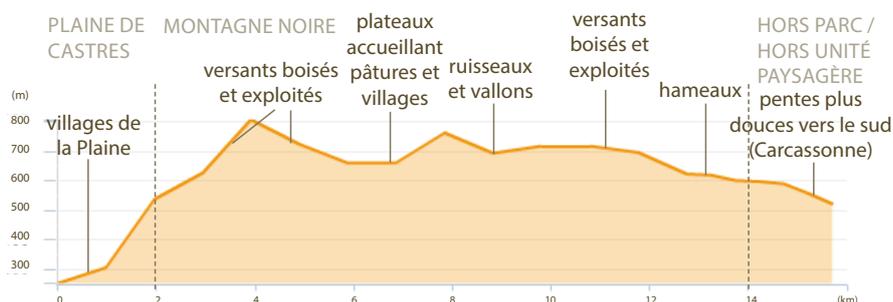


Communes concernées :

Les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons, Dougne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Aussillon, St Amans-Soult, Albine, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Ferrals-les-Montagnes, Cassagnoles

Portrait

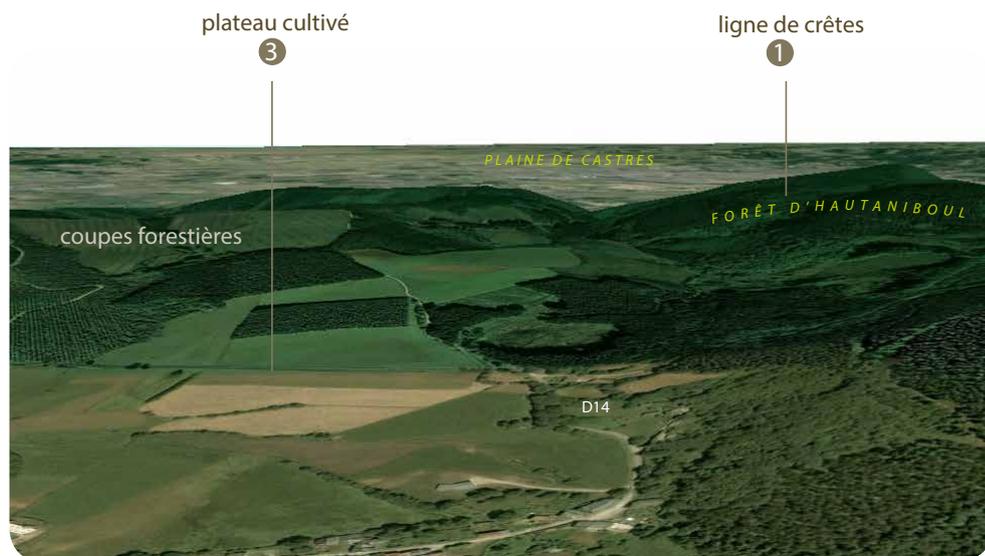
Véritable front et arrière-plan de la plaine ouverte de Castres, la Montagne Noire est dominée par une épaisse forêt diversifiée, entaillée de cours d'eau, de micros-vallées plus ou moins profondes et parsemées de hameaux et villages. Au cœur du manteau forestier, sur les hauteurs des plateaux, se découvrent des clairières, des zones humides, entourant des villages et bâtisses agricoles (ex : Arfons). C'est un territoire peu habité qui semble impénétrable.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Ce massif culminant à plus de 1000 m et s'étendant sur 63 km est structuré par :

- 1 un front montagnard massif et boisé qui mêle forêts de feuillus remarquables et poches de résineux exploitées et qui est en position de belvédère sur la plaine tarnaise ;
- 2 des replats et des plateaux parsemés de clairières qui subsistent autour de noyaux historiques ;
- 3 des ruisseaux, des rivières, des lacs, des zones humides, la Rigole de la Montagne Noire qui façonnent le territoire, ses vallées et sont un accès historique à ce territoire.



Regards...

DU PARC : «Un territoire secret et naturel sujet à des mutations importantes. Le caractère de cette unité paysagère tient à l'équilibre entre les structures paysagères liées à l'exploitation forestière dominante, l'activité agricole, la compacité et la minéralité des noyaux villageois et des hameaux et les perceptions qu'elle dégage depuis la plaine de Castres. Cet équilibre fragile est un enjeu phare de cette unité.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une exploitation forestière qui va s'amplifier

Les paysages de la Montagne Noire comptent parmi les plus forestiers du Parc, la forêt occupant aujourd'hui 80% de son territoire. Elle est constituée de chênaies, châtaigneraies, hêtraies, caducifoliés (qualifie un groupe d'arbres, une forêt, dont les arbres perdent leurs feuilles en hiver), et quelques enrésinements.

Les peuplements forestiers, plantés essentiellement entre 1950 et 1985, au sein desquels les résineux (épicéas, sapins pectinés, pins noirs et Douglas) arrivent ainsi les uns après les autres en âge d'être récoltés. La phase d'exploitation et de renouvellement des peuplements forestiers qui s'est ouverte fournit également l'occasion de s'interroger sur la place qu'ils occupent, l'opportunité de diversifier les essences et les modes de gestion.

L'activité dynamique de l'exploitation forestière (coupes, dépôts de bois, chemins de desserte) représente un témoin de vie avec les clairières agricoles.

2. Une agriculture relictuelle sur les reliefs et les plateaux

Dans cet espace à dominante largement forestière, les secteurs ouverts d'herbages et de cultures, qui forment des clairières plus ou moins étendues, jouent un rôle essentiel dans l'animation et la diversification du paysage (Alaric, Arfons).

Or, l'agriculture occupe aujourd'hui une place relictuelle, en particulier sur les reliefs de plateau anciennement agro-pastoraux. La concurrence foncière et l'isolement causé par les conditions de montagne ont peu à peu entraîné l'exode rural, l'abandon de nombreuses terres agricoles, la reconquête par la forêt et ainsi la fermeture des paysages. Seulement quelques exploitations orientées vers l'élevage sous différentes formes (ovins, caprins, équins, bovins...) autour des hameaux offrent des paysages ouverts et à dominante herbagère, de landes et de prairies soulignées par les haies qui commencent peu à peu à s'effacer en corrélation avec la mécanisation et le regroupement de parcelles.

En balcon juste à l'aplomb du piémont et de la plaine, les causses de Dourgne et de Sorèze correspondent à des surfaces découvertes de pelouses sèches, de très grand intérêt écologique, reconnu par la délimitation de ZNIEFF, de deux zones Natura 2000 et d'un Espace Naturel Sensible du Département (qui se traduit par plusieurs actions de gestion pastorale et des aménagements et équipements divers -sentier de randonnée géré par le département, aire de stationnement pour éviter la divagation des véhicules, clôtures, panneaux d'info ENS...). L'ouverture de ces causses est directement liée à la pâture des troupeaux qui ont peu à peu déserté ces secteurs (au profit de terrains dans la Plaine et de pratiques «hors-sols») générant une fermeture progressive de ces milieux.

3. Une destination touristique "verte et de mémoire"

Si cette vocation est très marquée aux abords du lac des Montagnès (rive nord en particulier), où l'ensemble du parc immobilier correspond à des résidences de loisirs, elle est moins perceptible mais bien présente dans l'ensemble de la Montagne Noire. Circuits de randonnée et découvertes du patrimoine naturel, mais aussi bâti et culturel représentent les éléments attractifs de ce secteur.

Si l'offre en matière de randonnée en Montagne Noire apparaît déjà remarquablement étoffée, avec plusieurs boucles de Petite et de Grande Randonnée, le potentiel reste important en terme de développement.

Le patrimoine sert de point d'appui à une véritable animation territoriale, à la fois culturelle et touristique, dans le cas des sites d'Hautpoul (village médiéval, animation autour de son passé cathare et réformé, Maison du bois et du jouet) et de Durfort (autour de la dinanderie, le musée du Cuivre, le passé médiéval). L'inventaire démarré en 2006 par le C.A.U.E. du Tarn a permis de mieux prendre la mesure de la richesse du patrimoine sur ce secteur mettant aussi en avant petits patrimoines et villages typiques, sur lesquels le territoire peut aussi appuyer son développement.

4. Un belvédère : atouts et inconvénients

La Montagne Noire offre un des belvédères les plus impressionnants du Parc, avec une vue aussi bien jusqu'aux Pyrénées que vers la plaine de l'Aude ou la Vallée du Thoré. C'est aussi un repère pour une bonne partie du territoire du Parc, notamment le bassin Castrais, offrant un arrière-plan monumental à de nombreux paysages. Aussi, ses versants font l'objet d'une grande visibilité que les différentes installations ou actions, telles que les carrières ou les coupes rases, viennent profondément marquer. Le développement de projets éoliens entre aussi dans ces questionnements vis-à-vis de la co-visibilité de la Montagne Noire.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de la sylviculture :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- dégradation des sols induite par des engins d'abattage de plus en plus gros ;
- bouleversements abrupts des paysages.

Liés au recul de l'agriculture :

- fermeture des paysages ;
- disparition des causses sous les taillis ;
- colonisation forestière de surfaces de landes sèches.

Liés à la fréquentation touristique :

- conflits d'usage (notamment par rapport à la sylviculture) ;
- dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites ;
- manque d'infrastructures / de lieux d'accueil.

Liés aux aménagements sur les versants (carrières, éoliennes....) :

- impacts visuels importants depuis les plaines.

Un renouvellement «paysager» de la Montagne Noire :

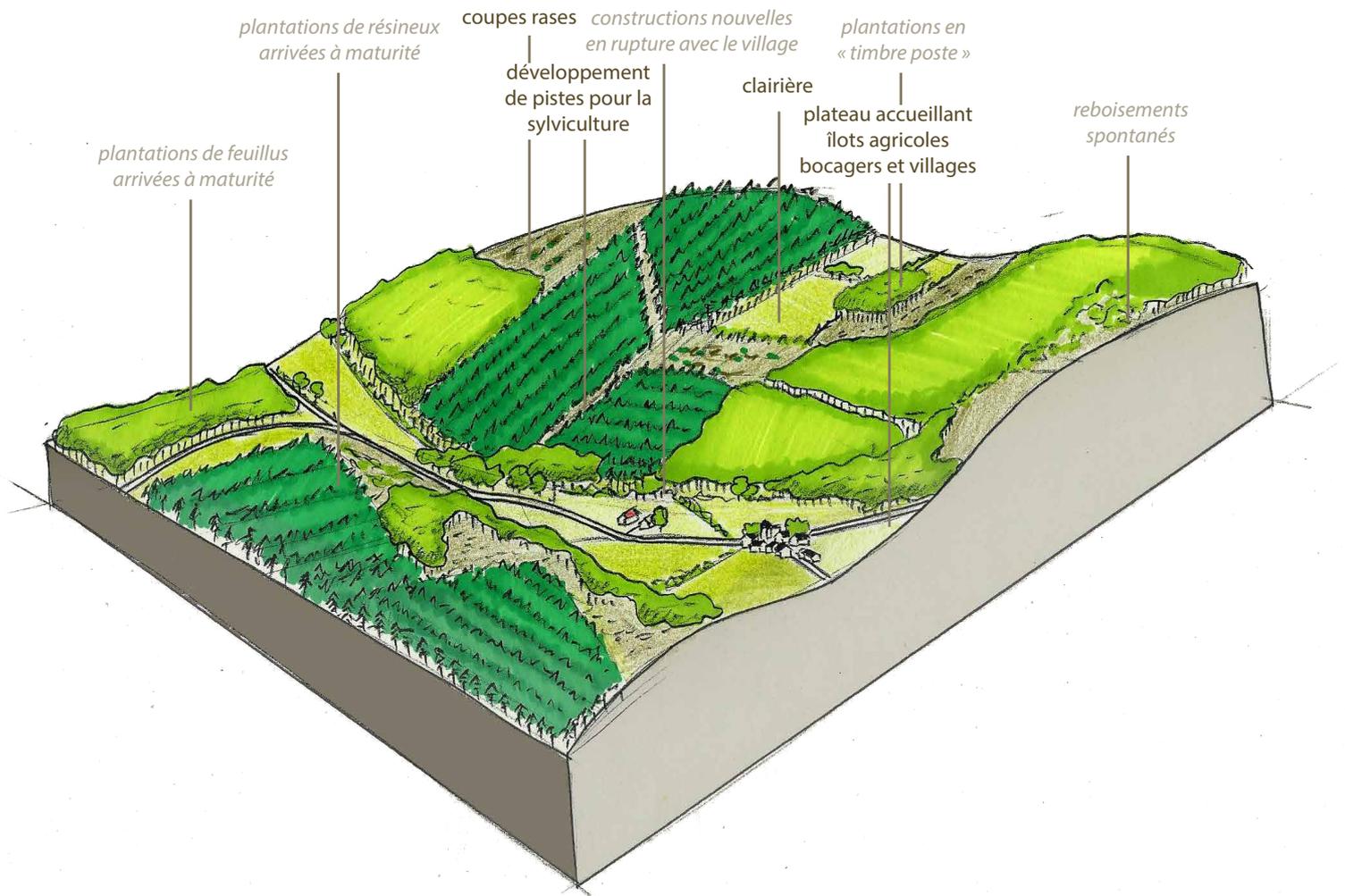
- réflexion partenariale - forestiers, agriculteurs- sur les opportunités de nouvelles essences et modes de gestion ;
- développement de la sensibilisation au public pour «renouveler» les perceptions.

Une valorisation du «belvédère» du Parc avec l'activité forestière :

- utilisation des pistes forestières pour des circuits VTT et de randonnée ;
- opportunité de nouveaux points de vue (éphémères ou pérennes) révélés par des coupes.

Une attractivité «retrovée» :

- proximité relative du bassin toulousain offrant un potentiel résidentiel nouveau ;
- valorisation patrimoniale dans le cadre d'un tourisme «vert» ;
- développement de circuits courts liés à la proximité directe de bassins agricoles et de vie.



Enjeux et orientations

Des usages garants de l'image du paysage

Protéger les versants de la Montagne Noire de tout projet à fort impact paysager (coupes, carrière, lignes à haute tension, ...)

Gérer l'intégration paysagère des carrières, en particulier de la carrière de St Chipoli à Dourgne, particulièrement visible depuis la plaine

Développer des forêts diversifiées et multi-usages qui concilient les usages

Mettre en place d'un dispositif d'information du public sur les opérations réalisées, leur inscription dans une durée et leurs finalités (économiques, mais aussi environnementales)

Préserver les paysages agricoles ouverts des plateaux (clairières, prairies humides, tourbières, causses et pelouses sèches) à travers le soutien de l'élevage extensif et les pratiques de pâturage, voire de transhumance. Maintenir les continuités entre les différents îlots agro-pastoraux, notamment à travers la valorisation du système de haies

Des villages qui se développent dans leurs typicités

Gérer le développement urbain des secteurs attractifs : Les Cammazes, lacs de St Ferréol et de Montagnès

Valoriser le patrimoine culturel bâti vernaculaire, pré-industriel et industriel (inventaire, signalisation, réhabilitation...)

Protéger les espaces ouverts aux abords des villages

Un tourisme encadré et renforcé

Ouvrir des panoramas sur le belvédère de la Montagne Noire vers la plaine et les vallées, en particulier le long des chemins (GR7) et des axes routiers (D88 et D56)

Structurer le réseau de pistes DFCI pour accueillir des itinéraires équestres et VTT / encadrer leurs usages par les véhicules à moteur dans les zones protégées

Poursuivre les partenariats entre les acteurs institutionnels et socio-professionnels pour une gestion concertée et partagée des sites fréquentés - à l'instar du Causse de St Ferréol



A voir aussi...

• la fiche de l'unité paysagère 1 (enjeux de visibilité importante depuis la Plaine)

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• Site « Montagne noire occidentale » (I.1) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• Zone Humide autour de Verdalle et Massaguel - Cf Charte du Parc p.145

Espaces naturels remarquables :

• ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

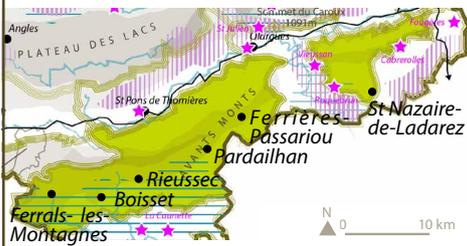
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts

Repères

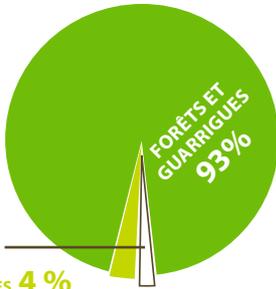


Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 4 %



Motifs paysagers dominants :

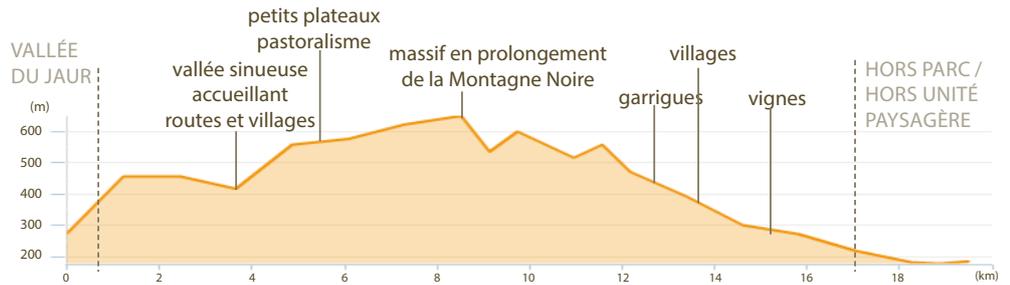


Bourgs concernés :

Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélieux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojous

Portrait

Les Avant-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 kilomètres d'Est en Ouest. Leur caractère montagnard, à la fois monumental et boisé, contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée dans les territoires des Haut-Cantons et du Parc.

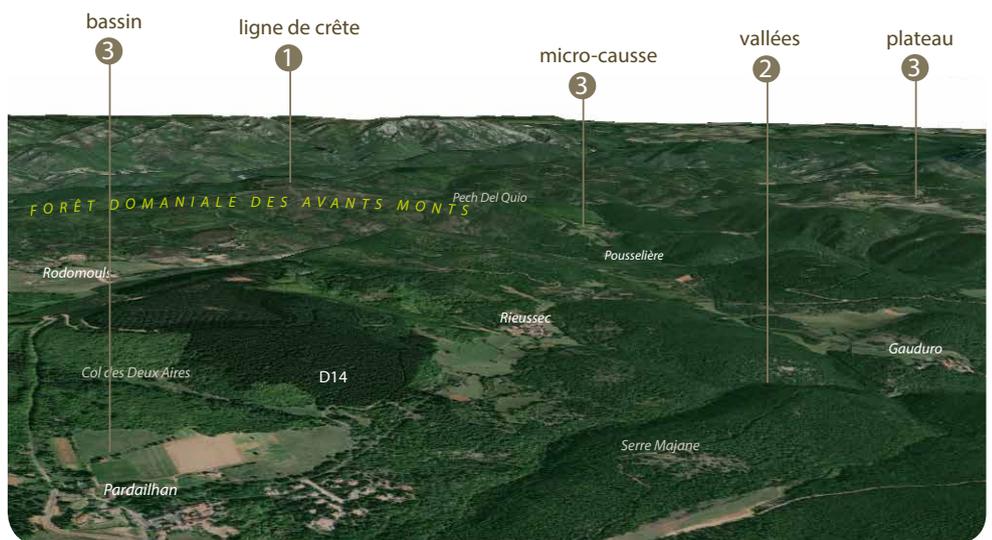


Profil altimétrique type et simplifié Nord / Sud

Ce massif culminant à 750 m d'altitude surprend par la variété, mais aussi la fragmentation de ses paysages. Il est structuré par :

- ① une ligne de crête pinciple, massive et arrondie, presque continue
- ② des vallées sinueuses et profondément encaissées (amont du Briant ou de la Cesse...)
- ③ des petits plateaux perchés souvent à vocation pastorale (ND de Tredos), des hauts bassins refermés sur eux-mêmes (Pardailhan, Rodomouls, Ferrières...) et des micro-causses du versant sud (Camprafaud, Pardailhan – Coulouma...).

Si la forêt domine ces paysages, les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, et les ouvertures sur les clairières et les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier, dans un espace aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les plateaux, les micro-causses et les coteaux.



Regards...

DU PARC : «Le chapelet d'espaces ouverts des plateaux et fronts rocheux anime et ouvrent ces paysages dominés par la forêt. Un paysage d'apparente homogénéité qui recèle une mosaïque d'ambiances forestières et qui est sensible aux aménagements et infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une forêt en mutation

La forêt domine le paysage avec une omniprésence du chêne vert mais aussi des physionomies relativement variées de forêts : autres essences sur certains versants (châtaigniers ou chênes blancs sur le versant nord, plus frais) et une place non négligeable des plantations résineuses (principalement des pins), domaniales, communales ou privées. Les plantations en « timbre-poste » sont également assez nombreuses.

Les évolutions spontanées, modifient progressivement l'apparence et la composition des peuplements : densification des formations pré-forestières de garrigues, de maquis ou de landes, progression des chênes pubescents et développement de formations mixtes incorporant des résineux spontanés issus des secteurs plantés. La question des pistes d'accès et de débardage pose ici problème, particulièrement sur les versants les plus pentus et dans les secteurs rocheux, où la cicatrisation des terrassements est très lente. Les coupes pour obtenir du bois de chauffage contribuent à la multiplication des pistes et du risque d'incendie.

2. De l'exode à l'attractivité

C'est un paysage aux faibles densités humaines. Il tire son identité des villages et des nombreux hameaux isolés typés (maisons de pierre, aux toits de lauzes ou de tuiles canal et au plan souvent compliqué). Ils témoignent d'un passé agricole dynamique, où patrimoine rural et patrimoine préhistorique (grottes habitées) s'y côtoient.

Dès la fin des années 60, les hameaux et villages ont accueilli de nouveaux habitants, sous des formes précaires ou communautaires (Pardailhan), ou en liaison avec des projets de vie liés à l'agriculture ou à l'artisanat (Ferrals). Depuis le milieu des années 80, ce mouvement d'installation s'est renforcé tout en se diversifiant : des résidents secondaires nationaux ou venus d'Europe du Nord, des retraités, et de jeunes actifs migrants pendulaires, s'ajoutent à ceux qui ont fait le choix de vivre et de travailler sur place (agriculture, élevage, gîtes...). Le phénomène touche aujourd'hui tout le territoire et se traduit par de nombreuses réhabilitations en lien avec la dimension patrimoniale et par quelques extensions sous forme de pavillons, dont l'impact reste limité mais bien présent.

3. Une agriculture qui se renouvelle

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les micro-causses où céréales et prairies de fauche se concentrent autour des hameaux (élevage ovin et bovin) et sur les coteaux et vallons où se développe un vignoble dynamique dans les zones d'appellation AOC St Chinian et Coteaux du Languedoc.

La déprise agricole a été très importante laissant des terroirs pastoraux très discontinus. Aujourd'hui, les activités agricoles prennent une grande variété de formes, souvent conduites par de nouveaux arrivants qui se sont installés à la faveur de la déprise passée, et n'hésitent pas à innover et à expérimenter au plan technique comme au plan des productions. Cette diversité se lit aussi dans les modes de commercialisation, et témoigne à la fois de la résilience et de la capacité de résistance du secteur agricole des Avant-Monts.

4. Un tourisme sportif qui se développe

Les nombreuses cavités karstiques sont prisées par les spéléologues et ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de mesures de protection et de gestion qui se poursuivent. Le GR 77 traverse le massif et plusieurs sentiers ont été aménagés à partir d'anciennes drailles de transhumance pour la randonnée ou le VTT.

5. Vers une artificialisation du paysage ?

Globalement peu artificialisés, les Avant-Monts accueillent cependant deux carrières d'importance régionale en pleine production et d'une extension. Des projets éoliens d'envergure, dont l'impact pourrait être important de par la visibilité du secteur. Les aménagements sur la RD 908 sont également nombreux et leurs traitements pas toujours attentifs à une intégration en cohérence avec le paysage local. A ce titre, le doublement en projet de cette départementale aura un impact fort sur les abords de la route.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'évolution forestière :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- impact visuel des coupes
- fermeture des paysages ;
- incendies.

Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :

- augmentation du prix du foncier ;
- décalage culturel entre les populations.

Liés au développement des villages :

- insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration ;
- dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés ;
- privatisation de l'espace.

Liés au développement des infrastructures :

- démolition de murs, murettes et petit patrimoine ;
- «cicatrices» dans les paysages par les carrières ou les routes.
- pas de remise en état des carrières.

Vers un paysage jouant de la diversité :

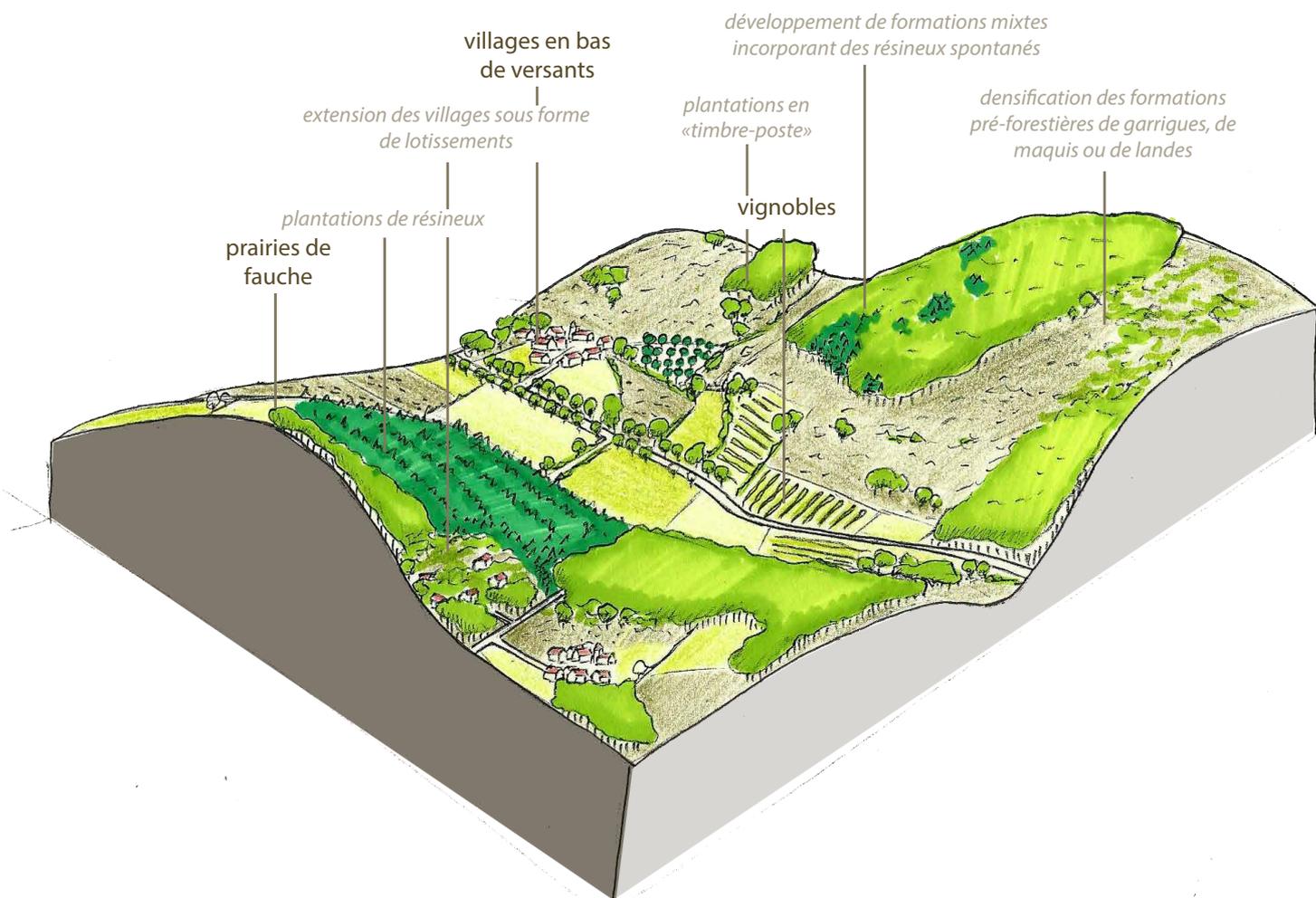
- diversification agricole ;
- variété du couvert forestier ;
- alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme ;
- qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère.

Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :

- commercialisation en circuit court ;
- regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente ;
- soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés.

L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :

- balisage de nouveaux chemins de randonnée ;
- gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...).



Enjeux et orientations

Une diversité agricole et forestière typique

Structurer la sylviculture à l'échelle des Avant-Monts (Cf Charte Forestière) notamment en développant l'exploitation des chênaies en bois de chauffage, le sylvopastoralisme, la prévention incendie tout en organisant les aménagements



Soutenir la diversité des activités agro-pastorales :

- promotion collective des produits du massif, appui aux démarches qualité
- aide à la mobilisation et à la consolidation du foncier en particulier dans les milieux sensibles (fonds de vallée, plateaux, crêtes...)
- accompagnement de parcours pastoraux

Une attractivité résidentielle levier de créativité



Encourager les réhabilitations réinventant l'emploi des matériaux traditionnels et locaux

Limiter les extensions des villages et éviter le modèle pavillonnaire «urbain»

Des infrastructures intégrées au paysage



Accompagner les carriers dans la programmation de leurs obligations réglementaires en matière de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation

Définir les périmètres définitifs des carrières prenant en compte leur extension

Mettre en place une réflexion préalable sur l'intégration paysagère des aménagements routiers



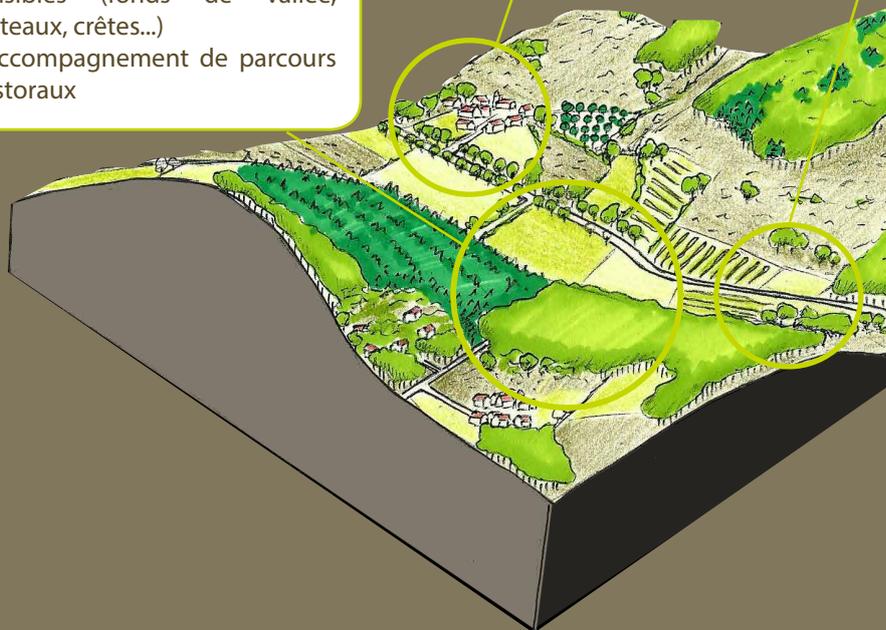
Valoriser la RD908 en tant que route paysagère, de découverte du Parc (arrêts, points de vue, signalétique, etc...)

Une destination touristique valorisée

Poursuivre la valorisation des chemins de randonnées : balisage, communication, connexions

Structurer une offre valorisant les spécificités paysagères du secteur : accueil à la ferme, habitat léger, gîtes...

Encadrer une fréquentation mesurée et précautionneuse des réseaux karstiques



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site «Minervois» et «Causse du Minervois» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

- **Site inscrit de Minerve**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

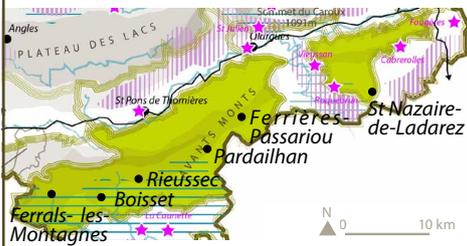
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants-Monts

Repères

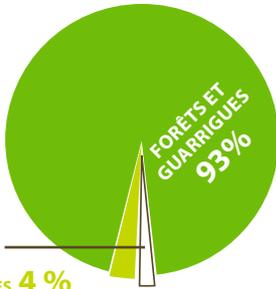


Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 4 %



Motifs paysagers dominants :

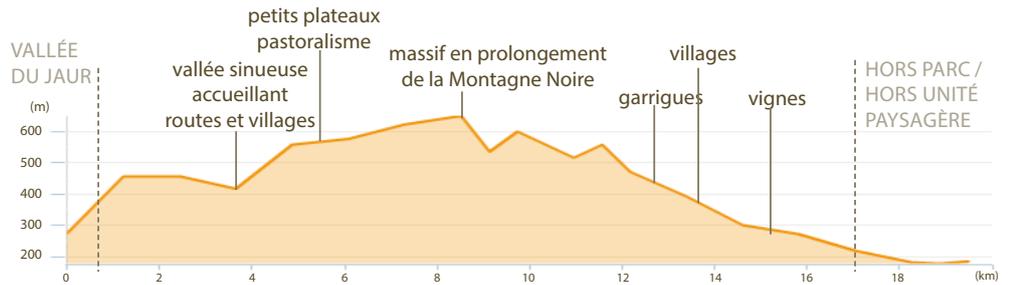


Bourgs concernés :

Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélieux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojous

Portrait

Les Avants-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 kilomètres d'Est en Ouest. Leur caractère montagnard, à la fois monumental et boisé, contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée dans les territoires des Haut-Cantons et du Parc.

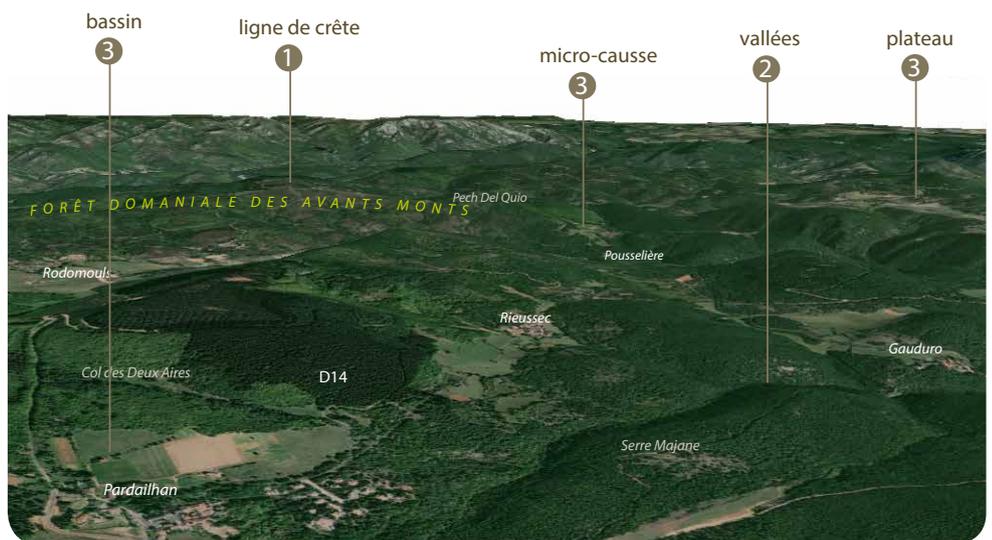


Profil altimétrique type et simplifié Nord / Sud

Ce massif culminant à 750 m d'altitude surprend par la variété, mais aussi la fragmentation de ses paysages. Il est structuré par :

- 1 une ligne de crête principale, massive et arrondie, presque continue
- 2 des vallées sinueuses et profondément encaissées (amont du Briant ou de la Cesse...)
- 3 des petits plateaux perchés souvent à vocation pastorale (ND de Tredos), des hauts bassins refermés sur eux-mêmes (Pardailhan, Rodomouls, Ferrières...) et des micro-causses du versant sud (Camprafaud, Pardailhan – Coulouma...).

Si la forêt domine ces paysages, les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, et les ouvertures sur les clairières et les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier, dans un espace aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les plateaux, les micro-causses et les coteaux.



Regards...

DU PARC : «Le chapelet d'espaces ouverts des plateaux et fronts rocheux anime et ouvrent ces paysages dominés par la forêt. Un paysage d'apparente homogénéité qui recèle une mosaïque d'ambiances forestières et qui est sensible aux aménagements et infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une forêt en mutation

La forêt domine le paysage avec une omniprésence du chêne vert mais aussi des physionomies relativement variées de forêts : autres essences sur certains versants (châtaigniers ou chênes blancs sur le versant nord, plus frais) et une place non négligeable des plantations résineuses (principalement des pins), domaniales, communales ou privées. Les plantations en « timbre-poste » sont également assez nombreuses.

Les évolutions spontanées, modifient progressivement l'apparence et la composition des peuplements : densification des formations pré-forestières de garrigues, de maquis ou de landes, progression des chênes pubescents et développement de formations mixtes incorporant des résineux spontanés issus des secteurs plantés. La question des pistes d'accès et de débardage pose ici problème, particulièrement sur les versants les plus pentus et dans les secteurs rocheux, où la cicatrisation des terrassements est très lente. Les coupes pour obtenir du bois de chauffage contribuent à la multiplication des pistes et du risque d'incendie.

2. De l'exode à l'attractivité

C'est un paysage aux faibles densités humaines. Il tire son identité des villages et des nombreux hameaux isolés typés (maisons de pierre, aux toits de lauzes ou de tuiles canal et au plan souvent compliqué). Ils témoignent d'un passé agricole dynamique, où patrimoine rural et patrimoine préhistorique (grottes habitées) s'y côtoient.

Dès la fin des années 60, les hameaux et villages ont accueilli de nouveaux habitants, sous des formes précaires ou communautaires (Pardailhan), ou en liaison avec des projets de vie liés à l'agriculture ou à l'artisanat (Ferrals). Depuis le milieu des années 80, ce mouvement d'installation s'est renforcé tout en se diversifiant : des résidents secondaires nationaux ou venus d'Europe du Nord, des retraités, et de jeunes actifs migrants pendulaires, s'ajoutent à ceux qui ont fait le choix de vivre et de travailler sur place (agriculture, élevage, gîtes...). Le phénomène touche aujourd'hui tout le territoire et se traduit par de nombreuses réhabilitations en lien avec la dimension patrimoniale et par quelques extensions sous forme de pavillons, dont l'impact reste limité mais bien présent.

3. Une agriculture qui se renouvelle

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les micro-causses où céréales et prairies de fauche se concentrent autour des hameaux (élevage ovin et bovin) et sur les coteaux et vallons où se développe un vignoble dynamique dans les zones d'appellation AOC St Chinian et Coteaux du Languedoc.

La déprise agricole a été très importante laissant des terroirs pastoraux très discontinus. Aujourd'hui, les activités agricoles prennent une grande variété de formes, souvent conduites par de nouveaux arrivants qui se sont installés à la faveur de la déprise passée, et n'hésitent pas à innover et à expérimenter au plan technique comme au plan des productions. Cette diversité se lit aussi dans les modes de commercialisation, et témoigne à la fois de la résilience et de la capacité de résistance du secteur agricole des Avant-Monts.

4. Un tourisme sportif qui se développe

Les nombreuses cavités karstiques sont prisées par les spéléologues et ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de mesures de protection et de gestion qui se poursuivent. Le GR 77 traverse le massif et plusieurs sentiers ont été aménagés à partir d'anciennes drailles de transhumance pour la randonnée ou le VTT.

5. Vers une artificialisation du paysage ?

Globalement peu artificialisés, les Avant-Monts accueillent cependant deux carrières d'importance régionale en pleine production et d'une extension. Des projets éoliens d'envergure, dont l'impact pourrait être important de par la visibilité du secteur. Les aménagements sur la RD 908 sont également nombreux et leurs traitements pas toujours attentifs à une intégration en cohérence avec le paysage local. A ce titre, le doublement en projet de cette départementale aura un impact fort sur les abords de la route.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'évolution forestière :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- impact visuel des coupes
- fermeture des paysages ;
- incendies.

Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :

- augmentation du prix du foncier ;
- décalage culturel entre les populations.

Liés au développement des villages :

- insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration ;
- dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés ;
- privatisation de l'espace.

Liés au développement des infrastructures :

- démolition de murs, murettes et petit patrimoine ;
- «cicatrices» dans les paysages par les carrières ou les routes.
- pas de remise en état des carrières.

Vers un paysage jouant de la diversité :

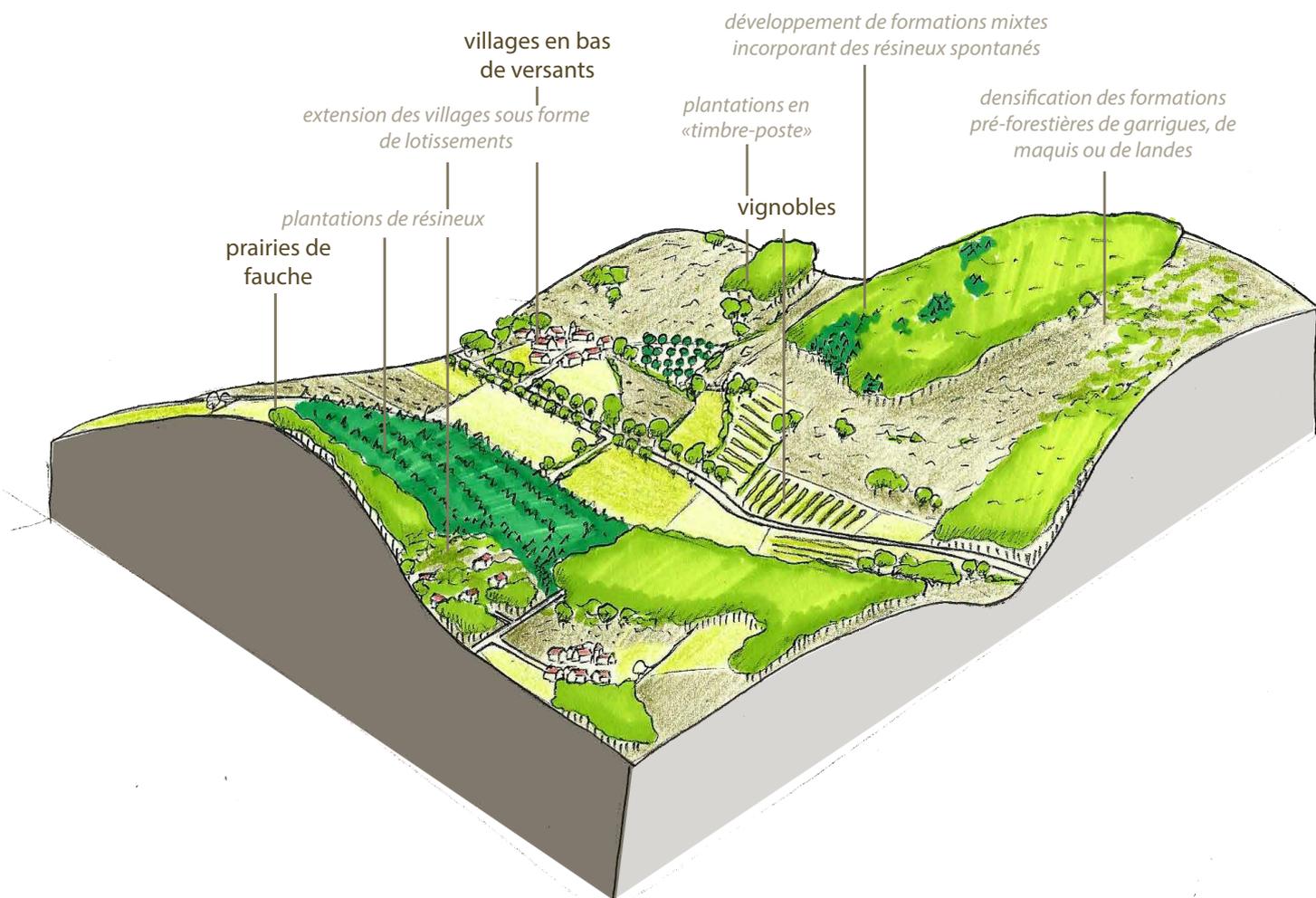
- diversification agricole ;
- variété du couvert forestier ;
- alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme ;
- qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère.

Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :

- commercialisation en circuit court ;
- regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente ;
- soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés.

L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :

- balisage de nouveaux chemins de randonnée ;
- gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...).



Enjeux et orientations

Une diversité agricole et forestière typique

Structurer la sylviculture à l'échelle des Avant-Monts (Cf Charte Forestière) notamment en développant l'exploitation des chênaies en bois de chauffage, le sylvopastoralisme, la prévention incendie tout en organisant les aménagements



Soutenir la diversité des activités agro-pastorales :

- promotion collective des produits du massif, appui aux démarches qualité
- aide à la mobilisation et à la consolidation du foncier en particulier dans les milieux sensibles (fonds de vallée, plateaux, crêtes...)
- accompagnement de parcours pastoraux

Une attractivité résidentielle levier de créativité



Encourager les réhabilitations réinventant l'emploi des matériaux traditionnels et locaux

Limiter les extensions des villages et éviter le modèle pavillonnaire «urbain»

Des infrastructures intégrées au paysage



Accompagner les carrières dans la programmation de leurs obligations réglementaires en matière de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation

Définir les périmètres définitifs des carrières prenant en compte leur extension

Mettre en place une réflexion préalable sur l'intégration paysagère des aménagements routiers



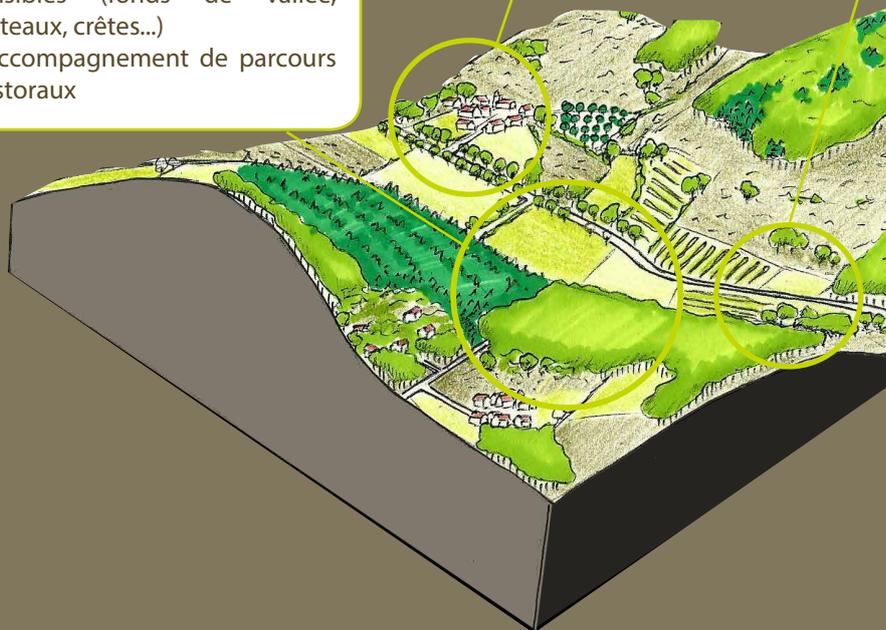
Valoriser la RD908 en tant que route paysagère, de découverte du Parc (arrêts, points de vue, signalétique, etc...)

Une destination touristique valorisée

Poursuivre la valorisation des chemins de randonnées : balisage, communication, connexions

Structurer une offre valorisant les spécificités paysagères du secteur : accueil à la ferme, habitat léger, gîtes...

Encadrer une fréquentation mesurée et précautionneuse des réseaux karstiques



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site «Minervois» et «Causse du Minervois» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

- **Site inscrit de Minerve**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

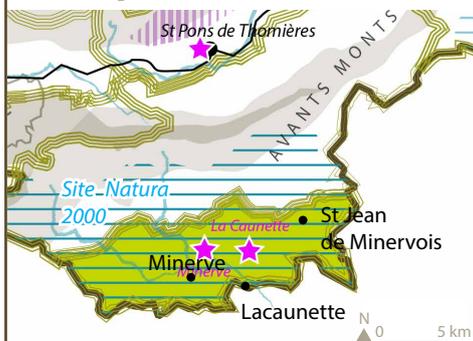
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Causses, canyons et vignobles du Minervois

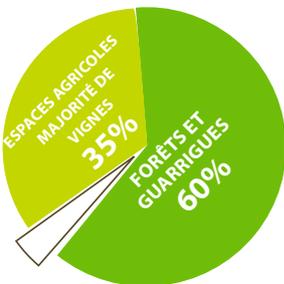
Repères



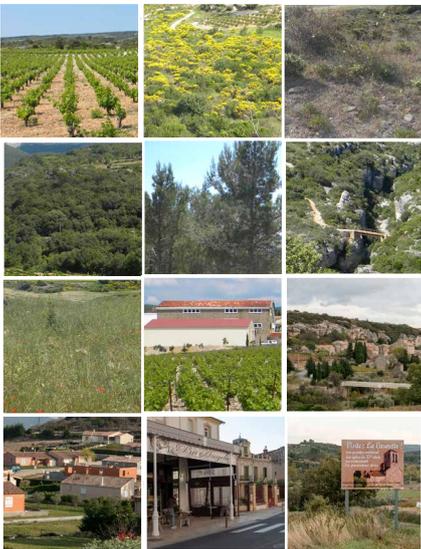
Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

5% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



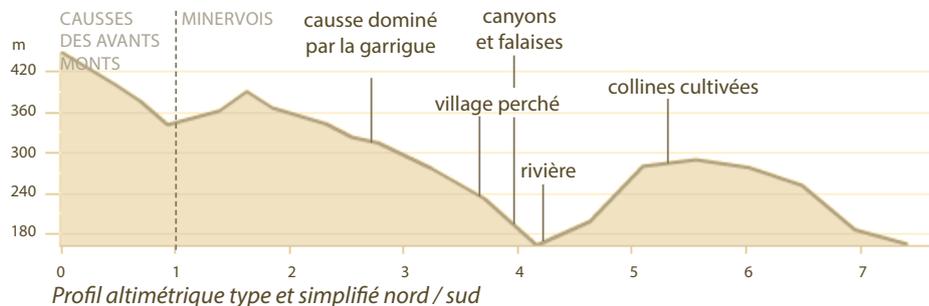
Communes concernées :

Minerve, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Aigues-Vives, Agel

Portrait

Le paysage du Minervois est un espace de transition entre les Avant-Monts et la plaine viticole, en frange sud du Parc. Ce paysage remarquable et reconnu est un plateau entaillé par de profonds canyons qui font apparaître falaises et escarpements rocheux.

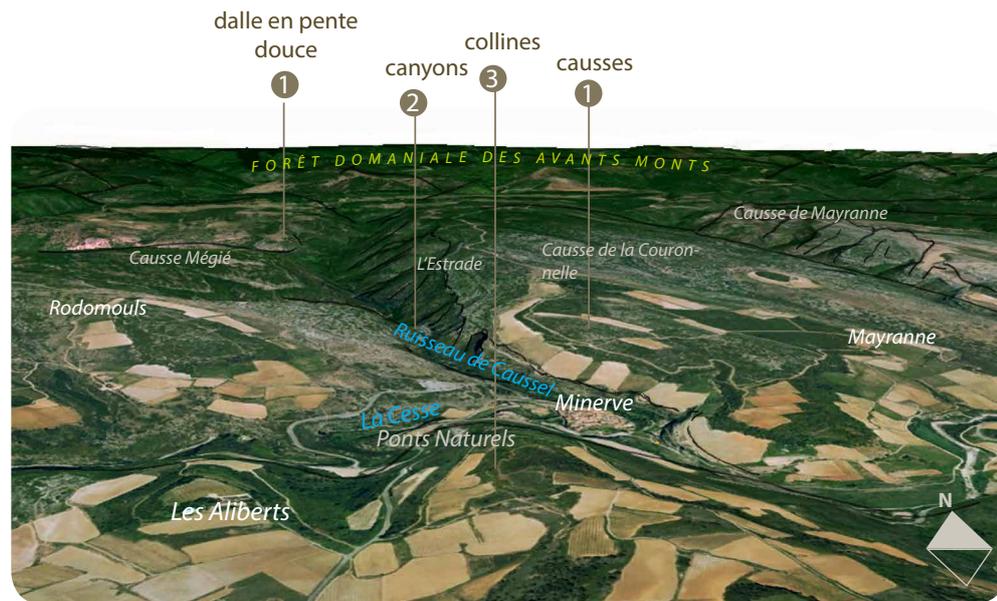
La reconnaissance de ce paysage représente aussi une menace. En effet, offrant un exceptionnel patrimoine naturel et bâti (Minerve et héritages du catharisme) le paysage est un atout majeur pour le tourisme, seconde activité principale de ce secteur. En plus d'être une destination touristique, le Minervois est aussi une destination résidentielle avec un essor des résidents secondaires et des jeunes ménages qui ont du mal à se loger. Ce double attrait impacte beaucoup le paysage en terme d'urbanisation.



Profil altimétrique type et simplifié nord / sud

Ce paysage est structuré par :

- 1 une dalle massive en pente douce vers le sud composée de micro-causses, la garrigue au nord, et la vigne au sud ;
- 2 des canyons aux falaises calcaires parfois percées de grottes ou coupées de ponts naturels (Cesse), au fond souvent sec (galets) ;
- 3 un ensemble de fortes collines au sud.



Regards...

D'UN ÉLU : « C'est un paysage méditerranéen typique : genêts, garrigues, ciel bleu, falaises. »

DU PARC : « Un haut-lieu du Parc dont les caractères forts (causses, viticulture et agriculture, canyons et villages regroupés) sont particulièrement sensibles aux mutations et aux pratiques. L'enjeu est d'accompagner les activités et l'aménagement raisonné du territoire. »

Héritages et dynamiques en cours

1. Un milieu méditerranéen typique où la garrigue est en cours d'embroussaillage

Le Causse du Haut-Minervois constitue, tant au plan de sa géologie, de sa morphologie et de ses formations végétales, des paysages exceptionnels et d'un intérêt écologique certain se traduisant par quatre ZNIEFF et l'inscription d'un site NATURA 2000. La garrigue est un composant important mais menacé de ces paysages.

En effet, les paysages de la garrigue découlent de 5000 ans de dégradation de la chênaie d'Yeuse sous l'action du feu, de la hache, de la houe et du passage des troupeaux.

Les plateaux sont encore en grande partie couverts de garrigues basses. Mais la garrigue est en cours de densification du fait du déclin de l'activité pastorale et se transforme en taillis de chênes verts.

La végétation autorise de lointains dégagements visuels et le relief marqué favorise une profusion des points de vue et une grande lisibilité des caractéristiques du paysage.

2. Une agriculture valorisant les terroirs et misant sur le tourisme

L'élevage se concentre sur les plateaux alors que la vigne domine le paysage de la plaine. Ces deux activités sont fondamentales dans la construction des paysages du minervois et les éleveurs et viticulteurs ont compris la valeur de leur activité. Les élevages ovins, caprins et équins du causse se combinent presque tous avec une activité liée à l'accueil (camping, ferme-auberge, chambres et table paysannes, gîtes...) et privilégient les modes de commercialisation en circuit court.

Les vigneronniers de la plaine s'appuient également sur la valorisation des terroirs et des paysages pour promouvoir leurs produits comme par exemple lors des « promenades vigneronnes », où sont présentés la nature et les terroirs à travers la visite des exploitations et la dégustation.

Mais la dominante reste à l'arrachage : plusieurs dizaines d'hectares ont ainsi été arrachés. Pour la plupart, les parcelles arrachées sont abandonnées à la friche.

3. Une histoire et un patrimoine géologique, bâti et culturel de caractère, aujourd'hui vecteur de tourisme

Occupé de façon continue depuis la préhistoire, comme en témoignent les nombreuses grottes, le Minervois a été très marqué par le catharisme, s'exprimant sur ce territoire par un foisonnement de sites à intérêt archéologique, historique et plus largement culturel. Minerve concentre un patrimoine bâti exceptionnel datant du Moyen-Age (remparts, tours, ruines du château, église du XI^{ème} et XII^{ème}...).

Les villages offrent des silhouettes entourées de garrigues, de vignes ou adossées aux pentes, tissant un dialogue étroit avec le paysage qui les accueille. Minerve est un des plus beaux exemples de village perché et il représente un site stratégique pour le tourisme, avec sa centaine d'habitants et ses 1000 visiteurs par jour, ce qui se traduit aujourd'hui par une Opération Grand Site en cours.

La préservation du patrimoine culturel et la restauration et la valorisation du patrimoine bâti, hors du site inscrit du « village de Minerve et de ses abords », est un enjeu pour l'ensemble des villages du Minervois qui sont aujourd'hui en prise avec les dynamiques d'urbanisation alors qu'ils offrent tous une typicité et des qualités remarquables.

4. Un territoire attractif pour le tourisme de plein air, les résidences secondaires et de nouveaux habitants

La pratique de plein air est liée à une clientèle des villes les plus proches (Béziers, Carcassonne, Narbonne) s'organisant autour de la randonnée, de la spéléologie, de l'escalade et des sports d'eaux vives. La fréquentation de ce secteur est aujourd'hui peu gérée par des aménagements dédiés.

Animations et charme des villages ont également pour effet de renforcer l'attractivité résidentielle des villages : la part des résidences secondaires est particulièrement élevée dans les villages, en particulier à Minerve (environ 50%) et à La Caunette.

Par son dynamisme mais aussi par son accessibilité, le minervois attire des nouveaux habitants : « enfants du Pays » revenant au pays, jeunes ménages attirés par la vie à la campagne tout en étant à une distance acceptable des agglomérations régionales.



Pour demain : risques & potentialités

Liés au déclin de l'élevage :

- perte des garrigues et de la biodiversité associée ;
- risque incendie accru.

Liés à la fréquentation touristique :

- hausse des prix du foncier ;
- normalisation des pratiques (habitats, activités, usages des lieux...) ;
- détérioration des milieux ;
- vie saisonnière accrue.

Liés à l'arrachage des vignes :

- friches de plus en plus présentes dans le paysage.

Liés au réinvestissement des villages :

- impacts financiers des trajets domicile-travail ;
- décalage culturel entre les populations.

Valorisation touristique :

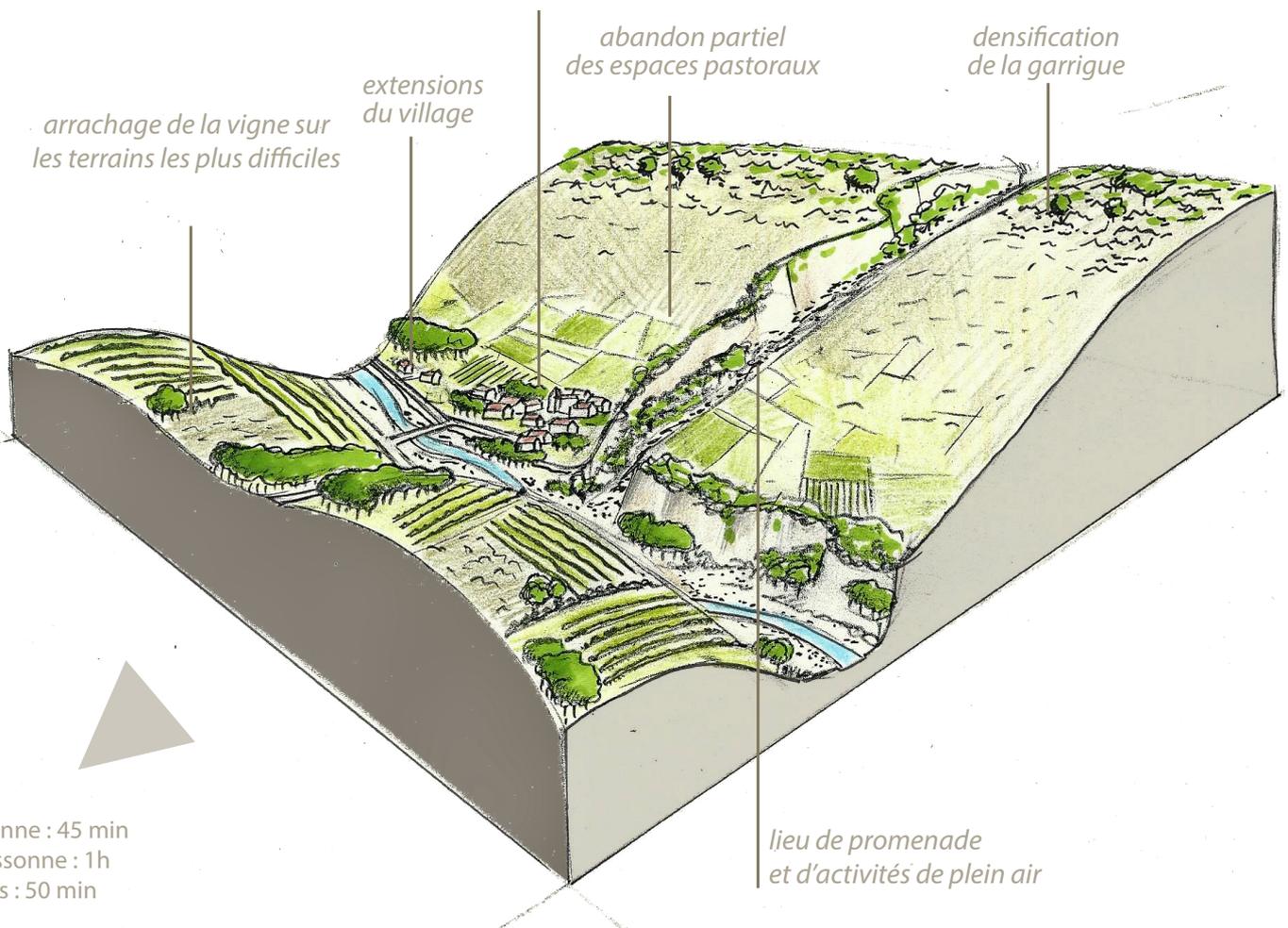
- aménagement des espaces publics ;
- restauration du patrimoine ;
- réinvestissement des bâtiments pour des logements et des activités économiques ;
- étude fine de projets à forts impacts paysagers (parc éolien, panneaux photovoltaïque au sol ou sur des bâtiments...).

Un territoire habité :

- Développement des circuits courts ;
- la multi-activité comme mode de vie local et économiquement viable ;
- des bâtiments réinvestis.



village intégré dans la pente et d'intérêt touristique



Narbonne : 45 min
Carcassonne : 1h
Béziers : 50 min

Enjeux et orientations

Une fréquentation gérée dans des sites à haute sensibilité

/// Associer les différents acteurs socio-professionnels et les acteurs institutionnels pour développer une stratégie et des actions communes dans la gestion des sites sensibles au niveau écologique (via NATURA 2000)

Accompagner les activités de pleine nature sur des sites capables de les accueillir sans dommage et/ou dans des conditions concertées

Concilier, dans le projet Opération Grand Site de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian les aménagements de développement touristique à ceux de préservation des patrimoines naturels et de sensibilisation du public

Une agriculture de bocage en lien avec le territoire

☼ Maintenir les espaces ouverts des causses et développer la présence pastorale

Soutenir les initiatives de double-activité liées à l'accueil (camping, ferme-auberge, chambres et tables paysannes, gîtes...), à la vente par circuits courts et à l'agriculture biologique

🍇 Maintenir une activité viticole de qualité (communication, valorisation...)

Encourager les alternatives à la vigne lors des processus d'arrachage de la vigne pour tendre vers une diversification des productions

Des villages attractifs et vivants à l'année

||| Favoriser la venue de nouveaux résidents ainsi que le maintien des activités de commerces et de services à l'année tout en orientant leur installation

Maîtriser les extensions des villages tout en permettant une valorisation contemporaine des centres de village, notamment de Minerve, qui respecte le caractère patrimonial du site

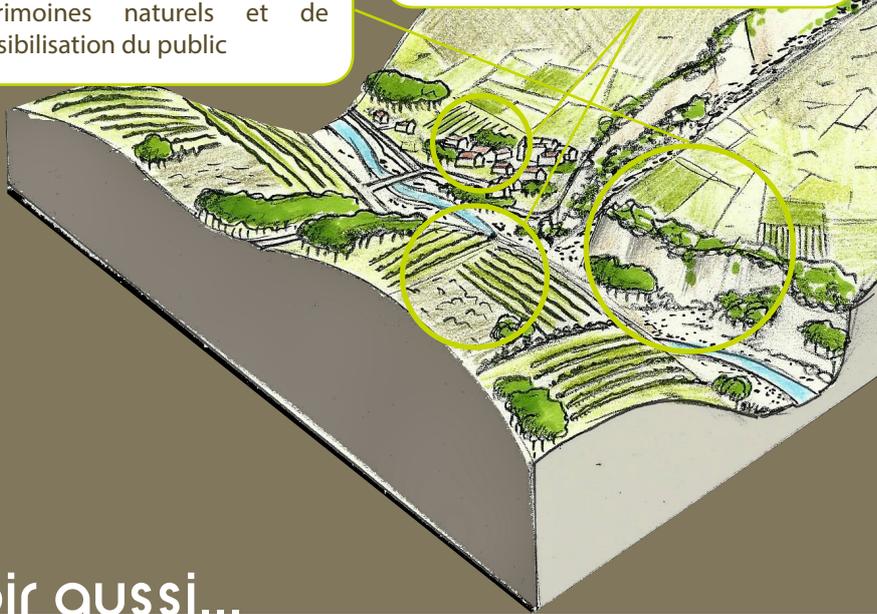
🏠 Encourager la réhabilitation de l'ancien, en particulier à destination de résidences principales et éviter le développement de maisons isolées

Travailler les espaces de transition paysagère : entrées de bourg, limites des villages...

Valoriser la découverte de la variété des paysages et du patrimoine

— Baliser les chemins de randonnée permettant de valoriser le petit patrimoine rural, archéologique et mégalithique

📌 Valoriser et diversifier les points de vue sur le paysage complémentaires des «cartes postales»



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site «Minervois» et «Causse du Minervois» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

• **Site inscrit de Minerve**
• **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr

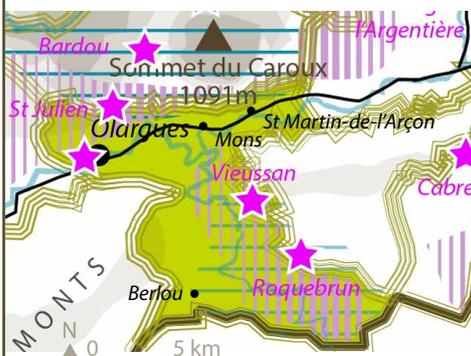




Terrasses viticoles & chânaies d'Yeuses

du confluent Orb-Jaur et des gorges de l'Orb

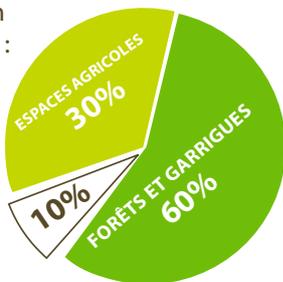
Repères



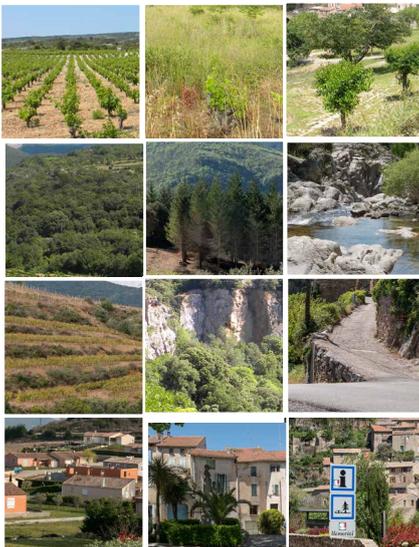
Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



Communes concernées :

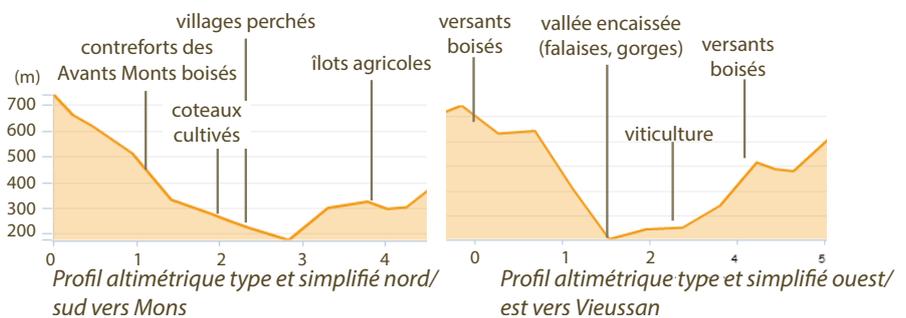
Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Julien-d'Olargues, Olargues, Mons-la-Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vieussan, Roquebrun, Berlou

Portrait

Cette unité paysagère située au pied de la montagne du Caroux se caractérise par :

- 1 la confluence des rivières de l'Orb et du Jaur et de leurs ripisylves qui décrivent des méandres entre :
- 2 des coteaux vallonnés et cultivés,
- 3 des versants très boisés (chênes d'Yeuse) et aux terrasses enrichies, creusant des vallées encaissées marquées par des gorges et des falaises.

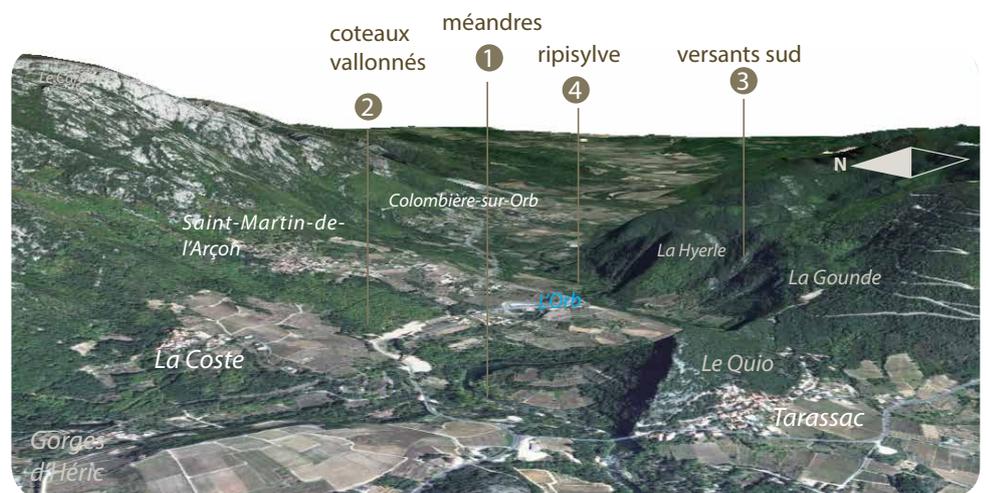
Depuis les axes routiers (D908 et D14), les vues sont dégagées vers les massifs du Caroux et de l'Espinouse et offrent des perspectives sur les terrasses basses et les versants.



Sur les coteaux, la viticulture et l'arboriculture en terrasses laissent visibles des murets qui marquent le parcellaire. Les pentes plus abruptes sont couvertes de châtaigneraies bien souvent abandonnées.

Le long du Jaur et de l'Orb, en amont de la confluence, les villages s'égrènent le long des vallées, principalement implantés en flanc de coteaux nord. Une exception, Olargues, planté le long du Jaur au détour d'un méandre. A mi-chemin entre Bédarieux et Saint Pons-de-Thomières, ce secteur connaît également un développement résidentiel récent des villages, le long de la D908. En aval, après le pont de Tarrassac, les villages sont implantés, parfois perchés, dans les méandres de l'Orb à l'image de Roquebrun et Vieussan.

Ce paysage marqué à la fois par la présence des montagnes, d'une végétation variée, de l'eau et de villages préservés a généré une attractivité touristique.



Regards...

DU PARC : «Un lieu remarquable alliant paysages naturels et culturels emblématiques. Ce secteur touristique réunit des usages variés à concilier avec la valorisation de la qualité paysagère et la préservation de l'environnement qui en font sa force.»

Héritages et dynamiques en cours



1. Un territoire qui s'appuie sur ses terroirs et ses paysages

Déjà très présente dans la communication viticole comme dans les manifestations organisées, la beauté des paysages indissociable à la cohérence des espaces viticoles est mise en avant, renforçant l'identité et l'attractivité touristique du territoire tout en servant la promotion des vins.

2. Une double dynamique de restructuration viticole : arrachage en amont de la confluence et renouvellement dans les secteurs AOC

En amont de la confluence, l'arrivée à la retraite de nombreux exploitants pousse à l'arrachage et à la concentration des parcelles. Associés au recul rapide des vergers de cerisiers et à l'abandon de nombreuses châtaigneraies à mi-versant on constate une place de moins en moins importante des terres cultivées au profit de friches.

Si l'arrachage s'observe également en zone A.O.C. Saint-Chinian, il y coexiste avec des dynamiques de renouvellement du vignoble et de défrichage pour planter de la vigne, en liaison avec près de 40 ans d'une politique très volontariste d'évolution vers la qualité.

3. Une identité arboricole... en péril ?

Les jardins, les potagers et les vergers ont façonné les paysages des pourtours des villages. En dehors de la viticulture, l'arboriculture (cerises blanches) reste une activité typique mais en crise depuis les années 90 alors que les châtaigneraies, elles sont en déclin depuis les années 70.

4. Prolifération de résidences secondaires dans l'ancien / de constructions nouvelles en périphérie des villages

L'attractivité des villages, renforcée par les efforts d'animation, se traduit par des prix immobiliers élevés, avec pour corollaire l'accroissement du nombre des résidences secondaires détenues par des propriétaires fortunés et le développement des maisons individuelles, de toute taille et de tout type d'architecture en périphérie des villages. Ces extensions créent des paysages hétéroclites, mités, avec des espaces publics peu qualitatifs.

5. Des berges et des rivières (trop) valorisées ?

Les berges du Jaur et de l'Orb ont bénéficié d'importantes actions participant à leur valorisation : restauration et dégagement des berges (réalisé sous l'égide du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron), dans une optique de réduction des risques d'embâcle en situation de crue, mise en place de stations d'épuration améliorant nettement la qualité de l'eau et de petits aménagements au bord de l'eau pour en favoriser l'accès de loisirs.

Leur fréquentation s'en est fait ressentir, notamment par une recrudescence de canoë-kayak et de canyoning, posant le problème de gestion du multi-usage d'un même espace (canoëistes, pêcheurs, propriétaires riverains, baigneurs...)



Pour demain : risques & potentialités

Déclin agricole dans la vallée du Jaur et la moyenne vallée de l'Orb :

- des terres qui s'enfricheront puis se boiseront rendant difficile toute agriculture future ;
- une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère ;
- une perte de la biodiversité.

Le développement touristique du secteur :

- conflits d'usages des espaces (rivières notamment) et conflits d'intérêts entre préservation et développement ;
- hausse des prix du bâti et du foncier ;
- vie saisonnière accrue.

Le développement résidentiel :

- cultures laissées à l'abandon ou terres agricoles «gelées» au profit de terrains à bâtir ;
- des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale ;
- impacts financiers des trajets domicile-travail ;
- banalisation des paysages.

La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

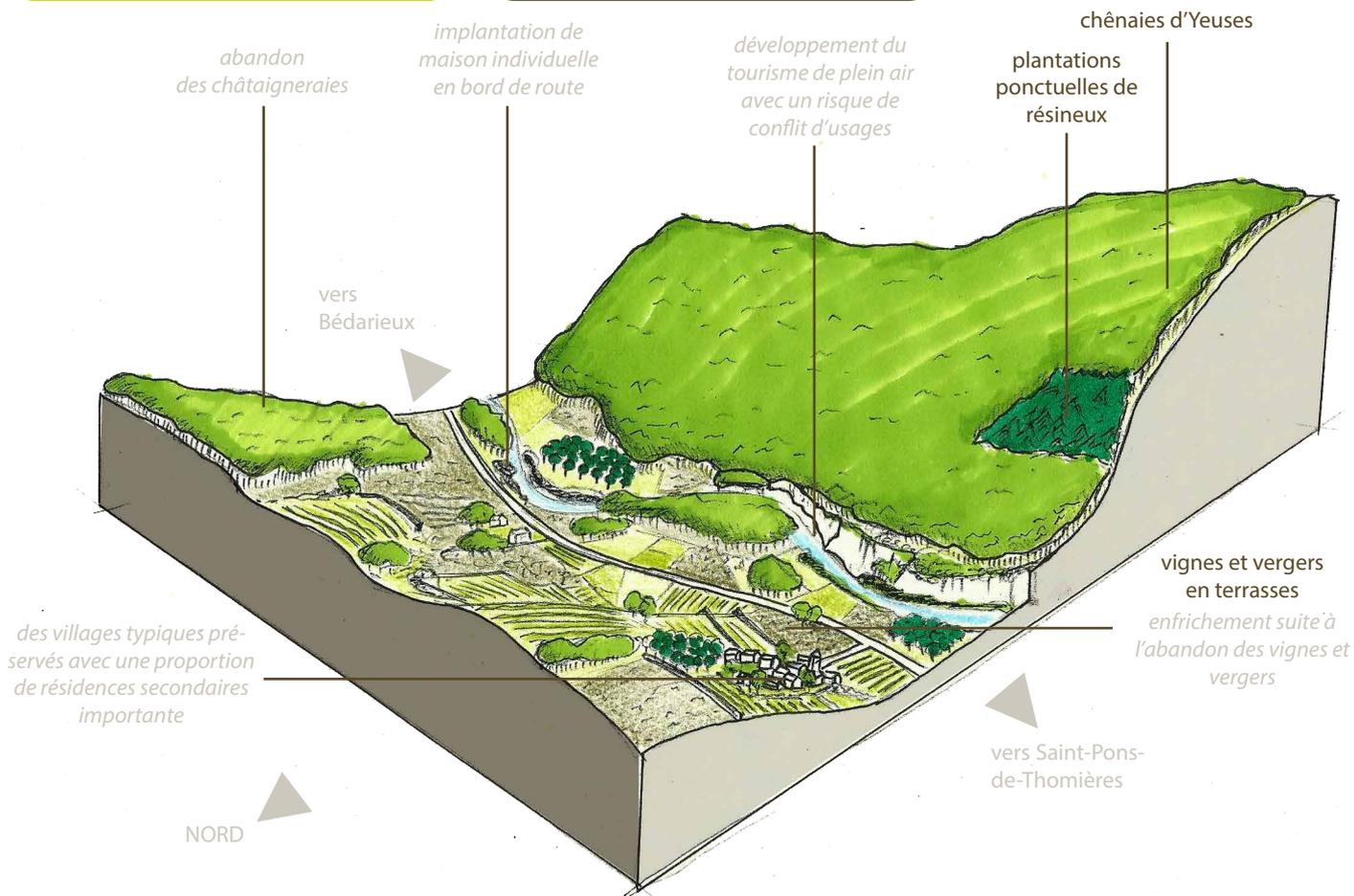
- les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits ;
- les produits de terroirs répondant à une demande touristique.

Un tourisme raisonné peut :

- apporter des revenus complémentaires au territoire ;
- motiver les partenariats entre agriculteurs pour valoriser leurs produits ;
- motiver la valorisation des villages et notamment des espaces publics ;
- des aménagements de découverte valorisant le patrimoine et les paysages.

L'installation de nouveaux habitants :

- le maintien voire le développement de services et d'activités ;
- des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels ;
- la réhabilitation du bâti ancien.



Enjeux et orientations

Une agriculture diversifiée garante des motifs du paysage

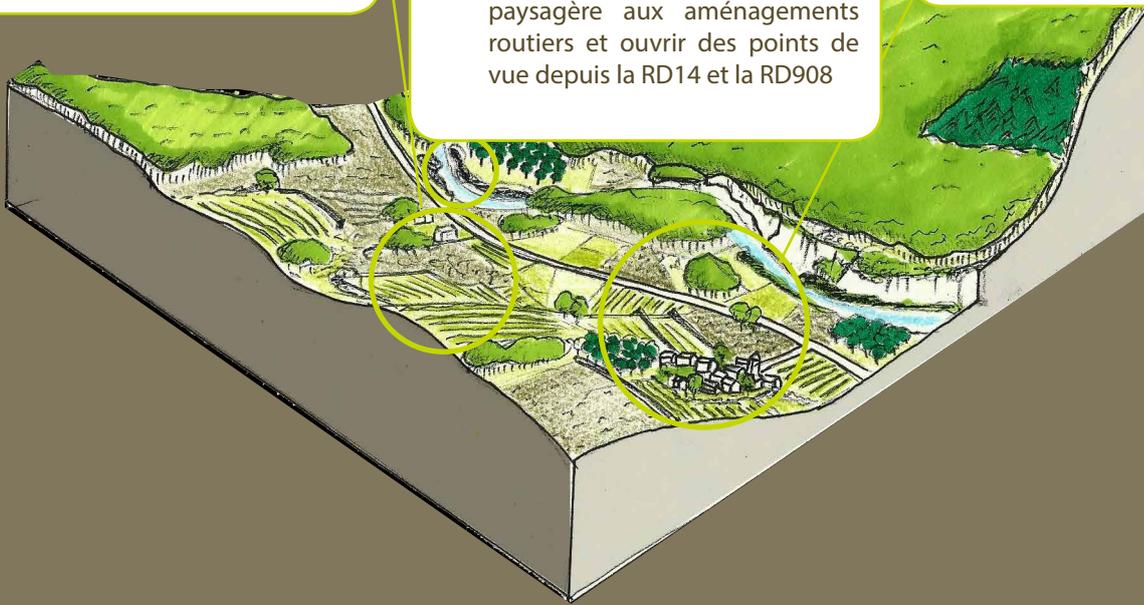
-  Favoriser le maintien des vergers et des jardins dans la vallée de l'Orb-Jaur en soutenant notamment les circuits courts, en favorisant leur diversification, en privilégiant des variétés précoces ou tardives
-  Soutenir les efforts alliant qualité des vins à une excellence environnementale (pratiques plus économes en intrants, lutte intégrée, développement des vins bio, enherbement...) et paysagère (intégration des pistes d'accès, traitement des bords de parcelles, entretien du bâti rural...) en zone viticole AOC

Une fréquentation et un tourisme gérés

-  Poursuivre la démarche d'aménagements spécifiques à Mons la Trivalle - au carrefour de la Voie Verte et des entrées des Gorges d'Héric
- Gérer la fréquentation des rivières par les pratiquants de sports d'eau et de nature et mettre en place une médiation entre les différents usagers des rivières
-  Valoriser les itinéraires de randonnée (balisage) et les connecter à la Voie Verte
-  Favoriser le maintien des chemins d'accès des châtaigneraies
-  Veiller à intégrer la dimension paysagère aux aménagements routiers et ouvrir des points de vue depuis la RD14 et la RD908

Un chapelet de villages vivants et préservés

-  Poursuivre la valorisation des coeurs de village : aménagement des traversées, opérations de façades, qualité et fleurissement des espaces publics
-  Limiter les extensions des villages, en particulier en linéaire le long des axes routiers pour préserver les espaces non bâtis
- Inventer des vocations nouvelles aux espaces non bâtis en lien avec les villages : jardins ou vergers partagés, aires de pique-nique, ...
-  Encourager une architecture contemporaine créative et inspirée des lieux



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Ensemble paysager remarquable :

- **Terrasses viticoles et chenaies d'Yeuse du confl uent Orb-Jaur et de la vallée de l'Orb** - Cf Charte p.155

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensemble agricole de la Montagne Noire et des Avant-Monts (II.3)** - Cf Charte p.146
- **Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)**- Cf Charte p.149

Espace naturel remarquable :

- **ZNIEFF de type 1 et 2**
- Espace Naturel Sensible (ENS)

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

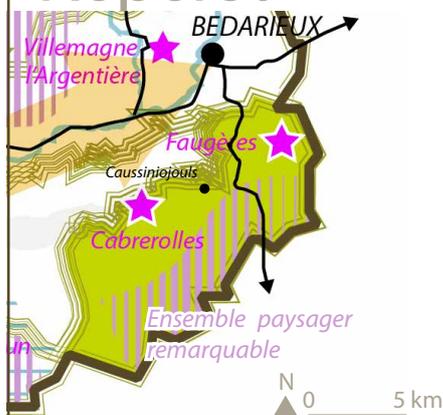
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Coteaux viticoles du Faugérois

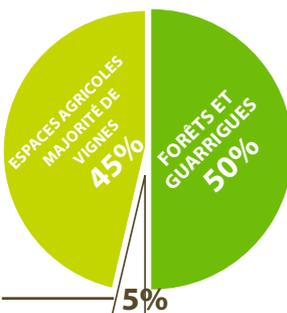
Repères



Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :

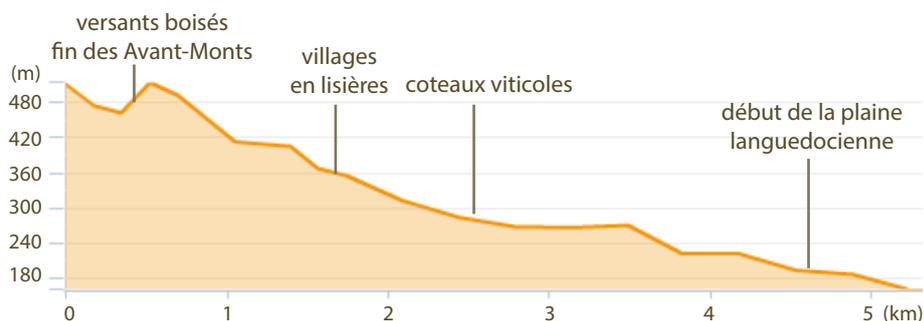


Communes concernées :

Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Saint Nazaire de Ladare

Portrait

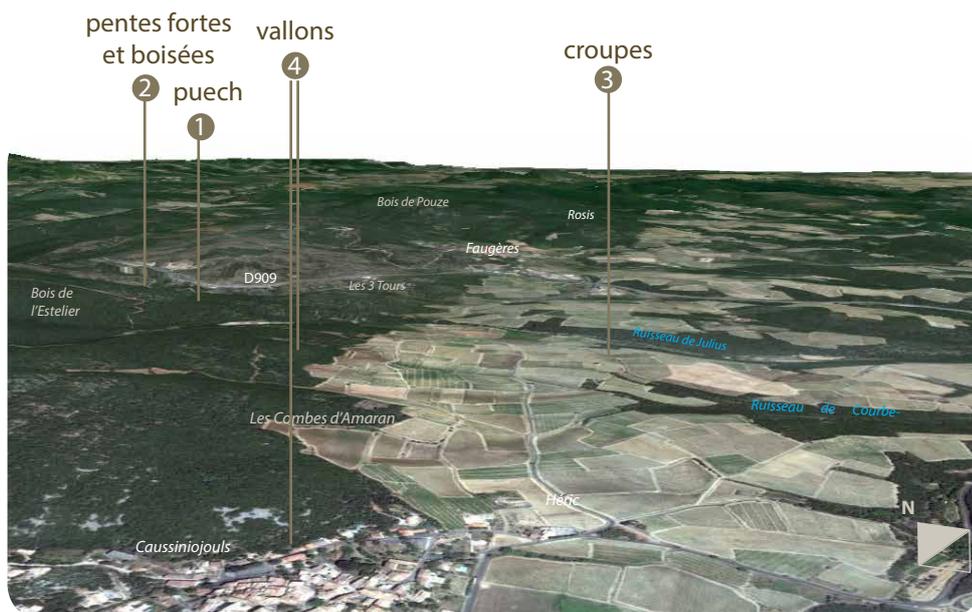
A l'extrême sud-est du Parc, cette unité paysagère se caractérise par des coteaux, reposant sur les Avant-Monts (arrière-plan boisé et pentu), à dominante viticole qui s'inclinent vers la plaine Languedocienne. Cette position de balcon au-dessus de la plaine offre des horizons lointains vers le vignoble biterrois, parfois jusqu'à la mer. Ces paysages emblématiques d'une viticulture dynamique et de qualité se positionnent comme une d'entrée du Parc depuis le Biterrois, sous forte influence des agglomérations de Béziers et Bédarieux que la RD 909 conforte.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Ce piémont vallonné est structuré par :

- 1 des « puechs » boisés, et jalonnés de vieux villages à la structure compacte et minérale ;
- 2 des pentes fortes et boisées dans la partie amont (terminaison des Avant-Monts) ;
- 3 de longues croupes dont la vigne souligne les parties les plus plates ;
- 4 des vallons encaissés et boisés incisant le piémont vers la plaine.



Regards...

DU PARC : «Un balcon et une entrée de Parc dont l'enjeu est d'éviter la banalisation de ses paysages (déprise viticole, mitage urbanisation, progression de la forêt...) et reconnaître son caractère remarquable.»

Héritages et dynamiques en cours

I. Une interdépendance entre agriculture et qualité du paysage

Ce paysage repose d'abord sur l'omniprésence de la vigne (800 ha pour la seule commune de Cabrerolles) qui soutient une viticulture dynamique et de qualité (avec deux appellations AOC : Faugérois et Coteaux du Languedoc). Structurée et soignée, la vigne, située dans les parties basses des coteaux est soulignée par la ligne des boisements.

C'est sur ces terroirs que s'appuie en bonne partie la communication touristique et celle des viticulteurs : ils se sont très tôt tournés vers des pratiques alliant agriculture et paysage, plus respectueuses de l'environnement, une viticulture « raisonnée » portée par un label obtenu en 1996 dont le cahier des charges comporte des préconisations paysagères.

Le paysage montre par ailleurs la coexistence de dynamiques d'arrachage (plus importantes) et de dynamiques de renouvellement du vignoble (jeunes vignes parfois palissées, au lieu de la taille en gobelet classique, qui reste dominante).

Le développement d'oliveraies et de vergers, en plus des surfaces herbagères en attente des troupeaux contribueraient à maintenir la surface agricole existante.



coteaux viticoles
Pnr HL / L. Engel



bourg de Faugères
Pnr HL / L. Engel



extensions récentes de maisons isolées
Pnr HL / David Huguenin



maisons anciennes de Faugères
Pnr HL / D. Bernard



bâtiment agricole récent
Pnr HL / L. Engel



un «clapas» accompagné d'une capitelle
Pnr HL / L. Engel

2. Une pression urbaine de plus en plus marquée dans un secteur à forte personnalité architecturale

Les bourgs, à caractère très méditerranéens, sont blottis au pied du relief, en lisière de la forêt et de la vigne, ce qui leur confère une silhouette confondue dans l'écrin boisé.

La pression urbaine dans le secteur est double : liée à la proximité de Béziers, qui fait du Faugérois un secteur attractif, notamment pour des situations de double emploi, mais aussi du fait d'une demande croissante de résidences secondaires. Sans être particulièrement spectaculaire, le développement de nouvelles maisons individuelles n'est pas négligeable, en arc de cercle au-dessus de Faugères, mais également dans la partie méridionale de la commune de Cabrerolles, où se fait jour une tendance au mitage du vignoble. L'impression de mitage des paysages est accentuée par l'implantation de bâtiments agricoles aux volumes importants.

3. Un patrimoine en tension

On retrouve un important patrimoine moyenâgeux (remparts, maisons, châteaux, commanderie...) mais aussi un patrimoine lié aux activités du territoire : plusieurs moulins à vents dont les Trois Tours à Faugères qui ont été restaurées, mais aussi les aménagements liés à l'activité viticole ancienne (parcellaire souligné par des murs de pierres sèches ou «clapas», nombreux mazets, capitelles, maisons vigneronnes typiques -un ou deux étages avec une cave en rez-de-chaussées, enduits, portes cochères...-).

Si un effort réel de restauration et de préservation du patrimoine bâti s'est manifesté sur l'ensemble de ce territoire, les aménagements contemporains (caves, bâtiments agricoles, pavillons récents au contact des vieux villages,...) sous-jacents au développement urbain du secteur se greffent sans transition au bâti ancien et au paysage.

4. Un maillage routier à fort impact sur le paysage

Cet ensemble est marqué par un maillage de routes assez dense, dont la RD909 qui est un axe privilégié entre Béziers et la vallée de l'Orb et offre une «Porte» du Parc dont l'identité est marquée par la vigne.

Si les aménagements routiers impactent les paysages par le développement des usages liés aux flux croissants, ils sont aussi marquants dans leur occupation, à l'instar de la RD 909 qui a fait l'objet de nombreuses rectifications et recalibrages (sections à deux fois deux voies). Ces travaux ont engendré des talus importants qui demeurent assez minéraux et forment des cicatrices dans le paysage, ainsi que plusieurs délaissés, sur lesquels un travail d'amélioration paysagère serait possible, dans la mesure où il s'agit de l'une des principales routes d'accès au Parc.

Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'arrachage de la vigne :

- déclin des surfaces cultivées au profit de friches,...
- disparition progressive du petit patrimoine lié à l'usage viticole ;
- altération de la lisibilité du paysage liée à la trame viticole.

Liés à la pression urbaine :

- hausse des prix du foncier ;
- éclatement des zones bâties et mitage ;
- articulation difficile avec le bâti existant ;
- banalisation architecturale.

Liés au développement des infrastructures routières mal intégrées :

- aménagements «routiers» ne se greffant pas au en terme paysager ;
- création de délaissés importants ;
- amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine.

Une diversification agricole :

- reprise des terrains délaissés par la viticulture, notamment les versants boisés (bois de chauffage) et les vallons (élevage, fruitiers...);
- réponse aux difficultés économiques liées à la monoculture de la vigne.

Un territoire traversé, où l'on s'arrête :

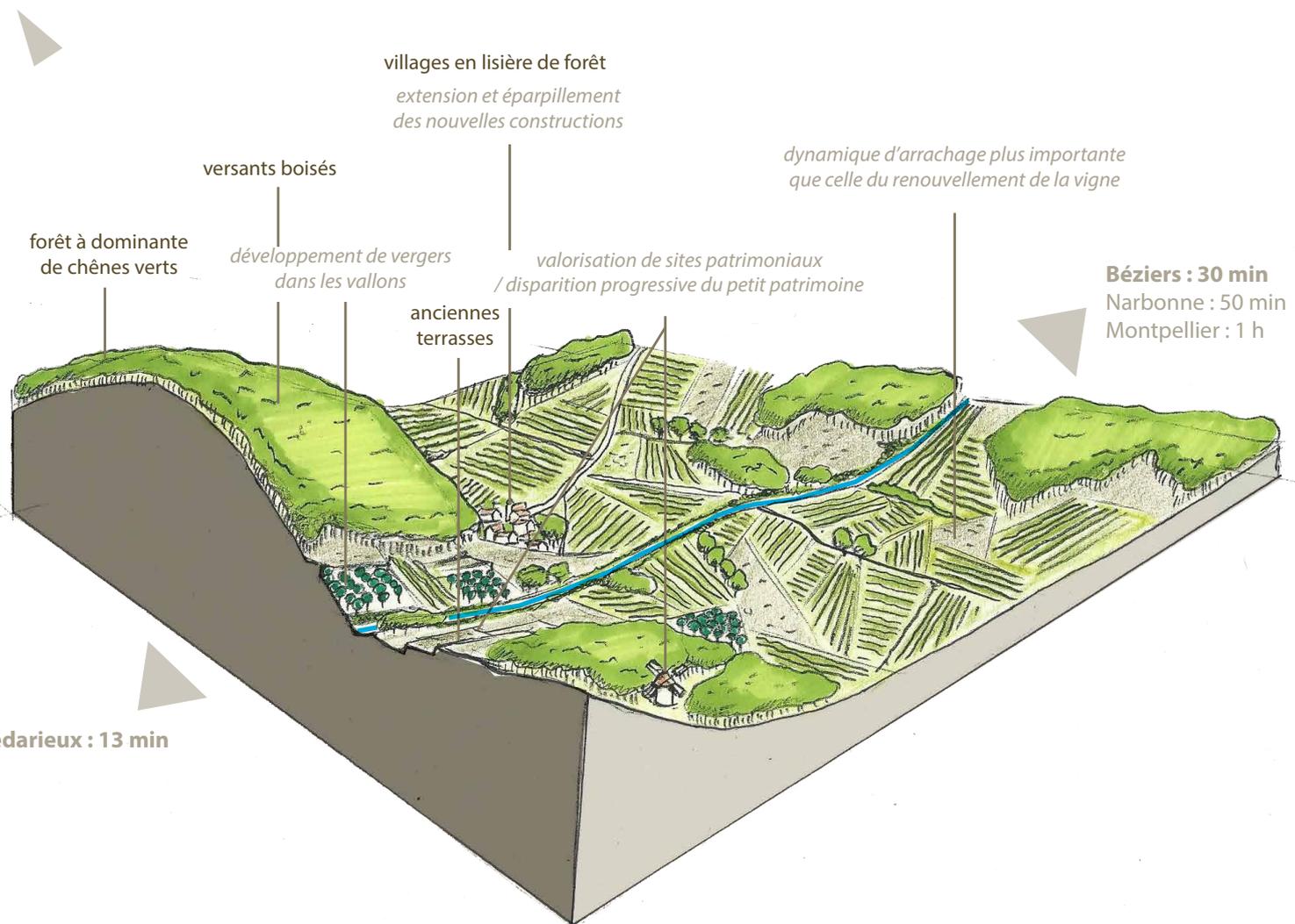
- développement des circuits courts ;
- vitrine du Parc via une porte d'entrée « tourisme de terroir » ;
- développement des boucles de petite randonnée (pédestre et VTT) et des itinéraires équestres ;
- ménager des points de vue depuis la RD909.

Un secteur identitaire et dynamique :

- attractivité de jeunes actifs sur le territoire (pouvant travailler sur place) ;
- alliance du patrimoine et du contemporain et valorisation des savoir-faire locaux (ex : pierre sèche).



NORD



Enjeux et orientations

Un paysage construit par une viticulture de qualité et de nouvelles cultures

 Soutenir les efforts alliant qualité des vins à une excellence environnementale et paysagère (pratiques plus économes en intrants, lutte intégrée, développement des vins bio, enherbement...) et paysagère (intégration des pistes d'accès, traitement des bords de parcelles, entretien du bâti rural...) en zone viticole AOC

 Encourager la diversification agricole et le développement sylvicole dans les secteurs délaissés par la viticulture (versants et vallons)

Des villages habités au cœur d'un territoire agricole dynamique

 Encadrer le développement urbain en proscrivant le mitage des espaces agricoles, les extensions linéaires le long des axes et en encourageant l'offre de résidences principales dans les villages et leurs abords

Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine rural du secteur et réinterpréter le patrimoine à travers les nouvelles constructions ou les réhabilitations

Une "image de terroir" à l'entrée du Parc

 Poursuivre les améliorations de la RD 909 à travers des aménagements paysagers sur ses abords, en particulier sur les délaissés

 Poursuivre les itinéraires pédestres, VTT et équestres

Aménager des points de vue de découverte des paysages



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)- Cf Charte p.149

Espaces naturels remarquables :

- Espace Naturel Sensible (ENS)
- ZNIEFF de type 1

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

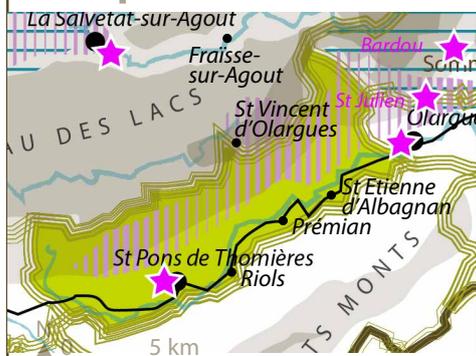
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Versant du Somail et vallée du Jaur

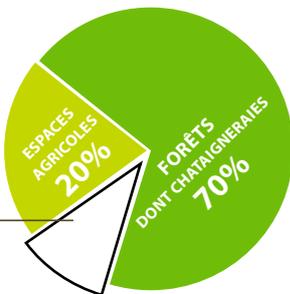
Repères



Influence : océanique et méditerranéenne

Occupation (indicative) :

10% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



Communes concernées :

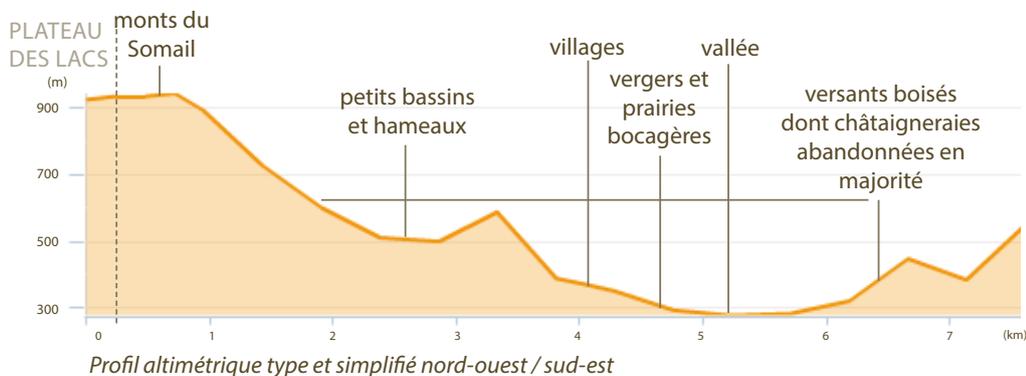
Courniou, Saint Pons-de-Thomières, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Fraïsse-sur-Agout (Coustorgues), Saint-Vincent-d'Olargues

Portrait

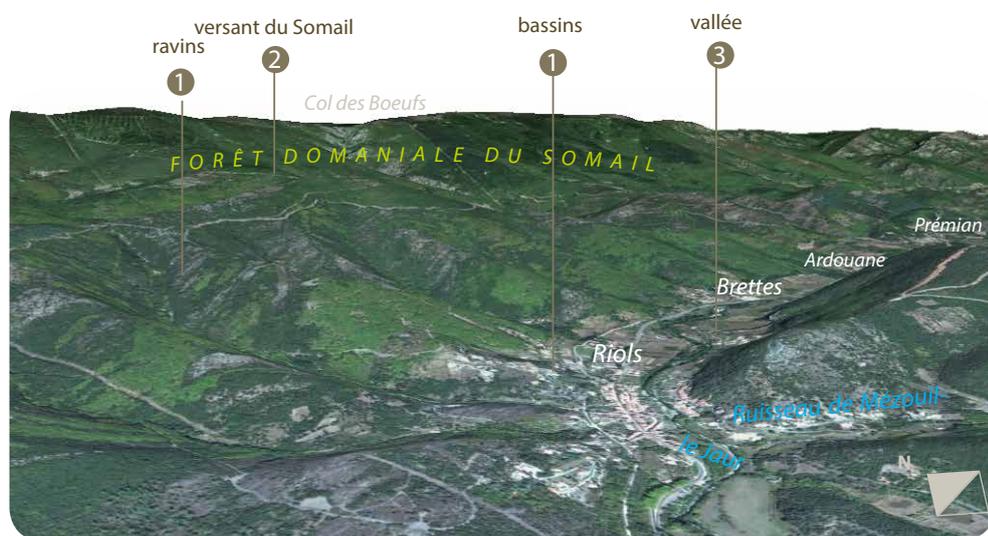
Situé entre les plateaux du Haut-Languedoc et la première ligne de crête qui domine la vallée, le versant du Somail se caractérise par des versants monumentaux qui plongent vers le sillon central, la vallée du Jaur, où se sont installés les hameaux et les bourgs (dont Saint Pons-de-Thomières, bourg-centre à la source du Jaur) suivant le relief, les cours d'eau et les axes routiers.

Cette unité paysagère se compose :

- 1 de petits bassins dissymétriques adossés à mi-pente au grand versant, formés à la confluence de multiples petits ravins, et prolongés jusqu'au fond du sillon par des vallées encaissées et sinueuses ;
- 2 un long versant découpé par ces vallées et leurs ruisseaux affluents ;
- 3 les vallées Salesse et Jaur (ripisylve) alternant élargissements et étranglements.



Cet ensemble offre un paysage assez ouvert grâce à l'amplitude du sillon qui dégage des vues suivant un axe est-ouest, vers le Caroux et vers les versants depuis le fond de vallée ou depuis les petits bassins en balcon. C'est un secteur de transition entre la Vallée du Thoré, à forte ambiance océanique et la vallée de l'Orb méditerranéenne expliquant notamment, que la ligne, à l'est, laisse peu à peu la place aux prairies et vergers à l'ouest.



Regards...

DU PARC : «Un paysage monumental et varié enclin à une déprise (agricole, dévitalisation des centres-bourgs, mitage pavillonnaire) dont la qualité tient à la reconquête des paysages bâtis et agricoles.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une fermeture progressive des paysages et une occupation désorganisée des paysages de la vallée

À la fin des années 60, le paysage de la haute vallée du Jaur était encore très agricole, combinant les châtaigneraies fruitières des bas de versant, les terrasses viticoles et prairies de fauche souvent co-plantées de fruitiers et quelques vergers (pommiers, puis cerisiers), prairies de fauche pour l'élevage et maraîchage irrigués en bordure du Jaur. L'abandon progressif des exploitations a profondément altéré l'apparence d'une vallée qui comptait parmi les «fleurons» du Parc au moment de sa création.

Si, dans la vallée du Jaur, vergers dont certains récents (oliviers), prairies et cultures maraîchères sont aujourd'hui toujours visibles, ils s'insèrent dorénavant dans une mosaïque peu lisible, qui comporte aussi de nombreuses friches plus ou moins embroussaillées, des reboisements privés en «timbre poste», des pavillons récents sur jardin privatif, à proximité des villages et des hameaux, et des équipements collectifs (camping, zone d'activité, stations d'épuration ou de lagunage...).

Dans la vallée de Salesse, les acteurs agricoles se sont partiellement tournés vers la vente directe et les activités liées au tourisme et aux loisirs, tout en maintenant une activité d'élevage, ce qui a permis le maintien d'un paysage ouvert et structuré.

2. Une châtaigneraie-relique, emblématique mais menacée

Si la châtaigneraie – en particulier fruitière qui tient une place de choix dans cet ensemble paysager – est un motif paysager emblématique à l'échelle du Parc dans son ensemble, la réalité montre surtout des châtaigneraies à l'abandon, devenant des friches forestières évoluant vers un taillis, tandis que les éléments bâtis se désagrègent lentement (sécaouds, bergeries, terrasses, drailles enserrées de murettes ou de pierres dressées...).

Différentes actions tendent à redonner à ces châtaigneraies une nouvelle vie à travers des événements (tels que la Fête de la Châtaigne à Saint Pons-de-Thomières) qui tendent à remettre la châtaigne au goût du jour, mais aussi le développement de la filière du bois de châtaigniers pour du bois d'œuvre en extérieur (activité demeurant importante à Courniou) qui reste cependant occasionnelle et peu structurée.

3. La dispersion des constructions dans le sillon

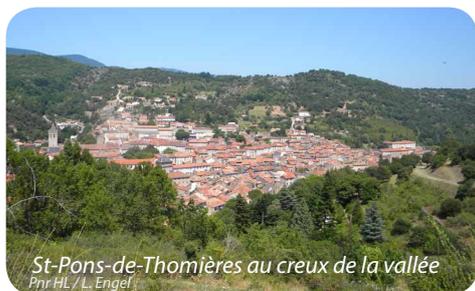
La demande en terrain à bâtir et la construction de maisons neuves ont été très actives depuis une trentaine d'années dans ce secteur. Compte tenu des contraintes géographiques du site de Saint Pons-de-Thomières, ce sont les communes voisines, Riols, Courniou puis Prémian, et leurs hameaux, qui ont accueilli ces constructions nouvelles. Ce développement s'est parfois réalisé dans le cadre de lotissements relativement cohérents et denses. Mais il s'est aussi accompli en ordre dispersé, par mitage ponctuel de maisons et bâtiments d'activités à flanc de versant comme au-dessus de Prémian, en «doigt de gant» le long des routes et chemins menant au centre des villages et autour des hameaux.

4. Des villages-rues

Les villages se sont organisés le long des axes routiers, source de bruit, de pollution et d'insécurité liée à la circulation, motif principal des multiples interventions sur l'espace public de ces dernières années.

Ces mesures s'inscrivent dans la problématique plus générale de la nécessaire redynamisation des centres anciens des villages, au bâti souvent de qualité mais nécessitant des rénovations, par rapport auxquelles des opérations telles que les OPAH ouvrent des possibilités aux particuliers pour eux-mêmes ou pour proposer des logements en location et pour conserver aux villages leur caractère et leur unité.

Une occasion de valoriser le patrimoine ancien et les qualités des tissus urbains de ces villages, qui, tournés vers le Jaur, offrant des jardins en bord de rivière et des espaces d'usages le long des ripisylves, proposent un cadre de vie exceptionnel. La (re)connaissance de ces qualités et l'adaptation du bâti ancien aux aspirations de confort contemporaine sont les défis de demain pour redynamiser les cœurs de villages et stopper l'étalement urbain continu.



Pour demain : risques & potentialités

Liés au déclin agricole dans la vallée :

- des terres qui s'enrichissent puis se boisent rendant difficile toute agriculture future ;
- une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère ;
- une perte de la biodiversité ;
- une perte d'une des caractéristiques identitaires du secteur : les châtaigneraies.

Liés au développement urbain :

- des terres agricoles «gelées» dans l'espoir qu'elle ne deviennent constructibles ;
- des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale, une connexion des villages et une perte identitaire ;
- un mitage des versants un éparpillement de part et d'autres des axes routiers ;
- une double insécurisation des déplacements : multiplication et augmentation du flux automobile sur les axes principaux.

La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

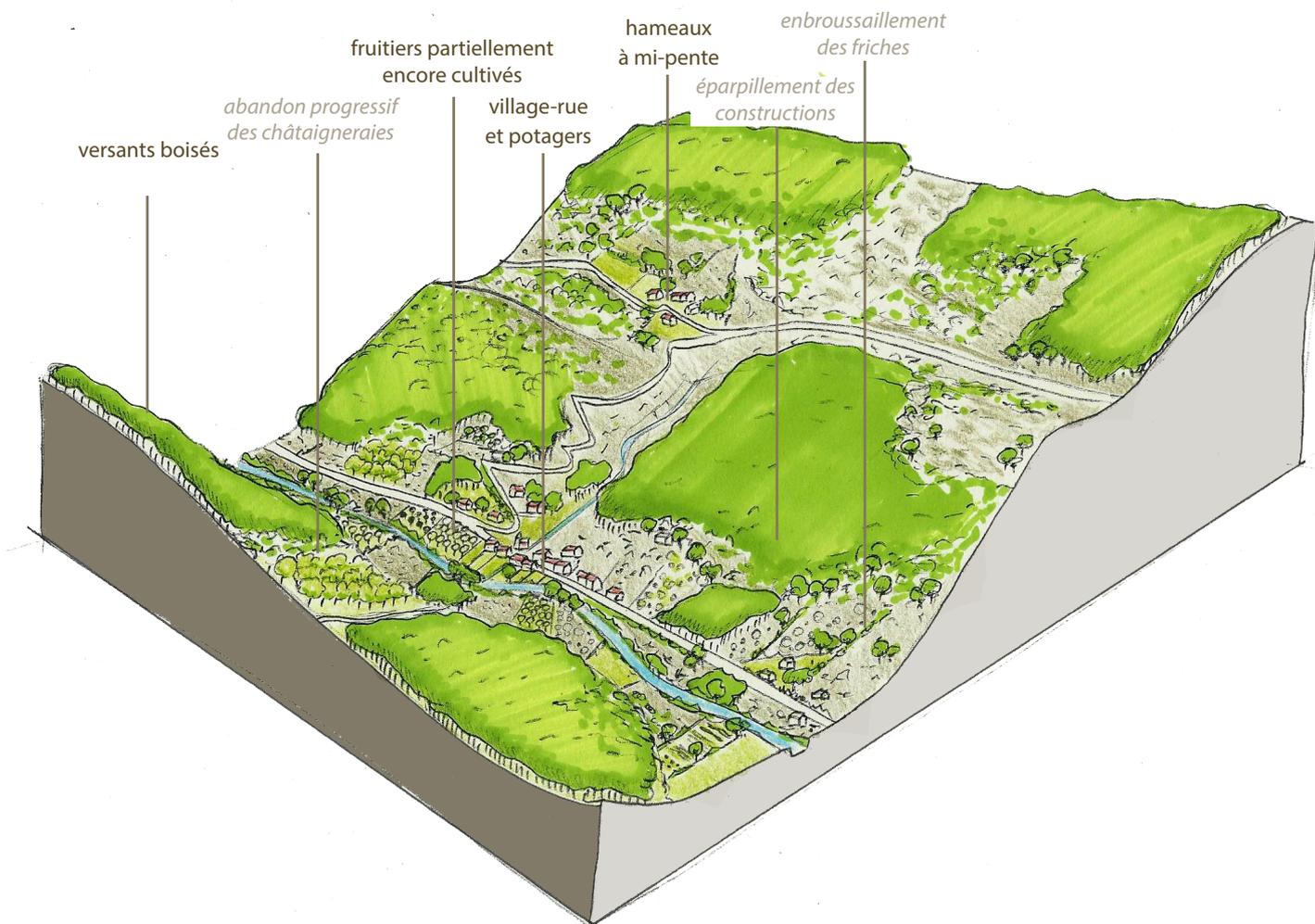
- les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits ;
- les produits de terroirs répondant à une demande touristique.

L'installation de nouveaux habitants :

- le maintien voire le développement de services et d'activités ;
- des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels ;
- l'accompagnement de projets de dynamisation des centres-bourgs (initiatives privées sur le bâti ou publiques sur les espaces publics).

L'attractivité touristique:

- la fixation de nouvelles populations sur le territoire ;
- la valorisation de la Voie Verte, axe structurant d'une stratégie globale touristique.



Enjeux et orientations

Des villages rurs agréables à habiter

 Poursuivre la valorisation des coeurs de village : aménagement des traversées, opérations de façades, qualité et fleurissement des espaces publics

Valoriser le patrimoine architectural (urbain et industriel) de Saint Pons-de-Thomières, ville siège du Parc

 Limiter les extensions des villages, en particulier le long des axes routiers pour préserver les espaces non bâtis

 Encadrer les extensions sur les versants en évitant le mitage et en travaillant sur les lignes bâties existantes

Mettre en valeur le patrimoine rural bâti en amplifiant les actions en cours (information, sensibilisation, ateliers...)

Un lieu de passage connecté à un territoire plus large

 Veiller à intégrer la dimension paysagère aux aménagements routiers et ouvrir des points de vue depuis les RD 612 et RD 908

Valoriser la visibilité de l'offre en matière de commerces, ventes directes, services, restauration et hébergement

 Articuler les itinéraires avec la Voie Verte et les bords de l'eau

Une agriculture diversifiée dans la haute vallée du Jaur

 Favoriser le maintien des différentes cultures, notamment des vergers, dans la haute vallée du Jaur en soutenant notamment les circuits courts, en favorisant leur diversification, en privilégiant des variétés précoces ou tardives. Soutenir la rénovation des châtaigneraies et la relance de la production castanéicole notamment par une consommation locale du bois et une valorisation de la châtaigne sous toutes ses formes

 Soutenir l'élevage de la vallée de la Salesse et initier sa réintroduction dans la vallée du Jaur

Stimuler et faciliter les installations pour redonner toute sa place à une agriculture en facilitant leur accès au foncier

Un réseau d'eau intégré aux paysages

 Maintenir les systèmes collectifs d'irrigation gravitaire en les adaptant avec des solutions mixtes de mise en pression

Valoriser les rivières : poursuivre la reconquête du Jaur et de ses berges et préserver la Salesse et ses milieux associés

A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Ensemble paysager remarquable :

- **Versant du Somail et vallée du Jaur** - Cf Charte p.155

Espaces naturels remarquables :

- site classé
- **NATURA 2000**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 7. Infrastructures énergétiques et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

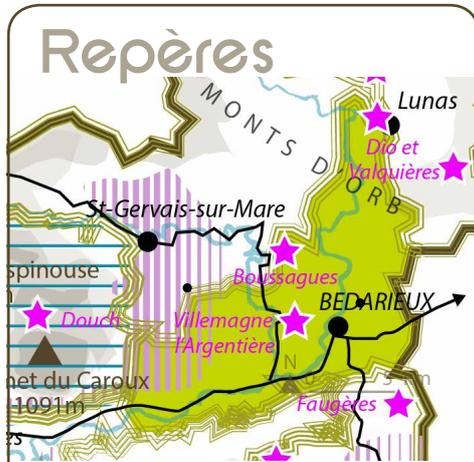
contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Plaines et coteaux de l'Orb moyen



Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :



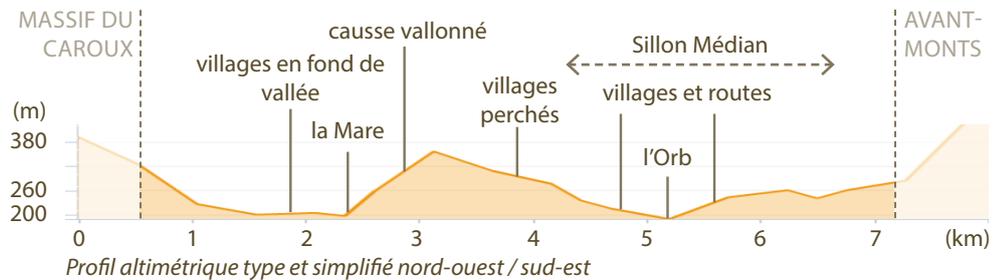
Communes concernées :

Colombières-sur-Orb, Les Aires, Le-Pujol-sur-Orb, Combes, Lamalou-les-Bains, Hérépian, Taussac-la-Bilière, Le Pradal, Villamagne-L'Argentère, Bédarieux, Lunas, Le Bousquet d'Orb, La Tour sur Orb, Dio et Valquières

Portrait

La Plaine de l'Orb atteint son amplitude maximale à la confluence de l'Orb et de la Mare au niveau d'Hérépian. Elle englobe les coteaux de bas de versant des reliefs des Avant-Monts au sud, et du Caroux, au nord. Cette unité paysagère présente une grande hétérogénéité dans ses ambiances : périurbaines et urbaines dans le fond de vallée, rurales et montagnardes sur les bas de versants, avec une alternance de villages, champs agricoles, vergers, vignes, bâtiments d'activités, équipements, boisements... dans un jeu d'ouverture et de fermeture des vues le long des axes routiers.

Traversés d'est en ouest par la D908 et D160 (de part et d'autre de l'Orb) et à la jonction des routes venant du sud et du nord du Parc, c'est un carrefour important. Le long de ces axes s'enchaîne un chapelet de villes et de villages, dont Bédarieux, le plus à l'est. La Plaine de l'Orb représente le début du sillon médian qui concentre une importante part des habitants, des activités, des déplacements et du développement urbain du Parc.



Ce paysage est structuré par :

- 1 les rivières de l'Orb et de la Mare et leurs vallées accompagnées de leurs ripisylve plus ou moins continues ;
- 2 de grandes parcelles rectangulaires plus ou moins allongée perpendiculaires à la rivière et les villages rues dans la vallée ;
- 3 des terrasses et des villages de versants sur les coteaux ;
- 4 en arrière plan, des versants doux et lignes de crêtes basses au nord-est, vigoureux et très boisés au nord-ouest (Combes) et au Sud (Avant-Monts) ;
- 5 un petit cause vallonné entre Villemagne et Bédarieux.



Regards...

DU PARC : «Une vallée habitée dont la qualité et l'équilibre des paysages tiennent à la mise en valeur des caractères identitaires et des structures fortes (l'Orb, la Mare, le fond de vallée agricole, les silhouettes des bourgs) et la maîtrise de l'urbanisation.»

D'UN ÉLU : «Les centres anciens ne sont pas des modèles à reproduire... mais celui de la maison individuelle non plus.»

Héritages et dynamiques en cours

1. De bourgs ruraux et villages typiques d'un ensemble périurbain

La plupart des villages du secteur présentent des centres anciens de qualité, qui ont en commun leur tonalité méditerranéenne, mais possèdent des identités architecturales bien particulières : village perché compact de Poujol-sur-Orb, petit village en bord de corniche des Aires, belle place centrale cachée au cœur d'un ensemble complexe de ruelles à Hérépian, petite cité médiévale en bord de Mare de Villemagne-l'Argentière, ambiance très spécifique de station thermale fin XIX^{ème} – début XX^{ème} de Lamalou-les-Bains...

Dans un contexte où la dynamique territoriale la plus immédiatement visible est sans conteste l'extension pavillonnaire de ces villages, ces typicités tendent à s'estomper au profit de nouveaux quartiers standardisés. Comme à l'extrémité occidentale du Parc, cette dynamique prend ici la forme d'un véritable phénomène de périurbanisation, diffusant le développement de maisons individuelles en lotissement ou isolées depuis les deux pôles d'emploi et de services de Bédarieux et Lamalou-les-Bains.

Grâce à des efforts d'animation économique et commerciale associés aux démarches de revalorisation du patrimoine et des espaces publics, en particulier dans les traversées des villages-rues, un regain d'attractivité des centres anciens et des «maisons de village» est cependant en marche.

2. Des aménagements qui marquent le paysage

La consommation d'espace agricole, dans cette moyenne vallée de l'Orb, peuplée, active, et aux ambiances plus urbaines, n'est pas seulement le fait de l'habitat. Des activités économiques diverses y sont également présentes et marquent les paysages de plusieurs manières : elles se mêlent au nord-ouest d'Hérépian avec l'habitat individuel récent, les friches industrielles (l'ancienne fonderie) ou agricoles donnant un paysage peu lisible, le long de la RD908, elles forment la porte d'entrée orientale dans le Parc à Bédarieux, et elles sont implantées plus ponctuellement sur le reste du tronçon. Ces zones ou bâtiments d'activités se caractérisent avant tout par leur fonctionnalité (grand parking, volumes simples, façade unie...) qui tranche avec le paysage et l'architecture traditionnelle.

Plusieurs projets successifs ont été élaborés pour permettre à la «route de piémont» de contourner Bédarieux et pour améliorer le tracé de la RD908. L'ampleur du tracé du contournement (et des terrassements et talus qui l'accompagnent) est important et a eu pour double conséquence la disparition de certains éléments du paysage (murs ou alignements d'arbres) et la fragmentation de l'espace agricole. Les conséquences positives de cet aménagement sont à la fois la décongestion des rues traversant Bédarieux mais aussi la création de nouveaux points de vue de découverte de la vallée et de la ville.

3. Une agriculture encore présente dans la Plaine mais abandonnée peu à peu sur les versants

La composante agricole tient encore une place importante dans les paysages de la plaine plutôt ouverts, où se rencontrent les surfaces cultivées les plus étendues du fait de leur intérêt agronomique mais aussi de leur caractère inondable qui les préserve en bonne partie de l'urbanisation.

Encore dominante à l'orée des années 90, la vigne a fortement régressé (arrachages), au profit des pépinières, des vergers (cerisiers, pêchers, pommiers, noyers ou même châtaigniers), des prairies et des cultures fourragères, voire des céréales.

A la relative résistance de l'agriculture de la plaine s'oppose la profonde déprise des cotés et du petit causse qui sépare Villemagne de Bédarieux : châtaigneraies, vignes et vergers ont partout fortement régressé, au profit du bâti à proximité des villages, et plus généralement de la friche.

4. Des rivières structurantes mais peu visibles

Rivière aux crues spectaculaires, en partie régulée par le barrage d'Avène, l'Orb, marque tout particulièrement ce paysage de plaine par une ripisylve assez continue, aux arbres de haute taille. Comme celles de la Mare, ses berges ont récemment fait l'objet d'opérations de remise en état réalisées sous l'égide du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb en concertation avec les structures locales.

L'absence de tout sentier longeant la berge de ces rivières les prive cependant de la place qu'elles méritent dans le paysage, puisque seul le franchissement des ponts permet de les percevoir.



lotissements en contact avec les champs
Par HL / David Huguenin



paysage à dominante agricole
Par HL / David Huguenin



entrée de ville le long de la D908
Par HL / David Huguenin



le contournement de Bédarieux
Par HL / David Huguenin



parcelles rectilignes jusqu'à l'Orb aux Aires
Par HL / David Huguenin



vue depuis le chemin de fer de Bédarieux
Par HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés au développement du pavillonnaire et des activités économiques :

- consommation de l'espace ;
- banalisation et mitage des paysages de versants et de plaine ;
- éloignement des centres anciens et participation à leur dévitalisation ;
- pression foncière et concurrence avec les terres agricoles ;
- perte de lisibilité des entrées de ville

Liés aux aménagements :

- rupture paysagère ;
- disparition des éléments identitaires des paysages ;
- difficile régénération des sites.

Liés à la déprise des coteaux :

- enrichissement et disparition des terrasses sur les versants ;
- augmentation du risque d'incendie ;
- changement de vocation des terres.

Une attractivité du territoire :

- la revalorisation des centres-bourgs ;
- la densification du bâti existant (notamment des quartiers pavillonnaires lâches) ;
- la rénovation du bâti ancien.

Une agriculture dynamique dans la Plaine :

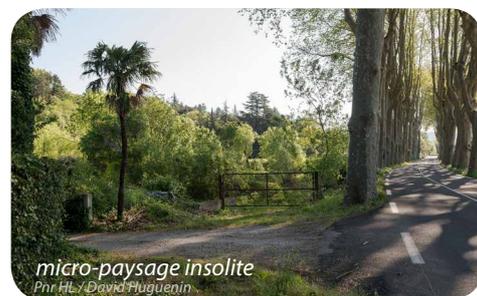
- le maintien des espaces ouverts entre les différents espaces urbanisés ;
- le développement d'une proximité entre producteurs et consommateurs.

La présence de deux rivières :

- leur valorisation dans les usages du territoire.

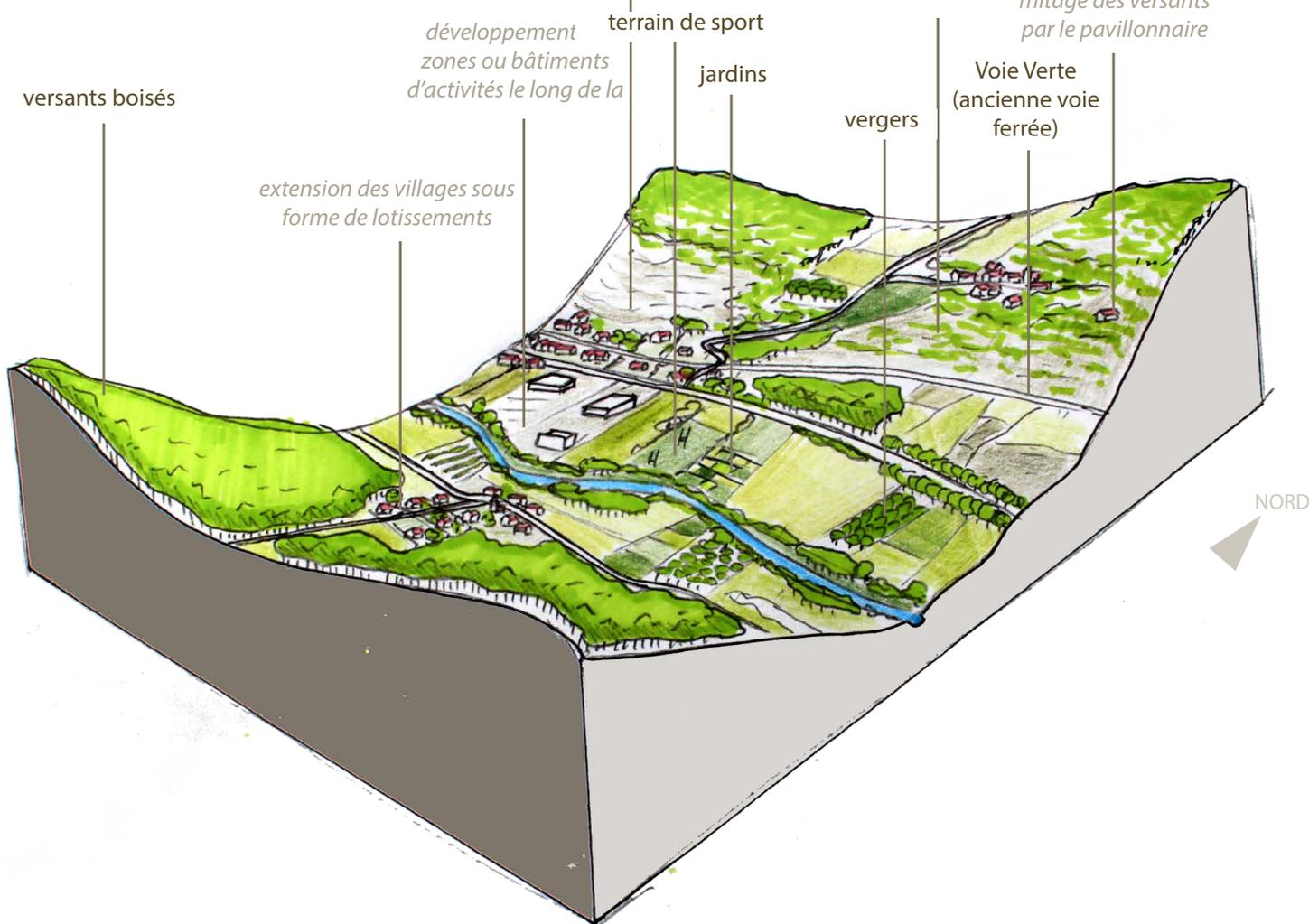
Un territoire traversé :

- une découverte aisée du territoire avec une accessibilité et une visibilité renforcée par les routes et la Voie Verte.



disparition progressive des terrasses

enfrichement des versants



Enjeux et orientations

Un développement "urbain" dans le paysage

- Privilégier la réhabilitation de l'ancien et la densification à l'extension des villages
- ▮ Travailler sur les transitions paysagères des entrées de villages, en particulier sur le traitement des espaces d'activités
Organiser le développement des constructions individuelles dans des projets groupés ou dans une prise en compte de leur insertion dans la silhouette des villages
Contenir le développement des villages des coteaux en limitant l'impact des constructions isolées
- ▭ Définir les limites claires de l'urbanisation des différents villages et la vocation des espaces ouverts dans une vision intercommunale

Un patrimoine support du cadre de vie et du tourisme

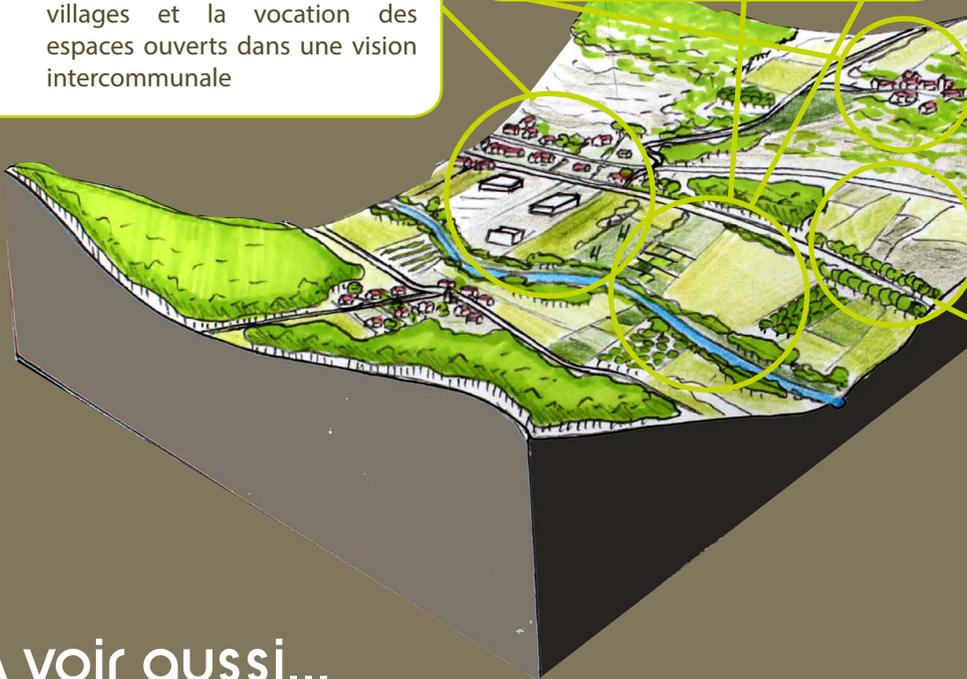
- - - Valoriser les parcours de découverte ou quotidiens vers et depuis la Voie Verte (ancienne voie ferrée)
- ★ Mettre en valeur le patrimoine rural en amplifiant les actions en cours (information, sensibilisation, ateliers...) et en l'intégrant aux projets d'aménagements (remontage de murs, par exemple, maintien des terrasses)
- ▮ Poursuivre la valorisation de l'Orb et de la Mare, notamment en développant des usages de loisirs en lien avec leur paysage

Des espaces agricoles structurants

- 🚜 Préserver la vocation agricole des espaces ouverts de la Plaine et soutenir localement les pratiques alliant qualité et pratiques environnementale
 - 🌿 Soutenir la gestion des châtaigneraies et à la relance de la production castanéicole notamment par une consommation locale du bois et une valorisation de la châtaigne sous toutes ses formes
- Maintenir les jardins en bordure de la Mare et de l'Orb

Des aménagements inscrits dans le paysage

- ⚠ Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire en particulier lors des aménagements routiers nécessite de prendre en compte l'existant et d'anticiper les modalités de greffe avec le paysage (végétalisation, traitement des abords, ...)
 - ▬ Valoriser les points de vue sur les paysages depuis la RD908 et la RD160
- Gérer la signalétique et la publicité le long de ces axes



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces naturels remarquables :

- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Orientations particulières :

- **Versant du Somail et Vallée du Jaur** - Cf Charte p.155

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Massif du Caroux et de l'Espinouse

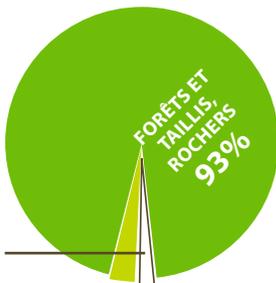
Repères



Influence : position de carrefour bioclimatique entre l'atlantique et le méditerranéen

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



ESPACES AGRICOLES 4 %

Motifs paysagers dominants :



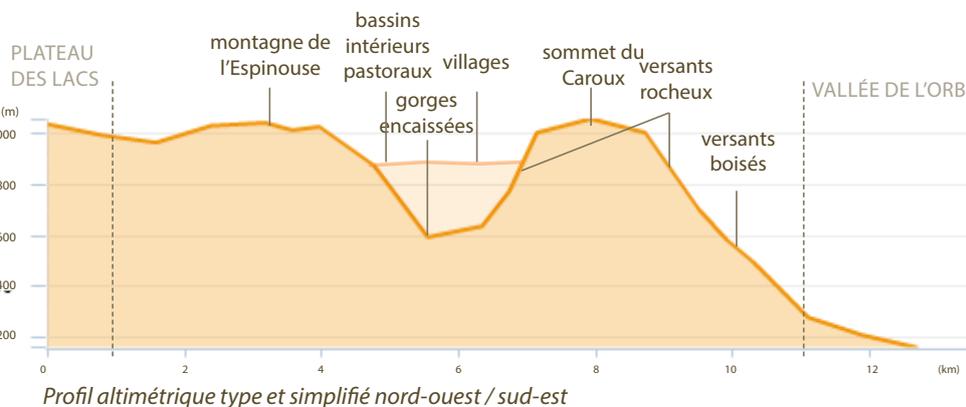
Communes concernées :

Saint-Julien-d'Olargues, Mons-La Trivalle, Saint-Martin-del'Arçon, Colombières-sur-Orb, Combes, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues

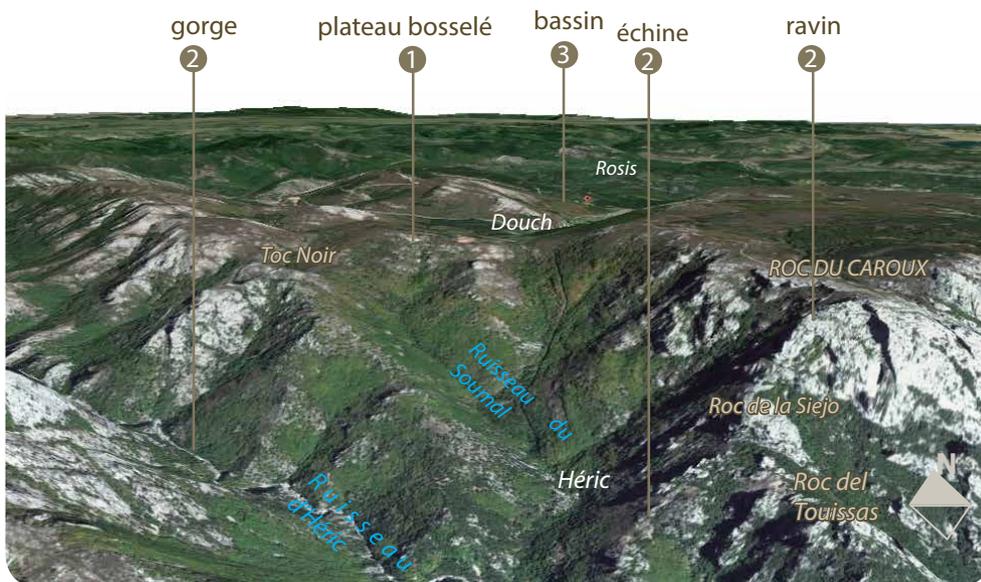
Portrait

Le Massif du Caroux et de l'Espinouse est un haut-plateau et l'un des secteurs les plus élevés du Pnr du Haut-Languedoc : il surplombe, avec un fort dénivelé (800m), le sillon Orb-Jaur (au sud) et de la vallée de la Mare (au nord). Son relief est complexe et ses ambiances particulières, associant différentes structures paysagères :

- ① rocs et landes de plateau bosselé (Caroux, rebord de l'Espinouse) ;
- ② gorges et ravins très encaissés avec hautes parois rocheuses et longues échines et belvédères plongeant sur l'Orb (Montagnes d'Aret et de Rosis) ;
- ③ petit bassin intérieur (Douch-Rosis).



C'est un ensemble étendu et peu habité, aux ambiances minérales et sauvages, cloisonné et montagnard, alternant forêts denses, versants rocaillieux et landes, où dominent les fonctions de protection et de loisirs. L'emprise agro-pastorale est concentrée dans le bassin de Douch où se mêlent bocage lithique (les haies sont remplacées par un réseau de murs de pierres sèches) et petits hameaux composés d'un bâti cévenol typique.



Regards...

DU PARC : «Un paysage remarquable de moyenne montagne dont la qualité des milieux et des paysages tiennent à la conciliation des usages et le maintien des milieux ouverts.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une fermeture constante des paysages

Si les milieux ouverts de landes, de pelouses et de tourbières ont fait la renommée des paysages du Caroux et de l'Espinouse, force est de constater qu'ils se trouvent aujourd'hui en nette régression, face aux processus spontanés de densification et de progression de la forêt : si en 1955 les milieux ouverts constituaient près de 61 % de la superficie du territoire, en 1992, ils ne couvraient plus que 31 % de la surface (contre 54 % d'accrus forestiers et de reboisements).

L'arrivée à maturité des chênaies vertes associée à la colonisation spectaculaire des pins, et celle (plus discrète dans les vallées) des hêtraies, associé à l'abandon de certaines parcelles, se traduit progressivement par une densification du couvert, qui tend à appauvrir le sous-bois et ferme progressivement les points de vue. Si ces évolutions devaient perdurer (et ce sera le cas en l'absence d'intervention de dégagement ou de débroussaillage), le massif perdrait, par fermeture progressive, une grande partie de sa valeur paysagère et de sa spécificité.

2. Une difficile gestion du patrimoine rural et naturel

Territoire difficile à tous points de vue (sols peu fertiles, pentes fortes, isolement), le Massif du Caroux et de l'Espinouse a été marqué plus tôt et plus fortement que les espaces voisins par la déprise agricole et rurale. L'héritage d'une mise en valeur ancienne, fondée sur un système de polyculture (petit patrimoine vernaculaire tels que les draillles, les secadous,... les châtaigneraies, les jardins associés aux maisons) ne demeure que partiellement visible, disparaissant parfois sous la hêtraie et les genêts.

Malgré ce processus d'ampleur, des initiatives ambitieuses tendent à préserver et gérer ce patrimoine : installation d'un jeune éleveur sur 80 ha de landes, opérations de débroussaillages (programme expérimental européen Life-Nature « Gestion conservatoire de landes et de pelouses en région méditerranéenne » (1998-2001), élimination des saules menaçant la tourbière de la Lande par la commune de Rosis en 1999... La tendance actuelle serait plutôt, à prendre en compte l'entrée paysagère, à travers des débroussaillages et des cultures plus ponctuels et plus disséminés, entrecoupés de haies et de bosquets, composant une mosaïque d'habitats favorable aux mouflons fréquentant la zone.

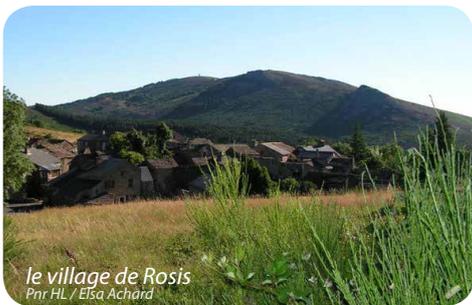
3. Une fréquentation en hausse

L'ensemble de la zone offre un potentiel important et diversifié pour les activités de pleine nature, avec principalement des activités de randonnée, de baignade (trous d'eau des Gorges d'Héric) et de cueillette des champignons (forêts de l'Espinouse, de la Montagne de Rosis). Mais les falaises offrent aussi de nombreuses possibilités aux grimpeurs de tout niveau, sur de voies inégalement équipées, et la densité du réseau de sentiers autorise la randonnée sous toutes ses formes dans la quasi-totalité de cet ensemble, hors zones interdites (RNCFS, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage). Ces activités engendrent dans le massif une présence humaine localement et ponctuellement importante et la gestion de cette fréquentation en hausse devient un enjeu majeur pour préserver les paysages et leur biodiversité.

4. La population du mouflon, un symbole en danger ?

Ces milieux ont offert un habitat particulièrement propice au développement de la population de mouflon. Introduite entre 1956 et 1960, elle est devenue emblématique de l'ensemble du Massif, qu'elle a colonisé en totalité.

La diminution de près de la moitié des milieux ouverts au profit des milieux fermés et boisés a bien évidemment entraîné des conséquences quantitatives importantes sur les ressources alimentaires disponibles pour le mouflon, générant des dégâts non seulement dans les vignes et sur les forêts nouvellement attractives. Une chasse de régulation est aujourd'hui en place. Aujourd'hui, le GIEC favorise la reconstitution du stock d'animaux de qualité en faisant des actions pour gérer l'habitat (comme la plantation de haies) et en éliminant de préférence les moins bien conformés. Mais cela suppose aussi un important travail pédagogique auprès de la clientèle pour développer sa fibre gestionnaire.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la densification et développement du couvert forestier :

- fermeture des paysages ;
- disparition des pelouses sous les taillis ;
- incendies ;
- menace sur l'habitat de la population du mouflon.

Liés à la fréquentation touristique :

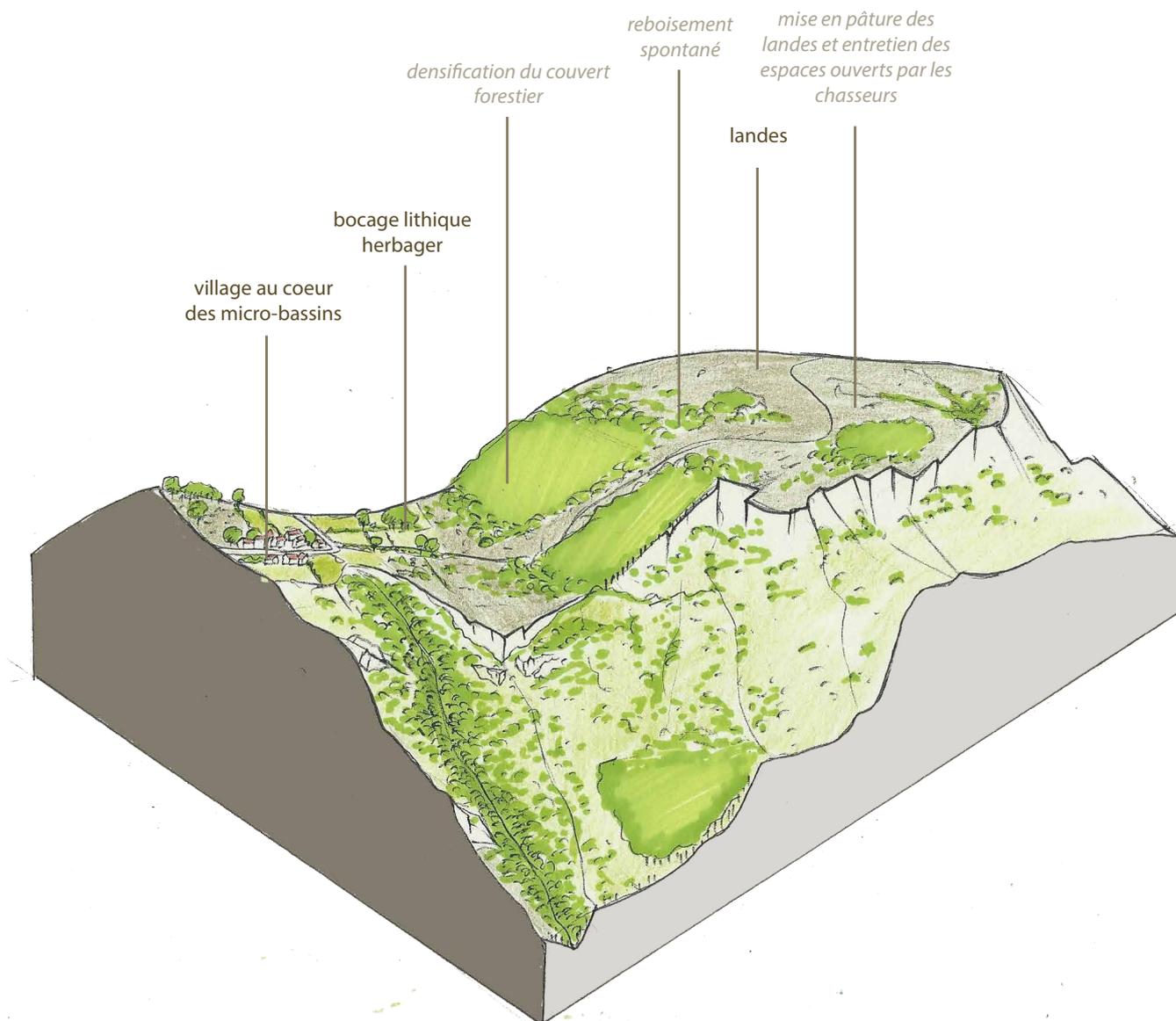
- aménagements lourds pour développer des accès carrossables ;
- dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites ;
- manque d'infrastructures / de lieux d'accueil ;
- conflits d'usage (champignons par exemple).

Une gestion partagée et concertée pour maintenir les milieux ouverts :

- poursuite de l'appui du GIEC dans les opérations de gestion du massif ;
- coopération entre acteurs sociaux, éleveurs, chasseurs et forestiers pour agir sur les secteurs à enjeu d'ouverture / via NATURA 2000.

Une valorisation touristique gérée :

- développement des sites d'interprétation et de visites du petit patrimoine ;
- redistribution des flux de randonneurs ;
- animation/information autour de la « Maison du Caroux ».



Enjeux et orientations

Un massif forestier multi-usages

/// Réguler le développement touristique en associant le renforcement des retombées touristiques (hébergements, ventes de produits, sites d'interprétation...) avec :

- la sensibilisation liée aux paysages et à la biodiversité
- la régulation de la fréquentation , en particulier :

stationnement aux Gorges d'Héric,

limitation des accès pour engins motorisés au Caroux, gestion d'activités de pleine nature aux Aiguilles, gestion de la circulation des touristes à l'Espinouse...

Des villages typiques au cœur de bassins agro-pastoraux



Encadrer les extensions des villages, en particulier ceux du bassin de Douch et les modes d'installation (maintien des chemins, respect des gabarits et des implantations)



Favoriser le maintien des activités agro-pastorales autour des villages à travers la sensibilisation et la planification

Une gestion partagée du paysage ouvert

■ Associer les différents acteurs socio-professionnels et institutionnels pour définir un plan d'actions commun (via NATURA 2000)

Combiner les modes opératoires pour lutter contre la fermeture des milieux de landes et de pelouses, prévenir des incendies et préserver la biodiversité :

- favoriser le pastoralisme à travers l'installation ou le passage de troupeaux
- soutenir les actions d'entretien et d'ouverture par le GIEC (débroussaillage, création de haies...)
- développer une gestion forestière spécifique à ce milieu

Un "paysage repère" pour le Parc

- Protéger les silhouettes du Caroux et de l'Espinouse (pas de carrière, ligne à haute tension, éolienne...) visible depuis les territoires alentours
- - Valoriser les itinéraires depuis les vallées et sur les hauteurs (balisage, connexions, petits aménagements, points de vue...)

A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site « Montagne du Caroux et de l'Espinouse » (I.11)** - Natura 2000 - directives habitat et oiseaux - Cf Charte p.142

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Site classé du Caroux et de l'Espinouse (II.11)** - Cf Charte p.148

Espaces naturels remarquables :

- **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage**
- **Réserve Biologique Domaniale**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb

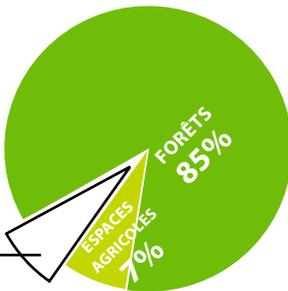
Repères



Influence : montagnarde

Occupation (indicative) :

7% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



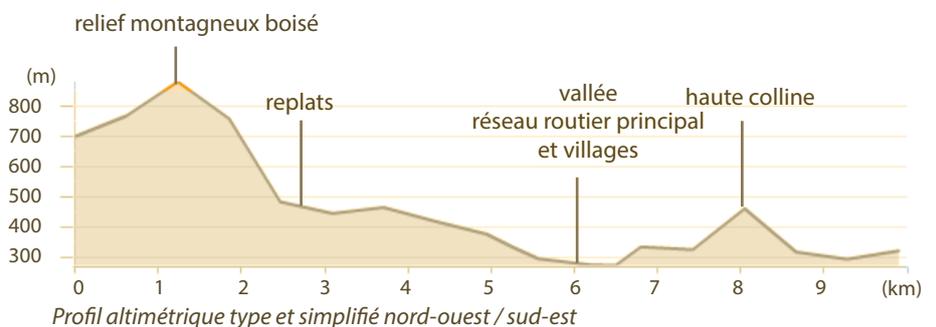
Communes concernées :

Murat-sur-Vèbre (Canac), Castanet-le-Haut, Saint-Geniès-de-Varensal, Rosis, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Bilière, Graissessac, Avène, Le Bousquet d'Orb, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Camplong, La Tour sur Orb

Portrait

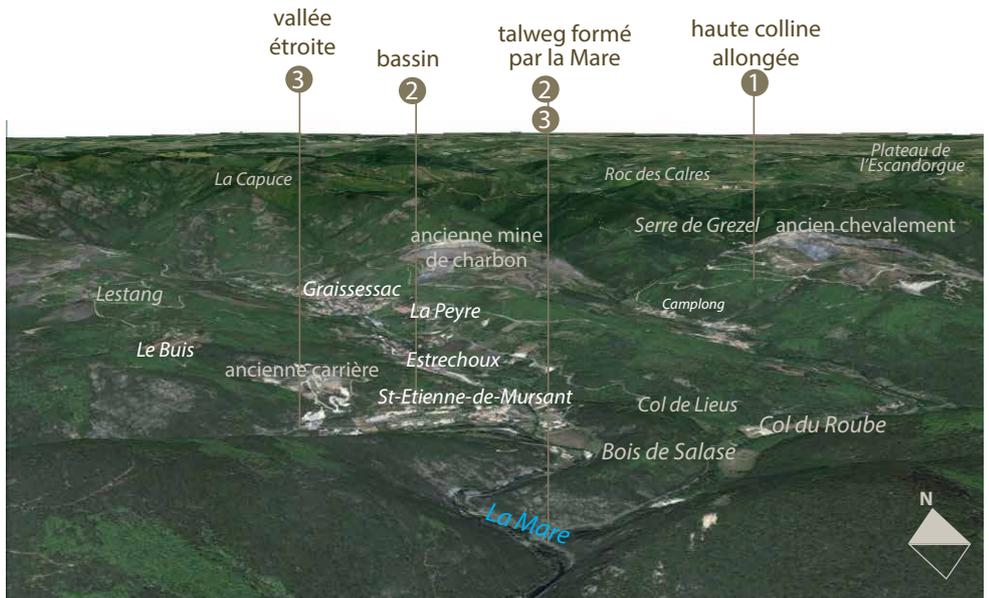
Ce territoire montagneux offre un relief très découpé, culminant souvent à plus de 1000 mètres, et entaillé de vallées. L'ensemble de ces paysages offre une tonalité générale assez cévenole (châtaigneraie, empreinte de la mine) et des villages aux ambiances méditerranéennes avec des maisons à un étage aux façades enduites ou en pierre apparentes.

Le passé industriel minier et agricole ont marqué profondément les paysages mais aujourd'hui, ce sont les boisements feuillus qui occupent la plus grande partie de cette unité paysagère qui en fait un des paysages les plus boisés du Parc.



Ce paysage se compose :

- 1 d'un ensemble de hautes collines allongées aux longs versants très boisés parfois coupés de petites barres rocheuses
- 2 des vallées étroites, encaissées et sinueuses,
- 3 de petits bassins plus amples, dessinés par la Mare qui draine une grande partie de ce territoire, qui accueillent les principaux villages du territoire.



Regards...

DU PARC : «La sensibilité des paysages des Monts d'Orb est caractérisé par le contraste entre son caractère profondément naturel, le maintien de l'ouverture des paysages et la valorisation de son passé minier dont on perçoit les traces.»

Héritages et dynamique en cours

I. Une agriculture limitée mais spécifique : élevage, CAT et micro-cultures

Cette unité paysagère a connu une double déprise agricole et minière déjà ancienne. Cependant deux secteurs assez différents affichent une meilleure résistance des activités agropastorales :

- au nord, sur le plateau de Saint-Amand-de-Mounis, plusieurs éleveurs combinent cultures fourragères, prairies naturelles et parcours de landes plus ou moins arborées (caprins lait, bovins et ovins lait et viande)
- les fonds de vallées encore exploités en vignes et vergers vers le sud, annoncent la vallée du Jaur. On y retrouve les terres cultivées par le C.A.T. (Centre d'Adaptation par le Travail) de Plaisance, l'un des premiers C.A.T. agricoles de France créé en 1974.

A cela se juxtaposent des micro-cultures : jardins potagers, vergers (cerisiers, pêchers, pommiers), dernières vignes, rares châtaigneraies fruitières entretenues, ou encore micro-parcelles en céréales pour les besoins du poulailler familial, occupent des surfaces réduites en fond de vallée et autour des principaux hameaux. Les exploitants agricoles à titre principal sont très peu nombreux. Dans ces parcellaires très morcelés, hérités des nombreuses micro-exploitations des ouvriers et des mineurs, il s'agit surtout de retraités ou des double-actifs pour lesquels les productions agricoles représentent un complément de salaire, voire des résidents secondaires et des « agriculteurs de loisir » dont les motivations ne sont pas nécessairement commerciales.

2. Un reboisement spontané qui se poursuit

Les forêts sont principalement composées de chênes vert (plutôt à l'est) et de chênes pubescents mêlés aux châtaigneraies abandonnées (plutôt à l'ouest).

Dans ce secteur, la gestion forestière connaît les difficultés de la sylviculture dans les secteurs de forte pente.

Le processus en cours de reboisement spontané sur des versants autrefois pastoraux ou même agricoles, ainsi que sur les pentes d'anciens crassiers posent 2 problèmes :

- accroissement du risque d'incendie en période sèche du fait d'un embroussaillage assez prononcé,
- fermeture des paysages et disparition des marques de l'activité minière et de la vie associée (trame parcellaire héritée, chemins...)

3. Après la déprise agricole et industrielle, une reprise culturelle, économique et démographique ?

A 30 minutes de Bédarieux, ce secteur fait face à une reprise démographique qui reste plus modeste et plus tardive qu'ailleurs. Aussi le rythme en matière de construction est plus modéré que dans la vallée de l'Orb. La dynamique de réinvestissement des villages est également liée aux résidences secondaires. Les bourgs restent assez importants et sont dotés de services de proximité.

Lié aux activités anciennes nombreuses (mines, élevage, agriculture), le patrimoine du secteur est à la fois riche et diversifié. Des efforts sont accomplis par les municipalités ou associations pour le sauvegarder ou le valoriser à l'image de la Maison Cévenole (Musée des arts et traditions populaires de Saint-Gervais) qui accueille environ 5000 personnes par an. Cette association fait également le lien entre l'héritage du passé et l'avenir de ce territoire en faisant vivre le patrimoine en lien avec les problématiques actuelles et en valorisant les acteurs locaux (agriculteurs...) et leurs pratiques.

Au-delà du patrimoine, la dimension culturelle semble être un vecteur de développement des villages : réouverture du Grand Café Mounis, musée de Saint-Gervais, Domaine de la Pièce, saison culturelle de la Communauté de communes des Mont d'Orb... ce qui pourrait constituer une plus-value pour des nouveaux résidents secondaires ou permanents.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la dynamique forestière

- embroussaillage rendant inaccessible certains secteurs ;
- accroissement du risque d'incendie en période sèche.

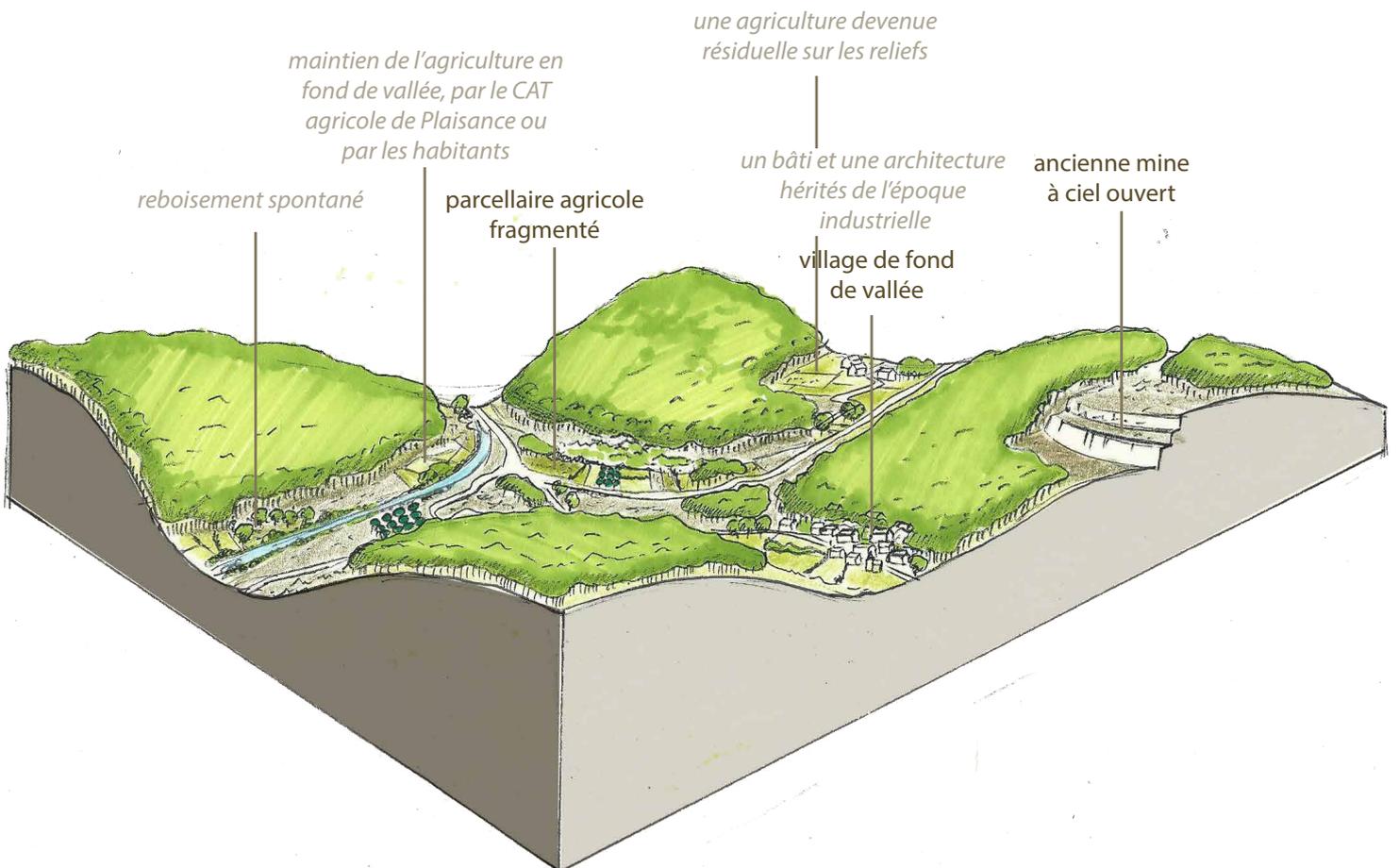
Liés au réinvestissement des villages :

- un rythme «tranquille» d'urbanisation qui masque des enjeux liés à l'urbanisation : qualité des entrées de village, intégration des maisons individuelles.

Affirmation d'une offre touristique à la fois patrimoniale et de pleine nature tournée vers le présent, en lien avec les dynamiques culturelle et agricole existantes.

Un territoire habité :

- Développement des circuits courts pour les produits agricoles (et pour le bois de chauffage ?) ;
- Maintien des services et des activités ;
- Maintien et/ou transmission des parcelles destinées à une «micro-culture» liées à une agriculture «vivrière ou de loisirs» ;
- Dynamiques collectives, de mutualisation (conseil, matériel, gestion de l'eau ou de certaines parcelles...) pour ces «agriculteurs -amateurs».



Enjeux et orientations

Une agriculture combinée



Étudier le recours au pastoralisme pour la reconquête et l'entretien de secteurs particulièrement « stratégiques » en matière de prévention des feux

Encourager la mutualisation du matériel, l'entraide et la gestion collective de l'irrigation et des terrasses entre les agriculteurs et les retraités, doubles-actifs, résidents secondaires

Soutenir l'élevage, en lien avec une recherche de qualité

Un secteur accessible du Parc à connaître

— Veiller à un désenclavement du secteur via un réseau routier amélioré associé à des accompagnements paysagers

Valoriser les itinéraires de découverte et les points de vue (cols), tels que la route paysagère RD922

Des villages typiques au cœur de bassins agro-pastoraux

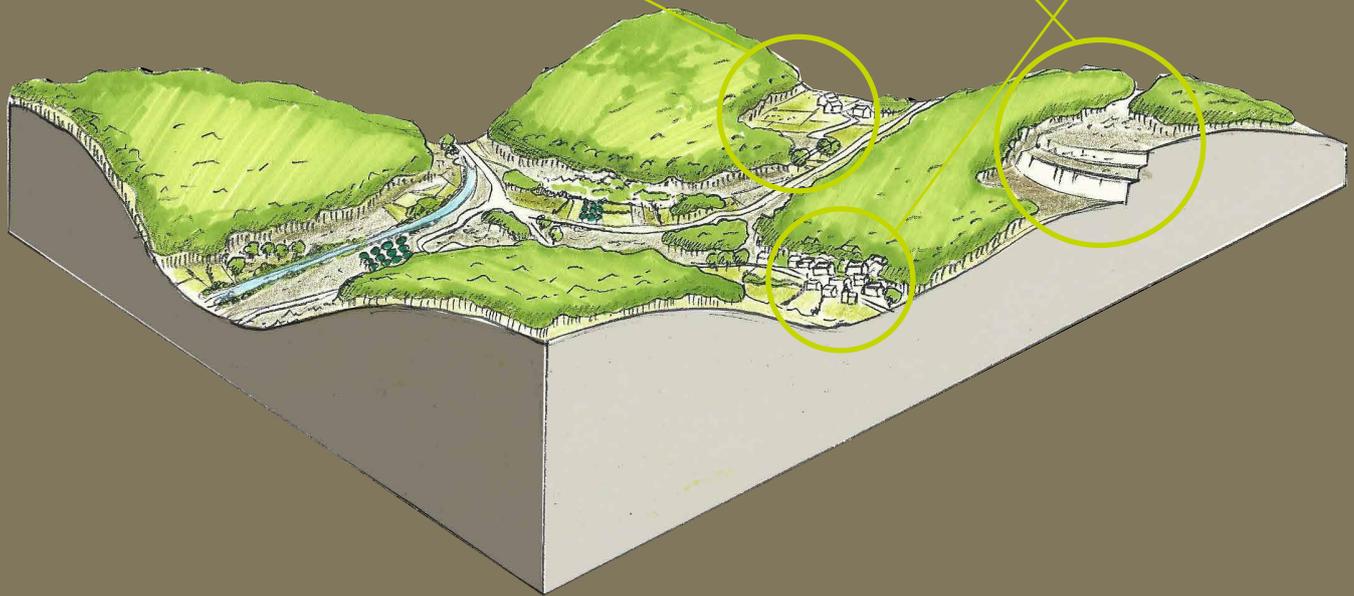


Poursuivre la valorisation de l'héritage culturel et paysager de la mine liant géologie, mine, histoire et patrimoine urbain



Poursuivre la rénovation dans les centres anciens en préservant leur caractère à travers des opérations ciblées (types OPAH)

Soutenir les initiatives citoyennes de valorisation du patrimoine, dont le patrimoine industriel



A voir aussi...

• **L'inventaire du patrimoine minier sur le bassin de Graissessac réalisé par le PNR**

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site «Crêtes du mont Marcou et des monts de Mare » (I.10)** - Natura 2000 - directives habitat et oiseaux - Cf Charte p.142

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Site classé du Caroux et de l'Espinouse (II.11)** - Cf Charte p.148

Espaces naturels remarquables :

• **ZNIEFF de type 1**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

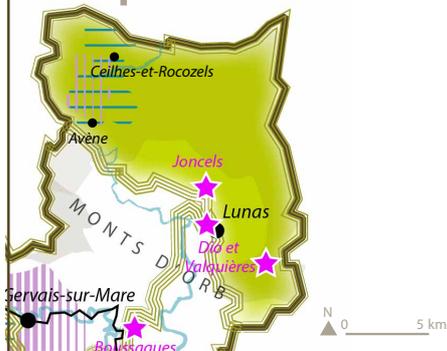
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Petits causses de la Haute vallée de l'Orb et lac d'Avène

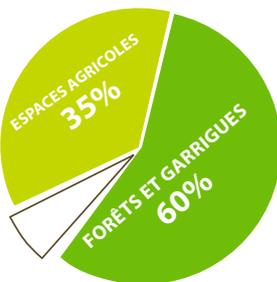
Repères



Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

5 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



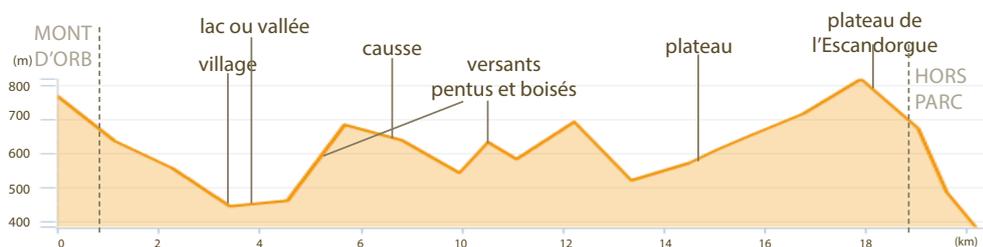
Communes concernées :

Avène, Ceilhes-et-Rocozels, Roqueredonde, Romigières, Juncels, Lunas, Dio et Valquières,

Portrait

Situé à l'extrémité nord-est du territoire du Parc, cette entité paysagère est un secteur de transition entre les Monts d'Orb et le plateau du Larzac. Elle est structurée autour de la vallée amont de l'Orb et du lac d'Avène à l'est et se compose :

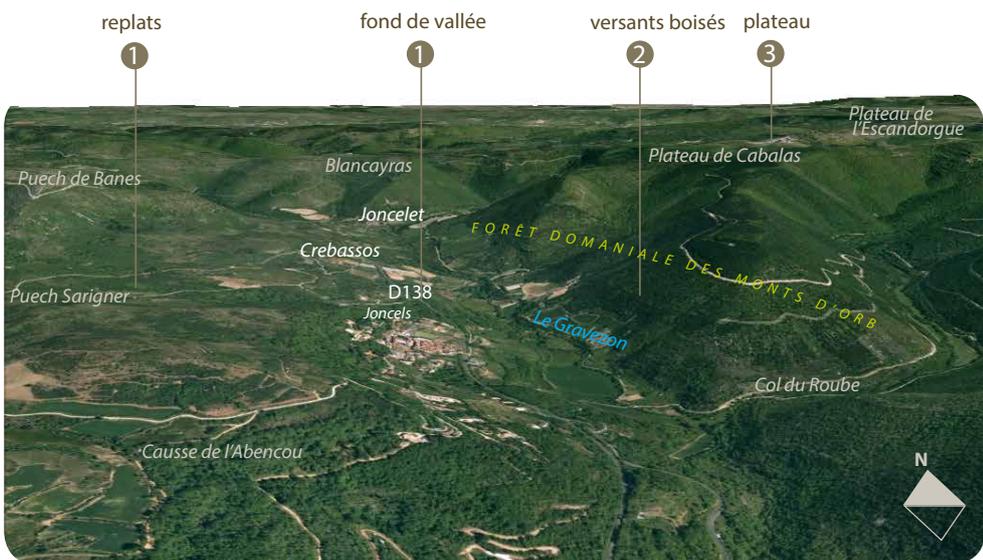
- 1 des fonds de vallée et des replats ;
- 2 des versants pentus et boisés de chênes pubescents mêlés de hêtres ;
- 3 des fragments de causses et des plateaux en balcon au-dessus de la vallée aux vues plus ouvertes, parfois lointaines.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Le paysage de ce secteur est profondément original, et annonce déjà celui des Grands Causses Méridionaux, dont plusieurs des caractères sont déjà présents dans cette zone de transition avec le Larzac : corniches calcaires et structure tabulaire du plateau, modèles karstiques (dolines, avens...), boisements de chênes pubescents mêlés de hêtres sur les pentes, pelouses sèches et landes à buis sur les replats, et petits terroirs cultivés dans les creux et les fonds de vallée...

L'agriculture y est encore présente, s'apparentant au modèle caussenard et liée à la zone AOC Roquefort et côtoie des activités touristiques importante liées au thermalisme et au tourisme vert.



Regards...

DU PARC : «L'enjeu de ces paysages est de préserver en priorité les prairies et pâturages soulignant la transition vers les zones pastorales des Grands Causses.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un équilibre fragile entre la forêt et une agriculture soutenue par la dynamique des labels

Bien que fortement marqué par la déprise, ce paysage montre encore un relatif équilibre entre la forêt qui occupe une bonne moitié de l'espace, et les milieux ouverts, cultures, prés de fauche, pâtures et parcours. Il le doit au maintien d'un nombre relativement important d'exploitations agricoles qui continuent à s'installer, motivées notamment par la possibilité de développer :

- une production labellisée AOC : élevage, principalement ovin (périmètre AOC «Roquefort»), mais aussi caprin (en lien avec la production de fromages AOC «Pellardon»);
- des cultures de plantes médicinales en liaison avec les laboratoires Fabre d'Avène, leur assurant une certaine pérennité et sécurité.

2. Des villages de caractère peu touchés par le développement de nouvelles constructions

Les constructions récentes périphériques sont peu nombreuses, de l'ordre d'une ou deux maisons par an depuis une vingtaine d'années à Ceilhes-et-Rocozels, encore moins nombreuses à Avène. Si l'offre en terrain à bâtir est réduite par une volonté politique affichée dans les documents d'urbanisme, les prix sont de plus en plus élevés, en relation avec le développement des résidences secondaires, et les logements de moins en moins accessibles pour les locaux.

3. Une image de marque "territoire sauvage" à soigner

La présence du lac de retenue d'Avène a renforcé l'attractivité liée aux vertus curatives de la source Sainte- Odile, fréquentée par les curistes depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, et confère au secteur une vocation touristique affirmée avec 2000 à 3000 curistes par an, qui s'ajoutent aux simples estivants.

Liées au thermalisme, au tourisme vert ou à la proximité du temple bouddhiste, les infrastructures d'accueil comme les résidences secondaires (qui représente 61% du parc de logements) sont nombreuses.

En plus de l'offre d'hébergement et de restauration, en résulte un développement des équipements de type bases de loisirs, terrains de sport, minigolf, plages. La taille et l'aménagement de ces équipements constituent une vitrine pour cette image.

Cette problématique d'intégration paysagère des infrastructures de loisirs est la même pour celle des infrastructures énergétiques dont l'implantation doit être guidée par une vision de leur impact sur le paysage.



ambiance sauvage du lac d'Avène
Pierre Derioz



Ceilhes, vue sur le village et le lac
Pierre Derioz



le village de Dio
Pierre Derioz



Aménagements en bord du Lac d'Avène
PNR HL / David Huquenin



Clairière au milieu de la forêt
PNR HL / David Huquenin



Des équipements liés au thermalisme
PNR HL / David Huquenin

Pour demain : risques & potentialités

Un territoire «haut de gamme» inaccessible pour les locaux.

Un équilibre agriculture/ forêt rompu.

Des forêts inaccessibles.

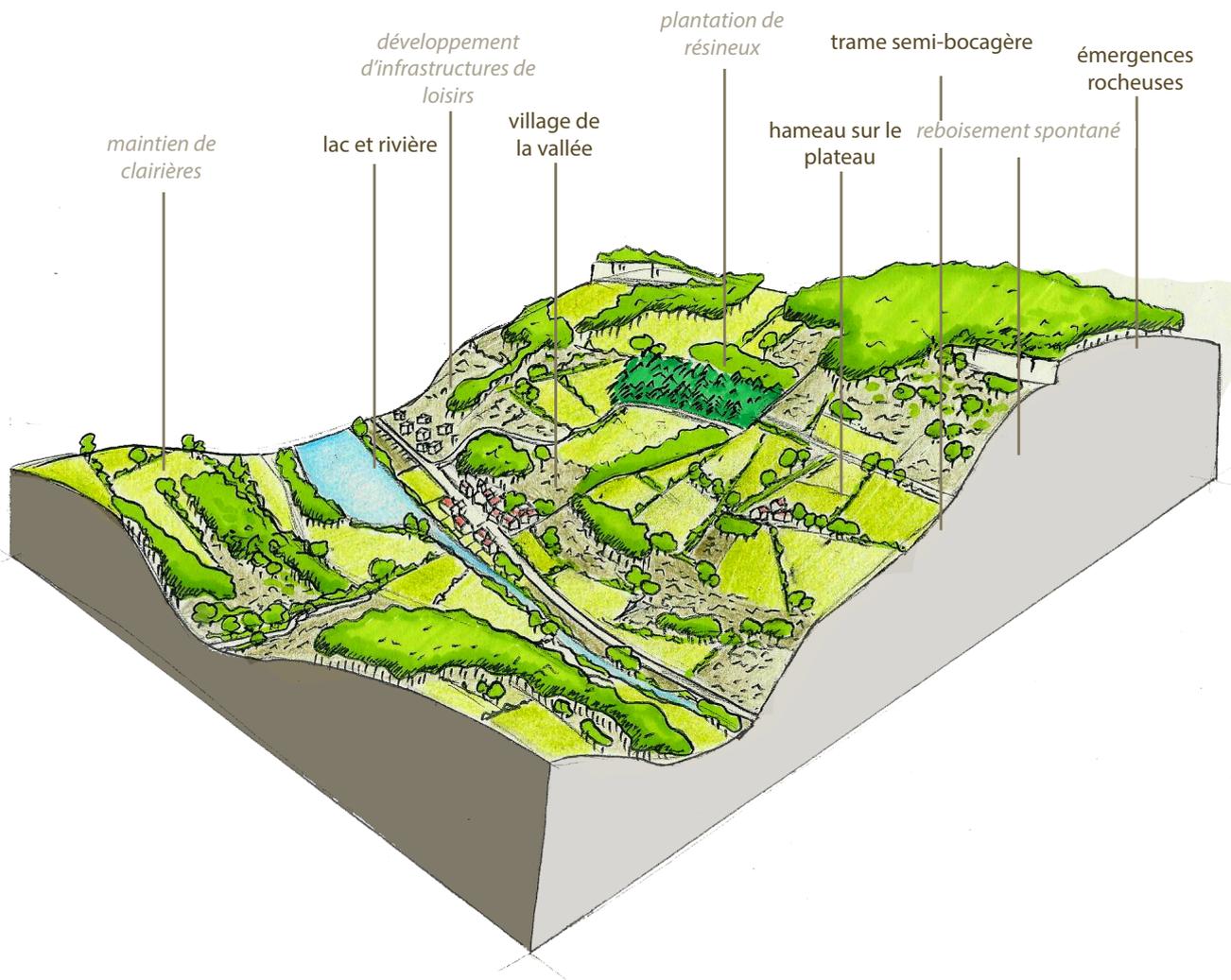
Des paysages «sauvages» marqués par :

- des infrastructures peu intégrées (tourisme, parc éolien...);
- des coupes rases;
- des parcelles agricoles abandonnées.

Des partenariats originaux entre agriculture, gestion forestière et tourisme (notamment thermalisme) :

- agriculture/ forêt pour une gestion «douce» des forêts par des éclaircies;
- circuits courts/ tourisme;
- ...

Une architecture et des aménagements contemporains s'appuyant sur les qualités et matériaux du site (à l'image de la maison du Sidobre).



Enjeux et orientations

Une image de marque de "territoire sauvage" à découvrir et préserver

/// Préserver la tonalité rurale de ce territoire en limitant le développement d'équipements de loisirs et d'hébergements touristiques

- - Développer des boucles de randonnée locales associant chasseurs et agriculteurs dans leur mise en œuvre

Valoriser la découverte du lac via un itinéraire d'interprétation

Une agriculture dynamique dans les replats et fonds de vallée



Appui à la reprise ou à la transmission des exploitations, en particulier tournées vers l'élevage, pour permettre leur maintien et celui des espaces ouverts

Valoriser les cultures de plantes aromatiques du groupe Pierre Fabre

Soutien à une diversification des exploitations agricoles (poly-élevage, transformation et vente

Un développement maîtrisé des villages



Privilégier la rénovation du bâti ancien dans les villages d'Avène et de Ceilhes parallèlement à la valorisation de leur patrimoine architectural et urbain (éléments bâtis comme alignements d'arbres caractéristiques)

Définir l'intégration paysagère comme porte d'entrée à toute réflexion d'extension des villages ou d'urbanisation / de construction des abords du Lac d'Avène

Une réflexion inter-parcs



Développer un partenariat étroit avec le Parc des Grands Causses, en particulier autour des projets d'infrastructures (éoliennes par exemple) et d'agriculture (AOC)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)- Cf Charte p.149

Espaces naturels remarquables :

• ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr



Dans cette troisième partie, les préconisations ont pour objectifs de rendre concrets et "palpables" les enjeux paysagers définis à l'échelle du Parc et de chaque unité paysagère.

Chaque fiche de préconisations s'attache à rappeler le contexte dans lesquels s'inscrivent les préconisations, donne des clés de lecture, des conseils et des points de vigilance pour mener à bien les projets en lien et en respect des paysages.

Chaque fiche est illustrée d'exemples concrets, de conseils pratiques, d'images et de croquis, et apporte des outils (opérationnels, de connaissance et/ou de planification) pour penser, concevoir et réaliser des projets.

Pour aller plus loin une bibliographie recense des documents, des guides et des ressources qui sont des références sur les thématiques et les sujets parcourus.

Les fiches "méthode"

- 01 Lire et comprendre le paysage pour mieux agir
- 02 Faire du paysage un outil de projet

Les fiches "thématique"

- 01 Trame verte et bleue et éco-paysages
- 02 Une évolution urbaine cohérente
- 03 L'avenir du patrimoine architectural
- 04 Aménagements des paysages quotidiens et remarquables
- 05 Les bâtiments d'activités
- 06 Forêt et paysage
- 07 Infrastructures énergétiques et paysages



Lire et comprendre le paysage pour mieux agir

Comment peut-il nous guider pour comprendre notre territoire ?



De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de paysage ?

Voici ce que nous dit la Convention Européenne du Paysage, définition qui fait aujourd'hui référence pour un grand nombre d'acteurs :

«Le paysage est une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou de facteurs humains, et de leurs interrelations».

Si des variations de cette définition existent, nous retiendrons qu'il n'existe pas un seul paysage, une seule vérité en matière de paysages.

Le paysage n'est pas un lieu, mais un regard que l'on pose sur un lieu, sur une portion de territoire. Un regard qui peut être technique, esthétique, affectif, sensible...

Le paysage n'est pas figé, il résulte d'une construction inscrite dans le temps et dictée par les modes de rapports à l'espace, par les modes d'occupation du socle géographique ; **et il est donc en constante évolution...**

Sa lecture et sa représentation sont alors le moyen d'objectiver ou au contraire de schématiser le paysage pour en parler, en débattre, faire du projet.

Le paysage, une construction et une perception

clé méthodologique 1

L'expression des relations de l'homme à son milieu

Le paysage est le résultat d'un ensemble d'actions, de comportements, d'activités, qui laissent leur traces dans le relief, le sol, la végétation. On peut les observer et comprendre leurs relations, leurs temporalités.

LECTURE DE PAYSAGES :

un village ancien installé sur une butte ...pour préserver les terres agricoles,

une nouvelle construction en partie basse... que se passerait-il si d'autres constructions s'implantaient de la même manière ?



un village entouré de vignes relativement jeunes... mais aussi d'arbres et de vergers...

d'autres cultures étaient là... sur les versants ?

outils

Ce que dit le paysage...

L'HOMME

L'inscription dans l'espace des activités humaines :
- occupation et usage du sol,
- organisation du bâti,
- réseaux,
- infrastructures...

LE MILIEU

La composition d'éléments naturels:
- géomorphologiques,
- climatiques,
- hydrographiques,
- végétaux...



LE REGARD

Les perceptions subjectives qui associent au paysage les éléments propres à l'histoire et à la culture commune et / ou de chacun

clé méthodologique 2

Un paysage en mouvement

Le paysage n'est pas figé, mais en constante évolution... On peut voir des mouvements dans les paysages :

- les héritages : ceux du passé agricole (terrasses, abris, murets...), du passé industriel (usines, réseaux d'eau,...),...
- les rythmes : celui des journées, des saisons, celui de l'agriculture, celui de la flore...
- les transformations «instantanées» : celle de l'arrivée d'une route, d'éoliennes, d'un lac ...
- les tendances plus ou moins longues : celle du développement de la forêt, celle de l'extension des villages, de l'abandon des terrasses...

Expériences

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE

Son principe est de montrer et d'étudier l'évolution des paysages à partir de photos réalisées depuis les mêmes points de vue, à différentes dates. C'est une base de donnée intéressante pour alimenter les réflexions prospectives sur le devenir des territoires.

LES PHOTOS ANCIENNES

Photos d'Olargues au début du XXe s. et en 2011



cycle des saisons
cycles en agriculture

tendance
transformation
«instantanée»



Ces «mouvements» du paysage sont réversibles ou irréversibles, vécus comme positifs ou négatifs, choisis ou subis... Ils opèrent sur une lisière ou une vallée entière, concernent quelques personnes ou l'ensemble de ses habitants...

Si les héritages sont reconnus d'un point de vue culturel comme «patrimoine», si les rythmes sont considérés comme naturels, les transformations «instantanées» du paysage sont souvent plus difficiles à accepter : elles renvoient à un changement brutal, donc considéré comme négatif. La question de la réversibilité et de l'intégration est alors à anticiper pour de nouveau instaurer un «cycle positif».

Les tendances lentes sont plus difficilement perceptibles. Pourtant, ces grandes tendances transforment aussi les paysages en profondeur et pour longtemps.

Le repérage et l'observation de ces tendances nécessitent parfois de poursuivre ses recherches (historiques, statistiques...) pour mesurer et comprendre les phénomènes à l'œuvre.

Cette compréhension permet de projeter le paysage de demain :

Souhaitons-nous poursuivre ces tendances ?
Quelles seraient les conséquences ?

Cette action va-t-elle dénaturer le paysage ? le valoriser ?

Va-t-elle permettre d'inventer un nouveau paysage ?



Dans les paysages d'aujourd'hui sont présents les paysages d'hier et ceux de demain.

clé méthodologique 3

Une dimension sensible du paysage

Parce qu'il est «perçu», le paysage ne peut être qu'une construction sensible faisant appel à :

- **une subjectivité du regard** : chacun mobilise ses connaissances, sa culture, pour se construire sa vision ;
- **une sensibilité propre à chacun / à la situation** : l'observateur, immobile ou en déplacement, est sujet à des sensations (sons, lumières, vent, température, parfums, faune ...) qui confèrent une ambiance au paysage, elle-même subjective...

Expériences

LE COLLECTIF DES GARRIGUES ET SON ENCYCLOPÉDIE VIVANTE PARTICIPATIVE ENTRE VALLÉE DE L'HÉRAULT ET VALLÉE DE LA CÈZE

Le Collectif des Garrigues a pour finalité de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne.

Pour cela il œuvre à :

- Construire un centre de ressources vivant sur le territoire des garrigues, (ressources documentaires, outils et contacts et des références, des retours d'expériences et de pratiques, le référencement des projets du territoire...)
- Proposer des analyses et formuler des propositions pour le territoire des garrigues,
- Transmettre les connaissances et les expériences, former et accompagner les acteurs des garrigues.

Exemple concret de cette dynamique : «L'Atlas des garrigues - regards croisés». Cet ouvrage a été co-écrit par 100 contributeurs. Il fait la synthèse de la connaissance produite à ce jour par le collectif (depuis 2008) et permet de comprendre la garrigue et ses enjeux à travers 10 thématiques comme la géologie, les multiples exploitations de la garrigue, les nouveaux usages de loisirs...

Autre possibilité d'agir : chaque membre du collectif peut contribuer à la connaissance et à la réflexion sur les garrigues (articles, photos, cartes participatives...), grâce à un site collaboratif : <http://www.wikigarrigue.info/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Comment explorer le paysage ?

clé méthodologique 1

Le "cadrage" du paysage : une question préalable aux points de vue

Pour procéder à un échange sur le paysage, il est nécessaire de **se mettre d'accord sur ce dont on parle** : le fondement du paysage, sa construction, sa nature (c'est la culture commune) ; et ensuite, de disposer d'une question partagée, un objectif compris et admis par tous... C'est **une question préalable pour lire le paysage et savoir ce que l'on y cherche** : elle va orienter le regard et préciser l'échelle de lecture. Pour un travail approfondi à partir d'un paysage, il ne faut pas se contenter de regarder un lieu depuis un seul point de vue : **multiplier les angles de vue**, regarder un lieu depuis différentes directions.

Quelles sont les qualités paysagères de ce paysage ?



Comment se structurent les parcelles agricoles ?



Comment agrandir le village ?



clé méthodologique 2

Croiser les regards

C'est pour cette raison que **travailler sur le paysage induit de prendre en compte une multiplicité de regards**. En échangeant les visions, l'approche devient plus complète du paysage. Le regard porté sur un paysage par un agriculteur ne sera pas le même que celui de l'habitant : dans le paysage, chacun y voit ses propres enjeux, n'accorde pas la même attention aux évolutions, et n'y projettent pas les mêmes critères de qualités ou de beauté...

Expériences

.....
DANS LE CADRE DU PROJET «D'AILLEURS, VOUS ÊTES ICI ?», animé par la manufacture des paysages, différents acteurs ont croisé leurs regards sur un même panorama pour parler de ce qui les frappait, importait pour eux dans ce paysage. Chacun devait ensuite trouver un lieu représentatif de son discours :

regard d'un viticulteur : «A Montpeyroux, «L'appellation village» a été une initiative collective entre les vignerons et les habitants, traduisant une volonté de rapprocher la question de la qualité du produit du vin à celle de la qualité des paysages.»



regard d'un sculpteur : «Je vois cette usine en regardant ce paysage, non pour la dimension esthétique de ce grand bâtiment dans le paysage, mais pour la dimension politique qu'il représente dans sa propre histoire.»

regard d'un animateur du patrimoine : «L'enjeu du paysage est aussi comme à la Taillade où se jouent le relief, la lumière et le mouvement.»

regard d'un paysagiste : «Je vois ici la ville face à sa future réserve que représentent tous les espaces non bâtis.»

regard d'un architecte : «Ces lotissements représentent une typologie d'habitat qui est en décalage avec les autres formes qui composent le paysage»

d'une photographe : «Si les nationales étaient un lien direct entre les différents villages, l'autoroute, elle traverse, coupe le territoire !».

clé méthodologique 3

Passer par la représentation

• Le dessin / le croquis / la photo redessinée

Dessiner c'est d'abord regarder, être attentif aux choses que l'on représente. L'avantage du dessin est qu'il nécessite de faire des choix : il est impossible de tout représenter donc un croquis oblige à aller à l'essentiel. Un bon dessin constitue un outil d'analyse et de synthèse très puissant.

outils

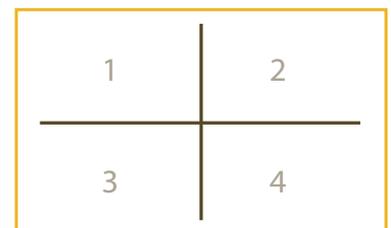
Croquis rapides pour analyser le paysage

Le croquis rapide permet une expression spontanée, en évitant la tentation de faire un « beau » dessin. La rapidité oblige à ne représenter que les éléments perçus aux premiers coups d'œil.

Sur une feuille A4 découpée en 4 cases, enchaîner plusieurs croquis :

- le 1er en 20 secondes,
- le 2nd en 40 secondes,
- le 3ème en 1 minute et 20 secondes,
- le dernier en 2 minutes et 30 secondes.

Après une première série de croquis rapides, l'œil et la main s'aguerrissent et il est alors possible de prendre plus de temps pour raconter ce que l'on a compris et représenté.



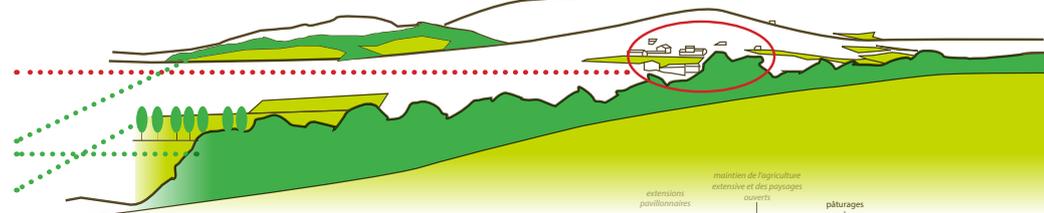
Outils

Découper le paysage

Tout ne peut être représenté. Il faut sélectionner ce que l'on veut dire : les lignes de forces, les motifs, les différents plans, les espaces ouverts, ...



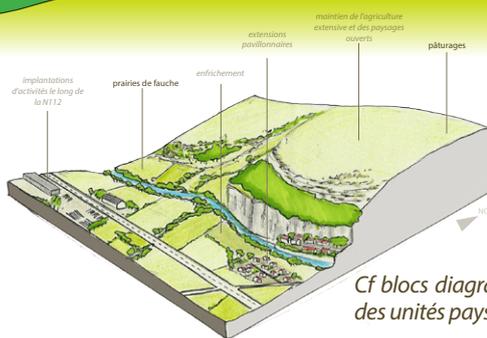
hameau en lisière de forêt et autour d'une clairière
haies continue d'arbres
haie avec alignement d'arbres isolés



• Les autres outils de représentation :

Le bloc-diagramme

Le bloc-diagramme annoté se révèle un bon outil de représentation du paysage pour des publics moins familiarisés avec des documents techniques. Il permet de superposer les connaissances. Ce qui permet donc de rendre compte de la diversité des impacts de chaque élément dans l'espace.



Cf blocs diagrammes des fiches des unités paysagères (PARTIE 2)

La carte

Les fonds cartographiques les plus usuels (carte IGN 1/25 000, cadastre, photographie aérienne verticale) offrent chacun des niveaux d'information et des lacunes différents et ils doivent être utilisés en complémentarité. Ils peuvent être facilement utilisés pour représenter des projets, localiser des actions et des principes.

Quel que soit le support utilisé, la carte gagne à se prolonger au-delà du territoire de travail afin de visualiser tout ce qui fait le contexte paysager et territorial de la zone d'étude.

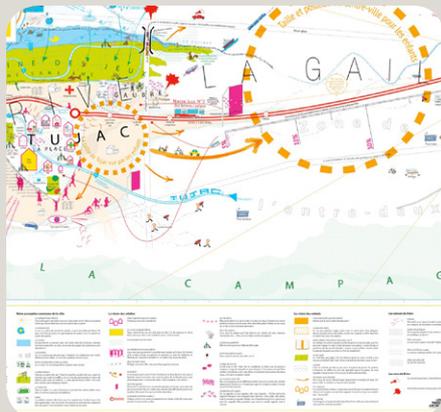


clé méthodologique 4 Aller au-delà de ce qui est vu : élargir la perception

La vue domine naturellement, mais face à un paysage, tout le corps est mobilisé : sons, odeurs, textures, ... Nous renvoient à d'autres représentations, d'autres perceptions plus affectives et subjectives qui sont toutes aussi importantes dans notre lecture et notre compréhension du paysage.

Expériences

BRIVE LA GAILLARDE VU PAR LES HABITANTS DE TUJAC, extrait de carte sensible réalisée par une équipe emmenée par Catherine Jourdan, à l'origine de la notion de géographie subjective lors d'une résidence entre artistes et habitants en 2013 (on y retrouve des frontières mentales, des légendes, des représentations, des regards portés...)



EXPÉRIENCES SENSIBLES POUR APPRÉHENDER AUTREMENT L'ESPACE :

Body-landart proposé par Parsemila



Lecture sonore proposée par Oui Dire



Lecture sensible proposée par la manufacture des paysages

Pourquoi et comment construire un projet avec le paysage ?



Les intérêts de penser le projet par le paysage

Le paysage, par définition (Cf fiche méthode 1), est la facette physique et sensible du territoire. Sa lecture et sa compréhension sont des leviers pour analyser l'espace, ce qui le compose et le fait évoluer, ce qui y est en jeu et les défis à relever pour l'avenir.

C'est également un outil pour faire un projet dans le sens où il permet de :

- travailler en transversalité,
- imbriquer les échelles,
- donner une vision dynamique,
- favoriser le dialogue et l'appropriation des acteurs.

Le paysage n'est pas un domaine d'intervention à juxtaposer avec d'autres domaines (la mobilité, l'urbanisme, l'écologie...) mais bien un outil pour mener un projet, de la réflexion à sa réalisation.

Expériences

PENSER LE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE

La communauté de communes mène depuis plus de vingt ans une démarche de développement local intégrant une politique paysagère intercommunale active et très partagée sur la réouverture des paysages. Cette approche a permis de proposer un projet structurant qui peut se décliner sur tout l'espace et apporte une plus-value perçue par les communes et les habitants : une des actions, forte et symbolique a été la création de 20 associations foncières pastorales (AFP), regroupant plus de 490 hectares répartis sur plus de 3400 parcelles, appartenant à près de 1700 propriétaires. (Mémento 11 de Mairie-conseils)

... La problématique de départ, qui était la fermeture des paysages, a :

- trouvé une solution agricole : les AFP (associations foncières pastorales),
- permis à la fois de soutenir une agriculture pérenne, de lutter contre l'étalement urbain, de donner du sens à des espaces délaissés qui ont été réappropriés par les habitants.

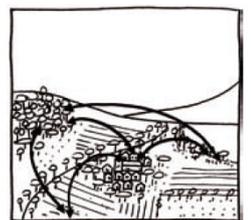
... Avant les premières réouvertures de paysage, la fermeture des espaces n'était pas nécessairement envisagée comme quelque chose de négatif.

Les impacts en termes de qualité de vie ont été déclencheurs d'une prise de conscience. La fermeture des espaces « bouchait » les vues, assombrissait et enfermait les cadres de vie quotidiens. Le besoin de lumière a été fondateur pour agir et les premières actions, comme l'ouverture d'un bord de rivière, ont eu un effet déclencheur.

clé méthodologique 1
La transversalité du paysage... pour penser le projet

Le paysage est à la fois un outil qui permet de connaître l'ensemble des composantes originales et spécifiques du territoire et d'établir des liens, des correspondances, des continuités entre les différents composants du territoire.

Dans une vision de projet, **l'évolution d'un paysage permet alors de questionner le cadre de vie dans son ensemble et de mesurer les impacts selon différents facteurs** (d'un point de vue agricole, forestier, d'usage pour les habitants, de forme urbaine, ...)

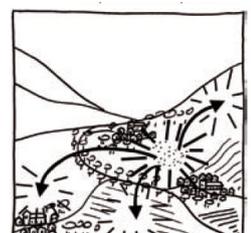


Extrait du Mémento 11 de Mairie-conseils «Penser le territoire par le paysage»

clé méthodologique 2
Un paysage dynamique... pour guider vers demain

Le paysage rend perceptibles les problématiques du territoire, tout comme il rend visibles les actions qui s'y déroulent.

Si la dynamique paysagère est un outil pour questionner et orienter un projet de territoire, elle permet de **tirer les enseignements par l'exemple** : activer des premières actions concrètes qui impactent directement sur le quotidien des habitants, puis améliorer ou renouveler l'action...



... Dans la vallée de la Bruche, les communes n'étaient pas propriétaires des terres. Des associations foncières pastorales ont été mises en place par les communes avec les propriétaires des petites parcelles.

Grâce à cet outil, les parcelles ont été regroupées, la friche forestière coupée, les terrains délaissés remis en culture ou en pâture...

... Avoir de la lumière et de l'espace concerne tout le monde. Cette idée est à la base du projet collectif, facilitant une appropriation et une responsabilisation de chacun, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux. Les incidences en termes d'urbanisme et d'affectation du foncier sont alors acceptées, ce qui n'aurait pas nécessairement été le cas en abordant frontalement la question de l'urbanisation des terrains.

Avec le projet de réouverture des espaces, le terrain a une valeur affective plus importante car il retrouve un intérêt, mais une valeur économique moindre pour les propriétaires qui ne peuvent plus le valoriser en tant que terrain constructible.

clé méthodologique 3

L'imbrication des échelles... pour aller vers le concret

Le paysage, à l'image des cartes routières qui sont de plus précises à mesure que l'on zoome, peut s'exprimer à toutes les échelles emboîtées du territoire.



Un même enjeu d'aménagement trouve sa pertinence depuis l'échelle d'un territoire, depuis l'échelle de la France, de la Région, du département, à celle de l'intercommunalité puis d'une commune et se concrétise à l'échelle d'une ou plusieurs parcelles. Des allers-retours sont alors nécessaires pour mesurer les impacts à tous les niveaux.

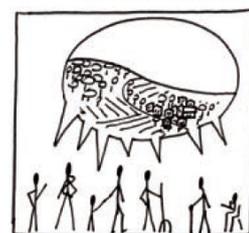
Ainsi, **la réponse à une problématique de territoire implique une succession de mesures qui s'emboîtent les unes aux autres** pour aller dans le même sens.

clé méthodologique 4

Le paysage est l'affaire de tous... pour construire ensemble

Le paysage est enfin un outil de médiation et de dialogue :

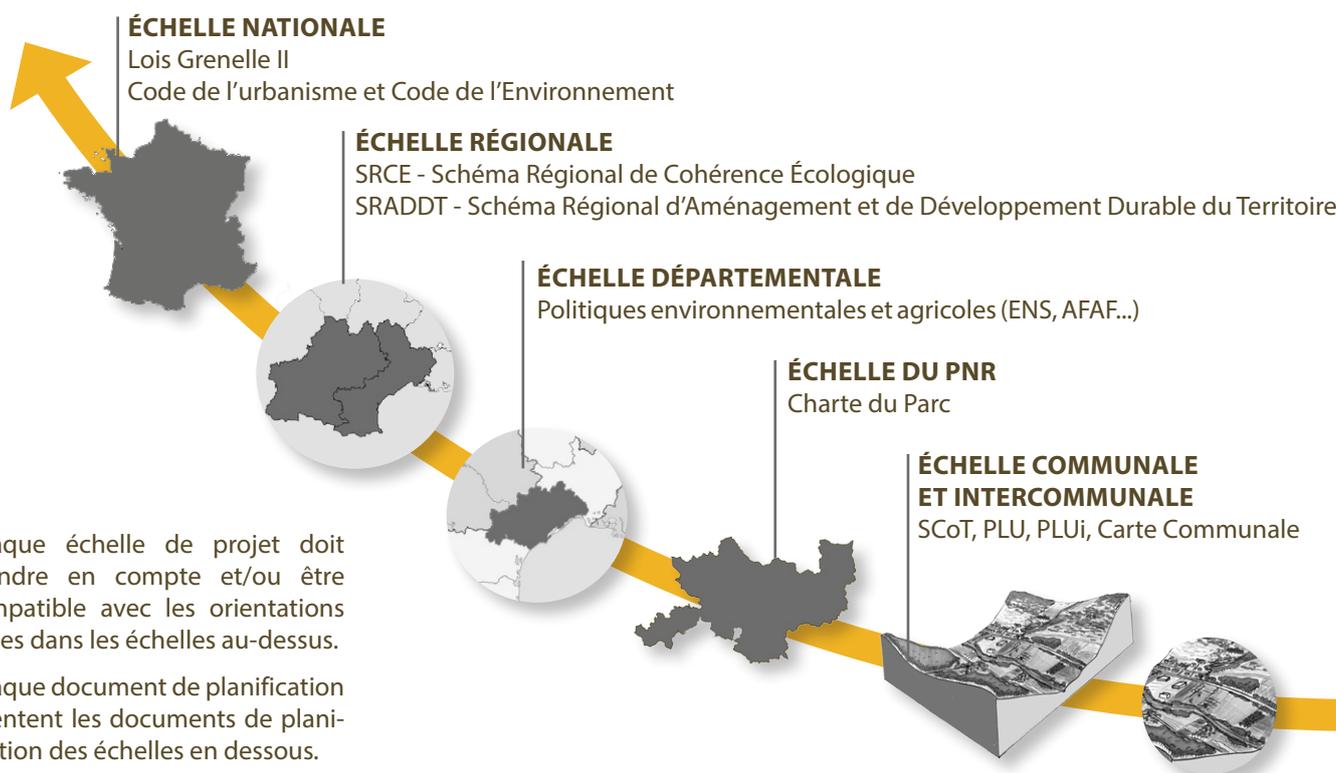
- parce qu'il a un caractère perceptible, il peut être représenté et son évolution simulée au travers de scénarii, **permettant facilement d'établir un débat entre les différents regards, les différentes parties**,
- parce qu'il est lié à une dimension affective, un enjeu paysager peut être également **rassembleur et vecteur d'une ambition commune**,
- parce qu'il est fragile, qu'il est un cadre de vie quotidien, **il rend concrètes les notions de réversibilité, irréversibilité et l'importance des choix** qui impactent le paysage.



Les outils pour mettre en place un projet de paysage

clé méthodologique 1

Les outils de planification territoriale



Chaque échelle de projet doit prendre en compte et/ou être compatible avec les orientations prises dans les échelles au-dessus.

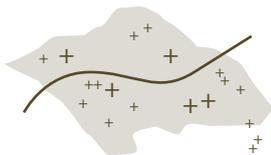
Chaque document de planification orientent les documents de planification des échelles en dessous.

PLU et paysage, d'un document règlementaire à un document de projet

DOCUMENT DU PROJET DE PLU

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

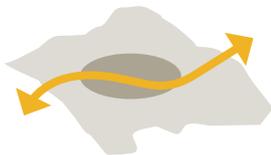
Expose la situation existante, les dynamiques en cours, les perspectives d'évolution.



2. PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Donne les grandes orientations politiques du projet.



3. OAP

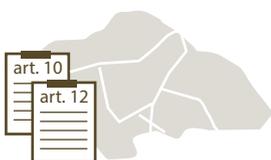
(Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Spatialise des préconisations qualitatives sur des sites à enjeux.



4. RÈGLEMENT

Règles d'urbanisme, par zone, qui déterminent les manières de construire, d'aménager les espaces libres et les limites parcellaires.



COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE PAYSAGE ?

- définition des caractéristiques physiques, des vues intéressantes à révéler, des représentations culturelles et des actions d'appropriation ;
- **une cartographie fine de ce qui fait la valeur des paysages servira de base aux documents graphiques du PLU.**

- définition des **engagements politiques vis-à-vis du paysage** et qui se traduiront dans le reste des outils du PLU ;
- **utilisation du paysage pour élaborer des scénarii d'aménagement et de développement** et aboutir à des choix débattus et partagés.

- **définition de principes forts d'aménagement, de préservation ou de valorisation du paysages ;**
- **développement d'une vision globale de projet qui dépasse les questions de zonage (type étude préalable).**

Un certain nombre d'articles permettent d'agir directement sur le paysage :

- articles 1 et 2 : sur les constructions, les installations ou les mouvements de terre interdits,
- article 3 : sur le traitement des voies d'accès (largeur maximale de la chaussée, accotements, trottoirs, stationnements),
- article 4 : sur l'insertion paysagère des réseaux (eau, électricité)
- articles 6, 7 et 8 : sur les règles qui permettent de maîtriser les vues et les perspectives des voies et du quartier,
- article 10 : sur la hauteur maximale des constructions qui ne doit pas interférer avec les cônes de vue,
- article 11 : sur les aspect des constructions : couleurs, composition des façades, pentes et traitement des toitures...,
- articles 12 et 13 : sur le traitement des espaces libres : plantations, clôtures et plantations, palette végétale... et identification au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme prévoyant que le PLU peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

4. ANNEXES

Plans des servitudes d'utilité publique, périmètres reportés à titre d'information et éventuellement préconisations ou recommandations thématiques (non opposables).



- **les emplacements réservés peuvent être un moyen pour la commune d'agir sur des morceaux de paysages stratégiques**, pouvant les associer à des espaces d'appropriations (jardins, vergers, cheminements...);

- **les annexes sont une mine d'or pour les porteurs de projets** : on peut y inscrire des recommandations et préconisations de toute sorte (liste d'essences locales, palettes de couleurs, principes architecturaux, d'implantations du bâti...).

Un équilibre à trouver entre la planification et la négociation

LA PLANIFICATION

- Fixer des objectifs et définir les moyens de mise en oeuvre,
 - Vision descendante et relativement figée,
 - Objectifs atteints par les contraintes,
- Elle repose sur une politique forte dans laquelle doivent s'inscrire les porteurs de projets.

LA NÉGOCIATION

- Définir des objectifs et soutenir les moyens de mise en oeuvre,
 - Vision ouverte et évolutive,
 - Objectifs atteints selon les opportunités,
- Elle repose sur une coopération forte entre la collectivité et les porteurs de projet qui doivent alors dialoguer.

Un paysage en partage : les nécessités de "faire ensemble" les projets de paysage

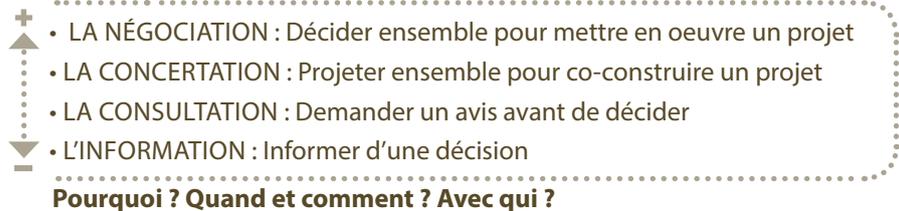
clé méthodologique 1

La concertation, la participation, de quoi parle-t-on ?

La définition de la concertation : La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité définit celle-ci comme la « participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. C'est dans ce cadre qu'est rendue obligatoire la concertation dans un certain nombre de procédures relatives aux documents d'urbanisme ou aux projets d'amplieur. Mais...

Il existe différents degrés de participation qui n'induisent pas le même niveau d'implication dans la gouvernance d'un projet :

C'est seulement à partir du niveau de concertation que la coopération est effective entre les parties, sinon, on reste dans une coopération symbolique.



clé méthodologique 2

Les intérêts de la concertation avec, par et pour le paysage



clé méthodologique 3

Un processus qui n'a pas de recette toute prête !

QUAND ?

- **le plus en amont des projets** pour assurer une réelle capacité d'implication et d'action dans le projet des personnes concertées
- lorsque les objectifs et les attentes vis-à-vis de la concertation sont clairs

AVEC QUI ?

- tout acteur concerné par la problématique est légitime pour être concerté : le choix des personnes concertées doit se faire **selon les capacités et conditions du dialogue** : temps, capacité de mobilisation et d'animation
- dans l'avancé du projet, des publics ciblés peuvent être intégrés à la démarche

COMMENT ?

- **dans la légitimité de chacun** à s'exprimer et **l'acceptation de la divergence** des points de vue
- **dans l'attention et la transparence** du processus et des temps décisionnels et des choix
- **par des modalités originales**, ludiques et ouvertes de dialogue

Expériences

«MON PAYSAGE, COMMENT JE LE VOIS ? COMMENT JE LE VIS ?» DÉMARCHÉ DE CONCERTATION EN AMONT DU SCOT D'ANNONAY (ARDÈCHE - 07)

Pour préparer Ses décisions concernant le devenir du territoire, la nouvelle équipe en charge de la révision du SCoT a très vite considéré que la réflexion devait être partagée et ouverte au plus grand nombre, avec les élus et les autres acteurs institutionnels du territoire, mais aussi avec les habitants.

Ce projet a choisi l'entrée du paysage parce que «lorsque l'on parle de paysage, on parle de tout mais de manière simple et sans presque s'en rendre compte, ce qui a été vérifié dans nos riches débats au cours de ces deux ans» témoigne le Président du Syndicat Mixte du SCoT d'Annonay.

Des modalités d'animation originales ont été mises en place :

- une projection débat
- un film participatif
- des lieux d'expression directe
- un concours photo
- une proposition artistique 'Canapés observatoires'
- un atelier avec des étudiants en paysage
- une exposition «l'habitat autrement»

Une manière de «stimuler la réflexion et agiter les idées, et les nouvelles idées d'aujourd'hui feront les nouveaux comportements de demain»



Trame verte et bleue et éco-paysages

Qu'est-ce-que la Trame Verte et Bleue? A quoi sert-elle ? Comment l'intégrer dans les démarches d'urbanisme et d'aménagement ?

Préalable : Dans un contexte où les surfaces artificialisées progressent rapidement, où la demande sociale de nature s'affirme en même temps que les enjeux environnementaux s'accroissent, replacer le paysage et la fonctionnalité écologique dans les démarches de projet est devenu une nécessité.

A l'échelle du Parc, l'exceptionnelle mosaïque de paysages est le support d'une richesse biologique, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Dans ce cadre, la Trame Verte et Bleue (TVB), engagement phare du Grenelle II, est un outil d'aménagement du territoire pour mieux intégrer la nature et ses enjeux dans les projets. Les éco-paysages (bocage, zones humides et causses) représentent, dans la TVB, des typologies d'espaces aux fonctionnements et aux enjeux particuliers : ces milieux sont étroitement liés aux dynamiques des paysages et les connaître pour mieux agir est fondamental.

La trame verte et bleue intégrée aux projets

Les enjeux de la trame verte et bleue, à l'échelle du Pnr du Haut Languedoc sont de maintenir et reconstituer :

- un réseau d'échanges continu afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...
- un équilibre entre la trame des «milieux ouverts» (espaces agricoles, landes, pelouses...) et celle des «milieux fermés» (forêts, garrigues),
- la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Il s'agit avant tout de développer une démarche intégrée aux projets, non d'appliquer une recette, mais bien une manière et une méthode de penser.



Il s'agit de comprendre quelle place tient la biodiversité et les espaces naturels dans la vie des citoyens pour définir comment elle peut participer au projet de territoire.

outils et moyens

- **Opérationnels et de connaissance :**
 - Outils contractuels parcellaires (baux, conventions, ...),
 - Chartes architecturales et paysagères (échelle intercommunale / de lotissement ou de ZAC),
 - Mesures agri-environnementales.
- **Règlementaires :**
 - SCoT et Documents d'Objectifs et d'Orientations,
 - PLU : du diagnostic partagé au PADD jusqu'au règlement (identification des éléments de paysages à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme), au zonage et aux OAP (Cf fiche méthode 2).

préconisation 1
Faire un diagnostic croisé et partagé pour identifier et faire émerger la TVB comme armature du projet

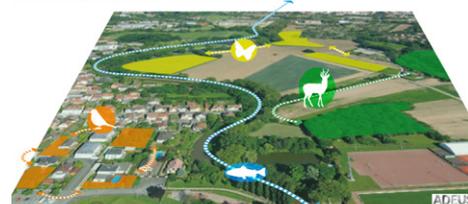
La TVB c'est «inverser le regard» sur un territoire, c'est le penser à partir de ses espaces «naturels» et les intégrer dans toutes les étapes d'un projet d'aménagement.

1. RÉALISER UN DIAGNOSTIC croisant une analyse paysagère et une analyse écologique.

Cette double lecture permet de **comprendre les dynamiques écologiques, paysagères et humaines du territoire**, et de les croiser avec les enjeux culturels et socio-économiques pour définir les obstacles et potentiels de la TVB du territoire. Il s'agit :

- d'identifier les continuités écologiques et paysagères (pour les préserver),
- d'identifier et de rendre lisible la multifonctionnalité et les services rendus par les espaces naturels et la biodiversité (pour la conforter).

→ SAVOIR IDENTIFIER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



→ RENDRE LISIBLE LA MULTIFONCTIONNÉALITÉ



Extrait de la fiche «Des échanges pour construire l'armature verte et bleue» de l'ADEUS, 2014

2. METTRE EN PLACE UNE VISION CONCERTÉE ET PARTAGÉE DE LA TVB.

Considérant que l'intérêt de la TVB résulte d'un croisement entre les dimensions écologiques, sociales et culturelles du territoire, sa construction ne peut être seulement technique : **associer les usagers à la définition et à la gestion d'une continuité écologique lui confère une dimension sociale, indispensable à son appropriation** par tous.

Il existe aujourd'hui de nombreuses approches pour échanger sur les questions de biodiversité avec les populations : questionnaire aux habitants, visites de terrain, concours photographique, observatoire participatif, journée « nature », world café...

préconisation 2
Faire des allers-retours entre les différentes échelles

L'identification et la mise en œuvre de la TVB suppose **un travail à plusieurs échelles** du niveau national au niveau communal, jusqu'à l'échelle de l'action.

Extrait de la fiche «De la Trame Verte et Bleue...

à sa traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)» de la DREAL Franche-Comté



Expériences

«LES HAIES COMME UN PARC» DANS LE PLU À AUTRY-ISSARDS

Le réseau de haies et d'arbres de la commune est devenu un «espace vert, patrimoine collectif de la commune» de part son inscription en «emplacement réservé». Le propriétaire ne peut pas utiliser son terrain pour construire ou faire autre chose que ce que la collectivité a prévu dans le programme défini par le PLU (il bénéficie d'un droit de délaissement).

PLANIFICATION - ACTION À DOURGNE

Après avoir identifié les haies dans le PLU et établi diagnostic du maillage et de l'état du bocage, la commune de Dourgne a mis en place une démarche de gestion et de reconstitution de haies avec l'appui de l'association Arbres et Paysages Tarnais : aides et accompagnement de différents itinéraires techniques d'entretiens (modalités d'action), actions de sensibilisations visant «l'amélioration de la qualité agro-écologique des boisements hors forêts».

La haie pluristrate, associant de multiples essences, des formes et volumes variés est la plus intéressante d'un point de vue écologique. Elle sera favorisée tant dans des contextes agricoles que plus «urbains» ou habités.

préconisation 2

Favoriser les actions permettant de préserver la trame des haies et des arbres du bocage



Pnr HL / David Huguenin

La sensibilisation de la population locale

permettant à la population de s'approprier la gestion des haies et des arbres

La «préservation dynamique» des haies et des arbres

permettant de privilégier un bocage vivant via une gestion partagée des haies et des arbres plutôt qu'une protection règlementaire autoritaire

L'accompagnement à l'entretien des haies et des arbres

permettant d'encourager les particuliers et les agriculteurs à participer à une stratégie globale de maintien et de reconstitution des corridors écologiques (financement, mise à disposition de matériel, de guides...)

L'encouragement à la plantation et son encadrement

permettant de multiplier les initiatives en faveur de la reconstitution de la trame bocagère et de les relier dans une stratégie commune

Les zones humides, réservoirs régulateurs de l'eau

Les zones humides sont des micro-paysages particuliers que l'on retrouve dans tout le territoire du Parc mais qui sont limités en nombre et en surface. Ces véritables réservoirs de biodiversité jouent un rôle primordial de régulation du débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations et soutien d'étiage). Sans entretien, suivi et gestion, ces milieux, de part leur évolution spontanée, se modifieraient, se fermentaient et perdraient leurs fonctionnalités. C'est par la mise en place de mesures de gestion et de protection qu'elles seront préservées.



La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 les définit ainsi : « ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle y existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »



Pnr HL / M. Coroir

Sagne (tourbière)



Pnr HL / M. Coroir

Pesquier (mare)

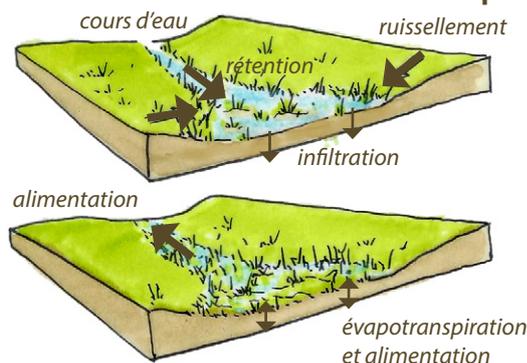


Pnr HL / P. Urbano

Prairie humide

préconisation 1

Comprendre le fonctionnement des zones humides et de leur environnement pour les préserver



Les zones humides agissent comme des éponges naturelles :

1. elles jouent un rôle de zone d'expansion et d'infiltration de l'eau lors de fortes pluies,
2. puis en période estivale elles permettent de maintenir des niveaux suffisants des cours d'eau et alimentent les nappes souterraines.

outils et moyens

• Opérationnels et de connaissance :

- Plaquette «Urbanisme et zones humides dans le Pnr du Haut Languedoc», réalisée par le Pnr, 2013,
- Pôle zone humides du CG81 (ouvert au public).

• Règlementaires :

- Règlement du PLU : exclure l'urbanisation en zone humide et établir des règles de gestion de l'eau en amont de la zone humide.

Pour comprendre le fonctionnement de la zone humide concernée, des questionnements préalables sont à se poser...

Comment ces zones sont-elles alimentées en eau ? Comment l'eau circule-t-elle dans la zone humide ? S'évacue-t-elle ?

Expériences

UN MARAIS RESTAURÉ, UN PAYSAGE HABITÉ À BRAIN SUR AUTHION

Le marais des Prés d'Amont a été restauré en 2009 afin de :

- limiter la fermeture du milieu : arrachage de saules grâce à des chantier-école pour des élèves de lycée agricole,
- diversifier les habitats naturels : création de mares et de fossés, fauchage,
- restaurer les zones bocagères : pose de clôtures et gestion des prairies par un éleveur.

Ces travaux ont été suivis par l'aménagement d'un sentier de découverte et la mise en place de nombreuses actions pédagogiques et participatives.



En 30 ans (de 1960 à 1990) plus de la moitié des zones humides ont été détruites en France.

préconisation 2 Concilier les usages à l'échelle du territoire d'impact

2 niveaux d'impact des zones humides existent :

- UN IMPACT DIRECT : un aménagement sur la zone humide pouvant conduire à sa destruction : **exclure tout aménagement induisant une imperméabilisation même partielle de la zone ;**
- UN IMPACT INDIRECT : un aménagement à proximité de la zone humide modifiant les écoulements de l'eau de surface ou souterraine et alimentant la zone : **mettre en oeuvre des préconisations de gestion de l'eau en amont des zones humides.**

préconisation 3 Mettre en place la gestion des zones humides

Une fois identifiées et localisées, 3 niveaux d'actions sont possibles pour les collectivités :

- **L'acquisition des zones humides pour mieux les préserver**
permettant d'effectuer des travaux d'entretien voire de restauration.
- **Le conventionnement avec des propriétaires**
permettant d'accompagner voire de soutenir le propriétaire foncier dans la gestion de la zone humide.
- **La promotion des zones humides**
permettant la sensibilisation aux enjeux de préservation des zones humides et la diffusion de bonnes pratiques (ex : maîtrise du développement des ligneux, mise en pâture...).

Les causses, des milieux ouverts dont la préservation est déterminée par l'usage

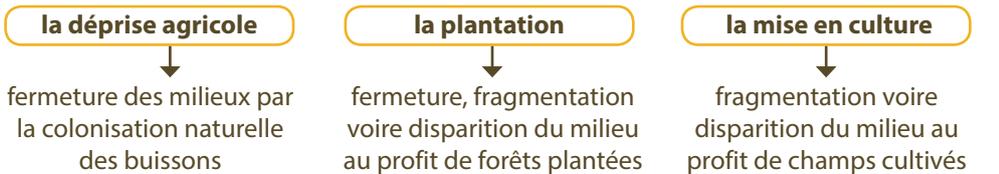
Les causses sont une composante essentielle de la diversité des paysages. Ils abritent, malgré la pauvreté des sols qui les accueillent, une diversité d'espèces végétales et animales remarquable et spécifique.

Ces paysages à dominante ouverte se trouvent sur les plateaux karstiques où le sol est peu profond et la roche-mère parfois affleurante ; ils se composent de prairies, de pelouses sèches et de landes ponctués de chênes verts, d'orchidées...

Du fait du développement de l'urbanisation et de l'évolution des pratiques agricoles, elles sont menacées de disparition.

préconisation 1 Comprendre les menaces des causses

Autrefois nombreuses sur les sols pauvres et rocailleux des pentes et des sommets, landes et pelouses étaient utilisées comme terrains de parcours et d'estives pour le bétail. Lorsque ces milieux ne disparaissent pas sous l'effet de l'urbanisation, ils sont menacés par 3 phénomènes :



préconisation 2 Concilier les usages : clé du maintien des causses

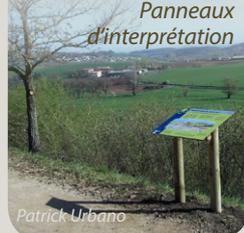
Si les méthodes de conservation varient, elles reposent en majorité sur le maintien ou le retour d'un pâturage extensif.

La fragilité de ces milieux induit également **des démarches innovantes visant à concilier les usages de ces milieux** dont l'abandon est la pire menace :

- la gestion de la fréquentation par le public,
- l'équilibre entre aménagement et préservation,
- l'association d'une urbanisation maîtrisée et d'une gestion pastorale.

Expériences

LE CAUSSE DE CAUCALIÈRES, UN SITE NATURA 2000 VIVANT



Pourquoi préserver la structure des villages et des hameaux ?
Comment intégrer de nouvelles constructions ?

Préalable : Qu'entend-on par «évolution urbaine cohérente» ? Cela ne renvoie pas à une homogénéisation mais à une manière de faire évoluer les villages et les hameaux, en associant étroitement l'ancien et le nouveau, le bâti et le non bâti, la construction et le terrain...

A chaque échelle de transformation, des aller-retours sont à faire entre l'existant et le «prévu», entre le «micro» et le «macro» afin d'affirmer les priorités du projet.

Dans un territoire composé de paysages remarquables et dans un contexte de consommation de l'espace agricole, de dévitalisation des centres-bourgs, de pression foncière, touristique ou financière, un urbanisme «maîtrisé, économe et créatif» est nécessaire pour des paysages habités et préservés, contemporains et patrimoniaux.

Les silhouettes des villages et des hameaux

«Ce village est beau depuis ce point de vue !» De loin, on ne voit pas les rues, les détails des bâtiments... Ce qui paraît «beau» c'est souvent la forme, la silhouette du village dans le paysage.

Ces éléments visibles depuis l'extérieur du village sont aussi caractéristiques de l'identité villageoise.

La préserver, ce n'est pas la figer mais inscrire la transformation dans une histoire, une continuité spatiale mais aussi culturelle.

préconisation 1

Identifier les caractéristiques de la silhouette du village, du hameau : forme générale, masses végétales, repères...

Villages de versants et de piémont
exemple : Saint-Vincent-d'Olargues



Villages perchés
exemple : Vieussan



Villages de plaine
exemple : Labruguière



Villages de vallée
exemple : Brassac

préconisation 2

Explorer différents scénarios d'évolution du village



Aborder le village et le hameau en 2 dimensions (et pas seulement en plan), et multiplier les points de vue : comment est-il visible de loin ?

outils et moyens

• Opérationnels :

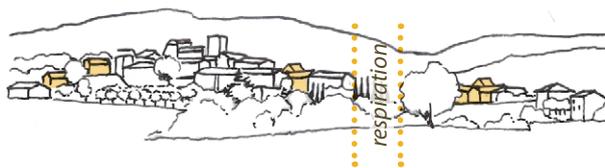
- l'aménagement des franges : les relations entre les fronts bâtis et les terres agricoles,
- les plans ou les opérations façades.

• Réglementaires :

- le PLU à travers :
 - le PADD qui fixe les grandes intentions et objectifs,
 - le règlement des zones bâties ou à construire,
 - les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) Cf pages suivantes.



scénario 1 : implantations diffuses et en rupture de la silhouette, excentrées, au-dessus ou en avant du village



scénario 2 : implantations en continuité du village en tenant compte de «respirations» intéressantes



scénario 3 : implantations groupées accompagnées par la création d'une lisière composée des jardins, d'arbres, de haies : l'ensemble est un nouvel élément de la silhouette

La composition du village

Qu'est-ce qui compose le village ? Cela varie d'un village à l'autre, mais bien souvent il s'agit :

- des voies et espaces publics,
- des parcelles construites,
- de la végétation, des arbres et des murets,
- de l'eau, des ruisseaux ou des rivières.

Chacun de ces éléments participe au paysage «urbain», et détermine les liens perçus (les vues, perspectives, les pleins et les vides...) et vécus (les cheminements, les accès...).

Comprendre la composition du village permet de maîtriser son évolution en identifiant les qualités à préserver, les opportunités de transformation et les dysfonctionnements à corriger.

De gauche à droite :

Photo 1 : habitat groupé de maisons en bande à Labruguière

Photo 2 : maisons accolées du centre ancien du Bousquet d'Orb

Photo 3 : maisons individuelles en lots libre à Brassac

préconisation 1 Reconnaître et comprendre l'organisation du village

Courniou



Le village-rue : Les bâtiments sont implantés le long de l'axe principal du village.

Anglès



Le village en étoile : Les bâtiments se sont regroupés à l'intersection de plusieurs voies, marquée par un espace public central pour le village.

St Amans-Soult



Le village groupé : Les bâtiments s'implantent de façon plus serrée autour des bâtiments publics accompagnés de leurs parvis et desservis par quelques rues toutes reliées entre elles. On y retrouve les bastides.

préconisation 2 Reconnaître les tissus existants, leurs qualités et leurs dysfonctionnements



Au regard :

- de la convivialité des espaces publics, des déplacements,
- de la place dans le et du paysage, de la végétation,
- de la consommation de l'espace,
- du confort des logements : intimité, lumière, extérieur, ...

Le développement du village

Développer un village, c'est offrir de nouveaux espaces pour habiter, travailler, c'est apporter des nouveaux commerces, de nouveaux équipements ou de nouveaux services.

Développer un village, ce n'est pas forcément l'agrandir, mais ce peut être aussi le renforcer : si l'extension apparaît le plus souvent évidente, de nombreuses autres modalités existent pour construire et accueillir à l'intérieur même du village.

outils et moyens

• Opérationnels :

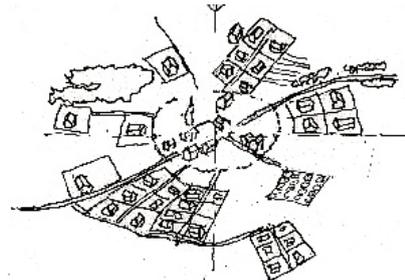
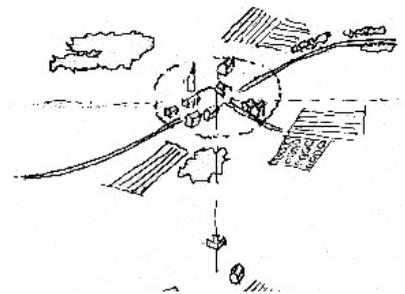
- réalisation d'études pré-opérationnelles urbaines et paysagères.

• Réglementaires :

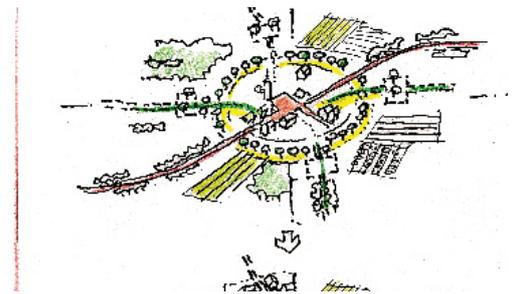
le PLU (Cf fiche méthodologique 2) :

- le PADD qui fixe les grandes intentions et objectifs,
- le règlement des zones bâties ou à construire,
- les OAP (Cf pages suivantes),
- les annexes.

préconisation 1 S'appuyer sur les qualités existantes pour penser l'évolution du village



scénario 1 à éviter : une évolution du village au fil des opportunités qui nie la structure du village existante



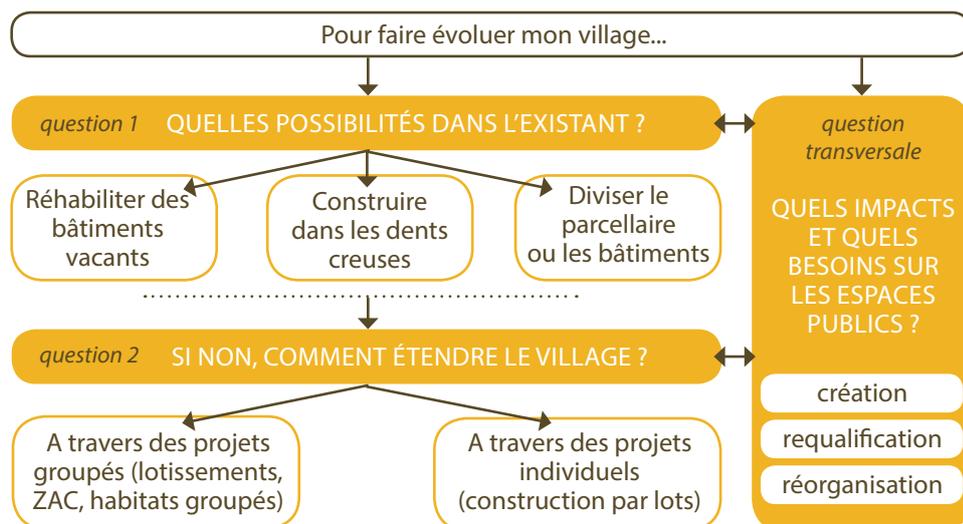
scénario 2 à préférer : une évolution du village qui s'appuie sur les espaces publics, les hameaux et le fonctionnement existant et qui favorise le vivre ensemble.

Expériences

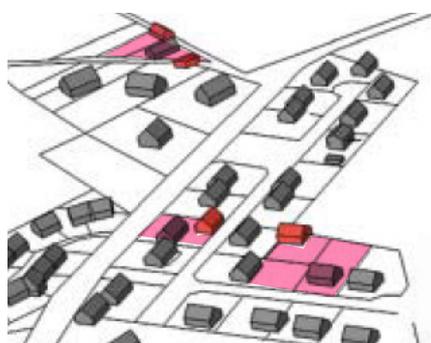
BIMBY A ESSART-LE-ROI

Pour répondre aux objectifs de construction de logements tout en limitant l'étalement urbain, les habitants de la commune des Essarts-le-Roi, désireux d'échanger sur l'évolution de leur terrain, ont rencontré individuellement des architectes pour dessiner avec eux des projets sur leurs parcelles. Tel est le sens de la démarche expérimentale proposée par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse aux communes de son territoire. Avec ce travail, la commune peut élaborer un PLU répondant aux attentes de la population dans une logique de densification modérée.

préconisation 2 Mesurer le potentiel de l'existant avant toute extension

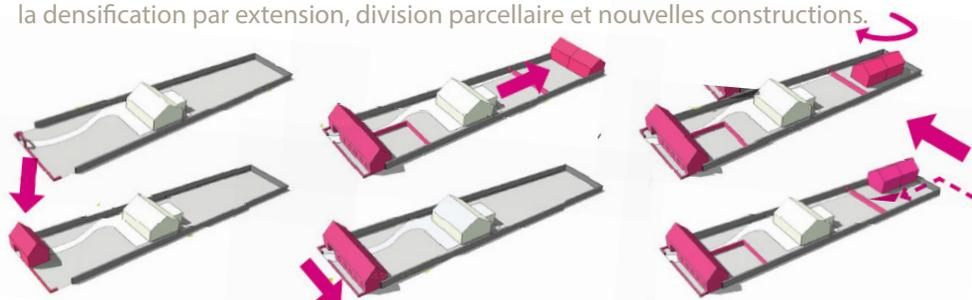


outils et moyens



parcelles privées pouvant évoluer

scénarios d'évolution sur une parcelle déjà construite :



L'exemple de la démarche BIMBY, la densification par la maison individuelle

Cette démarche expérimentale et expérimentée dans plusieurs communes ou communautés de communes, permet de :

- rejoindre les intérêts des particuliers et ceux de la collectivité,
- produire de la maison individuelle avec ZÉRO étalement urbain,
- fabriquer un urbanisme sur mesure sans maîtrise foncière et à moindre coût.

Sa méthode repose sur l'émergence et la maîtrise de projets individuels au service de la densification par extension, division parcellaire et nouvelles constructions.



Les OAP, Orientations d'Aménagement et de Programmation, pouvant être contenues dans le PLU, sont des outils qui permettent d'encadrer un projet qui sera réalisé par les constructeurs privés.

Elles comportent des principes qualitatifs qui viennent se rajouter au règlement du PLU : cheminements, implantation, rapport à la rue, traitement des espaces verts...

A la fois plus souples et plus précis que le règlement, car directement associées à des espaces de projet (dans un nouveau quartier comme un existant), les OAP ouvrent un dialogue avec les constructeurs pour aller vers plus de qualité urbaine, paysagère et architecturale.

préconisation 3 Intégrer l'extension du village à l'existant

- à travers une évolution de la silhouette du village maîtrisée (Cf p.1 de la fiche),
- à travers un réseau d'espaces publics connectés à l'existant,
- à travers des implantations de bâtiments qui créent un ensemble cohérent.



scénario 1 «à éviter» : Constructions neuves dont l'organisation est en rupture avec le bâti existant ; pas d'espaces publics ni de cheminement ou lieux de rencontre



scénario 2 «à préférer» : Constructions neuves en continuité des formes existantes avec une organisation autour d'espaces publics en lien avec ceux existants

Du bâtiment à la rue, des relations à travailler

Dans les bourgs, les villages et les hameaux anciens, les bâtiments étaient agencés autour d'espaces ouverts, collectifs ou publics. Les maisons et leurs habitants étaient en relation directe avec la rue et la vie de la cité dès la porte franchie.

Aujourd'hui, beaucoup de rues sont devenues des voies circulées, les maisons ont été éloignées des rues, elles ont été clôturées... La rue se retrouve alors morne, les riverains y passent peu de temps, elles sont surtout occupées par les voitures...

Aujourd'hui, 2 types d'espaces existent dans les villes et villages : l'espace privé et l'espace public. Chaque élément est a priori distinct l'un de l'autre... l'intermédiaire n'est pas reconnu.

Pourtant, leurs imbrications offrent l'opportunité de créer des qualités originales : fleurissement, appropriation, création de lieux...

Quelques clés de lecture permettent de comprendre les enjeux liés à la composition des rues et permettent d'envisager leur embellissement, leur réappropriation voire leur métamorphose.

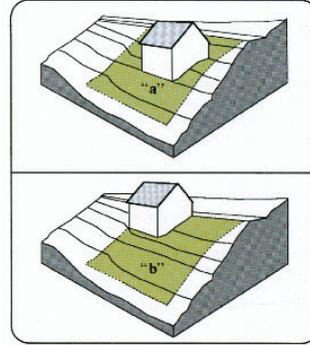
D'autant que, dans un contexte de consommation du foncier par l'urbanisation, repenser la rue est aussi repenser les manières de l'habiter, peut-être de manière plus dense mais aussi de manière plus conviviale.

préconisation 1

Dépasser le schéma "du mieux vivre au milieu de sa parcelle"

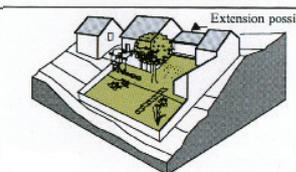
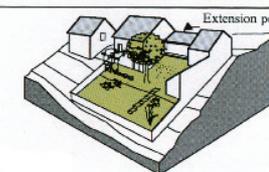
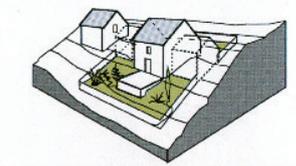
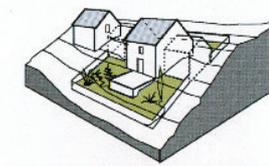
• L'intimité et la liberté d'évolution

La surface des jardins « a » ou « b » est identique : 800 m² environ.



La maison implantée au centre de la parcelle ne permet pas d'aménager un jardin agréable et crée des zones mal exposées et visibles

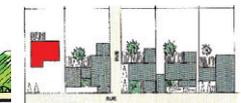
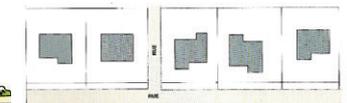
Une extension du bâtiment réduirait encore plus cet espace jardin.



La maison implantée en limite de propriété libère le jardin bien exposé, facile à aménager. L'intimité est garantie par l'agencement des pièces donnant sur la rue.

Il existe une multitude de possibilités de réaliser des agrandissements tout en préservant les qualités de l'espace jardin.

• L'expérience de la densité



remarque : dans les deux organisations présentées, les surfaces des parcelles sont les mêmes : 800 m²

préconisation 2

Penser la rue vivante

Afin de sortir de relations frontales entre le bâti et la rue, des espaces sont à réinventer pour en faire des lieux «fertiles» pour la végétation et pour les usages : les clôtures, les seuils, les pas de portes,... au profit d'une rue où la spontanéité, la créativité et la vie sont de nouveau possibles.

Expériences



Pourquoi et comment agir sur le patrimoine ? Comment concilier patrimoine et architecture contemporaine ?

Préalable : Aujourd'hui, tout tend à devenir patrimoine : l'architecture, le paysage, les bâtiments industriels, la gastronomie... Mais quel sens précis peut-on donner à ce mot ? De nombreuses définitions convergent sur ces éléments :

- le patrimoine est constitué de biens matériels et immatériels ;
- la propriété d'un groupe, d'une collectivité ;
- le patrimoine renvoie à un territoire (dimension spatiale) et à une époque (dimension temporelle) ;
- le patrimoine doit être sauvegardé pour être transmis aux générations futures.

La question de la définition de ce qui fait patrimoine et de la manière de le transmettre est donc un préalable à toute intervention sur le patrimoine. Nous concentrerons cette fiche sur le patrimoine architectural.

Un patrimoine bâti multiple

Le patrimoine architectural du Parc est très diversifié, que se soit au niveau des types de bâtiments, des pratiques constructives, des modes de vie, du patrimoine vernaculaire.

Le définir comme bien commun induit le partage, la reconnaissance par le plus grand nombre.

Vis-à-vis du patrimoine, un choix est à faire entre sa préservation, sa mise en valeur, son réinvestissement et sa démolition, au regard de l'intérêt général.

outils et moyens

• Opérationnels :

- les AVAP - Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,
- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager,
- plans façades, OPAH, etc...,
- les chartes architecturales et paysagères,
- les cahiers des recommandations architecturales et paysagères,
- les palettes de couleurs.

• Règlementaires :

- les servitudes d'utilité publique,
- l'inscription au titre des Monuments Historiques,
- dans le PLU : identification au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme prévoyant que le PLU peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

préconisation 1

Identifier la valeur patrimoniale

A travers différentes entrées, il s'agit de s'interroger : «Cet élément est-il...?»

«...un élément identitaire du territoire qui fait partie de ses spécificités ?... »



«...un éléments exceptionnel, unique ?»



«...un témoin de la vie quotidienne locale ?»



«...un symbole dans l'histoire locale ? »



Pour répondre à ces questions, le partage de la réflexion avec les habitants et acteurs du territoire, dont les acteurs institutionnels (DRAC/STAP, architectes du patrimoine, etc) garantira la **«légitimité»** et **l'appropriation de la valeur patrimoniale donnée.**

préconisation 2

Définir les modalités d'intervention selon la valeur patrimoniale et les capacités d'action

L'identification de patrimoine

permettant de reconnaître l'existence d'éléments patrimoniaux et de rendre accessible cette information aux différents acteurs (élus, habitants...)

La protection et la sauvegarde du patrimoine

permettant de classer des éléments bâtis, induisant leur protection juridique et pouvant impacter le contexte environnant

La mise en valeur du patrimoine

permettant, via des interventions plus ou moins lourdes, de rendre plus visibles, accessibles, fonctionnels des éléments bâtis (rénovation, restauration, réhabilitation)

La démolition d'éléments patrimoniaux

n'est pas à exclure dans certains cas : la démolition pouvant permettre de créer de nouveaux espaces à plus haute valeur ajoutée pour le territoire

Expériences

DIFFÉRENTES ATTITUDES VIS-À-VIS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DANS LE HAUT-LANGUEDOC

Les friches industrielles sont nombreuses dans le Parc mais leurs qualités architecturales, leur rareté, leur histoire... sont différentes d'un territoire à l'autre et n'induisent pas toujours la même posture vis-à-vis de ces héritages. Si la valeur patrimoniale est souvent reconnue, des interventions (ou non interventions) variées ont pu voir le jour dans le Haut Languedoc :



Bâtiment industriel en l'état à Aussillon

«Le chantier de démolition des friches industrielles se poursuit rue de la Resse. L'emplacement occupé par l'ancienne usine Rouanet est désormais libéré. [...] Il ne restera plus alors qu'à traiter le dernier bâtiment, celui de l'ancienne usine Darmais. Après démolition complète des friches, un espace de 1,5 hectare sera disponible pour accueillir de nouveaux projets»

Friches démolies dans le coeur de ville de Mazamet : extrait du site internet de la Ville de Mazamet :



Cheminée conservée en témoignage à Graissessac



Friche industrielle réinvestie partiellement à St Amans Valtoiret : seules les toitures ont été réhabilitées afin d'y implanter du photovoltaïque



Friche industrielle reconvertie en Musée du textile à Labastide Rouairoux

Friche industrielle réhabilitée en bâtiments commerciaux à Pont-de-l'Arn



Vivre le patrimoine au présent et créer celui de demain

Chaque territoire se caractérise par des typologies urbaines et architecturales spécifiques.

Intervenir sur le patrimoine induit donc de comprendre ce qui le compose et de déterminer les éléments à conserver et valoriser, mais aussi ceux qu'il est possible de supprimer.

Ces choix doivent s'opérer à travers une analyse de l'existant mais aussi à travers les besoins du projet.

Valoriser le patrimoine, c'est le rendre vivant et lui permettre d'évoluer en s'adaptant à une époque, un lieu, une identité locale.

préconisation 1

Respecter les fondements du patrimoine

LES FAÇADES :
type et rythme des ouvertures, décors, forme des portes, rapport à la rue / à l'extérieur

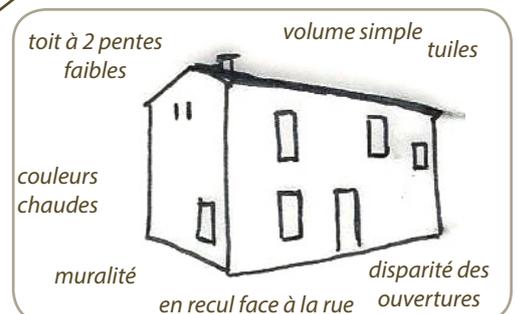
LES MATÉRIAUX :
de charpente, des murs, de la toiture

LA TOITURE :
type de pente, traitement du rebord...

LA VOLUMÉTRIE :
gabarits et proportions



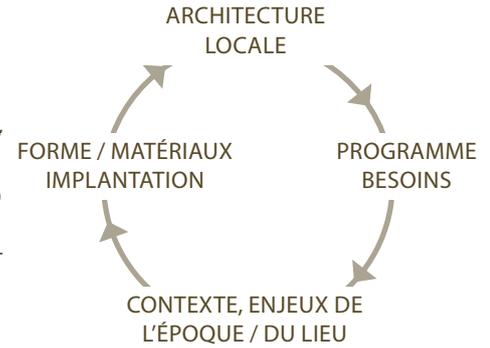
la manufacture des paysages



préconisation 2.....
Les réinterpréter dans une logique contemporaine

• **Faire une synthèse entre :**

- les caractéristiques de l'architecture locale,
- les enjeux de l'époque (environnementaux, économiques, sociaux...),
- les besoins des porteurs de projets (usages, contraintes financières...)
- et enfin, le terrain qui accueille la construction.



• **Adopter une attitude de projet :**

ADAPTER

ex : créer des ouvertures pour plus de lumière

ÉTENDRE EN CONTINUITÉ

ex : agrandir l'habitation ou créer un autre logement

ÉTENDRE DANS UN NOUVEAU VOCABULAIRE

ex : créer une pièce, une terrasse ou une mini extension



INVENTER

Lors d'une construction neuve, s'inspirer des caractéristiques locales est toujours possible.
 ex : ici, la disparité et l'irrégularité des fenêtres composent la façade, les volumes sont simples, on retrouve de la couleur aux fenêtres...



Pour réinvestir un ancien bâtiment, il est intéressant de s'interroger et se renseigner sur la manière dont il était utilisé et pourquoi il a été construit ainsi.

Cela permet de savoir si certaines pièces correspondront aux besoins actuels, si d'autres devront être transformées.

Et surtout, cela permet d'identifier les qualités des lieux qui ont été inscrites dans la manière de construire et d'agencer le bâtiment : en rapport à la lumière, au vent et aux intempéries, au terrain, à l'intimité, aux autres bâtiments...

... et de conforter ces qualités, voire les poursuivre dans des éventuels changements comme des extensions.

outils et moyens

- **De connaissance / Opérationnels :**
- Guide de la restauration du patrimoine bâti dans le Pnr du Haut Languedoc,
- Inventaire et valorisation du patrimoine minier dans le bassin de Graissessac (34) réalisé par le Pnr Haut-Languedoc,
- Ensemble des inventaires réalisés en Midi-Pyrénées accessibles sur le site de la Région.



Réinterpréter le patrimoine peut aussi se faire à l'échelle d'un quartier, d'une extension d'un village : cela permet de nouer un dialogue entre les bâtiments anciens et les nouvelles constructions.



Extension du bourg Santa Cruz de la Seras en Espagne réalisée par Labarta Gracia Architectes existant



Expériences

L'ÉCO-QUARTIER DU FOUR À PAIN, À FAUX LA MONTAGNE (CREUSE)

La commune de Faux-la-Montagne s'est engagée en 2008 dans la réalisation d'un éco-lotissement sur une parcelle de 2,2 ha, avec à la clé la réalisation de 14 à 15 logements sur 12 lots, proposés aussi bien en accession classique à la propriété qu'en accession sociale ou encore en location.

Cette démarche s'est élaborée de manière participative avec les habitants déjà sur place avec la réalisation de différents ateliers.

Un atelier d'écriture architecturale et paysagère a permis à chacun de s'approprier le projet d'éco-quartier tant dans sa dimension urbaine que sur un plan réglementaire pour pouvoir bâtir ensuite un projet d'habitat cohérent avec ses propres envies et avec les attentes collectives exprimées dans les documents d'intention, contractuels ou réglementaires.

Cette démarche a permis de :

- guider les acquéreurs et futurs habitants dans la conception de leur habitat et de favoriser des réalisations harmonieuses entre elles et avec le bâti existant
- favoriser une réelle appropriation et mise en œuvre des contenus du règlement et du cahier des charges
- favoriser la création d'une dynamique de groupe qui se poursuit dans la vie quotidienne du village et se traduit dans



Dialogue architectural à Sparsbach par Nunc Architectes

Hangar revisité par Jennifer PETER à Lagrave



Entrée de bourg dans le HAut-Languedoc

Pnr HL / David Huguenin



Salle des fêtes de Labruguière

Pnr HL / E. Achard



Extension - Bonbon Architecture à Montgey



Ecoquartier du Frêne à Laguiole Jean-Yves Puyo

Pnr HL / E. Achard

préconisation 3 Réutiliser/ améliorer les techniques de construction traditionnelles...

UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE
= prise en compte des coûts de construction et des coûts de charges de fonctionnement et de déconstruction

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE
= constructions bio-climatiques
= matériaux recyclables et naturels

UNE APPROCHE CULTURELLE
= matériaux et savoir-faire locaux

... donc favoriser l'éco-construction

FILIÈRES LOCALES
= proximité spatiale
= proximité organisationnelle
= proximité identitaire



L'héritage bâti est un extraordinaire témoignage de l'utilisation des ressources locales (bois, pierre naturelle), de l'adaptation aux contraintes de l'environnement (vent, topographie, sol) et des techniques de constructions issues de savoir-faire originaux.

Aménagements des paysages quotidiens et remarquables

Comment les aménagements d'espaces publics participent-ils à créer les paysages ?

Préalable :

Les aménagements participent à créer les espaces collectifs dans nos paysages : ils permettent de se déplacer, de se garer, mais aussi de se rencontrer, de découvrir les villages, les paysages, de vivre, voire s'approprier l'espace du quotidien. Ils sont des supports de liens entre l'utilisateur et son territoire.

S'il n'y a pas de modèle d'aménagements «qui marchent», l'attention doit être portée sur sa justesse dans la manière d'aménager l'espace : la sobriété, la simplicité, la multifonctionnalité sont des guides qui permettent d'aménager pour tous, en relation avec des objectifs financiers et environnementaux, importants dans le milieu rural.

Des aménagements multifonctionnels ?

Très souvent, un aménagement s'adresse à plusieurs usagers et a un impact direct sur l'environnement dans lequel il vient s'inscrire.

Aussi, penser un aménagement nécessite de s'interroger sur les différentes fonctions des lieux, hiérarchiser les priorités et inventer une écriture juste.

La pertinence de l'aménagement se mesure alors à sa capacité à supporter ou s'adapter à différentes vocations.

outils et moyens

• Opérationnels :

- démarches de concertation avec la population en amont d'un aménagement
- expérimentations in situ
- cahier des charges des équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes pour mener des échanges avec les usagers des lieux

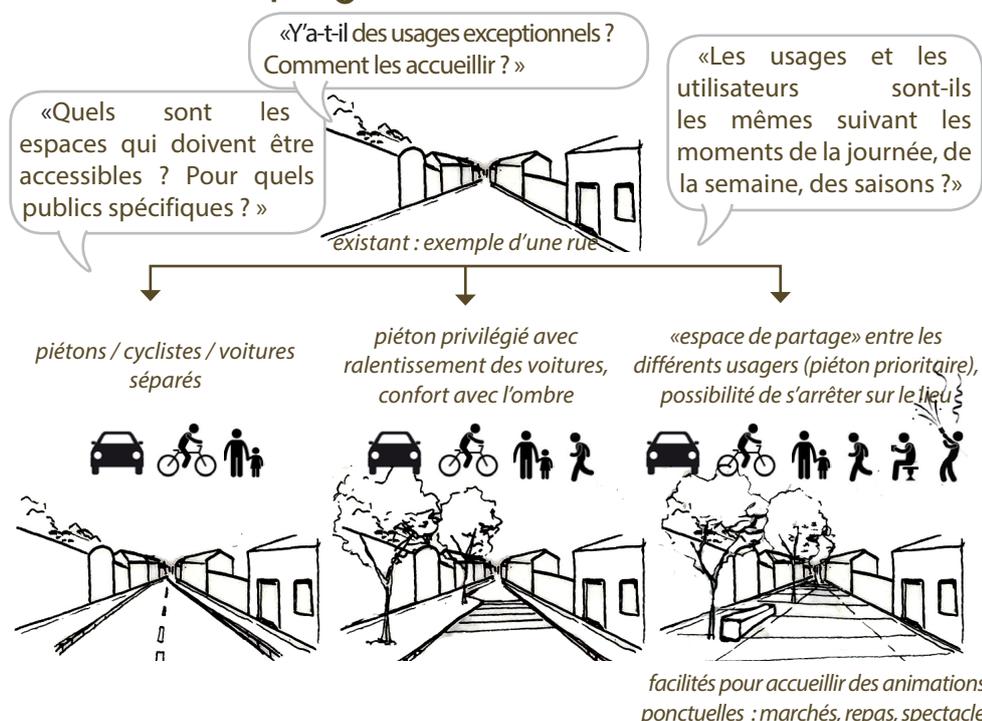
Expériences

CENTRES EN-VIE À LAUZÈS
(opération pilotée par le PNR des Causses du Quercy)

Lors de l'étude préalable à l'aménagement du village de Lauzès, les habitants ont participé à plusieurs titres à la réflexion sur leur place : à travers des ateliers de débats sur les enjeux du village, une visite collective, un atelier de scénarios d'aménagements et dans la réalisation de tests grandeur nature. Pendant quelques mois, différentes hypothèses de piétonnisation ont été testées sur la place.

préconisation 1

Identifier les priorités d'usages pour définir le la fonction et le programme des lieux



préconisation 2

Associer les riverains et les usagers dans la création des espaces de vie quotidienne

- lors du PROGRAMME pour comprendre les usages existants ou souhaités, les dysfonctionnements : de quoi vont se composer les aménagements ?
- lors du DESSIN pour mettre en cohérence les ambiances et les pratiques : comment vont se composer les aménagements ?
- lors de la RÉALISATION, qui peut passer par une phase d'expérimentations, de tests : ces aménagements sont-ils pertinents ?



Expériences

BRAIN SUR L'AUTHION : LA RECHERCHE D'UNE COHÉRENCE ENTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La gestion écologique des espaces verts s'est appuyée sur la démarche d'obtention de fleurs dans le cadre des villages fleuris qui associe des critères esthétiques des espaces verts à leur entretien.

La commune s'est fixée un objectif de zéro pesticides. Pour cela, elle a baissé ses traitements puis elle s'est équipée d'un désherbeur thermique et a adapté ses plantations pour limiter l'arrosage. Les élus et les employés communaux se sont formés en allant voir sur le terrain des communes qui mettaient déjà en œuvre ce mode de gestion. Cette nouvelle gestion a été accompagnée d'une sensibilisation des habitants par les voix des élus et employés communaux mais aussi par une journée « Main verte », organisée chaque année, qui vise à favoriser de l'échange de plants... et des trucs et astuces de chacun !

préconisation 3

Prendre en compte l'environnement comme une des fonctions des aménagements

• **faire des contraintes environnementales des leviers de créativité des aménagements** (par exemple, la gestion de l'eau, primordiale dans les aménagements : les espaces qui lui sont dédiés peuvent amener à des aménagements originaux)



• **limiter l'imperméabilisation des sols, en particulier des zones de stationnements**



• **penser globalement de la conception à l'entretien des espaces verts pour une gestion différenciée** : La gestion différenciée (parfois qualifiée de gestion harmonique, gestion raisonnée durable, gestion évolutive durable, et même de gestion raisonnée en Isère) est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins (Source : wikipedia).

DES PRAIRIES FLEURIES DANS LE HAUT-LANGUEDOC

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc fait partie des 50 territoires qui organisent le concours agricole national prairies fleuries. En 2014, il a été ouvert aux agriculteurs dont les parcelles de prairies naturelles sont situées sur 12 communes du Sidobre, de la vallée de l'Agout et du plateau montredonnais.

Le principe du concours « Prairies fleuries » est simple et fédérateur : il récompense le meilleur équilibre entre valeurs agricole et écologique obtenu par les agriculteurs sur les prairies naturelles engagées dans le concours. Les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces sont ainsi mis à l'honneur.

Ce concours a aussi pour objet de créer du dialogue entre acteurs des territoires et permet de communiquer sur l'intérêt et l'importance du maintien des prairies naturelles en France.



Une simple fauche annuelle et tardive et un brossage mécanique des bordures conserve un aspect naturel aux chemins (Parc urbain de Gdansk, Pologne)
Photo de Brosen - Creative Commons

Exemple de fauchage tardif au lycée Pasteur dans le Nord-Pas-de-Calais
Photo de Lamiot - Creative Commons



	1 Jardinières fleuries	2 Jardin de prestige	3 Parc urbain	4 Circulation Entrées de villes	5 Promenade verte	6 Forêt
Arrosage estival	6 fois par semaine	6 fois par semaine	4 fois par semaine	3 fois par semaine	Si canicule	0
Engrais	Environ 4 fois par an	Environ 3 fois par an	Environ 2 fois par an	Environ 1 fois par an	0	0
Tonte	Néant	Hauteur environ 5cm	Hauteur environ 7cm	Hauteur environ 10cm	Fauchage	Débroussaillage
Taille des arbustes	Néant	Moyenne de 3 fois par an	Moyenne de 2 fois par an	Moyenne de 1 fois par an	Moyenne de 1 fois par an	0
Entretien (temps / coûts)	0	100%	100%	100%	100%	100%
biodiversité	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Schéma réalisé par le Pôle wallon : exemple de gestion différenciée

Le paysage invité dans les espaces habités

Les espaces à l'intérieur des villages invitent le paysage à travers une imbrication entre le minéral et le végétal.

Non seulement ces aménagements participent à une image d'un cadre de vie proche de la nature, des paysages, mais sont également des leviers pour la vie sociale : en créant des lieux de rencontre et d'échanges, en favorisant l'appropriation par les habitants, en donnant la possibilité de renouer avec la nature nourricière.

préconisation 1 S'inspirer des motifs paysagers des lieux

Le paysage, à travers les palettes végétale et minérale qui le caractérisent, est une source d'inspiration pour l'aménagement des lieux : les couleurs, les motifs, les essences, les types de roches... s'imbriquent et se détournent dans le traitement du sol, des bordures...



Expériences

CHATELDON AVEC LE COLLECTIF ETC

Suite à une étude urbaine et participative animée par le collectif ETC, la commune de Chateldon a été le lieu de chantiers originaux qui ont revisité les espaces publics de la commune : pendant une semaine, étudiants en architecture et habitants de Chateldon ont testé et réalisé des prototypes d'aménagements et de mobilier. Concentrés dans le cœur de village, ces aménagements ont permis d'imaginer de nouveaux lieux collectifs pour le village (Cf photo 2 ci-contre).

préconisation 2 Des aménagements spécifiques aux village : associer la simplicité et la sobriété au service des habitants et des paysages



- certains espaces sont à inventer et sont l'occasion d'installer des arbres, de la pelouse, des fleurs, de créer de nouveaux paysages esthétiques et utiles

- parfois, des espaces «paysagers» existent dans les villages : pour les révéler, les approprier, des aménagements temporaires ou légers peuvent suffire

..... • LE JARDIN DE JULES À BRAM (11)

Cultivé par les jeunes et les personnes âgées tous les mercredis de mars et jusqu'à la fin octobre ce jardin est un lieu d'échanges important pour le village. Une fois par trimestre, un repas intergénérationnel où les familles viennent déguster les productions des enfants et de leurs aînés.



préconisation 3 Le jardin réinterprété dans la ville, levier d'appropriation : embellir, rencontrer, apprendre, se nourrir...



Traverser, accéder, s'arrêter dans les paysages...

Les aménagements en dehors des lieux habités sont les premiers support de découverte des paysages : les routes, les chemins, les aires de parking, de pique-nique, les belvédères...

Autant d'aménagements plus ou moins lourds qui impactent les paysages tout en permettant de les observer et de se les approprier.

Ces aménagements créent de nouveaux paysages, et, tout comme dans l'espace habités doivent être pensés en lien étroit avec les valeurs des territoires.

Ils sont des ponts entre les pratiques du territoire (loisirs, agriculture, gestion forestière...), l'écologie, les paysages.

Expériences

AMÉNAGER ET MÉNAGER UN SITE CLASSÉ

La valorisation du site classé de la cascade du Ray Pic (Ardèche) a permis la mise en sécurité d'un terrain naturel très érodé, la réalisation d'une aire d'accueil accompagnée d'une signalétique d'interprétation sur la géologie et le volcanisme ainsi que l'aménagement d'un parcours conduisant à la cascade ponctué de deux belvédères. L'aménagement a été conçu en minimisant l'impact sur le site naturel : techniques de soutènement pierre et bois adapté au relief, chantier non mécanisé, assemblage des bois sur mesure acheminés par hélicoptère, réemploi des matériaux du site, restauration des espaces forestiers...

UN CHEMIN OUVERT SEULEMENT POUR L'ÉTÉ !

Le défi d'aménagement d'une plage, située sur l'île de Porquerolles, a été de respecter la naturalité de ce site très fréquenté et de rendre accessible le parcours du stationnement jusqu'à la mer.

Défi relevé avec des platelages amovibles qui sont déroulés sur la plage. Mais seulement l'été !

préconisation 1

Inventer le paysage des infrastructures

• Accorder une importance à l'aménagement des routes et des chemins, premiers lieux de découverte du paysage



• Créer des lieux d'usages «légers» dans les paysages exceptionnels : aires de pique-nique, de repos, belvédères, voire théâtre en plein air !



• Favoriser une approche favorisant une découverte pédagogique des lieux faisant le lien avec la richesse naturelle mais aussi les usages en présence (agriculture, chasse...) : signalétique, panneaux d'informations, sentiers pédagogiques, sentiers d'interprétations...



préconisation 2

Construire des aménagement réversibles

Exemple : Le platelage : c'est un chemin sur pilotis composé de planches de bois, particulièrement adapté aux zones humides ou aux sols meubles comme les dunes.



Pourquoi et comment penser la forêt en terme de paysage ? Quelles pratiques favorisent une gestion forestière en adéquation avec les valeurs paysagères ?

Préalable : *S'il y a encore un siècle, la forêt n'occupait qu'une place résiduelle dans le Parc, elle représente aujourd'hui 2/3 de son territoire, du fait d'une double dynamique qui fait ressortir des enjeux bien différents de la forêt :*

- la première est celle d'une fermeture spontanée du paysage avec l'abandon des terres agricoles, générant une multiplicité de parcelles boisées, non gérées, qui se densifient progressivement et sont un réel vivier de biodiversité.
- la seconde est celle d'une gestion sylvicole développée à la suite d'une importante politique de plantation ; elle repose sur des cycles (plantations, éclaircies, coupes,...) qui sont parfois perçus comme brutaux dans les paysages et pouvant paraître l'encontre de la biodiversité.

Bien connaître la forêt et son fonctionnement, et les faire évoluer en même temps que les enjeux environnementaux, climatiques, paysagers et de pérennisation de l'activité sylvicole du Parc, est un enjeu majeur pour la biodiversité et les paysages de demain.

Forêt perçue, forêt vécue : forêts multiples et sensibles

Selon le CNRTL (Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales), la forêt est une «Vaste étendue de terrain couverte d'arbres; ensemble des arbres qui couvrent cette étendue.» Mais cette définition ne rend pas compte de la multiplicité de la forêt dans sa composition, dans ses modes de gestion, dans la manière dont elle est perçue.

Ce sont pourtant bien là les enjeux paysagers des forêts : de la forêt sauvage, synonyme de paysage naturel à l'évolution lente, nous sommes aujourd'hui en présence de forêts gérées, exploitées, réservoirs de production et ressources économiques...

Comment dépasser les clivages entre forêt dite naturelle et la forêt gérée et les antagonismes entre gestion forestière et préservation de la biodiversité et des paysages?



La Charte Forestière du Parc souligne que les entretiens et enquêtes auprès de la population et des acteurs du territoire mettent en avant une image négative liée à l'exploitation de la forêt liée :

- aux résineux dans le paysage qui renvoient à une image austère des paysages,
- au recours aux coupes rases qui produisent un changement brutal dans le paysage.

*<http://www.groupementsforestiers.com>

préconisation 1..... Comprendre les différentes perceptions de la forêt

LA FORÊT PERÇUE DEPUIS L'INTÉRIEUR / L'EXTÉRIEUR

• la forêt dans le paysage, perçue de l'extérieur :

- des lignes et des formes géométriques, souples, ou aléatoires,
- des transitions plus ou moins progressives entre les espaces voisins de nature différente,
- une cohérence de composition, en couleur et texture : la formation végétale est soit homogène (feuillus ou résineux), soit diversifiée, dite mixte.



• le paysage forestier vécu de l'intérieur :

- un rapport aléatoire à la lumière avec un couvert forestier plus ou moins dense,
- des ambiances de sous-bois à la végétation, aux couleurs et aux odeurs plus ou moins riches,
- un vivier pour la faune locale.



Cette physionomie de la forêt (le paysage forestier «interne» et la forêt dans le paysage «externe») est sensible aux choix de gestion qui déterminent l'aspect des lisières, des formes, des sous-bois... **Toute opération sur la forêt sera perçue dans le paysage, et évaluée, en fonction de son effet perçue comme positif ou négatif.**

Ce phénomène de perception a tendance à considérer plus positivement une forêt perçue comme «naturelle», plus riche, plus variée, plus douce dans son contact au paysage, plus accueillante. Au contraire, la forêt plantée est vécue comme moins «naturelle», moins accessible, objet de coupes radicales... pouvant apparaître comme la seule «gérée».

LA FORÊT PERÇUE COMME UN CYCLE

Du point de vue des gestionnaires de la forêt qui la «cultivent», celle-ci se définit notamment par **des cycles d'exploitations** : la forêt grandit, puis disparaît pour renaître après avoir permis de produire du bois.

Il est alors à noter que **la forêt dite «naturelle» fait aussi l'objet de cycles** : des cycles naturels (vieillesse, dépérissement, biotope pour xylophages, pics, insectes ...) ou des cycles de gestion qui peuvent aller jusqu'à la coupe à blanc, notamment dans un contexte d'évolution du marché de bois de chauffage.

Ces 2 représentations cristallisent l'essentiel de l'enjeu paysager des forêts qui repose sur les enjeux de gestion de la forêt et du dépassement des clivages forêt gérée / naturelle.



Expériences

UNE FORÊT DÉPARTEMENTALE QUI ACCUEILLE DE NOMBREUX USAGES

En se rendant propriétaire d'une forêt de 1100 hectares en 2005, le Conseil général des Côtes d'Armor souhaitait offrir aux Costarmoricains un espace de loisirs, au cœur de la nature. Après quelques années et de nombreux aménagements, la forêt départementale Avaugour Bois-Meur est devenue un lieu privilégié de promenade et de découvertes pour tous, conciliant l'accueil du public, le respect des milieux naturels et la gestion sylvicole.

La mise en place d'une gestion concertée de la forêt afin d'assurer un bon équilibre entre la production d'un bois d'œuvre de qualité, la régénération du boisement et l'accueil du public et la protection des milieux, des espèces et des paysages. Les bois produits bénéficient ainsi du label d'écocertification (PEFC)

préconisation 2

Trouver l'équilibre pour une forêt vivante

LA FORÊT COMME UN MILIEU VIVANT

Au-delà de ce qui est perçu, il est important de retenir que la forêt est un système vivant. Dans ce système, la forêt produit et recycle, se renouvelle d'elle-même et sur elle-même dans un cycle.

Ce sont les différentes strates de la forêt, issues de ce cycle qui développent des habitats pour de multiples espèces, du sol à la canopée.

Elle n'a a priori pas besoin de l'homme pour vivre. Mais l'homme, pour produire du bois, a, lui, besoin de la forêt.



Comment alors concilier l'exploitation de la forêt avec le maintien du cycle «naturel» forestier et de la biodiversité ?

LA FORÊT MULTIFONCTIONNELLE

Au-delà de constituer un réservoir de biodiversité, la forêt cumule différentes fonctions naturelles, économiques et de loisirs et qui peut être à la fois un espace :

- de ressources et de production de bois (filière en développement),
- de loisirs et de tourisme : randonnée, balade, ...
- nourricier : cueillette de baies, de plantes sauvages, de champignons...
- de régulation de la faune où la chasse peut tenir une place importante,
- agricole à travers l'agro-foresterie ou le sylvo-pastoralisme...

Des conflits d'usages existent dans les forêts, de part la superposition de ces multiples usages et de part des intérêts bien différents de ses usagers. Ici, la question de l'accès à la forêt et de la cohabitation des usages est primordiale.

Penser toute action en forêt en intégrant sa dimension paysagère

La question du paysage ne s'appréhende pas de la même manière dans toutes les forêts. Selon qu'elle soit visible, fréquentée, sensible d'un point de vue écologique ou patrimonial, le devenir d'une forêt peut concerner toute la population.

Toute action sur la forêt nécessite donc de situer l'opération dans le contexte et dans l'évolution du territoire global : de mesurer ses impacts tant en terme d'image, que d'usage, en terme économique comme social et environnemental.

outils et moyens

• Opérationnels et de connaissance :

- la Charte forestière de territoire du Pnr du Haut Languedoc,
- les schémas de desserte forestière dans les outils opérationnels.

• Réglementaires :

- la Charte forestière du Pnr Haut-Languedoc,
- le SRCE - Schéma Régional de Cohérence Écologique.

préconisation 1

Associer les différents usagers de la forêt

Le tour d'horizon des différentes facettes, perceptions, usages de la forêt démontrent de la complexité d'acteurs et de points de vue qui se jouent dans les paysages forestiers. Le travail sur ces espaces nécessite un dialogue entre tous les acteurs concernés dont la légitimité tient autant de la propriété, que de l'exploitation, que de l'acte d'observer la forêt comme un cadre de vie.

préconisation 2

Analyser la sensibilité paysagère d'un espace forestier

*La sensibilité paysagère d'un site forestier résulte de trois facteurs :

- **la visibilité** correspond au fait que le site est vu ou non, en fonction de la proximité ou de l'éloignement de l'observateur, de sa position, dominante, frontale ou dominée. La visibilité s'étudie en vision externe et en vision interne : on repère les lieux ou les cheminements depuis lesquels le site est vu. Les points de vision et les espaces forestiers vus sont alors reportés sur une carte de visibilité ;

- **la fréquentation** correspond à la fois au nombre de personnes qui portent leur regard sur le site, et à l'attention de ces regards (faible sur autoroute, forte sur belvédère...). La fréquentation s'apprécie aux dires des acteurs locaux ;

- **le degré de protection légale** : les statuts de protection, connus de tous les acteurs, traduisent le niveau d'attachement de la communauté à son patrimoine et à sa richesse culturelle.

La sensibilité paysagère s'estime en trois niveaux : faible, moyenne et forte. L'investissement sur le paysage sera fonction du degré de sensibilité estimé.

**Extrait de la plaquette «La prise en compte du paysage en gestion forestière» réalisé par Racines et Ressource en pays de Lesse, L'homme et Semois*

Expériences

UNE GESTION CONCERTÉE DES PAYSAGES FORESTIERS

À partir des différentes zones d'intérêt paysager identifiées par le diagnostic de l'étude paysagère commanditée par le Gal « Racines et Ressources » et menée par le bureau d'étude IMPACT en 2011, un programme d'action a été mis en œuvre avec :

- la définition de 5 zones pilotes à haute valeur paysagère avec le montage d'un groupe de « forêts » par zone pilote en vue d'encourager une gestion durable et concertée de celles-ci : analyse des impacts paysagers liée à la gestion forestière à travers des préconisations, création d'outils de communication et d'animation, définition d'actions communes,
- la sensibilisation des propriétaires au concept et aux enjeux du paysage en forêt : conception d'une plaquette de sensibilisation ; création d'un guide paysager pour les forêts, organisation de rencontres avec les propriétaires fonciers.

OUVERTURE DE FENÊTRES PAYSAGÈRES DANS LE VERCORS

Une "fenêtre paysagère", c'est une trouée de petite taille dans la forêt permettant d'admirer un beau point de vue. Le Parc du Vercors en a aménagé dix-sept sur tout le territoire, pour le plus grand bonheur des habitants et des visiteurs. L'idée a vu le jour en 2004 au sein de la commission forêt du Parc. Une enquête, lancée auprès de tous les acteurs de terrain, a permis d'identifier une centaine de lieux où une intervention humaine serait la bienvenue. Un tri a été effectué, en fonction de l'intérêt paysager des sites, et de leur répartition sur tout le territoire.

www.blogs.parc-du-vercors.fr



Avant



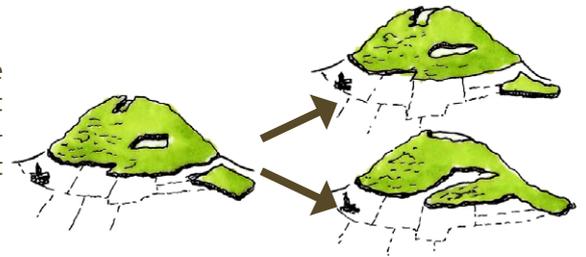
Après

préconisation 3..... Envisager la forêt sous l'angle de ses lignes de force dans les paysages

5 critères visuels d'analyse d'une opération sylvicole permettent de comprendre les logiques alternatives de gestion de la forêt :

• La géométrie

La nature ne connaît pas la ligne droite. Aussi, les formes aléatoires et irrégulières des coupes ou inversement, des boisements, permettent d'apporter une forme plus naturelle.



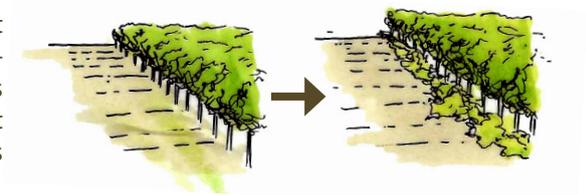
• La position dans le relief

Comme pour tout aménagement dans le paysage, la question des lignes de forces du relief est un guide pour intervenir dans les paysages.



• Les transitions

Les lisières composées de différentes strates végétales assurent non seulement une transition paysagère entre la forêt et les espaces ouverts mais également assurent une protection des arbres contre les vents et les intempéries.



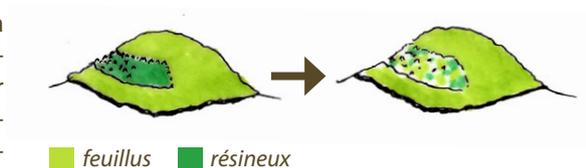
• Les rapports d'échelle

Suivant le paysage, l'ampleur des boisements ou des coupes pourra être différemment perçue.



• La cohérence de la couverture forestière

Suivant le boisement en présence, la plantation massive et unique de résineux peut avoir un impact fort sur le paysage. La question de la diversification des plantations est plébiscitée tant d'un point de vue paysager qu'écologique et économique.



■ feuillus ■ résineux

préconisation 4..... Vers une gestion différenciée à l'intérieur de la forêt

À l'intérieur de la forêt, des lieux particuliers peuvent justifier d'une gestion ou d'un aménagement particulier de part :

- l'ambiance qu'offre le lieu : pouvant venir de ce qui le compose (topographie ou végétation particulière, présence de rochers, d'eau), de ce qu'on y voit (point de vue) ou entend...
- le lien avec les usages des lieux : lisière, sentier, clairière, fenêtre ouverte sur l'extérieur ; ou bâti ancien, ruine, site archéologique...
- la perception sociale de la forêt : qui considère aussi l'histoire, les légendes...

Il s'agira alors de les préserver, les valoriser, ou les mettre en scène par une gestion particulière qui peut-être totalement différente de la gestion du reste de la forêt.



Percée accompagnant la voie verte « Passa Païs » - CG Tarn



Abords du Lac de Vésolle
Pnr HL / E. Achard



Chemin dans la forêt
Pnr PE - David Huquenin

Vers un renouvellement des pratiques en faveur de nouveaux paysages forestiers

Une gestion durable de la forêt se développe, allant vers une restauration des systèmes forestiers et une meilleure résilience écologique tout en maintenant les fonctions socio-économiques de la forêt.

Cette évolution, promue par la Charte Forestière du Parc comme le Sommet de la Terre, à Rio en 1992 (qui a produit une déclaration de principes pour la forêt) vise aussi à introduire une gestion plus « adaptative » des milieux forestiers à travers des changements d'échelles et de pratiques.

Expériences

PRO SILVA - UNE ASSOCIATION QUI NE FAIT PAS DE LANGUE DE BOIS

Pro Silva est une association de forestiers réunis pour promouvoir une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SICPN).

La sylviculture Pro Silva est basée sur la gestion de la qualité et se veut respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable.

Pro Silva France est une association nationale qui se décline en groupes régionaux, dont la base de fonctionnement s'articule autour de tournées forestières qui permettent à la fois de former et sensibiliser aux techniques de la SICPN et d'expérimenter directement en forêt.

LA FORMATION «ÉCO-GESTIONNAIRE FORESTIER-RÉCOLTANT» DE DIGNELES-BAINS (04)

Née de l'imagination de 3 hommes qui partagent la passion de la forêt et du souhait d'une réappropriation de cet espace naturel, cette formation efface les spécialisations conventionnelles et redonne ses lettres de noblesse au métier de bûcheron. L'objectif de cette formation est de donner une totale autonomie aux élèves qui y apprennent tant des qualités d'observation que des capacités techniques et de conduite de chantier.

préconisation 1

Anticiper le renouvellement des essences

Face aux aléas économiques et au changement climatique, le renouvellement des essences dans le Parc (dont une majorité des forêts plantées arrive à maturité), la diversification des essences est largement encouragée : ce mélange d'essences sur une forêt permet à la fois d'assurer l'équilibre écologique et la résilience des peuplements, et d'offrir des paysages plus variés de couleurs et d'ambiances.

préconisation 2

Tendre vers la futaie irrégulière

«La gestion en futaie irrégulière offre une production constante, grâce à un renouvellement régulier du peuplement lié à la présence d'arbres de tous âges. Les travaux effectués participent au renouvellement et au maintien de l'état boisé dans le temps. Ils offrent une unité paysagère pérenne et garantissent la conservation de la biodiversité locale.»

Fiche technique de l'ONF «Travaux en futaie irrégulière»



Une forêt qui offre différents stades de maturité des arbres. -Pnr HL / David Huguénin

préconisation 3

Développer une gestion à petite échelle

La gestion et la récolte douce du bois en forêt, qui reposent sur des pratiques manuelles et des micros interventions, répond à différents enjeux des territoires boisés en :

- s'adaptant aux contextes de pentes et de reliefs difficiles à exploiter par les machines,
- permettant de valoriser des petites parcelles, peu rentables d'un point de vue industriel,
- s'appuyant sur des abattements sélectifs, qui favorisent le maintien de l'écosystème forestier,
- privilégiant des modes locaux de valorisation du bois.

préconisation 4

Réinviter l'agriculture dans la forêt... ou l'arbre dans les cultures

L'agroforesterie désigne l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ.

Il existe une grande diversité d'aménagements agroforestiers : alignements intra-parcellaires, haies, arbres émondés (trognons), arbres isolés, bords de cours d'eau (ripisylves)...

Ces pratiques comprennent les systèmes agrosylvicoles mais aussi sylvopastoraux, agrosylvopastoraux ou pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers)

Cette technique ancestrale qui a disparu peu à peu des paysages recèle de nombreux avantages au milieu agricole :

- améliorer la production des parcelles en optimisant les ressources du milieu,
- diversifier la production des parcelles,
- restaurer de la fertilité du sol,
- garantir de la qualité et de la quantité de l'eau,
- améliorer des niveaux de biodiversité et reconstituer une trame écologique,
- stocker du carbone pour lutter contre le changement climatique.



Exemple de parcelle agro-forestière
Gérhard Elsner

Quelle place pour les énergies nouvelles dans les paysages ? Comment les intégrer dans l'évolution des paysages ?

Préalable : «Remodeler les paysages, c'est toucher à notre identité, c'est donner à voir le résultat de notre activité humaine, de nos politiques publiques.» Yannick Régnier, Animateur du réseau national TEPOS, responsable Energie et Territoires au CLER (réseau pour la transition énergétique)

Le territoire du Parc est riche en ressources naturelles: eau, vent; soleil, bois. Les énergies renouvelables représentent 54% des consommations d'énergie du territoire en 2009, contre 8% à l'échelle nationale. C'est donc le point fort du territoire.

Faisant de la maîtrise et de la réduction des consommations du territoire sa priorité, la Charte engage le Haut-Languedoc à réduire d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre de 20% et à réaliser 20% d'économies d'énergies. Pour réaliser ces objectifs, il est primordial de penser les liens entre les ressources d'un lieu, les productions possibles et l'impact sur les paysages pendant et après l'exploitation.

Vers des paysages de la transition énergétique ?

La nécessité d'engager la transition énergétique des territoires signifie trouver un équilibre entre la réduction des consommations d'énergie, la nécessité de développer des dispositifs d'énergies renouvelables et celle de préserver l'équilibre et la qualité des paysages du Parc.

Expériences

PRODUIRE ENSEMBLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE LUBÉRON

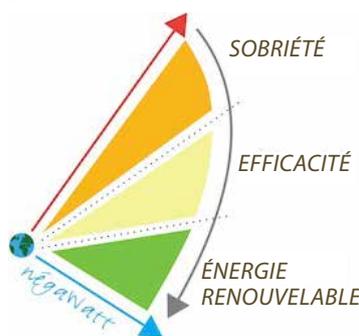
En 2013, le Parc du Luberon a lancé un appel à candidature auprès des intercommunalités du territoire, afin de participer à un programme de création de centrales villageoises. La Communauté de communes du Pays de Banon et Cotelub ont répondu favorablement.

Cette opération pilote a pour ambition d'accompagner l'émergence de sociétés locales qui identifieront et porteront des projets d'installation de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque ou petit éolien), dans le respect et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, avec un objectif d'optimisation des retombées économiques locales. Elles seront constituées et financées au travers de partenariats d'acteurs locaux et citoyens du territoire, et labellisées « centrales villageoises de territoire ».

préconisation 1

Penser dans une démarche globale la transition énergétique...

Le scénario négaWatt est un exercice prospectif qui décrit précisément la trajectoire possible pour réduire d'un facteur 4 nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et se défaire de notre dépendance aux énergies fossiles et fissiles à l'horizon 2050.



Supprimer les gaspillages à tous les niveaux d'organisation de notre société.

Réduire les pertes dans la transformation et l'utilisation de l'énergie.

Arriver à une production couverte par les énergies renouvelables.

Le premier scénario NégaWatt a été élaboré en 2003 puis complété 2011. Ils sont réalisés par l'Institut NégaWatt, organisme de formation, d'études et de recherches focalisé sur les problématiques de l'énergie et du développement durable (<http://www.negawatt.org/association.html>)

préconisation 2

Penser les projets de production d'énergies renouvelables dans leurs contextes

• ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

- **le SRCAE** (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie) : orientations de développement des différentes énergies dont un schéma éolien définissant les zones de potentiel éolien)

- **la Charte du Parc** et le document de référence territorial pour l'énergie éolienne : cadre global pour maîtriser les consommations énergétiques et le développement, l'implantation des infrastructures d'ENR.

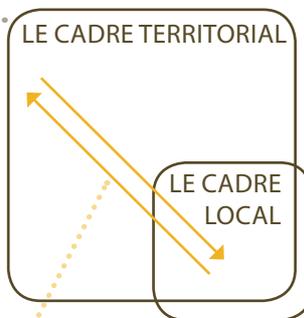
- **les documents de planification SCOT, PLU**

- **les PCET** (Plan Climat Energie Territorial) dont celui du Parc

• LE PAYSAGE À TOUTES LES ÉCHELLES ET TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET

- **évaluation de la sensibilité du paysage** : du grand paysage au paysage proche du projet, jusqu'à celui du site ;

- **anticipation et conception réduisant les incidences** du projet sur les différentes échelles du paysages.



• CONCEPTION DU PROJET À L'ÉCHELLE LOCALE: choix de l'implantation, type de production, modalités d'inscription dans le paysage, concertation.

Le développement éolien pensé en terme de paysage

Si le document de référence éolien identifie les zones sensibles à l'implantation d'éoliennes, jusqu'à l'interdire dans des secteurs jugés fortement incompatibles, le défi est d'accompagner l'implantation des éoliennes là où elle est possible : et ce, dans une vision qualitative, globale et sur le long terme.

Par leur impact sur le paysage, les projets éoliens se doivent de réunir toutes les conditions d'acceptabilité :

- ces projets d'avenir doivent nécessairement faire l'objet d'une réflexion concertée et partagée à l'échelle du territoire ;
- ces projets doivent nécessairement s'intégrer aux paysages .

Expériences

UN PARC ÉOLIEN CITOYEN

Le parc éolien citoyen de Béganne (en Bretagne, dans le Morbihan) est le 1er parc citoyen éolien de France avec plus de 1000 personnes qui ont contribué à son financement. Constitué de 4 éoliennes de 2MW chacune, sa production annuelle estimée couvrirait l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 8 000 foyers.

La participation des populations locales au développement d'un projet éolien renforce un regard positif à l'égard de celui-ci : ces éoliennes ont construit un nouveau paysage témoignant d'une volonté de production d'énergie propre de tout un territoire.

outils et moyens

• Opérationnels :

- Réaliser une étude globale à l'échelle des sites potentiellement favorables à l'installation d'éolienne afin de proposer un projet cohérent dans le paysage.

• Réglementaires :

- Études d'impacts relatives à chaque projet ;
- Dans les documents d'urbanisme (SCoT/PLU...) : localiser/prioriser les lieux pouvant accueillir des énergies renouvelables et définir les conditions d'installations des équipements.

préconisation 1

Respecter les prescriptions de la Charte du Parc en matière de développement éolien

Le développement éolien et sa répartition dans le territoire est cadré par la Charte du Parc : «Au-delà de la concrétisation des projets en cours d'instruction, quelques nouveaux projets ponctuels pourraient voir le jour, moyennant le respect des prescriptions suivantes :

- **ces projets devront respecter le zonage du « Document de référence territoriale pour l'énergie éolienne »** figurant au Plan du Parc ainsi que les recommandations détaillées dans le document de référence territorial pour l'énergie éolienne ;
- **la hauteur maximale des éoliennes nouvellement installées ne pourra dépasser 125 mètres en bout de pales ;**
- **à l'issue de la Charte, en 2024, le nombre d'éoliennes ne pourra dépasser 300.** Ce plafond de 300 éoliennes n'est pas un objectif à atteindre ;
- **il n'y aura pas de nouveaux projets dans les ensembles paysagers remarquables et les espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus identifiés au plan du Parc ;**
- **des modalités minimale de concertation** sont à mettre en place avec les collectivités concernées et leurs habitants: réunion publique, information aux communes voisines...»

préconisation 2

Penser la répartition des éoliennes à l'échelle du grand paysage

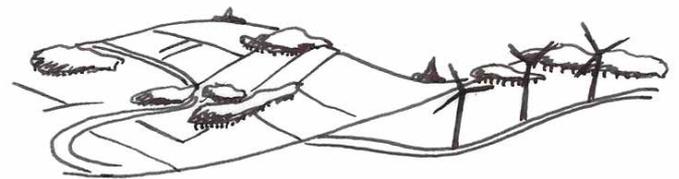
A ces préconisations s'ajoutent des réflexions propres à chaque territoire de projet en terme de répartition des éoliennes dans les paysages permettant de limiter les excès de mitage du paysage du paysage ou d'omniprésence des éoliennes dans le paysage :

- concentration dans 1 site ou répartition sur plusieurs sites ? privilégier des parcs plus grands ou préférer des parcs plus petits mais plus nombreux ?
- quelles conditions d'implantation pour assurer un dialogue avec le paysage ?

préconisation 3

Favoriser une implantation dessinant un dialogue avec les éléments structurants du paysage

• souligner, ou accompagner les lignes de forces du paysage : crêtes et horizons, parcellaire, infrastructures, lisières forestières



• marquer ou valoriser des points dynamiques du paysage : point de vue, point haut, clairière



• renforcer les perspectives par la composition du parc éolien

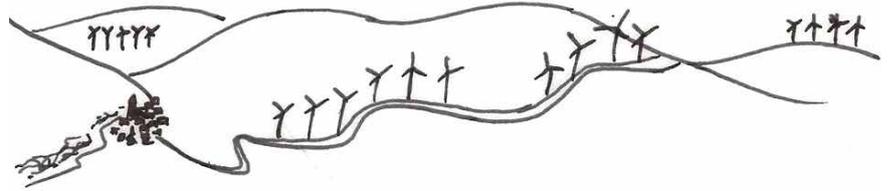


• soigner et tester la composition des parcs éoliens : en ligne droite, en quinconce, sur une ligne de crête irrégulière, en grappe...



Inauguration du Parc éolien de Béganne

... mais sans que les éoliennes ne prennent le pas sur des éléments forts du paysage, en brouillant leur lecture, en ayant un effet d'écrasement...



Et ne pas oublier ...

... de penser cette implantation et ses impacts en lien avec les autres éléments du projets qui accompagnent les éoliennes : bâti, chemin d'exploitation, transformateurs... leur intégration paysagère et la réversibilité sont à anticiper !

... de prendre en compte la perception sociale des projets éoliens et des paysages, indissociable de la notion d'impact sur un territoire.

Le solaire, aux différentes échelles du paysage

Réussir l'intégration des équipements solaires, c'est les intégrer, au même titre que tout autre composante architecturale, à la conception générale du projet, qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une réhabilitation.

La performance sera recherchée mais pas au détriment des qualités esthétiques du projet (typologie de la construction, teintes du bâtiment, surface de capteurs nécessaire).

préconisation 1
Privilégier le développement du solaire sur les éléments du bâti

Le développement du solaire photovoltaïque et sa répartition dans le territoire est cadré par la Charte du Parc : « Afin de maîtriser les impacts du développement de l'énergie solaire photovoltaïque en plein essor sur le territoire du Haut-Languedoc, la Charte fixe les principes suivants à son développement :

1) Il est ciblé, prioritairement, en toitures (bâtiments agricoles, industriels ou habitations) ou sur les ombrières de parking, sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale et d'une adéquation entre le dimensionnement des bâtiments et leur usage ;

2) Pour les projets au sol, ceux-ci devront respecter les conditions suivantes :

- les projets doivent prendre en compte le maintien de la continuité des trames « vertes et bleues »
- **l'intégration paysagère et environnementale devra être assurée ;**
- **la question du démantèlement et de la remise en état du site** fera l'objet d'une attention particulière ;
- **tout projet est exclu dans les espaces ayant connu un usage agricole dans les 10 années précédant le dépôt du projet et dans les « espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus et sensibles » ainsi que dans les « ensembles paysagers remarquables », identifiés au plan du Parc ;**
- **tout projet en zone boisée sera examiné selon des critères précis (Cf Charte p.81) ;**
- **l'emprise de chaque parc photovoltaïque devra être comprise entre 5 et 30 ha ;**
- **le cumul des surfaces à l'échelle du territoire du Parc est plafonné à 180ha d'emprise foncière pour les parcs solaires photovoltaïques au sol hors zones artificialisées.»**



Les ressources du Parc en terme d'installation photovoltaïque ont été étudiées :

12,89 ha

de surface de parking

766 ha

de toitures exploitables
(hors toitures agricoles)

170 ha

de toitures agricoles exploitables

soit un potentiel de production de
1786 GWh/an

l'équivalent des besoins domestiques

outils et moyens

• Opérationnels :

- Le cahier des charges de cession de terrain lors d'une opération d'aménagement est un outil efficace de négociation avec les acteurs privés pour la prise en compte d'enjeux énergétiques et paysagers.

• Réglementaires :

- le règlement du PLU peut favoriser et mettre en place des prescriptions d'installation sur le bâti et au sol et localiser les sites pouvant accueillir des projets de centrale au sol

préconisation 2
Faire des parcs solaires au sol une composante rare et intégrée au paysage

Pour cela, trouver les conditions d'acceptabilité qui varient selon les paysages et se poser les mêmes questions préalables que pour les éoliennes quant à leur répartition dans le territoire. La Charte du Parc dit clairement privilégier l'installation du photovoltaïque sur les toitures et non dans ces parcs au sol dont les surfaces sont limitées.

Expériences

L'ÉCOQUARTIER D'ECHALAS (69)

La commune d'Echalas a réalisé, sur ses terrains en cœur de bourg un éco quartier pour lequel elle a conditionné la vente des terrains à des prix en-dessous du marché si l'aménageur fait une proposition répondant à un cahier des charges ambitieux : démarche participative, densité de construction avec l'intégration de dispositions énergétiques et paysagères.

La commune a souhaité que les toitures fassent partie de la copropriété (de la même façon que l'espace commun, les façades, la voirie...) pour qu'elle puisse louer les toitures aux centrales villageoises de la région de Condrieu pour y installer du photovoltaïque (installations photovoltaïques en collaboration étroite avec les populations locales (association à la conception, au financement, à l'exploitation) et qui respecte un certain nombre de valeurs, notamment paysagères et architecturales).



Il est difficile de trouver des règles communes à toutes les constructions. Aussi il est à privilégier des solutions au cas par cas ou par secteur en fonction du contexte paysager pour conditionner l'installation du photovoltaïque en toiture

préconisation 2 Exploiter prioritairement les grandes toitures



En toiture, l'intégration des modules photovoltaïques est relativement aisée :

- liée à l'homogénéité du traitement des toitures,
- pouvant facilement trouver sa place sur les bâtiments publics ou sur les bâtiments d'exploitations agricoles pouvant créer un lien direct entre production et consommation
- elle peut aussi ouvrir de nouvelles constructions : exemple du parking Leclerc à St Aunès (34) où l'installation photovoltaïque sert d'abri pour les voitures.

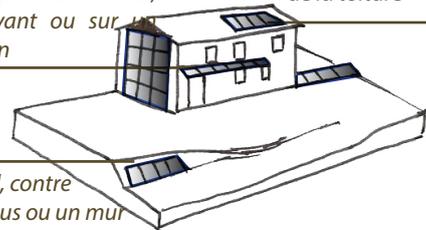
préconisation 3 Favoriser l'implantation du solaire sur les constructions

En fonction du site et du volume bâti, trois implantations peuvent être envisagées, selon des critères à la fois énergétiques et architecturaux, dont il faut mesurer les avantages et inconvénients :



en façade sur un mur,
en avant ou sur un balcon

sur tout ou partie de la toiture



au sol, contre un talus ou un mur

- en toiture de la maison principale ou d'annexes, d'appentis, d'auvent,... ou plus généralement sur les parties les plus hautes de la construction,
- sur les murs de façades, les garde-corps des balcons et terrasses,
- sur le terrain, déconnecté de la construction..

Quelques clés pour réussir l'intégration des panneaux solaires : respecter la «géométrie» architecturale du bâtiment, les plans et les lignes / assortir les couleurs / regrouper les dispositifs

Une remise en état des sites à intégrer aux projets

Expériences

LES CARRIÈRES DU SIDOBRE

En considérant que leur impact sur le paysage peut s'apparenter à celui de dispositifs de production d'énergie, certains anciens sites de carrières sont de beaux exemples de remise en état des sites (installation de la Maison du Sidobre ou création de vergers sur d'anciennes carrières) : si la morphologie des sites a été largement impactée lors de l'activité, quelques années ont suffi pour que l'homme et la nature retrouvent leur place dans ces paysages.

préconisation 1 Anticiper la "remise en état du paysage"

Lors de l'élaboration d'un projet éolien ou photovoltaïque, la question de la restauration du paysage, pendant et après l'activité, est indissociable du projet :

- pour les sites éoliens, la remise en état est imposée par la loi : elle est un élément à anticiper dès la définition du projet d'un site éolien et à présenter dans la demande d'autorisation dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- au niveau du photovoltaïque, le Parc s'est engagé à une «attention particulière» sur cet élément,
- c'est un processus garant de l'intégration paysagère de ces infrastructures qui doivent respecter l'existant.

Pour anticiper la remise en état d'un site lors de la conception du projet et durant son exploitation, les éléments à prendre en compte sont la greffe à l'organisation parcellaire, les motifs paysagers existants (haies...); les composantes supports d'usages (chemins existants, corridors écologiques, en s'attachant à perturber le moins possible leur fonctionnement).

Après l'arrêt de l'exploitation, la réflexion sur le démantèlement des équipements, leur réutilisation et la remise en état du site doivent être garant d'une réversibilité de l'usage des sols et des paysages impactés.

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

1 place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières

☎ 04 67 97 38 22 - 📠 04 67 97 38 18 / accueil@parc-haut-languedoc.fr

www.parc-haut-languedoc.fr

association la manufacture des paysages

Village des Arts et Métiers - 34800 Octon

☎ 04 67 96 30 45 / info@lamanufacturedespaysages.org

www.lamanufacturedespaysages.org



© PNRHL 2015 / Coordination du projet : E. Achard / Impression : Maraval (Courniou-34). Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Nous veillons à une rationalisation des quantités et à une diffusion numérique afin de réduire la création de déchets.

